ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE

FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche,
de Constantinien, de la Conception de Villaviçosa, des Saints Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Saint-Grégoire, de Henri-le-Lion, du Sauveur, de Malte, etc.
Directeur des Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France.

XIV VOLUME

1880

XIVe VOLUME

1880

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

11 RUE LAFITTE, 11

LE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

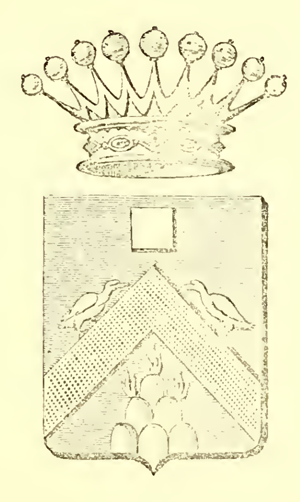
DE

FRANCE

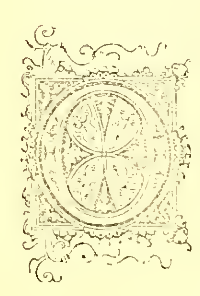
1419-80. — SAINT-OUEN (Seine). — IMPRIMERIE JULES BOYER
(Societé Générale d'Imprimerie).

AUCAIGNE DE SAINTE-CROIX

BOURGOGNE.



Armes : *d'azur, au chevron d'or cotoyé de deux canes d'argent, en chef un quarreau d'argent et en pointe une montagne de six coupeaux enflammée de trois flammes du même.* Couronne : *de Comte.*



On constate l'existence de la famille Aucaigne de Sainte-Croix (1) depuis le commencement du xviie siècle.

Elle a possédé le fief de Sainte-Croix, d'où elle tire son nom, ainsi que le fief et prévôté de Ruffey.

Nous citerons parmi les personnages marquants qu'elle a produits :

1636. — Benoît Aucaigne, chanoine du chapitre d'Aigueperse en Brionnais.

(1) D'après plusieurs chartes, le nom Aucaigne se serait écrit anciennement : Auquesnes et Aucaines. Une charte de 1417 mentionne un Liénard d'Auquesnes, lieutenant de M. le bailli d'Amiens pour le duc de Bourgogne. Une autre, de l'an 1537, fait mention de Jehan Aucaines, comme possédant certains biens au village de la Croze, près la ville d'Huriel, en Bourbonnais.

1701. — Benoît Aucaigne de Sainte-Croix, conseiller du roi aux bailliage et siège présidial de Mâcon.

1778. — Jacques Aucaigne de Sainte-Croix, qualifié vénérable messire, seigneur de la prévôté de Ruffey, dans un acte passé devant maître Lagrange, notaire à Mâcon, et concernant certains arrangements faits avec monseigneur de la Rochefoucauld, abbé de Cluny, pour sa prévôté de Ruffey.

1802. — Pierre Aucaigne de Sainte-Croix, chevalier de la Légion d'honneur.

Chef actuel : Paul-Prosper-François Aucaigne de Sainte-Croix, né en 1849, marié à Louise-Marie d'Ivernois, fille de Louis-Charles Eardley, comte d'Ivernois, et de Louise de Raymond.



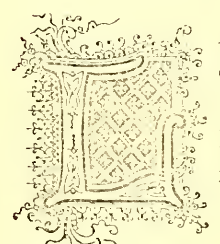
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

BLANC DE LA COMBE

SUISSE ET LYONNAIS.



Armes : *d'azur, à un lion et un griffon d'or affrontés.* L'Écu *timbré d'un casque de chevalier d'argent, bordé et grillé d'or, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* (Armorial général officiel de l'année 1696, Registre de la généralité de Lyon, folio 71.)



La famille BLANC DE LA COMBE était fixée en Suisse dès le milieu du xive siècle ; elle s'est transportée en Lyonnais au commencement du xvie siècle. On trouve les membres de cette famille qualifiés successivement nobles, messires et bourgeois de Genève, puis bourgeois de Lyon.

Parmi ses alliances directes, on compte les noms de plusieurs familles recommandables de la noblesse suisse et lyonnaise, telles que celles de Frédière, Le Febure, Lullin, d'Orcières, de Pesmes, Prost, du Pont, Scarron, de Tingeron, de Kirwan, etc.

Le premier auteur connu, à partir duquel s'établit la filiation, est :

Aimon Blanc (Albi), de Lullins, damoiseau, vivant en 1356 et héritier de Gérard de Bourdigny. Il fut père de :

Pierre Blanc ou Albi, Ier du nom, qualifié vénérable messire ; il était jurisconsulte à Genève en 1373 et fut nommé syndic de cette ville en 1387. Par son testament du 22 août 1397, il fonda la chapelle de Saint-Yves en l'église de Notre-Dame-la-Neuve. De son union avec Béatrix du Pont, il laissa :

Pierre Blanc, IIe du nom, duquel était issu à la neuvième génération Pierre Blanc, IVe du nom, qualifié citoyen de Lyon, sieur de Cogny. Il est rappelé, comme tirant son origine de Suisse, dans un acte de 1733, portant mainlevée d'une saisie féodale faite contre lui par le procureur du roi à Lyon, faute d'avoir prêté en temps requis les foi et hommage qu'il devait à Sa Majesté. A la suite de cette mainlevée, Pierre Blanc fut admis à prêter lesdits foi et hommage. Pierre Blanc avait épousé Charlotte Poncet, qui le rendit père de :

Jean-Marie Blanc, né le 15 août 1748, qui acquit en 1776 de M. Posuel et de la dame de Boissière, son épouse, la terre seigneuriale de La Combe, en la paroisse d'Irigny. Son fils fut :

Jean-Baptiste Blanc de la Combe, né en 1767, seigneur de la Combe, qui remplit les fonctions de capitaine sous les ordres du général de Précy, lors du siège de Lyon par les troupes républicaines. On sait que cette courageuse ville succomba le 9 octobre 1793, après la résistance héroïque que, seule dans toute la France, elle avait osé opposer à la Convention.

De Jean-Baptiste est issu :

François Blanc de la Combe, marié, par contrat du 24 juin 1818, à demoiselle Jeanne Brosse, dont il a eu :

Nicolas-Victor Blanc de la Combe, né le 16 décembre 1825, marié le 8 mai 1855 à demoiselle Jeanne-Marie-Barthélemie Berthet, d'une famille qui a donné des échevins à la ville de Lyon. De cette alliance est né :

Eugène-Napoléon-François-Marie-Emmanuel Blanc de la Combe, né le 15 mars 1856, qui a épousé, le 24 janvier 1878, demoiselle Marie-Joséphine-Henriette de Kirwan (1).

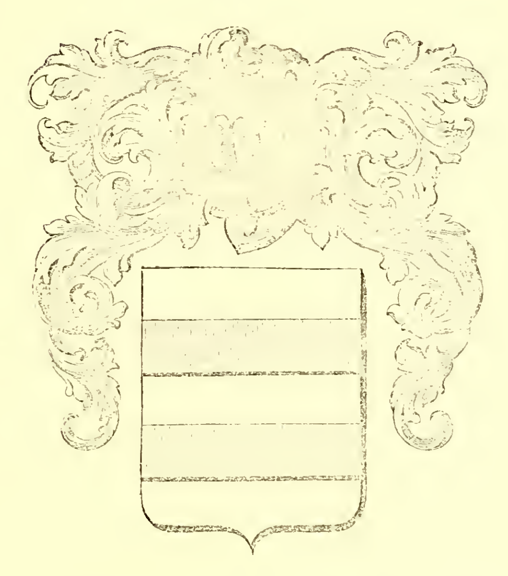
(1) La famille de Kirwan, l'une des plus illustres d'Irlande, est venue en France à la suite des Stuart. Elle se trouve alliée aux de la Tour du Pin, d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, de Gouinville, Moreton de Chabrillan, de Chemcourt, de Ribeins, de Clere de Ladevèze, d'Austry de Sainte-Colombe, Dusumier de Fonbrune, etc. Les armes sont : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois corbeaux becqués et membrés de gueules, posés 2 en chef et 1 en pointe.* Devise : *J'aime mon Dieu, mon Roy é mon pays.*

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

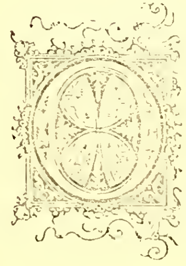
DE BLOCK

FLANDRE ET BELGIQUE

Seigneurs d'Essche, d'Eyne-lez-Capryck, de Zande, d'Aalschoot de Peerboom, etc.



Armes : *d'argent, à deux fasces de gueules.* L'écu : *timbré d'un casque de chevalerie posé de trois quarts, couronné, grillé et lisré d'or, orné de lambrequins d'argent et de gueules.* Cimier : *un vol coupé alternativement d'argent et de gueules.*



Originaire de la Hesbaye, la maison DE BLOCK est connue en Flandre depuis le xiie siècle. Sortie des anciens Comtes de Looz, Ducs de Hesbaye, eux-mêmes issus des Comtes de Mansuarie et de Darnau, elle est mentionnée dans les chartes sous les noms diversement ortographiés de Block, Bloc, Blocq, Bloch, Blouck, etc.; mais celui de Block a prévalu.

La famille de Block compte une foule de personnages distingués qu'il serait trop long d'énumérer ici, et, parmi les nombreuses alliances qu'elle a contractées, on cite notamment celles de Halewyn, de Waelbrouck, le Poyvre, Van der

Straten, de Croock, Schrevels, de Brune, Formen-Adelaar, Utenhove, Van der Burch, de Bibau, d'Oenema, de Scheltinga, de Benthem, de Wynendaele, de Smet, de Graaf, de Schuylenburch, Dielman, Mignot, Raes, de Vaernewyck, etc., etc.

La filiation de la maison de Block est établie depuis :

I. Hugues de Berlo, dit Block, chevalier, frère cadet de Robert, sire de Berlo et fils de Jean de Looz, sire de Ghoer, lui-même frère puîné d'Arnould V, comte régnant de Looz, et de Sophie de Limbourg, et petit-fils du comte Arnould IV et d'Aleide, sœur d'Arnould, sire de Diest. Suivant l'usage féodal, il brisa les armes de son père, qui étaient : *d'or, à deux fasces de gueules*, en changeant l'émail du champ de celles-ci. Ayant accompagné en Flandre le comte Thierry d'Alsace, compétiteur de Guillaume de Normandie, il dut à sa bravoure le surnom de Block, que sa postérité a conservé. Il est mentionné dans des chartes des années 1135, 1140, 1153, etc. Il laissa pour fils :

II. Gérard de Berlo, dit Block, qui signa, l'an 1203, une charte de Henry de Voorne, châtelain de Zélande. Il fut père des enfants ci-après :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Arnould de Block, sire d'Essche, etc., connu par plusieurs ventes de parties de la dîme d'Essche, qu'il fit en 1232 et 1243 à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand. Il eut un fils :
A. Gautier de Block, abbé seigneur de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, de 1278 à 1294, fit élever les églises de Notre-Dame et de Saint-Jean à Poperinghe.
3° Hugues de Block, sire de Watalloos, vivant en 1231.

III. Guillaume de Berlo, dit Block, premier du nom, sire d'Eyne-lez Capryck, Zande, Aalschoot et autres lieux, était marié dès 1240, comme il conste d'une donation faite à cette époque à l'abbaye de Saint-André, près Bruges. Sa femme le rendit père de :

IV. Gautier de Block, seigneur des mêmes terres que son père, est qualifié noble Seigneur dans un rôle de l'année 1279, mentionnant les biens-fonds donnés par la comtesse Marguerite de Flandre à l'hôpital de Saint-Jean. Il fut père des enfants ci-après :

1° Giselbert, ou Guy de Block, chevalier, présent à l'entrée solennelle de Guillaume de Hainaut ; nommé évêque de Cambray, en 1292 ;
2° Guillaume qui suit :

3° Jean DE BLOCK, sire DE PEERBOOM, qui transigea, en 1289, avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand, au sujet des dîmes DE PEERBOOM. De lui vinrent :

A. Jean DE BLOCK, sire DE PEERBOOM, qui fut excommunié en 1331, pour s'être emparé des dîmes cédées par son père à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand ;

B. Arnould DE BLOCK, vivant en 1330 ;

C. Gilles DE BLOCK, cité dans une charte de l'année 1328 ;

4° Gautier DE BLOCK, docteur en théologie de l'université de Paris, nommé abbé des Dunes, près Bruges, en 1284, décédé en 1318.

V. Guillaume DE BLOCK, chevalier, assista, avec son frère Giselbert, *aliàs* Guy, à la prise de possession du siége épiscopal de Cambray, par Guillaume DE HAINAUT, en 1292. Il laissa trois fils :

1° Guillaume DE BLOCK, chevalier, haut bailli de Cassel en 1317, gouverneur d'Ypres en 1329 et conseiller de Louis, comte de Flandre et de Nevers ;

2° Baudouin, qui suit ;

3° Gautier DE BLOCK, religieux dans l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, de 1311 à 1331.

VI. Baudouin DE BLOCK, né en 1274, décédé en 1330, échevin de la Keure de la ville de Gand, de 1314 à 1317, eut de sa femme les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit ;

2° Elisabeth DE BLOCK, abbesse d'Oost-Eecloo, en 1316.

VII. Jean DE BLOCK, né en 1300, élu échevin des Parchons, à Gand, en 1346, mourut en 1350, laissant un fils unique :

VIII. Jacques DE BLOCK, né en 1325, aussi échevin des Parchons en 1348 et mort en 1361. Il fut père de :

1° Herman DE BLOCK, chevalier, assista avec les principaux seigneurs du pays aux noces de Guillaume DE HAINAUT et de Marguerite DE BOURGOGNE, et de Jean DE BOURGOGNE avec Marguerite DE HAINAUT, célébrées en l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, en 1384 ;

2° Baudouin, deuxième du nom, qui suit ;

3° Corneille DE BLOCK, né en 1352, mort en 1397 ;

4° Jean DE BLOCK, né en 1354, eut de son union avec N. UTENHOVE :

A. Guy ou Giselbert DE BLOCK, chevalier, né en 1378, mort en 1410, laissant d'Alexandrine DE VAERNEWYCK :

AA. Jean DE BLOCK, bailli d'Oudenbourg, père de :

AAA. Cornélie DE BLOCK, femme de Josse, *aliàs* Tristan DE HALEWYN, mort le 23 mai 1474.

BB. Cornélie de Block, décédée en 1436, laissant un enfant de son alliance avec Baudouin de Block, son cousin sous-germain.

B. Siger de Block, commissaire du prince au renouvellement du magistrat de Gand, en 1405, puis échevin des Parchons, ès années 1407, 1413 et 1420.

IX. Baudouin de Block, deuxième du nom, né en 1350, mourut en 1423, laissant pour héritier :

X. Guy, Guiot ou Giselbert de Block, né en 1374, échevin des Parchons, à Gand, en 1400, 1405 et 1410; mort en 1425, ayant eu de son mariage :

XI. Baudouin de Block, troisième du nom, né en 1405, prit alliance avec Cornélie de Block, sa cousine sous-germaine, fille de Giselbert de Block, chevalier, et d'Alexandrine de Vaernewyck; celle-ci mourut en couches de son fils, qui suit :

XII. Corneille de Block, né en 1436, mort en 1479, avait été échevin des Parchons de la ville de Gand, en 1475, bailli de Wetteren, etc. Il fut père de :

1° Jean de Block, né en 1460, échevin de la Keure de Gand en 1527, commissaire de la ville au renouvellement du Magistrat en 1530, grand-doyen de Gand, etc.; il mourut en 1532, laissant deux fils :

A. Jean de Block, né en 1488, échevin de la Keure de Gand, de 1532 à 1535, etc.;

B. Corneille de Block, né en 1491, mort en 1535.

2° Thomas, qui suit;

3° Pierre de Block, né en 1471, élu en 1514 abbé de Tronchiennes, près de Gand; mort à Mons, le 19 septembre 1544. Pierre de Block fut en grande estime, à tel point qu'il obtint, en 1540, tant pour lui que pour ses successeurs, abbés de Tronchiennes, l'honneur de porter la mitre. Il fut enseveli dans son église abbatiale, près du grand autel;

4° Jacques de Block, né en 1478, mort en 1537. Il épousa Gertrude de Vaernewyck, dont :

A. Jean de Block, mort en 1511, marié : 1° à N. Cleuterinc; 2° à Marguerite d'Onyn, dont (du 1er lit) :

AA. Liévin de Block;

BB. Elisabeth de Block, femme de Jean de Waelbrouck;

CC. (Du 2e lit) : Pierre, Jean, François, Charles, Georges et Jeanne de Block, mineurs en 1511.

XIII. Thomas de Block, né en 1462, mort en 1509, épousa Marguerite Van der Straten, qui le rendit père de sept enfants, ci-après :

1° Pierre DE BLOCK, mort avant 1514 ;
2° Jacques, qui suit ;
3° Liévin DE BLOCK, marié à Marguerite DE CROOCK :
4° Jean DE BLOCK, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE dont la filiation sera rapportée plus loin ;
5° Lievine DE BLOCK, morte avant 1514 ;
6° Agathe DE BLOCK, morte aussi avant 1514 ;
7° Barbe DE BLOCK, mariée à Jean CESIN, décédée avant 1514.

XIV. Jacques DE BLOCK, mort en 1533, avait pris alliance avec Catherine SCHREVELS, dont il eut :

1° Jean, qui suit ;
Jacques DE BLOCK, receveur des accises de S. M. R. à Harlingen, s'unit à Marie VAN DER BURCH, des anciens comtes de Rethel ; d'elle naquirent :
A. Daniel DE BLOCK, né en 1571, avocat, puis greffier de la Cour de Frise et Secrétaire du Leeuwarderadeel ; il épousa Cunéra BUYSEROGGE, qui lui donna pour enfants :
AA. Marie DE BLOCK, femme de Sébastien VAN PRUYSSEN, conseiller à la Cour de Frise ;
BB. Anne DE BLOCK, mariée à Liévin DE SCHELTINGA ;
CC. Eritia DE BLOCK, qui donna sa main à Boeke HOPPERS, et devenue veuve, convola en secondes noces avec Mathieu DE FRANKENA.
B. Catherine DE BLOCK, unie à Tinco D'OENEMA.

XV. Jean DE BLOCK, né en 1530, fut créé par l'Empereur Charles-Quint, bourgmestre de Franeker en Frise, et se maria à Hiltje FORMEN-ADELAAR, laquelle le rendit père de :

XVI. Jacques DE BLOCK, né à Franeker en 1566, mort en 1629, laissant de son union avec Hélène TEMPELAER :

1° Régnier, qui suit ;
2° Catherine DE BLOCK, née en 1598, fut mariée : 1° avec Elbert D'ELAND ; 2° avec Antoine DE COBLENTZ ;
3° Anne DE BLOCK, femme de Herman DE BITTER, échevin et receveur des biens ecclésiastiques, à Bois-le-Duc.

XVII. Régnier DE BLOCK, né en 1605, épousa Marie TEMPELAER, de laquelle vinrent :

1° Jean DE BLOCK, né en 1638, mort en 1680 ;
2° Jacques, qui suit ;
3° Marie DE BLOCK, née à Amsterdam, le 19 août 1635, mariée à Jacques DE FORQUENBROCK ;

1° Hélène DE BLOCK, née en 1649, s'unit à Charles-Rodolphe DE KUFFELER, conseiller privé de S. M. le Roi de Prusse, Résident de Brandebourg, et directeur de la Compagnie Orientale des Indes à Amsterdam.

XVIII. Jacques DE BLOCK, né en 1641, mort à Batavia (Indes-Orientales Néerlandaises), avait épousé Aletta BACKERS, dont :

1° Aletta DE BLOCK, née en 1669; elle s'unit à Jacques DE NAERSSEN, avocat à Batavia; et, devenue veuve, se remaria à Jean FOCANUS, contre-amiral;
2° Marie DE BLOCK, née en 1671, mariée à Salomon DEODATI, issu d'une famille noble de Lucques.

PREMIÈRE BRANCHE

XIV. Jean DE BLOCK, quatrième fils de Thomas DE BLOCK et de Marguerite VAN DER STRATEN, naquit en 1490 et mourut après 1551; il devint grand-doyen de la ville de Gand et fut envoyé en cette qualité vers la reine de Hongrie, au mois d'octobre 1538. Lors de la révolte des Gantois, sa tête fut mise à prix, et ses biens furent vendus au profit de la Commune. Il avait épousé Jeanne DE BRUNE, dont :

1° Baudouin IV, qui suit :
2° Thomas DE BLOCK, mentionné dans un acte de 1572, comme tuteur paternel des enfants de son frère Baudouin ;
3° Piéronne DE BLOCK, mariée à Pierre HUEVICK.

XV. Baudouin DE BLOCK, quatrième du nom, s'unit à Jeanne DE BIBAU, de laquelle il eut :

1° Etienne, qui suit ;
2° Jean DE BLOCK, échevin de la Vierschare-de-St-Nicolas et Nieuwkerke, au pays de Waes, en 1586.

XVI. Étienne DE BLOCK, mentionné dans un acte de 1572 relatif à la succession de Jeanne DE BIBAU sa mère, fut père de :

XVII. Jean DE BLOCK, acheta le droit de bourgeoisie à Zèle, le 14 octobre 1642 et y épousa : 1° le 28 octobre 1613, Madeleine DE BOCK ; 2° en 1642, Elisabeth BEYENS. Il eut de la première union :

1° Jean, qui suit;
2° Etienne DE BLOCK, né à Zèle, le 22 octobre 1615, marié à Anne WITTOCK;
3° Marie DE BLOCK, femme de Jean DE COOLEGHEM ;

4° Amelbergue DE BLOCK, mariée à Pascal DE GOETHEM ;
5° Elisabeth DE BLOCK, qui s'unit à Adrien-Nicolas AERNOUT, chancelier du pays de Gueldre et du comté de Zutphen.

XVIII. Jean DE BLOCK, né en 1614, mort à Termonde le 1er octobre 1706, avait épousé dans cette ville : 1° le 6 août 1651, Marie PAUWELAERT; 2° le 23 avril 1695, Josine DE LYNDEN, morte sans enfants. Du premier lit vinrent :

1° Jean DE BLOCK, né à Termonde. y épousa, le 17 octobre 1682, Marie-Pétronille VER SCHRICK, dont trois fils et deux filles :
2° Étienne qui suit ;
3° Josse DE BLOCK, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE dont la filiation sera rapportée plus loin ;
4° Pierre DE BLOCK, né en 1660, mort en 1715, marié à Marguerite DE REUSE; et en secondes noces à Catherine LE POYVRE, dont onze enfants;
5° Anne DE BLOCK ;
6° Catherine DE BLOCK.

XIX. Etienne DE BLOCK, né à Termonde, le 23 janvier 1654, s'unit 1° à Jeanne-Marguerite DE MEERLE ; 2° à Josine VAN DEN EYNDE ; 3° à Elisabeth DE SCHUYLENBURCH. Il fut père, entre autres enfants, de :

1° Jean-Baptiste DE BLOCK, né à Termonde, le 24 septembre 1678, qui embrassa la carrière de la médecine et se maria le 29 janvier 1709, avec Catherine VAN DEN HAUTE, dont quatre enfants ;
2° Gaspard-Antoine DE BLOCK, marié à Marie-Anne ROGGEMAN ;
3° Pierre-Jacques, qui suit ;
4° Catherine DE BLOCK, femme de Pierre-Antoine RAES.

XX. Pierre-Jacques DE BLOCK, né à Termonde, le 8 novembre 1685, épousa le 14 avril 1713, Maximilienne RAES, dont entre autres enfants :

XXI. Martin-Jean DE BLOCK, marié avec Anne-Catherine DE PREZ, qui le rendit père de sept enfants, entre autres :

1° Gabriel-Joseph DE BLOCK, né à Bruxelles, le 7 août 1753, y épousa 1° le 5 octobre 1773, Pétronille DE BENTHEM ; 2° Romance CARBONNIER, dont trois enfants ;
2° Alexandre, qui suit :

XXII. Alexandre DE BLOCK, né à Bruxelles, le 2 mai 1761, marié à Elisabeth HELMERS, en eut le fils qui suit :

XXIII. Alexandre-Martin DE BLOCK, né à Amsterdam, le 6 novembre 1798, fut marié le 18 septembre 1827 à Hélène DE GRAAF, dont :

1° Antoine-Alexandre-Martin, qui suit;
2° Alexandre-Martin DE BLOCK, né à Amsterdam, le 28 avril 1836, épousa : 1° Alida MIGNOT, morte en couches; 2° Hélène FAX, dont :
A. Alida DE BLOCK, née à Nimègue, le 25 mai 1869;
B. Hélène DE BLOCK, née à Nimègue, le 11 juillet 1871;
C. Thérèse DE BLOCK, née à Amsterdam, le 23 octobre 1872;
D. Anne DE BLOCK, née à Amsterdam, le 6 décembre 1874.

XXIV. Antoine-Alexandre-Martin DE BLOCK, né à Amsterdam, le 2 décembre 1830, marié, le 14 avril 1856, à Louise-Constance MIGNOT, fille de Remy MIGNOT et de Léonie-Marie-Louise DE LA RIVIÈRE. De cette alliance sont issus :

1° Alexandre-Adolphe-Remy DE BLOCK, né à Eindhoven, le 11 décembre 1856;
2° Adolphe-Achille-Clodomir DE BLOCK, né à Eindhoven, le 16 mai 1858;
3° Antoine-Alexandre-Henry DE BLOCK, né à Eindhoven, le 13 août 1860, mort l'année suivante;
4° Henri-Chrétien-Antoine DE BLOCK, né à Eindhoven, le 5 février 1864;
5° Fortuné-Adrien-Louis DE BLOCK, né à Eindhoven, le 9 octobre 1868;
6° Remy-Louis DE BLOCK, né à Stratum (Eindhoven), le 5 décembre 1870;
7° Louise-Adolphine-Léonie-Hélène DE BLOCK, née à Stratum, le 26 septembre 1874.

DEUXIÈME BRANCHE

XIX. Josse DE BLOCK, troisième de Jean DE BLOCK et de Marie PAUWELAERT, né à Termonde le 26 janvier 1657, épousa en premières noces Anne DE WYNENDAELE; 2° Adrienne de HASSELER, morte sans enfants. Josse DE BLOCK décéda à Grammont où il s'était fixé, le 26 mai 1732, et fut inhumé en l'église cathédrale de Saint-Barthélemy. Il laissa de sa première femme :

1° Chrétien DE BLOCK, mort jeune;
2° Pierre-Bernard DE BLOCK, né à Grammont, le 29 novembre 1694;
3° Adrien DE BLOCK, né à Grammont, le 21 octobre 1696, prit la carrière de la médecine et s'unit à Catherine DE HOORDE qui ne lui donna point d'enfants. Il mourut le 17 mai 1767 et fut enterré en l'église cathédrale de Saint-Barthélemy de Grammont;
4° Jean-François, qui suit;
5° Pierre-Martin DE BLOCK, né à Grammont le 14 mai 1706;
6° Liévine-Joséphine DE BLOCK, née à Grammont le 1er août 1693, fut mariée : 1° à Liévin DE GAUWENBERGHE; 2° à Jean DE DRIESSCHE. Il ne provint de ces deux unions que des filles;
7° 8° et 9° trois filles.

XX. Jean-François DE BLOCK, né à Grammont, le 4 juillet 1714, fut docteur en médecine; il prit alliance, à Bruxelles, le 4 février 1731, avec Marguerite-Marie-Thérèse DE SMET; décédé le 20 août 1764, il fut enseveli en l'église cathédrale de Saint-Barthélemy de Grammont. Ses enfants furent :

1° Bernard-Jean DE BLOCK, né le 21 février 1733;
2° Jean-François DE BLOCK, né le 1er août 1735;
3° Ferdinand-François DE BLOCK, né le 15 mars 1738;
4° Emmanuel DE BLOCK, né le 31 décembre 1739;
5° Joseph DE BLOCK, né le 13 août 1742;
6° Arnould DE BLOCK, né le 11 juillet 1744;
7° Jacques-Joseph-Nicolas DE BLOCK, né le 5 décembre 1747;
8° Jean-François, qui suit;
9° 10° et 11° trois filles.

XXI. Jean-François DE BLOCK, né à Grammont, le 28 janvier 1754, épousa Marie-Thérèse MOLENYSER (*alias* MEULENYSER), d'Everbecq, issue d'une ancienne famille de la Flandre, et fille de Pierre MOLENYSER et de Pétronille DE WEYMEERSCH, qui le rendit père de :

1° Anne et Arnould DE BLOCK, nés à Grammont, le 10 août 1782;
2° Jean-François DE BLOCK, né le 26 juin 1784;
3° François DE BLOCK, né le 16 juin 1786;
4° Joseph, qui suit;
5° Arnould DE BLOCK, né à Grammont, le 8 décembre 1790.

XXII. Joseph DE BLOCK, né à Grammont, le 19 mars 1788, épousa, le 1er mai 1811, Marie-Anne RYNVAEN, fille de Louis-Albert RYNVAEN et de Marie-Catherine-Pétronille WALLAERT.

De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Eugène-François, qui suit;
2° Anne-Thérèse DE BLOCK, née à Grammont, le 1er juillet 1814;
3° Josine-Françoise DE BLOCK, née le 21 octobre 1816;
4° Barbe-Thérèse DE BLOCK, née le 18 décembre 1818.

XXIII. Eugène-François de BLOCK, né à Grammont, le 14 mai 1812, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de Léopold de Belgique, artiste peintre, membre des académies royales de peinture d'Anvers et d'Amsterdam, etc., etc. Il a épousé 1° à Anvers, le 17 juin 1841, Isabelle DE BOUCHOUT, fille de Jean de BOUCHOUT et de Marie-Christine DE BOSSENBERGH, décédée sans postérité à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), le 4 juin 1850;

2° à Saint-Josse-ten-Noode, le 21 août 1852, Stéphanie-Jeanne Dielman, fille de Pierre-Emmanuel Dielman, peintre d'histoire, directeur de l'académie royale de Bois-le-Duc (Pays-Bas), et d'Isabelle-Liévine Dekens, et petite-fille de Pierre-Emmanuel Dielman et de Catherine Spanoghe, issue de la famille noble de ce nom.

De la seconde union, Eugène-François de Block a laissé :

1° Eugène-Joseph-Léonard de Block, né à Bruxelles, le 4 juin 1853; résidant actuellement à Batavia (Indes-Orientales Néerlandaises);

2° Georges-Jean-Guillaume de Block, né à Bruxelles, le 23 août 1854, sous-lieutenant au régiment des grenadiers (garde de S. M. la reine des Belges);

3° Édouard-Albert-Benoît de Block, né à Schaerbeek, le 17 mai 1864;

4° Stéphanie-Marie-Anne-Isabelle de Block, née à Schaerbeek, le 14 février 1856, décédée le 14 avril 1868.

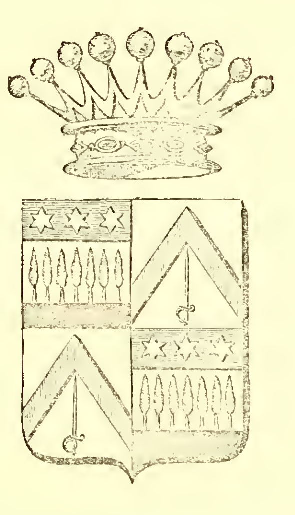


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

BOISSE

QUERCY

Seigneurs de la Maurinie, Co-Seigneurs de Rignac, de Vors, de Cassagnes, de Clairvaux, de Moyrazès, de Miramont, etc.



Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à sept peupliers de sinople, posés sur une champagne de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles à six rais d'or ; aux 2 et 3, d'argent à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'une latte du même.* Couronne : *de Comte.* Supports : *Deux Licornes.*



ien que la trace de la famille BOISSE, *aliàs* BOYSSA, et BOYSSO, soit suivie depuis le xiv[e] siècle (voir archives de l'Aveyron, séries C. E.), la filiation régulière n'en est établie qu'à partir de :

I. Jean Boisse, né vers 1530, qui eut pour fils :

II. Thomas Boisse, né vers 1570, marié à N. Sabattery, d'une famille noble, souvent citée dans les annales du pays, père de :

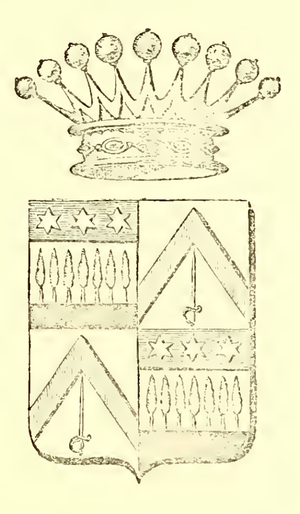
III. N. Boisse, qui eut de demoiselle Marie Anglasse, sa femme, deux fils :

1° N. qui suit ;
2° Jean Boisse, collégial de Saint-Christophe, mentionné en cette qualité dans un contrat de l'an 1661. (Titre original.)

BOISSE

QUERCY

Seigneurs de la Maurinie, Co-Seigneurs de Rignac, de Vors, de Cassagnes, de Clairvaux, de Moyrazès, de Miramont, etc.



Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à sept peupliers de sinople, posés sur une champagne de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles à six rais d'or ; aux 2 et 3, d'argent à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'une latte du même.* Couronne : *de Comte.* Supports : *Deux Licornes.*



Bien que la trace de la famille BOISSE, *aliàs* BOYSSA, et BOYSSO, soit suivie depuis le xive siècle (voir archives de l'Aveyron, séries C. E.), la filiation régulière n'en est établie qu'à partir de :

I. Jean Boisse, né vers 1530, qui eut pour fils :

II. Thomas Boisse, né vers 1570, marié à N. Sabattery, d'une famille noble, souvent citée dans les annales du pays, père de :

III. N. Boisse, qui eut de demoiselle Marie Anglasse, sa femme, deux fils :

1° N. qui suit ;
2° Jean Boisse, collégial de Saint-Christophe, mentionné en cette qualité dans un contrat de l'an 1661. (Titre original.)

IV. N. Boisse, avocat, reçut en 1696, du juge d'armes de France, les armes suivantes : *d'argent, à un chevron de gueules, accompagné en pointe d'une latte de même.* (Cabinet des titres, Bibliothèque nationale, *Armorial officiel* de 1696, *Registre de Toulouse.*) Il a eu pour fils :

V. François Boisse, écuyer, marié à N. de Combettes, d'une famille noble du Parlement de Toulouse, de laquelle il eut :

VI. Jean-François Boisse, écuyer, seigneur de la Maurinie, co-seigneur de Rignac et de Cassagnes ; sa femme, Marie Black, petite-fille d'un gentilhomme Écossais venu en France avec le Roi Jacques II, lui donna huit enfants, entre autres :

1° Jean-François, qui suit ;
3° Jean Boisse, avocat au Parlement de Toulouse, puis capitoul de Toulouse et chef de la famille de Boisse, depuis fixée en cette ville.

VII. Jean-François Boisse, *aliàs* de Boisse, avocat au parlement de Toulouse, puis procureur du Roi au siége présidial de Rodez, obtint des lettres d'honneur de cet office.

Il avait épousé, en 1747, Françoise Fouloquier, d'une famille ancienne du Rouergue, et il en eut douze enfants, parmi lesquels :

1° Jean-André-François, qui suit ;
2° Jean-Louis Boisse, garde du corps du roi Louis XVI, chevalier de Saint-Louis ;
3° Philippe Boisse, officier dans l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis.

VIII. Jean-André-François Boisse succéda à son père dans sa charge de procureur du Roi. (État des cours de l'Europe en 1780.)

Il épousa le 10 nivôse an IX (31 décembre 1800), demoiselle Julie Carcenac de Bourran, dont il eut deux fils :

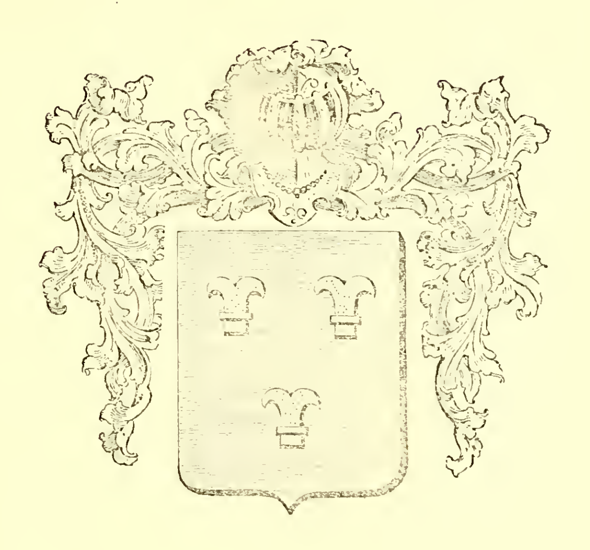
IX. 1° Amédée-Jean-François Boisse.

IX *bis.* 2° Adolphe-Jean-André Boisse, frère du précédent, né le 16 septembre 1810, député par l'Aveyron à l'Assemblée nationale de 1871, puis au Sénat en 1876. Il épousa demoiselle Justine-Catherine Dauban, et en eut :

1° Julie Boisse ;
2° Emile-Jean-François Boisse, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur.

BONNETON

BOURBONNAIS, DAUPHINÉ, AUVERGNE.



Armes : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.* L'écu *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



uccessivement répandue dans les provinces de Dauphiné et d'Auvergne, la famille BONNETON, dont le nom paraît avoir subi bien des altérations, et s'est écrit indistinctement Boneton, Beneton, et Benneton, a pour berceau le Bourbonnais, où elle apparaît dès le xive siècle avec la qualification nobiliaire. De cette province, elle s'est répandue successivement en Dauphiné, où elle n'a plus de représentants depuis le xviie siècle ; puis en Auvergne ; ses descendants résident actuellement en Bourbonnais.

D'après Moreri, le savant auteur du *Dictionnaire historique* (*Voir l'édition de* 1759 *au mot* BENETON), « la famille BONNETON aurait une origine commune avec celle des BENNETON DE MORANGES et DE PEYRINS du Dauphiné et Bourbonnais, et tirerait, comme cette dernière, son origine des BENETTI ou BENEDETTI, puissante maison noble d'Italie, dont les différentes branches ont subsisté longtemps à Venise, Gènes et Rome; et il ajoute qu'un BENEDETTI serait venu d'Italie à Lyon dans le XVe siècle, et que de ses descendants, les uns conservèrent leur nom sans altération, et les autres lui enlevèrent sa terminaison italienne en le francisant en celui de BENETON ou BONETON. » Il est vrai que le père Ménestrier dans son *Histoire civile et consulaire de Lyon*, page 393, atteste qu'il y avait à Lyon, au XVe siècle, des Benedetti, et qu'ils avaient leur chapelle et leur tombe en l'église des Carmes, aux Terreaux.

Mais ce fait, à notre avis, n'est point suffisant pour justifier l'assertion de Moreri, malgré tout le respect que nous avons pour son ouvrage.

Notre opinion, raisonnée et basée sur les recherches le plus consciencieusement faites, est que la famille BONNETON ne doit pas avoir une origine commune avec les BENNETON DE MORANGES et DE PEYRINS.

La filiation des diverses branches et rameaux actuellement existants de la famille BONNETON n'est régulièrement suivie que depuis le XVIe siècle; il a été impossible de la remonter plus loin, à cause des lacunes qui existent dans les registres de l'état civil de Riom, et les archives départementales du Puy-de-Dôme.

Mais il convient, avant de l'établir, de faire mention des personnages détachés que nous avons retrouvés, et qui appartiennent bien tous à la même souche.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est Jean BONNETON, damoiseau, qui figure dans une charte originale dont voici la teneur :

« Je Jehans DE MOLINS, archiprestre dudit Molins, à toz ceans qui verront
« ces présentes lectres, salut : sachent tuict que pardevant nous establi
« Jehan BONNETON, *damoiseau*, a recogneu qu'il tient en fief lige de monsei-
« gneur de Clermont totes les choses qu'il ha de par soi et par sa femme,
« qui sont assises en la parroiche de Trenel et d'Arnoyme, savoir : maisons,
« garennes, vignes, forêts, véneries et prés, et totes les choses qu'il ha qui

D'après Moreri, le savant auteur du *Dictionnaire historique* (*Voir l'édition de* 1759 *au mot* Beneton), « la famille Bonneton aurait une origine commune avec celle des Benneton de Moranges et de Peyrins du Dauphiné et Bourbonnais, et tirerait, comme cette dernière, son origine des Benetti ou Benedetti, puissante maison noble d'Italie, dont les différentes branches ont subsisté longtemps à Venise, Gênes et Rome; et il ajoute qu'un Benedetti serait venu d'Italie à Lyon dans le xve siècle, et que de ses descendants, les uns conservèrent leur nom sans altération, et les autres lui enlevèrent sa terminaison italienne en le francisant en celui de Beneton ou Boneton. » Il est vrai que le père Ménestrier dans son *Histoire civile et consulaire de Lyon*, page 393, atteste qu'il y avait à Lyon, au xve siècle, des Benedetti, et qu'ils avaient leur chapelle et leur tombe en l'église des Carmes, aux Terreaux.

Mais ce fait, à notre avis, n'est point suffisant pour justifier l'assertion de Moreri, malgré tout le respect que nous avons pour son ouvrage.

Notre opinion, raisonnée et basée sur les recherches le plus consciencieusement faites, est que la famille Bonneton ne doit pas avoir une origine commune avec les Benneton de Moranges et de Peyrins.

La filiation des diverses branches et rameaux actuellement existants de la famille Bonneton n'est régulièrement suivie que depuis le xvie siècle; il a été impossible de la remonter plus loin, à cause des lacunes qui existent dans les registres de l'état civil de Riom, et les archives départementales du Puy-de-Dôme.

Mais il convient, avant de l'établir, de faire mention des personnages détachés que nous avons retrouvés, et qui appartiennent bien tous à la même souche.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est Jean Bonneton, damoiseau, qui figure dans une charte originale dont voici la teneur :

« Je Jehans de Molins, archiprestre dudit Molins, à toz ceans qui verront
« ces présentes lectres, salut : sachent tuict que pardevant nous establi
« Jehan Bonneton, *damoiseau*, a recogneu qu'il tient en fief lige de monsei-
« gneur de Clermont totes les choses qu'il ha de par soi et par sa femme,
« qui sont assises en la parroiche de Trenel et d'Arnoyme, savoir : maisons,
« garennes, vignes, forêts, véneries et prés, et totes les choses qu'il ha qui

« sont assises à Yseure, savoir : maisons, prés, vignes, fossés, garennes et « autres choses que illec elles soient ; en tesmoing de laquelle chose nous « avons mis notre seel.

« Donné en l'an de grâce mil trois cent, le lundi avant la saint Luc évan- « géliste. » (*Archives nationales. Registre de la Chambre des comptes, intitulé* AVEUX DU BOURBONNAIS. *Pièce 292. Registre coté*, P. 454.)

Ainsi, dès le XIV[e] siècle, la famille BONNETON possédait des biens nobles et jouissait de la qualification nobiliaire. Malheureusement les lacunes nombreuses qui existent dans les archives de l'État empêchent d'avoir aucune indication précise sur sa filiation depuis cette époque ; mais il est vraisemblable qu'elle est continuée jusqu'au moment où on la retrouve fixée en Auvergne, en la personne de :

Roger BONNETON, notaire et secrétaire du roi, lequel constata en cette qualité, dans une charte du 3 juillet 1451, que Robin Ogier, « chevaul- « cheur de l'écurie du Roi avait touché de Martin Roux, receveur de l'aide « au pays d'Auvergne, la somme de douze livres tournois, tant pour avoir « porté les lettres closes dudit sire aux gens des trois États du haut « pays d'Auvergne, pour le fait de leur assemblée, comme pour un voyage « par lui fait devers le roi par l'ordonnance dudit pays et des commissaires « pour icelui aide ». (*Titre original en parchemin.*) Au XV[e] siècle, les notaires et secrétaires du roi étaient souvent pris dans la noblesse.

D'après la date suivante, il est permis de supposer que Roger BONNETON a eu pour fils :

Pierre BONNETON, homme d'armes des ordonnances du roi, que l'on trouve inscrit au rôle de la revue passée à Fougères, le 26 juillet 1488, des troupes du roi commandées par messire Jacques Guineuf. (*Titre original en parchemin.*) Cette montre renferme les noms de plus de deux cents nobles des provinces d'Auvergne, Bourbonnais et Poitou.

D'après une note ancienne, N. BONNETON résidait en 1505 au château de Naves près Bellenaves (aujourd'hui département de l'Allier), et servait comme page du seigneur de ce château.

Jean de BONNETON ou BONETON, mort en 1560, chanoine régulier de l'ordre

de Saint-Antoine Viennois, fut, au rapport de Chorier, historien du Dauphiné, un des plus grands personnages de son siècle, versé dans toutes les sciences et les langues anciennes ; il traduisit le *Menologe* et l'*Horologe* (livres sacrés des Grecs). Il est mort à Saint-Antoine, en ladite année 1560, à l'âge de 75 ans. (Chorier, *Histoire du Dauphiné*, tome II, livre xvi, page 540.)

En 1568, Jean Bonneton dit de Maugras, écuyer, gentilhomme et trésorier de la vénerie du roi, donna procuration, le 25 mai 1568, devant Jean Methenet, notaire royal au duché de Bourbonnais, à Gilbert Aubertet, valet de limiers, pour toucher en son nom les gages de vénerie qui lui étaient dus. Ladite procuration est signée : Maugras. (*Titre original en parchemin*). Jean Bonneton fut nommé en 1571 concierge (1) du château de Fontainebleau, comme il conste d'une quittance donnée devant notaire par le même Aubertet, au nom et comme procureur dudit Jean Bonneton de Maugras, écuyer, et suivant acte passé devant Huot de Rit, notaire royal au duché de Bourbonnais, à M. Pierre de Fitte, trésorier de l'Épargne, des gages dus audit de Maugras, pour raison de son office. (*Titre original en parchemin.*)

N. Bonneton ou Boneton, homme d'armes, est cité dans une revue militaire, passée en Languedoc en 1586, d'une compagnie commandée par le sieur du Moulon, et dans laquelle servaient également les sieurs Michallon, Chambon, de Beyssac, Cabassut, Mazeret, Veyssiet, Roquebrune, de Malbose, Seguinet, etc.; la plupart de ces nobles appartenaient au pays d'Auvergne. (*Titre original en parchemin.*)

En 1608, Michel Bonneton, est compris au rôle de la montre et revue de 50 hommes de guerre à pied, en garnison à Beaucaire, commandés par M. de Peyraud. (*Titre original en parchemin.*)

Enfin, le 2 juin 1764, François Bonneton, procureur en la sénéchaussée d'Auvergne, est mentionné dans une sentence du présidial de Riom, comme représentant Antoine Salvage, greffier au bailliage de Salers, plaidant contre un Jean Rilliac. Il mourut en 1789, âgé de 64 ans.

La souche principale des Bonneton s'est divisée en quatre branches distinctes, savoir : 1° Celle qui s'est fixée dans le Dauphiné, où elle s'est éteinte

(1) D'ordinaire les concierges des châteaux royaux avaient le grade de capitaine, et jouissaient dès lors de tous les privilèges réservés à la noblesse.

après quatre générations; 2° Celle qui, revenue en Auvergne, y a formé plusieurs rameaux, et s'est continuée jusqu'à nos jours ; 3° Celle établie à Ussel, aussi existante; 4° Celle fixée à Bellenaves.

PREMIÈRE BRANCHE

EN DAUPHINÉ

La filiation n'a pu être établie, malgré les nombreux historiens qui se sont occupés de la famille, au delà de :

I. François BONNETON, écuyer, vivant au commencement du XVIe siècle, qui eut pour fils :

II. Nicolas BONNETON, procureur syndic des États du Dauphiné, en 1532 : (GUY ALLARD, *Nobiliaire du Dauphiné*). « Cette charge n'étoit possédée que par des gentilshommes d'une suffisance reconnue et d'une probité non suspecte. » (CHORIER, *la Jurisprudence du célèbre conseiller Guy Pape, préface*, pages 22 et 23.)

Nicolas BONNETON eut de sa femme, dont le nom ne nous est pas connu, un fils qui suit :

III. Guillaume BONNETON, écuyer, prit alliance vers 1565 avec noble Jeanne CHAMBRIER, d'une très ancienne famille noble du Dauphiné (1). De cette union naquirent les enfants ci-après :

1° Jean BONNETON, écuyer, avocat au parlement de Grenoble, puis substitut du procureur général de ladite Cour, commentateur de *Guy Pape* (2). — « BONNETON, que Moreri (*Dictionnaire historique de Moreri*, édition de 1759) nomme à tort BENETON, a, dit cet auteur, laissé des Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, qui n'ont point

(1) La famille CHAMBRIER, dont sont issus les seigneurs des Granges, de l'Isle, etc., est très ancienne. Baudon CHAMBRIER fut tué en Bretagne au combat que livra Adrien de l'Hospital contre La Moussaye, pour le roi Charles VIII, en 1487. Jacques CHAMBRIER était capitaine d'infanterie; Yves CHAMBRIER se signala dans les guerres de la Ligue; Hippolyte, son fils, fut tué à Saint-Avold, en Lorraine; Claude CHAMBRIER était juge des terres du duché de Lesdiguières, en 1670. ARMES : *D'azur, à une tour accolée d'un corps de bâtiment d'argent, crénelée, maçonnée, fenestrée et ouverte de sable.*

(2) GUY PAPE, conseiller au parlement de Dauphiné, né à Lyon, fut fait conseiller au conseil Delphinal en 1442, étant âgé de 40 ans, et plus tard devint conseiller au Parlement, lors de sa création, par Louis XI. GUY PAPE mourut en 1487, à l'âge de 85 ans.

paru, mais qui ont été, dit-on, entre les mains de M. de Valbonnais ;»

2° Guiffrei BONNETON, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE établie en Auvergne et en Bourbonnais, actuellement existante, et qui sera rapportée ci-après ;

3° Isabeau BONNETON, qui fut mariée en 1589 au célèbre président Claude EXPILLY, fils d'autre Claude Expilly, sergent de bataille dans l'armée commandée par le duc de Montpensier, tué près de Chabrillan, le 22 septembre 1475, et de Jeanne Richard.

Issu d'une famille du bourg de Voiron en Dauphiné, Claude EXPILLY était né le 21 décembre 1561. Il fut nommé en 1586 substitut des gens du roi, puis conseiller et procureur général du roi en la Chambre des comptes et Cour des finances de la province, enfin avocat général. Il devint président au Parlement de Dauphiné.

Henri IV et Louis XIII employèrent EXPILLY dans diverses négociations en Savoie et en Piémont, et il s'en acquitta toujours de manière à mériter la confiance de ces souverains.

EXPILLY mourut à Grenoble le 25 juillet 1636. Il écrivit en latin en marge des livres de *Balde* et de *Cujas* la note suivante, où il parle de ses premiers travaux et de la dame DE BONNETON, son épouse :

« Cum me votum parentum haud quidem naturà consentiente ad « studium legum vocasset, ego Claudius EXPILLYUS Voronensis, cui « cœlestia sacra musarum placebant, toto Helicone relicto, ani- « mum repugnantem appuli ad hunc codicem anno 1589, tempus « decem annorum; quod huic generi litterarum pigrè dederam antea « quasi in vanum transactum fateor.

« At postquam uxorem duxi nobilem ISABELLAM BONNETON, motus « famà ac memorià nobilis *Nicolai* BONNETON ejus *avi*, ne nomen in « hac arte ignobile foret meum, lubens et dicta imperatorum « amplector, felicibusque auspiciis aggredior ; nec vos, ô Musæ, ut « Boetius repello vestros inter hæc seria jocos inserendo, et nobis « erit studium quod ante fuit aspro consilio recusum, votum maternum « sequor. Claudius EXPILLYUS ponebat anno 1589, mense septembri.»

Claude EXPILLY perdit sa femme au mois de juin 1625 ; il lui éleva un tombeau magnifique dans une chapelle de l'église paroissiale de Chatte, située près de la ville de Saint-Marcelin, non loin du château de la Poëpe, qu'elle avait elle-même fait construire; ses armes et celles de sa femme (telles qu'elles sont figurées en tête de la présente notice) y furent peintes à côté d'une inscription latine ainsi conçue :

D. O. M.
ISABELLA BONNETON,
NATALIBUS ILLUSTRIS, MORIBUS ILLUSTRIOR, SACELLUM HOC,
EX VOLUNTATE MARITI, A FUNDAMENTIS RESTITUIT,
POST PAULO, FATIS CONCESSIT.
CLAUDIUS EXPILLYUS,
POËPLE DOMINUS, COMES CONSISTORIANUS,
IN SENATU GRATIONIPOLITANO PRÆSES
CONJUGI DULCISSIMÆ CUM QUA VIXIT SINE QUERELA, ANNIS 39,
INFERIIS QUAS ACCIPERE CUPERET DATIS,
HOC MONUMENTUM EREXIT.
OBIIT GRATIANOPOLI, UBI QUIESCIT, 22 SEPTEMBRIS 1627.

Il fit ensuite peindre un cœur dans lequel ces quatre vers se trouvaient :

« Pour honorer ta vie, ô ma chère Isabelle,
« Il fallait peindre ici tes grâces, tes vertus,
« Mes larmes et les feux de ton amour fidelle
« Et renverser dessous les crimes abattus. »

Donnons ici, au besoin, la traduction de l'épitaphe qui précède :

« A la gloire de Dieu tout bon, tout puissant,

« Isabelle de Bonneton, que sa naissance et ses mœurs rendirent illustre, ayant, de l'agrément de son époux, rétabli cette chapelle, est décédée quelques temps après.

« Claude Expilly, seigneur de la Poëpe, conseiller du roi, président au Parlement de Grenoble, éleva ce tombeau à sa très douce épouse, avec laquelle il a vécu trente-neuf ans, et s'est acquitté envers elle des devoirs funèbres et funérailles qu'elle désirait en recevoir. Elle trépassa le 22 septembre 1627, à Grenoble, où son corps repose. »

(Voir *Antoine Boniel de Castillon*, *vie de Mre Claude Expilly*, Grenoble, 1660, in-4°.)

Les armes d'Expilly sont : *d'azur au coq d'or ; au chef d'or, chargé de trois molettes de sable*. (Chorier, *Nobiliaire du Dauphiné*, page 241.)

Claude Expilly ne laissa qu'une fille :

Gasparde Expilly, qui fut mariée deux fois : 1° avec Laurent de Chaponay, seigneur de Bresson (1) ; 2° le 10 juin 1615, avec Claude de Fassion, seigneur de Brion (2), président au Parlement de Dauphiné.

Gasparde Expilly avait eu, de son premier mari, une fille, Isabeau de Chaponay, mariée à Antoine de Moreton, des marquis de Chabrillan.

(1) La maison *de Chaponay*, originaire du Dauphiné, dont les barons de Morancé et de Belmont, seigneurs de Chaponay, de Ponsonas, d'Eybens, de Feyzin, de Bresson, de Saint-Marcel, de la Mure, etc., titrés marquis de Chaponay-Morancé, remonte, d'après les preuves de cour dressées par Cherin, à Pierre de Chaponay, chevalier, vivant à la fin du XIIIe siècle. Parmi ses descendants, on compte, entre autres : Antoine de Chaponay, damoiseau, châtelain du château de Vernaison (1412) ; Jean, Soffray et Laurent, successivement présidents de la Chambre des comptes du Dauphiné (1519, 1531 et 1550) ; Bertrand, chevalier de l'Ordre du roi (1625) et gentilhomme ordinaire de sa Chambre ; enfin plusieurs officiers distingués par leurs services, dont le dernier, Pierre-Anne de Chaponay, chevalier, marquis de Chaponay-Morancé, premier page de Madame, comtesse d'Artois (1780), lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi (1781).

Les armes de Chaponay sont : *d'azur, à trois coqs becqués, crêtés, barbés et membrés de gueules*. Devise : *Gallo canente spes redit*.

(2) Originaire du Dauphiné, la maison *de Fassion* était, suivant *Guy Allard*, connue dès l'an 1191. Elle a formé cinq branches, dont la principale était celle des seigneurs de Sainte-Jay et de Brion. Deux autres habitaient, l'une à Chatonnay, l'autre à Roybon, où elle exerçait l'art de la verrerie.

Claude de Fassion était prieur claustral du monastère de l'Ile-Barbe en 1512 ; Etienne de Fassion combattit à la journée de Cérisoles en 1544 ; Jean de Fassion se signala à Valence et à Crest pendant les guerres de religion ; Charles-Antoine de Fassion, seigneur de Sainte-Jay, se comporta vaillamment au siège de Gavi ; et Charles de Fassion, maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut tué dans un combat entre les galères de Malte et la flotte algérienne, en 1547. Il était frère de Claude de Fassion, seigneur de Sainte-Jay et de Brion, avocat général, puis président au Parlement, gendre du président *d'Expilly*, qui eut, entre autres enfants, Charles et Claude de Fassion, tous deux chevaliers de Malte.

Les armes de cette famille sont : *de gueules, à la croix d'or, cantonnée en chef de deux étoiles de même, et en pointe de deux roses d'argent*. Devise : *Fulget et floret*.

DEUXIÈME BRANCHE

EN AUVERGNE ET BOURBONNAIS

IV. Guiffrey Bonneton, frère d'Isabeau Bonneton, femme du président d'Expilly, vint se fixer en Auvergne vers l'an 1600 et s'y maria. Il eut trois enfants :

1° Pierre, qui suit;
2° Antoine Bonneton, né vers 1610, mort en 1685, marié vers 1650, dont :
   A Catherine Bonneton, née vers 1655, mariée le 4 février 1682 avec Laurent Bérard;
3° Anne Bonneton, femme de Jean Chantelauze (1), dont une fille : Anne Chantelauze, née en 1631.

V. Pierre Bonneton, né vers 1605, mort le 27 juin 1677, fut inhumé à la Montgie, près Issoire. Sa descendance compte plusieurs prêtres et plusieurs religieuses. Il a laissé sept enfants :

1° Laurent, qui suit ;
2° Jacques Bonneton, né vers 1635, épousa Catherine Bérard, dont : Jean Bonneton, né en 1687;
3° Antoine Bonneton, né vers 1636, épousa vers 1661, Anne Jacob, dont quatre enfants :

   A Guillaume Bonneton, né le 15 septembre 1665;
   B Jean Bonneton, né le 8 mai 1670 ;
   C Pierre Bonneton, né en 1682 ;
   D Philippine Bonneton.

4° Anne Bonneton, née vers 1640, mariée à la Montgie, près Issoire, à Jean Bérard ;
5° 6° et 7° Et trois filles : Marie, Marguerite et Philippine Bonneton.

VI. Laurent Bonneton, né vers 1630, notaire royal à la Montgie, près Issoire, épousa Giralde Bardy, dont il a eu deux fils :

1° Jacques-François Bonneton, qui figure comme parrain du fils de son frère auquel il donna son nom de Jacques-François;
2° Jacques, qui suit.

(1) La famille de Chantelauze est originaire de la Tour-Goyon, au diocèse de Clermont. N. Chantelauze, frère de Jean Chantelauze, notaire de ce lieu, s'établit, en 1677, à Montbrison en Forez. Cette famille a donné un ministre d'État sous la Restauration. Armes : *de sinople, au chevron d'argent accompagné d'un losange de gueules.*

VII. Jacques BONNETON, IIe du nom, praticien, puis notaire royal apostolique à Riom, en 1685, épousa, en premières noces, le 6 février 1687, Marguerite DESOCHES, morte le 31 décembre 1700, sans laisser d'enfants; elle fut inhumée dans le tombeau de son père, dans le cloître des Révérends Pères Cordeliers; et en secondes noces, le 4 juillet 1701, Françoise CONSTANT, fille de feu Annet CONSTANT et de Amable VIGIER. De cette seconde union sont nés quatre enfants :

1° Jacques-François, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, dite D'USSEL, rapportée ci-après;
2° Jean-Joseph BONNETON, né en 1707, mort jeune;
3° Jacques, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE, établie à BELLENAVES, dont l'article suivra;
4° Elisabeth BONNETON, née en 1701, morte à l'âge de 3 ans.

TROISIÈME BRANCHE

A USSEL

VIII. Jacques-François BONNETON, né le 17 mars 1702 (fils aîné de Jacques BONNETON et de demoiselle CONSTANT), eut d'une alliance dont le nom n'a pu être retrouvé, le fils qui suit.

IX. N. BONNETON, né vers 1735, et marié vers 1765 avec Anne GAUDON (1), fille de Gilbert GAUDON et de Gilberte VIGIER, petite-fille de N. VIGIER (2), juge à Clermont. D'eux vinrent trois enfants :

1° Joseph BONNETON, chanoine à Clermont, émigra en Espagne et fut nommé à son retour curé à Blanzat (Auvergne);
2° Claude-Victor, qui suit;
3° Antoine BONNETON, chanoine à Clermont, émigra en Angleterre et fut nommé à sa rentrée curé de Janzat (Allier).

X. Claude-Victor BONNETON, né à Riom, avocat à Clermont, se retira pour cause politique à Ussel, où il devint maire en 1796; à la Restauration, il accepta, sur de vives instances, la justice de paix de Chantelle.

(1) Anne GAUDON avait pour frères consanguins : Martin, définiteur des Récollets, Jean, récollet, Gilbert, poète et docteur en Sorbonne, et pour frère propre, François GAUDON prieur-curé de Saint-Vincent de Blanzac en 1761. Armes : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles du même, et en pointe d'un ciboire d'argent.*

(2) Armes des VIGIER : *d'or, à la bande de gueules, chargée de six besants d'or.*

Il épousa 1° Marguerite CHARTIER (1); 2° Suzanne SECRETAIN DE NEUVILLE, fille de Jean-François, sieur de Neuville (2), chef de bataillon dans un régiment d'infanterie (régiment de Saintonge), gouverneur de la Pointe-à-Pitre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Du premier mariage vinrent :

1° Joséphine BONNETON, née le 24 mars 1793, baptisée en l'église cathédrale de Clermont, le 27 mars suivant, eut pour parrain Joseph BONNETON, son oncle, et pour marraine sa grand'mère maternelle, Marie-Antoinette CHARTIER. Elle épousa M. MIOCHE, dont elle eut une fille :

A. Joséphine MIOCHE, mariée à M. TIXIER, avocat à Riom, dont elle a eu deux enfants :

AA. N. TIXIER, mariée à M. SENAC, docteur en médecine; *BB*. Henri TIXIER, célibataire.

2° Jacques-Victor, qui suit;

Du second mariage est né :

3° Jacques-Victor, filleul du précédent, dont l'article suivra.

XI. Jacques-Victor BONNETON, né le 11 avril 1795, fut baptisé dans l'église de Saint-Isidore d'Ussel. Il épousa Louise ARTAUD-DUPLANT, dont il eut deux enfants :

1° Jacques-Marcellin, qui suit;

2° Juliette BONNETON, née le 28 août 1827, mariée à Joseph-Edouard CHOUSSY, né le 19 février 1824, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition. De cette union restent les deux enfants ci-après :

A. Madeleine-Lucile CHOUSSY, née en 1847, mariée en 1867 à Pierre SARROT, dont :

AA. Pierre SARROT;

BB. Marie SARROT.

B. Louis CHOUSSY, avocat à Cusset, né le 17 janvier 1852, marié en 1879 à Marguerite BELLEMIN, née en 1860.

---

(1) La famille CHARTIER figure honorablement dans les archives d'Ussel (Allier). En 1614, un CHARTIER était président châtelain de la Châtellenie d'Ussel; en 1682, Gilbert CHARTIER (bisaïeul de Marguerite) était conseiller du roi; il mourut en 1691 et fut inhumé à Chantelle, où il avait conjointement, avec sa femme. Gabrielle BONNELAT, établi la confrérie du Saint-Sacrement. En 1697, vivait à Ussel, Charles-Christ CHARTIER DE JADON, écuyer du roi, époux de Marie de la Boullaye.

(2) A son retour des colonies, le vaisseau qu'il montait fut assailli par une tempête épouvantable et réduit à la dernière extrémité : on jeta à la mer tout ce qui pouvait délester le navire, même la caisse qui contenait les fonds et la solde appartenant au corps sous les ordres du commandant SECRETAIN DE NEUVILLE. Le vaisseau, les soldats et les matelots furent sauvés. Arrivé en France, ce brave officier ne voulut pas que ses soldats fussent privés de la solde qui leur appartenait : il vendit le plus beau des domaines qu'il possédait à Ussel, pour pouvoir rendre à chacun ce qui lui était dû, comme si la plus impérieuse nécessité n'eût point légitimé une mesure prise dans un intérêt commun, pour le salut de tous ! Quelque temps après, il se maria et eut quatre filles qui furent : Mme DE FREMONT, Mme YVON, Mme DU PEYROUX et Mme BONNETON.

Les SECRETAIN avaient pour armes : *Une cloche sans battant*, sorte d'armoiries parlantes. Leur hôtel s'appelait, dans les vieux titres : « *La Baillie*. »

En 1636, vivait un Claude SECRETAIN, notaire royal et garde-notes aux pays et duché de Bourbonnais.

XI *bis*. Jacques-Victor Bonneton, né à Chantelle en 1812, épousa Louise-Adélaïde des Corats, décédée en 1846, dont un fils :

Gilbert-Elie, dont l'article viendra plus loin.

XII. Jacques-Marcellin Bonneton, né en 1829, conseiller général pour le canton de Chantelle, marié à Jeanne Mioche (1), fille d'un ancien officier de cavalerie et de dame N. Deshommes. Il fut père de deux filles :

1° Marguerite Bonneton, née à Ussel en 1859 ;
2° Louise Bonneton, née à Ussel en 1861.

XII *bis*. Gilbert-Elie Bonneton, né à Chareil-Cintrat, près Chantelle, le 2 août 1843, a épousé : 1° en 1871, Marie-Louise-Thérèse Gerbaud de Peyrusse, née le 27 août 1848 et décédée le 18 décembre 1878 ; 2° en mars 1880, Sarah Gerbaud de Peyrusse. (Toutes deux filles d'Antonin Gerbaud de Peyrusse et de dame Pétronille-Hortense Aupetit-Durand) (2).

Du premier mariage est issu :

Louis-Jacques-René Bonneton, né à Chantelle en 1872.

QUATRIÈME BRANCHE

A BELLENAVES

VIII. Jacques Bonneton, IIIe du nom (troisième fils de Jacques et de Françoise Constant), né à Riom, en 1708, fut garde général des eaux et forêts et collecteur des amendes en la maîtrise royale de Montmarault ; il se maria trois fois : 1° avec Marguerite de Nogent, morte le 29 juillet 17.., à l'âge de 35 ans, et dont il eut six enfants, ci-après ; 2°, le 4 octobre 17.. avec Catherine Mandosse, veuve de Louis-Charles Bourgeois, et fille de Gabriel Mandosse, garde général des eaux et forêts à Bellenaves, et de demoiselle Gilberte de Praloix ; elle mourut sans enfants à Bellenaves, âgée de 36 ans, le 27 mars 1753 ; 3° avec demoiselle Marie des Marais.

Du premier lit sont nés :

(1) La famille Mioche est ancienne ; elle vint se fixer à Ussel au commencement du XVIIIe [illegible] 1710, figurent comme présidents châtelains : Gilbert-François Mioche ; en 1761, Louis-[illegible] Mioche ; enfin, en 1831, est décédé à Ussel, M. Jean Mioche, conseiller du roi, [illegible] seul juge de police de la Châtellenie d'Ussel, Cressanges, le Bouchet et autres lieux en d[illegible]

(2) La famille Aupetit-Durand a occupé et occupe encore un rang distingué dans la [illegible]ture.

1° Michel, qui suit ;
2° Pierre BONNETON, auteur du PREMIER RAMEAU rapporté ci-dessous ;
3° Simon BONNETON, marié à demoiselle Gilberte PARRAIN ou PARRIN, dont une fille :
Marie BONNETON, née à Bellenaves, le 26 juillet 1765 ;
4° Marie BONNETON ;
5° Françoise BONNETON ;
6° Autre Françoise BONNETON, née à Bellenaves, le 18 février 1739.

IX. Michel BONNETON, né le 23 juin 1727, eut pour parrain Michel Brugnot de Marquefaille, procureur du roi des eaux et forêts de Montmarault, et pour marraine Marie Collandre ; il prit alliance : 1° le 8 février 1753, avec demoiselle Anne THOURET (1) de la paroisse des Deux-Chaises (Allier), fille de Charles Thouret, sieur de Froidefond, et de Marie Bonnelat ; 2° avec Marie MONTBRUN, dont un fils, militaire, mort dans les guerres du premier Empire.

Les enfants que Michel BONNETON eut d'Anne Thouret furent :

1° Charles BONNETON, né le 20 novembre 1756, qui entra dans les ordres sacrés, et mourut curé de la Fline, près Saint-Pourçain ;
2° Marc-Yves, qui suit ;
3° Ignace BONNETON, né le 26 mars 1764, mort le 7 février suivant ;
4° Antoine BONNETON, auteur du SECOND RAMEAU rapporté ci-dessous ;
5° Marie BONNETON, née le 31 janvier 1751, morte âgée, célibataire, en 1851, dite *mademoiselle Manon ;* elle était douée d'un esprit remarquable, et sa volonté faisait loi dans sa maison comme dans sa famille ;
6° Anne-Catherine BONNETON, née le 17 novembre 1755, mariée à Gervais MONTBRUN et décédée sans enfants ;
7° Sainte-Jeanne BONNETON, née le 4 novembre 1757, morte jeune ;
8° Marguerite BONNETON, née le 30 janvier 1759, morte en bas âge ;
9° Claire BONNETON, née le 10 août 1762, morte jeune ;
10° Madeleine BONNETON, née le 26 mars 1765, morte âgée, célibataire ;
11° Marie-Anne BONNETON, née le 4 juin 1766, morte le 11 décembre suivant ;
12° Anne-Élisabeth BONNETON, née le 18 février 1771, morte le 27 novembre 1772.

X. Marc-Yves BONNETON, né le 18 avril 1761, avocat à titre officieux, mort à Saint-Pourçain en 1843, eut pour femme Suzanne THONIER, de laquelle il eut les enfants ci-après :

1° François-Hippolyte, qui suit ;

(1) Dans les actes de l'état civil, ce nom s'écrit indistinctement THOURET ou TOURRET ; cette famille a donné un ministre de l'agriculture et du commerce sous Louis-Philippe.

2° Marie Bonneton, née à Gannat, en 1797, mariée à Gilbert-Joseph Chargueraud, officier dans la garde impériale et chevalier de la Légion d'honneur, décoré par Napoléon Ier lui-même sur le pont de Montereau, en 1814. De cette union sont issus deux enfants :

A Auguste Chargueraud, né à Gannat en 1817, marié à Caroline Kœnig, dont un fils :

AA Charles-Gilbert-Joseph Chargueraud ;

B Madeleine Chargueraud, en religion *sœur Marie-Louise*, née à Gannat en 1821, élève de Saint-Denis, religieuse de l'ordre de la Charité de Nevers, morte à Saint-Gildard, le 11 février 1879.

XI. François-Hippolyte Bonneton, né à Gannat, le 14 décembre 1799, a épousé Gilberte Monteleon, née en 1811 d'une famille noble d'origine italienne (1), morte à Gannat en 1850.

De cette union sont nés quatre enfants, savoir :

1° Joseph-Hippolyte, qui suit ;
2° Hippolyte Bonneton, né en 1835, mort le 31 mai 1841 ;
3° Madeleine Bonneton, née en 1833, morte jeune ;
4° Marie-Philomène Bonneton, née à Gannat, au mois d'avril 1839, mariée à Hippolyte Bonabeau, sans enfants.

XII. Joseph-Hippolyte Bonneton, né à Gannat, le 21 juillet 1832, président du tribunal civil de Gannat, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages littéraires et scientifiques, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, de la Société des antiquaires de l'Ouest, etc., marié à Amélie Roumeaux, née à Naves en 1838, dont il a :

Berthe Bonneton, née à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 mars 1856.

PREMIER RAMEAU

IX. Pierre Bonneton (fils puiné de Jacques Bonneton et de Marguerite de Nogent), né à Bellenaves, en 1735, fut garde général des eaux et forêts de la maîtrise royale de Montmarault ; il épousa le 26 mai 1768, à Bellenaves,

(1) Le premier Monteleon (Monteleone) connu, avait été fait prisonnier à la bataille de Marignan et suivit le roi François Ier, à son retour en France.

demoiselle Madeleine Tabardin, fille de feu M. Tabardin, notaire royal, et de demoiselle Catherine Barthelemy, de la famille des Barthelemy-Montgond (1).

Il laissa pour enfants :

1° Jacques, qui suit ;
2° Martin Bonneton, né à Bellenaves, le 4 juillet 1771 ;
3° François Bonneton, né le 2 mars 1774, mort le 22 mai 1777.

X. Jacques Bonneton, IIIe du nom, né en 1769, à Bellenaves, a épousé à Chantelle, Anne Morio, sœur aînée des généraux Morio (2). De cette union sont nés deux enfants :

1° Achille, qui suit ;
2° Élisabeth Bonneton, née à Chantelle, le 25 avril 1801, morte à Chantelle en 1870, fut mariée à Antoine Morio, né à Chantelle le 12 mars 1786, capitaine en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, mort à Chantelle le 31 octobre 1872, laissant de son union une fille :

A. Clémentine Morio, née à Chantelle le 3 novembre 1841 ; mariée à Edmond Guillemot (3). De cette union sont nés trois enfants :

AA. Ludovic Guillemot, né le 3 décembre 1861 ;
BB. Berthe Guillemot, née le 14 mai 1866, décédée le 28 juin 1867 ;
CC. Marie Guillemot, née le 25 septembre 1868.

(1) Très-ancienne famille du Bourbonnais qui a possédé autrefois des fiefs, et s'est alliée à la noblesse. Armes : *d'or à une fasce de sable.*

Une branche de cette famille est connue en Auvergne sous le nom de de Montgond. En Bourbonnais, elle est représentée *de nom*, par M. Louis-Barthélemy Montgond, et *de sang*, par MM. Gay, du Floquet, de Gannat, de Montpensier et de Saint-Pourçain.

(2) L'aîné, Joseph-Antoine Morio, comte de Marienborn, général de division, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Bavière, ministre de la guerre en Westphalie, etc., était né à Chantelle (Allier) le 16 janvier 1771 ; il est mort à Cassel, le 25 décembre 1811. — L'autre, Annet Morio, baron Morio de l'Isle, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, également né à Chantelle, le 6 janvier 1779, est décédé à Vanves, près Paris, le 21 février 1828. — La famille Morio, originaire d'Italie, où elle occupa un rang élevé, s'implanta à Chantelle en l'année 1523. Les trois branches existantes en France sortent de cette souche Chanteloise. Armes des Morio de l'Isle, comtes et barons du premier Empire : *Tiercé en fasce, au 1, d'azur à cinq bandes d'or ; au 2 échiqueté d'argent et de sable de trois traits ; au 3, d'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même.*

(3) Sa mère, née Madeleine Hurault, descend *directement* de Robert Hurault, seigneur de Belesbat (neveu de Philippe Hurault de Cheverny). Robert épousa, en 1556, Madeleine, fille unique du chancelier de L'Hospital ; il en eût 9 enfants, 7 garçons et 2 filles. Les deux filles entrèrent dans les familles de Biron et de la Rivière. Quant aux garçons, Charles, l'aîné, prit les ordres et devint archevêque d'Aix ; deux laissèrent postérité : Michel et Robert.

Michel, comte de Fay, fut ambassadeur en Hollande et en Allemagne ; cette branche s'est éteinte en 1806.

Robert, pour se conformer au testament du chancelier, prit le nom de Hurault de l'Hospital, tout en gardant les armoiries des Hurault qui sont : *d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.* Il n'eut qu'un fils, Jean, qui laissa plusieurs enfants dont les diverses branches se sont éteintes dans le siècle dernier, à l'exception de celle de Jean-Claude, son fils aîné, laquelle s'éteindra en la personne de M. l'abbé Hurault (frère de Mme Guillemot mère), prêtre très distingué et très méritant. Il est chanoine, curé de 1re classe de Saint-Pierre de Nevers, officier d'Académie, ancien membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, auteur de divers ouvrages de piété et d'éducation et, entre autres, d'un Recueil de fables parvenu à sa cinquième édition.

XI. Achille Bonneton, né à Chantelle le 11 août 1795, mort à Bayonne en 1846, élève de l'École polytechnique, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, décoré de la main même de Napoléon Ier sur les buttes Montmartre; fut marié en 1835, à demoiselle Marie-Clotilde-Victoire Laborde (1), née à Bayonne en 1810. De cette union sont nés trois enfants :

1° Emile-François Bonneton, né en 1836 ;
2° Léonide-Eugénie Bonneton, née en 1839;
3° Auguste-Achille-Eugène Bonneton, né en 1841.

DEUXIÈME RAMEAU

X. Antoine Bonneton (fils puîné de Michel Bonneton et d'Anne Thourez), né à Bellenaves, le 23 mars 1768, mort à Fognat, en 1829. Il s'était marié avec Marie-Procule Secretain (de la famille des Secretain d'Ussel), née à Bellenaves en 1769, décédée à Fognat, en 1857, laissant de son union deux enfants ci-après :

1° Étienne, qui suit;
2° Jean-Baptiste, qui suivra.

XI. Étienne Bonneton, né à Bellenaves, le 19 avril 1800, est mort à Fognat le 23 janvier 1856. Il avait épousé le 2 mars 1829, Appolline-Pétronille Morio, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Secretain, sœur de la précédente, née à Chantelle, le 9 février 1806, morte à Fognat, le 30 juillet 1858, laissant de son union une fille :

1° Marie Bonneton, née à Foguat le 4 décembre 1829, mariée en 1850, à Pierre-Jean-Isidore Meillet (2), de la vieille souche des Meillet, (de Viplaix près Huriel), né à Laugère, en 1819, mort en 1872.

De cette union est née une fille :

(1) Autrefois ce nom s'écrivait La Borde; Jean La Borde, bisaïeul de Madeleine, fut architecte-entrepreneur du roi aux fortifications, barre et citadelle de Bayonne. Il eut pour fils François La Borde, marié à Jeanne-Seconde Godefroy, de Bordeaux, dont le père était également architecte-entrepreneur des travaux du roi ; le frère aîné de celui-ci, Jean Godefroy, fut chevalier de Malte et inspecteur des plaisirs de la cour. Ils prétendaient descendre de Godefroy de Bouillon.

(2) Arrière-petit-fils du côté maternel de messire Joachim Fauvet de Villeneuve, ancien trésorier de France, membre de la Société de Bretagne, auteur de poésies élégantes, dont voici un fragment :

« L'art d'écrire, art divin qu'un Tyrien nous apprit,
« En parlant à nos yeux, éclaira notre esprit ;
« Il sauva de l'oubli nos lois et nos usages,
« Les exploits des héros et les leçons des sages. »

Il décéda en 1781, à l'âge de 75 ans. Il fut l'époux d'Elisabeth Verrouquier de Saint-Auger, d'une ancienne famille noble du Bourbonnais, qui occupa dans les finances, les conseils du roi, l'armée et la marine, des emplois honorables. Les armoiries des Verrouquier sont : *d'azur, à la main d'argent.*

A Appolline-Sophie-Philomène-Marie MEILLET, née à Huriel, le 3 février 1851, mariée en 1872 avec Louis-Marie-Eugène BOUSSARD D'HAUTEROCHE (1), né en 1845. De cette union sont nées trois filles :

AA Marie-Antoinette D'HAUTEROCHE, née le 24 avril 1873 ;

BB Marie-Gabrielle D'HAUTEROCHE, née le 7 septembre 1874 ;

CC Marie-Josèphe-Alice D'HAUTEROCHE, née le 15 mars 1878.

XI *bis*. Jean-Baptiste BONNETON, né à Bellenaves, le 22 décembre 1801, marié à Élisabeth ESMELIN (2), née à Bellenaves en 1804, morte en 1839. De cette union vinrent deux fils :

1° Étienne, qui suit;
2° Auguste, qui suivra.

XII. Étienne BONNETON, IIe du nom, né à Bellenaves, le 30 octobre 1828, major au 71e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, subit, en 1870, les horreurs du siège de Metz et de la captivité en Prusse ; il avait fait les campagnes d'Afrique et celle d'Italie. C'est après la bataille de Montebello qu'il reçut son brevet de chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut le 2 décembre 1874; il avait épousé, en 1861, Emma GERBAUD, fille de N. GERBAUD et de dame Michelle DESMAROUX, dont il eut :

Jean-Baptiste-Aimé-Étienne BONNETON, né à Moulins, le 3 mars 1862.

XII *bis*. Auguste BONNETON, né à Bellenaves, le 1er janvier 1831, marié à Hortense MARTIN, de laquelle il a une fille :

Annette BONNETON, née à Moulins, le 21 avril 1856, mariée à André BERTHONNIER, docteur en médecine à Moulins. Ils ont une fille :

A. Marguerite-Andrée-Augustine, née à Moulins, le 30 octobre 1877.

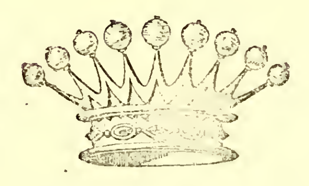
(1) Les armoiries des D'HAUTEROCHE sont : *d'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

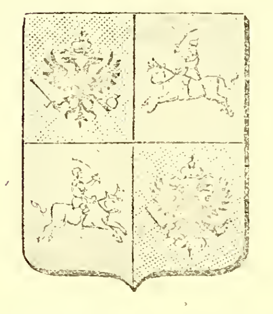
(2) La famille ESMELIN est très ancienne : bien avant 1793, elle occupait des fonctions administratives.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

BOSELLI

ITALIE





Armes : *aux 1 et 4, d'or à l'aigle impériale de sable; au 2, de sinople au bœuf d'or, galopant, sur lequel est un guerrier armé de toutes pièces au naturel; au 3, comme au 2, seulement le bœuf est contourné.* Couronne : *de Comte.* Devise : *A furore rusticorum libera nos, Domine.*



MAISON originaire de Bergame et l'une des plus puissantes et des plus illustres de l'Italie. L'ancien poète *Muzio*, de Bergame, raconte ainsi l'origine de ses armoiries, qui sont : *un guerrier monté sur un bœuf.* Il prétend que, lors de la fondation de Bergame, une révolte de paysans ayant eu lieu, un Boselli, n'ayant pas de cheval, monta sur un bœuf, et tailla en pièces ses ennemis; que cet exploit assura le salut de ses compagnons, et que de là, vint la devise de cette famille : « *Libera nos a furore rusticorum, Domine.* »

C'est de Enrico Boselli, vivant en l'an 1050, que sont descendus les *Cavalcabo*, qui comptèrent comme la première famille de Crémone.

La généalogie de la famille Boselli, dressée en 1675 et déposée aux archives publiques de Bergame et de Ferrare, leur donne pour premier ancêtre, Ambroise Boselli, comte de Bergame, qui vivait en 880, et fut marié à Attoperga, fille de Charles le Gros; cet Ambroise fut mis à mort, en 889, par Arnolf ou Arnulph de Carinthie.

Parmi les illustrations anciennes des Boselli, on compte : deux chevaliers de Rhodes, des colonels, des généraux, des évêques, des commandants de places fortes, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Des lettres patentes de 1408, 1469 et 1477, déclarées par les empereurs d'Autriche, en confirmant l'ancienne noblesse de cette maison, conférèrent le titre de Comte à diverses branches et les autorisèrent à écarteler leurs anciennes armoiries avec l'*Aigle impériale*. Ce sont ces armoiries que portait le comte Galeazzo Boselli, dont parle Saint-Simon dans ses Mémoires, et qu'il appelle « un Milanais de condition. »

Ce Galeazzo fut mis à mort par le comte de Vaudemont, sur l'ordre de Louis XIV, sous le prétexte de crimes politiques qu'il aurait commis; mais le véritable motif de cette mort paraît avoir été que Galeazzo s'est trouvé mêlé à l'histoire du Masque de fer.

Les comtes Boselli, de Bergame, eurent des descendants à Ferrare, à Bologne, à Modène et à Savone.

La branche de Bergame, s'est éteinte en la personne de Scipion Boselli, mort en 1747; il fut colonel au service du roi de France, chevalier de Saint-Louis, brigadier, puis maréchal de camp.

Les branches de Ferrare et de Modène se sont éteintes vers 1790.

Celle de Bologne subsiste dans les personnes des comtes Ulysse, Gaëtano et Pietro Boselli, et leurs enfants.

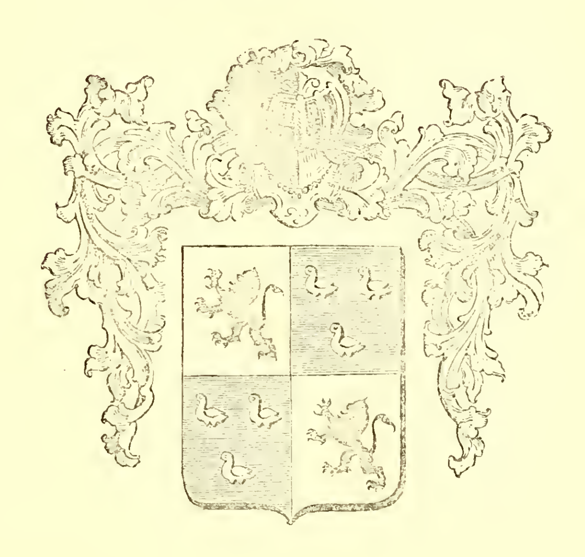
Celle de Savone est représentée par M. Paolo Boselli, député à Rome; MM. Jules et Paul de Boselli, dont le grand-père s'est fixé en France à l'époque du Consulat.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer

DU BREUILLE

FLANDRE, CAMBRÉSIS, PICARDIE.

SEIGNEURS DE VILLERS-OUTREAU, DE MÉRICOURT, DE BOUCLY, DE VERGNIER, DE FONTENELLE, ETC.



ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à un lion de sable armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3, d'azur, à trois merlettes d'argent.* L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



A famille DU BREUILLE, dont le nom s'est orthographié primitivement DU BRUILLE et qu'on trouve aussi écrit DU BRUEIL et DU BRŒUIL, est originaire de la Flandre, où elle florissait dès le XIe siècle.

Elle a contracté des alliances avec les familles les plus distinguées de la contrée, telles que celles de : D'ANDREGNIES, D'ASSET, DE BRILLON, DE CLÉMENT-D'OUHAULT, DE FOLLEVILLE, DE GONTREUIL, DE HERMIES, DE HŒNSBRŒCK, DE LONGUEVAL, DE MAISNIL,

DE MASTAING, DE SAILLY, DE SELLES, DE SOMBREF, DE THESSELT, DE WARNET, DE NICÉVILLE, DE LA HAISE DE JALAIN, DE BYLANDT, etc.

Dès le XIII[e] siècle, elle s'était séparée en plusieurs branches, qui toutes modifièrent leurs armes, suivant l'usage du temps; son plus ancien sceau représente *un lion*.

Le premier auteur connu de cette famille est :

I. Anselme DU BREUILLE ou DU BRUILLE, chevalier, qui parut, en 1096, au célèbre tournoi d'Anchin, qui fut en quelque sorte une assemblée plénière pour le départ de la première croisade. Il eut pour fils :

II. Watier DU BREUILLE, I[er] du nom, qui fit don conjointement avec GILLOTTE, sa femme, en l'année 1168, à l'abbaye de Saint-Aubert, de quatre menauldées de terres situées à Avesnes-le-Sec. Il fut père de :

1° Watier II, qui suit;
2° Pierre DU BREUILLE;
3° Jean DU BREUILLE, qui mourut en 1227 et fut inhumé dans l'église de Bouchain (ROSEL, *Remarques hist. sur le Cambrésis*);
4° Fredesende DU BREUILLE, femme de Jean DE SAILLY, chevalier, neveu de Gilbert DE SAILLY ou d'ASSALIT, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

III. Watier DU BREUILLE, II[e] du nom, est connu par une charte de l'année 1211. Il eut pour fils :

1° Watier III, qui suit;
2° Baudoin DU BREUILLE, chevalier, vivant en 1219 et 1224 (*Du Chesne, Histoire de la maison de Bethune*);
3° Guillaume DU BREUILLE, chevalier, vivant en 1215 (*Idem*);
4° Renier DU BREUILLE, chevalier, marié à Mathilde DE HOENSBROECK et père de plusieurs enfants :
   A. Renier DU BREUILLE, qui s'unit à Clémence DU MAISNIL, dont trois fils et deux filles :
      AA. Renier DU BREUILLE;
      BB. Pierre DU BREUILLE;
      CC. Anselme DU BREUILLE;
      DD. Marie DU BREUILLE;
      EE. Ade DU BREUILLE; Tous mentionnés dans une charte de l'abbaye du Verger, en Cambrésis.

IV. Watier DU BREUILLE, III[e] du nom, seigneur de Villers-Outreau, épousa SARA N., du consentement de laquelle et de Watier DE HONNECOURT, seigneur

de Villers-Faucon, il vendit à l'abbaye de Vaucelles cinq muids de bois, comme il conste d'une charte de l'année 1226. Il laissa, entre autres enfants, un fils nommé :

V. Guy DU BREUILLE, Ier du nom, seigneur de Villers-Outreau, vivant en 1244. Il fut père de :

VI. Guy DU BREUILLE, IIe du nom, de qui est né :

VII. Jean DU BREUILLE, Ier du nom, père de :

VIII. Jean DU BREUILLE, IIe du nom, dit SARRASIN, qualifié chevalier, seigneur de Villers-Outreau, connu par diverses chartes des années 1263, 1275, 1289 et 1311. Il a laissé, entre autres enfants :

1° Guy III, qui suit ;
2° Colard DU BREUILLE, franc-fieffé de l'évêque de Cambray, vivant en 1307.

IX. Guy DU BREUILLE, IIIe du nom, chevalier, vivant en 1311, laissa pour fils :

1° Jean III, qui suit ;
2° Jacquemart DU BREUILLE, écuyer, homme de fief de Saint-Aubert, puis bailli de ladite abbaye, connu par des chartes des années 1314, 1326, 1336 et 1339 ;
3° Colibrier DU BREUILLE, chevalier, dont Froissart fait mention sous l'année 1340, comme ayant été sur le point de surprendre Jean, duc de Normandie, au village de Montais, en Cambrésis, assisté de quelques autres chevaliers. (*Chroniques de France.*)

X. Jean DU BREUILLE, IIIe du nom, aussi qualifié vassal de l'abbaye de Saint-Aubert, ès années 1335, 1355, 1363, etc., fut père de :

XI. Guy DU BREUILLE, IVe du nom, vivant en 1396, dont :

XII. Jean DU BREUILLE, IVe du nom, chevalier, vivant en 1438. Il eut, entre autres enfants :

1° Jeannette DU BREUILLE ;
2° Françoise DU BREUILLE, femme d'Artus DE LONGUEVAL, seigneur de Buquoy et autres lieux, grand bailli d'Amiens, veuf de Jeanne DE CONTAY, sa première femme, et fils de Renaud DE LONGUEVAL, chambellan du roi Charles VII, aussi grand bailli d'Amiens, et de Jeanne DE MONTMORENCY ;
3° X. DU BREUILLE, cadet, qui suit :

XIII. N. du Breuille, écuyer, vivant à Tournay, qui épousa N..., dont il eut un fils :

XIV. N. du Breuille, écuyer, dont l'alliance est également restée ignorée. Cette lacune s'explique par suite des vengeances que Louis XI exerça sur les créatures et les amis de son père. On vient de voir que Artus de Longueval, gendre de Jean du Breuille, avait été chambellan du roi Charles VII. On sait, d'autre part, que Louis XI s'empara de la Picardie et y exerça mille vexations. La famille du Breuille fut une de celles qui tombèrent en disgrâce et eurent le plus à souffrir de l'occupation française. Il n'est pas étonnant que tous ses actes domestiques aient été perdus durant cette période ; mais nous la suivons sans interruption au commencement du siècle suivant, dans la branche cadette rapportée ci-après :

BRANCHE CADETTE

XV. N. du Breuille, né vers 1520, marié vers 1550, fut père de :

1° Claude, qui suit ;
2° François du Breuille, seigneur de Vergnier, présent au mariage d'Antoinette du Breuille, sa nièce, en 1591 ;
3° Suzanne du Breuille, mariée à Pierre du Clément, écuyer, seigneur d'Ouhault.

XVI. Claude du Breuille, écuyer, seigneur de Méricourt et de Bouely, né vers 1551, épousa Françoise de Gonnelieu, d'une famille du Cambrésis, qui a donné plusieurs chevaliers de Malte. Elle était veuve en 1591. Ses enfants furent :

1° Antoinette du Breuille, mariée, par contrat du 6 juin 1591, avec Louis de Folleville, écuyer, seigneur de Beaumartin. Dans ce contrat, la future est dite assistée de demoiselle Françoise de Gonnelieu, sa mère, de François du Breuille, écuyer, sieur de Vergnier, son oncle, etc. (*Nobiliaire de Picardie, art. de Folleville.*)
2° Pierre, qui suit :

XVII. Pierre du Breuille, né en 1590, habitant près Tournay, était décédé avant l'année 1674. Il est parlé de ses hoirs dans une ordonnance de la Cour souveraine de Tournay, portant vente au profit des mayeurs et échevins de Peruwelz de certaines terres qui avaient appartenu aux héritiers

de Louis DE VILLERS et de Jacqueline de LA CROIX, sa femme. Il y est marqué que les terres en question confrontaient à celles des hoirs de Pierre DU BREUILLE. (*Grosse en parchemin de huit rôles*). Il laissa pour fils :

XVIII. N. DU BREUILLE, né à Tournay en 1630, qui eut pour fils :

XIX. N. DU BREUILLE, né vers 1680, qui vint se fixer à Valenciennes où il se maria et laissa pour fils :

XX. Jacques-Joseph DU BREUILLE, né à Valenciennes en 1747, épousa Marie-Toussaint MICHON dont il eut le fils qui suit :

XXI. Firmin-Nicolas-Joseph DU BREUILLE, né à Condé en 1774, seigneur de Fontenelle, épousa en 1799, à Condé, Charlotte DE LA HAISE DE JALIN, fille d'Augustin-Albert DE LA HAISE, seigneur de Jalain. Il est mort à Condé-sur-l'Escaut, le 10 octobre 1809. De cette union sont nés :

1° Gustave-Firmin-Joseph, né en 1799, tenu au baptême par Jacques-Joseph DU BREUILLE, son aïeul paternel, et Bernardine DE NIEUVILLE, sa tante maternelle; il est mort en 1805;
2° Louis-Théophile, qui suit;
3° Florente-Joséphine-Charlotte DU BREUILLE, née en 1805, morte à Paris en 1861.

XXII. Louis-Théophile DU BREUILLE, né le 5 thermidor an X (24 juillet 1802), à Condé (Nord), eut pour parrain et marraine Joseph DE LA HAISE DE JALIN, son oncle maternel, et dame Marie Toussaint MICHON, son aïeule paternelle. Il est mort en 1850, ayant eu de son union contractée en 1827 avec Eulalie-Françoise-Vendicie DERVAUX, le fils qui suit :

XXIII. Charles-Louis-Joseph DU BREUILLE, né le 28 mai 1828, à Condé-sur-l'Escaut, s'est marié le 7 mai 1851, à Princenhage (Pays-Bas), avec Aspasie-Frédérique-Anne, comtesse DE BYLANDT, dont il a eu deux enfants :

1° Gaston-Frédéric-Philippe-Louis DU BREUILLE, né le 4 mars 1852, à Saint-Josse-Ten-Noode, Bruxelles (Belgique), officier d'infanterie;
2° Louise-Marie-Lydie-Virginie-Charlotte DU BREUILLE, née le 21 septembre 1855, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), mariée au mois de juin 1875, au baron Émile DE FAUCONNET.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE LA BROUSSE

DE VERTEILLAC

LIMOUSIN, PÉRIGORD, SAINTONGE, BOURBONNAIS, ILE-DE-FRANCE

SEIGNEURS DE LA TOUR-BLANCHE, DE LA BROUSSE, DES CHAPPOULIES, DE RUBEYROLES, D'ATHIS, DE PUYRIGARD, DE LA POUYADE, DE CHASTENET, DE SAINT-FRONT, DE CRESSAC; MARQUIS D'ATHIS, COMTES, PUIS MARQUIS DE VERTEILLAC.



ARMES : *d'or, au chêne terrassé de sinople, fruité de douze glands d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* COURONNE : *de marquis.* SUPPORTS : *deux lions.* DEVISE : *Oncques ne rebrousse.*



ETTE Maison, originaire du Limousin, est connue dès le XIIIe siècle, époque à laquelle un de ses ancêtres (1), AIMERIC DE LA BROUSSE (BROSSA), chevalier, fut témoin, en 1234, à un acte de donation faite devant l'official de Limoges, par Aimeric de Jaunhac, chevalier, à Pierre de Bernard, son neveu, d'une rente due par la paroisse de *Burolio*, Busseuil, rente que Pierre de Bernard vendit ensuite aux doyen et chapitre de Limoges, pour le prix de seize livres, monnaie de Limoges.

Parmi les familles avec lesquelles celle DE LA BROUSSE a contracté alliance, nous citerons d'abord celles qui, par mariage, se sont unies, de 1414 à 1850, aux chefs de la lignée directe ;

Puis les autres familles alliées.

En 1414, Florimonde DE LAVERNHIA épouse Jean II DE LA BROUSSE, écuyer.

En 1568, Jeanne DE LAAGE épouse Thibaud Ier DE LA BROUSSE, seigneur de Rubeyroles.

En 1587, Antoinette DU MAZEAU épouse Thibaud II DE LA BROUSSE, seigneur de Puyrigard.

En 1637, Bertrande DUCHESNE, mariée à Thibaud III DE LA BROUSSE, seigneur de la Pouyade.

En 1678, Antoinette DE LAGEARD DE CHERVAL, femme de Pierre II DE LA BROUSSE, seigneur de Cressac.

En 1727, Madeleine-Angélique DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC épouse Thibaud IV DE LA BROUSSE, comte DE VERTEILLAC.

En 1759, Louise DE SAINT-QUENTIN DE BLET, mariée à César-Pierre-Thibaud DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC.

En 1795, Jeanne-Charlotte-Féliciité-Elisabeth D'APPELVOISIN DE LA ROCHE DU MAINE, femme de François-Gabriel-Thibaud DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC.

En 1844, Caroline-Ferdinande-Adélaïde-Louise DE MONTALEMBERT D'ESSÉ épouse César-Augustin DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC.

En 1850, Marie-Henriette DE LEUZE épouse César-Augustin DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC.

(1) Dépôt des Chartes de Moreau, Archives du chapitre de Saint-Étienne de Limoges.

Parmi les autres familles alliées aux DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC, nous citerons : celle DE GONTAUT, en 1530, par le mariage d'Antoine DE GONTAUT avec Agnès DE LA BROUSSE; celle DE DANYAU DE SAINT-GILLES, par son mariage avec Nicolas DE LA BROUSSE, comte de VERTEILLAC, en 1662; et, d'après l'indication mentionnée dans l'ouvrage imprimé en 1735, de la vie de Nicolas DE LA BROUSSE, comte de VERTEILLAC, tué au combat de Boussu, près Mons, en 1693, nous citerons aussi les maisons qui étaient alors alliées à la sienne en 1693, savoir celles : D'AYDIE; DE SAINT-LAURENT; CRÉVANT; DE CINGÉ; DE SALAGNAC; DE LA COSTE; D'AUBUSSON-BEAUREGARD; DE SAINT-ASTIER; DE FAYOLLE; D'HAUTEFORT DE MARQUESSAC; DE LA GARDE DE SAIGNE SAINT-ANGÈLE; DE POILVILAIN DE CRENAY; GOULARD DE LA FAYE.

Puis les trois alliances de la branche DE LA BROUSSE D'ATHIS, avec demoiselles DE LA DOIRE DU MAINE; DE SALIGNAC, comte DE ROCHEFORT; et DE TUFFET.

Dans le siècle dernier, nous citerons encore en 1729, par le mariage de César-Pierre DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC, avec demoiselle Louise DE SAINT-QUINTIN DE BLET, celles des Maisons DE BELMONT, DE DAUVET, DE LUYNES et DE BROGLIE par le mariage, en 1782, de Françoise-Angélique DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC avec le prince DE BROGLIE-REVEL; puis, en 1795, par le mariage de François-Gabriel-Thibaud DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC, avec Jeanne-Charlotte-Félicité-Elizabeth D'APPELVOISIN DE LA ROCHE DU MAINE, celles DE BOURDEILLES, DE MAILLÉ, D'UZÈS, D'HUNOLSTEIN, DE MENOU, DE MONTMORIN, DE LA CHATAIGNERAYE, DE CHASTAIGNIER, et, par suite, avec celles D'UZÈS et DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG; puis, plus récemment encore, par le mariage de Césarine-Fortunée DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC avec le comte DE GARS DE COURCELLES, en 1822.

La maison DE LA BROUSSE a contracté alliance avec celles DE DURFORT DE PLEUMARTIN et DE LA TOUR D'AUVERGNE; puis, par le mariage d'Angélique-Herminie DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC, en 1828, avec le comte DE BOURBON-CONTI, et, en secondes noces, avec le comte DE LAROCHEFOUCAULD, duc DE DOUDEAUVILLE, en 1840.

Il y a lieu de mentionner ici ces deux nobles alliances bien qu'il n'en soit pas résulté de postérité. Puis enfin, par le mariage, en premières noces de César-Augustin DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC, en 1844, avec demoi-

selle Caroline-Ferdinande-Adélaïde-Louise de Montalembert d'Essé, et, par son second mariage avec demoiselle Marie-Henriette de Leuze, en 1850, il y a eu alliance avec les familles de Choiseul, de Robersart et de Molembaix; mais de ces deux mariages il n'y a eu qu'une fille qui, en 1852, a épousé le prince de Léon, seul fils aujourd'hui du duc de Rohan.

La généalogie que nous donnons ici a été dressée tant sur des actes établissant la filiation et les alliances, que sur les lettres patentes de maintenue de noblesse accordées par Louis XIV, en 1644 et 1671, et sur les preuves faites par cette maison, soit devant les commissaires du roi, soit devant les généalogistes de la couronne, entre autres : Clairambault, Chérin et d'Hozier.

Elle a pour objet d'expliquer et de compléter ce qu'en ont dit, outre ces généalogistes, divers historiens, notamment : *Brantôme*, *Buchanan*, *de Thou*, *Le Laboureur*, *Le P. Anselme, Moréri*, *Bayle*, etc. La filiation en est régulièrement suivie depuis Antoine rapporté ci-après.

FILIATION

I. Antoine de la Brousse (*Brossa*), né en 1286, chevalier, fils d'Aimeric de la Brousse, ci-dessus nommé, habitait le lieu de Bonnefons, paroisse de Brassac, près la Tour-Blanche en Périgord, province où ses pères étaient venus s'établir. Il s'y maria en 1315, et eut, l'année suivante, un fils du nom de Jean dont l'article suivra.

Antoine fut un guerrier célèbre de son temps. Entré jeune au service sous Philippe le Bel, ce fut particulièrement sous les règnes de Charles le Bel et de Philippe de Valois que, dans maintes circonstances, il put donner d'éclatantes preuves de sa valeur, surtout à la bataille de Cassel où il défendit avec le plus courageux dévouement la personne du roi, qui allait être victime de son manque de précautions, les Flamands ayant pénétré jusqu'à sa tente où ils le surprirent sans armes.

En récompense de ses nombreux services et notamment de celui-là, Philippe de Valois lui accorda, en 1348, les lettres patentes dont la teneur suit et qui sont plutôt une confirmation de noblesse qu'un anoblissement, puisque le roi y rappelle que son cousin Charles le Bel disait qu'il n'était en meilleure sûreté qu'avec les anciens seigneurs de la Brousse.

« Philippus Valeriæ, versus flumen Oisæ, Francorum Rex, notum facimus
« omnibus tam præsentibus quam futuris, nos concessisse litteras nobilitatis
« amabili nostro Antonio de la Brossa, cum pulchrâ quercu, oneratâ
« duodecim glandibus aureis, faciente sua gentilitiæ insignia, illi et succes-
« soribus suis, habitanti loci Fontis-boni, parochiæ Braccensis Petragorensis,
« Domino nobilium Domorum nemoris, vici Montagriensis, Victoris fluvio-
« rum Chadulensis, vicique domorum; quia fortiter pugnatus fuerat contra
« Belgas, in prœlio montis Casselli, quiaque fecerat alia gesta insignia tempo-
« ribus Caroli pulchri consobrini nostri, dicentis: « Corpus tutius esse cum
« antiquis dominibus de la Brossa. » Ideoque ut ille et sui fruantur omnibus
« privilegiis concessis antiquis nobilibus regni nostræ Franciæ.

« Hoc factum scriptumque fuit Nogenti-Caroli, anno millesimo trecente-
« simo quadragentesimo octavo, signo nostro signatum subscriptumque
« fuit. »

Philippus, Francorum Rex.
Inferius:
Rogerius, scriba regis Franciæ.

En voici la traduction:

« Philippe de Valois, vers le fleuve d'Oise, roi des Francs, savoir faisons
« à tous présents et à venir, que nous avons accordé des lettres de noblesse à
« notre bien-aimé Antoine de la Brousse (*de Brossa*), avec un *beau chêne
« chargé de douze glands d'or, faisant ses armoiries de noblesse*, pour lui
« et ses descendants, habitants du lieu de Bonnefons, paroisse de Brassac, en
« Périgord, seigneur des maisons nobles de la Forest, du bourg de Monta-
« grier, de Saint-Victor, des rivières de Chadeuil et du bourg des Maisons, et
« parce qu'il avait vaillamment combattu contre les Belges à la bataille du
« mont de Cassel (1328), et parce qu'il avait fait d'autres actions d'éclat
« au temps de Charles le Bel, notre cousin, qui disait que sa personne n'était
« en meilleure sûreté qu'auprès des anciens seigneurs de la Brousse.

« C'est pourquoi nous voulons que lui et les siens jouissent de
« tous les privilèges accordés aux anciens nobles de notre royaume de
« France (1). »

(1) Le principal but de ces lettres étaient évidemment d'attribuer à Antoine de la Brousse des armoiries (*sua gentilitiæ insignia*), distinction qui venait a l'appui d'une noblesse préexistante (*antiquis dominis de la Brousse*) et qui l'assimilait plus complètement aux anciens nobles du royaume (*omnibus privilegiis concessis nobilibus*).

Ceci fait et écrit à Nogent-le-Roi, l'an mil trois cent quarante-huit, signé de notre main et souscrit.

Philippe, roi des Francs.
Plus bas :
Roger, secrétaire.

II. Jean Ier de la Brousse, chevalier, fils du précédent, né en 1316 (1), suivit comme son père la carrière des armes, se maria en 1346 et eut quatre enfants.

1° Guillaume qui suit;
2° Héliot, 3° Loys, 4° Jacques, qui passèrent, à Saint-Jean-d'Angély, les revues de noblesse du seigneur de Saint-Marc, les 15 septembre, 1er novembre 1387 et 1er février 1388 (2).

III. Guillaume de la Brousse (3), chevalier, né en 1348, fils de Jean Ier et petit-fils d'Antoine, était qualifié *Miles de Turre Alba*, chevalier de la Tour-Blanche, ainsi que l'indique un acte dont copie régulière et certifiée existe dans les archives de ses descendants, acte trop volumineux pour qu'il soit possible d'en donner ici la traduction entière. C'est un contrat de vente par Guillaume de la Brousse à Guillaume Fabri, en date du 3e jour des ides de décembre 1397, de divers immeubles. Nous nous bornerons à en transcrire les premières lignes en y ajoutant les stipulations qui en établissent le caractère de féodalité :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume de la Brousse, « chevalier de la Tour-Blanche, et Guillaume Fabri, clerc dudit lieu, au « diocèse de Périgueux, etc., etc. »

Cette vente fut faite moyennant douze deniers d'or « payés comptant ; en outre, sous la réserve des droits de seigneurie directe et moyennant une redevance féodale de six deniers, monnaie courante d'acapit, payables audit seigneur et à ses héritiers ou successeurs, à chaque changement de propriétaire du fief, suivant la coutume. »

Guillaume de la Brousse, chevalier de la Tour-Blanche, n'était seigneur de cette châtellenie que pour un tiers ; la maison de la Tour l'était alors pour

(1) D'après le contenu d'une charte de 1353, Jean Ier de la Brousse, chevalier, donne quittance pour lui et ses héritiers en Saintonge. (*Archives de la famille.*)
(2) Ces revues existent aux archives de l'État, province de Saintonge, liasse K., nos 67, 17, 18, 20.
(3) D'après le contenu d'une charte de 1371, Guillaume de la Brousse, chevalier, est cité comme propriétaire d'une maison à la Tour-Blanche, en Périgord. (*Archives de la famille.*)

les deux autres tiers, ainsi qu'il résulte d'une ordonnance du roi Jean, du 13 février 1351, dont une copie en bonne forme existe aussi dans les archives de la famille ; ordonnance par laquelle ce monarque détacha de la sénéchaussée de l'Angoumois le ressort des village, château et châtellenie de la Tour-Blanche, pour l'annexer à la sénéchaussée du Périgord et du Quercy, dont il avait dépendu autrefois. Le roi réserva de plus et annexa à la couronne de France et à son domaine immédiat tout ce qu'il avait de droits de juridiction et de mouvance sur lesdits village, château et châtellenie de la Tour-Blanche (1).

Guillaume DE LA BROUSSE, marié en 1380, eut trois fils :

1° Jean II, qui suit;
2° Hélie DE LA BROUSSE, vivant en 1423;
3° Arnaud DE LA BROUSSE, qualifié seigneur de Noyelle, vivant en 1421.

IV. Jean II DE LA BROUSSE, écuyer, né en 1382, était, en 1422, homme d'armes du roi Charles VI. Il avait épousé, en 1414, Florimonde DE LAVERNHIA, qui fit son testament à *Supra bosco*, Sorbois, au bailliage de Limoges, le 29 août 1432. Elle lui donna trois fils :

1° Jean III DE LA BROUSSE, qui suit ;
2° Guillaume DE LA BROUSSE, qui suivit la carrière des armes et mourut célibataire ;
3° Pierre DE LA BROUSSE, aussi homme d'armes, devenu la tige d'une branche cadette établie à l'Annat en Périgord, dont on ignore la destinée.

V. Jean III DE LA BROUSSE, né en 1420, épousa, en 1456, N., dont il eut un fils qui suit.

Jean possédait en Bourbonnais un fief important où il fit bâtir, au commencement du XVe siècle, un château de son nom de la Brousse, qu'il fut autorisé, en 1470, par Jean de Bourbon, gendre du roi Charles VII, à fortifier ainsi qu'il lui conviendrait, et à y faire fossés, pont-levis et autres fortifications qu'il jugerait nécessaires (2).

(1) La seigneurie de *la Tour-Blanche* passa plus tard dans la maison DE BOURDEILLES qui en possédait deux tiers en 1419, et acquit le dernier tiers en 1465. Elle la conserva jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle la baronnie de la Tour-Blanche sortit de la maison DE BOURDEILLES pour passer dans celle de SAINTE-MAURE, et pour passer peu après dans la maison DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC, ainsi que nous le dirons plus loin.

(2) Ce qui indique suffisamment que, bien que la maison DE LA BROUSSE fût originaire du Périgord, où elle était établie au commencement du XIIIe siècle, MM. DE LA BROUSSE possédaient à cette époque des fiefs en Bourbonnais.

VI. Pierre Ier DE LA BROUSSE, écuyer, né en 1457, rendit foi et hommage, en 1482, de son fief de la Brousse à Suzanne de Bourbon-Beaujeu, duchesse de Bourbonnais (fille unique du sire de Beaujeu et d'Anne de France, fille aînée de Louis XI), depuis mariée au connétable de Bourbon, son cousin.

Pierre eut trois fils :

1° Jacques Ier, qui suit ;
2° Antoine-Gaston DE LA BROUSSE, qui servit sous les Guise et mourut célibataire ;
3° Jean DE LA BROUSSE, qui embrassa l'état ecclésiastique et fut archevêque de Vienne en Dauphiné (1).

VII. Jacques Ier DE LA BROUSSE, né en 1483, s'intitulait seigneur de Condenne et de la Cour ; il fut lieutenant de cent hommes d'armes, puis capitaine de cinquante lances, gentilhomme ordinaire du roi Henri II et chevalier de son ordre (2).

Partisan des Guise dont il appréciait les brillantes qualités, il alla se jeter dans Metz, à la suite de François, duc de Guise, au mois d'août 1552, à l'instant où cette ville, auparavant libre, mais tout récemment conquise par Henri II, allait être assiégée par Charles-Quint, et contribua puissamment à sa défense, si glorieusement terminée par la levée du siège, où Charles avait perdu 30,000 hommes.

Les services de Jacques furent dignement appréciés par Henri II, qui l'honora dès lors de toute sa confiance, le mit, avec le seigneur de Sansac, auprès du dauphin, son fils, depuis roi sous le nom de François II, et mari de l'infortunée Marie-Stuart, reine d'Ecosse.

Agé de soixante-quinze ans, Jacques obtint la faveur de conduire au secours de cette princesse, devenue veuve à peine rentrée dans ses États et luttant contre ses sujets révoltés, un corps de deux mille hommes, avec lequel il défendit avec autant de vigueur que de succès la place et le port de Leith,

(1) L'Église de Lyon et celle de Vienne furent les premiers sièges des Gaules. L'archevêque de Vienne portait le titre de primat des primats.

(2) On lit au sujet de Jacques Ier DE LA BROUSSE dans Moréri (tome 2, page 309, édition de 1759) : « Natif du Bourbonnais, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fut mis auprès de François II avec le seigneur de Sansac, après s'être signalé par sa valeur. Il était créature de la maison de Guise, et conduisit en Écosse, en 1559, deux mille hommes au secours de la reine, nièce de Messieurs de Guise. A l'âge de soixante-quinze ans il aida par sa vigueur Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, à soutenir le siège que les Ecossais révoltés mirent devant le petit Leith, où celui-ci commandait ; et, depuis, il fut tué à la bataille de Dreux avec son fils, l'an 1562. Voir Brantôme, *Eloges des hommes illustres* ; Buchanan, *Rerum Scot.*, lib. 16 ; Le Laboureur, addit. à Castelnau, tome II ; Bayle, *Dictionnaire critique* ; la *Biographie universelle*, Michaud, tome LXIX, page 241.

dont il fit lever le siège. Rappellé par le roi, Jacques continua de servir aux premiers rangs dans l'armée royale. Le premier bâton vacant de maréchal de France lui était promis et il en touchait déjà le traitement. Mais, le 19 décembre 1562, il reçut, avec son fils Jacques II, une mort glorieuse à la bataille de Dreux, trop chèrement gagnée par l'armée catholique qui y perdit le connétable de Montmorency, son commandant en chef, et le maréchal de Saint-André dont le bâton lui serait échu (1) s'il lui avait survécu.

Jacques I[er] DE LA BROUSSE avait eu trois enfants :

1° Jacques II, qui suit ;

2° Agnès DE LA BROUSSE, née en 1511, qui épousa, en 1530, Antoine DE GONTAUT, seigneur de Puybeton, et mourut sans postérité;

3° Jean-Hélie DE LA BROUSSE, écuyer, sieur du Mayne, né en 1514, qui embrassa la carrière de la marine.

Il était arrivé au grade de capitaine, et son vaisseau faisait partie de la division sous les ordres de Léon Strozzi, dans la flotte commandée en chef par d'Annebaut, lorsque cet amiral alla, le 6 juillet 1545, provoquer au combat la flotte Anglaise qui se tenait sous le canon de Plymouth. Les Anglais y eurent un vaisseau coulé bas et plusieurs autres fort maltraités, mais ils persistèrent à rester immobiles dans le port. Hélie DE LA BROUSSE se distingua particulièrement dans cette attaque et ne se retira du service que dans un âge avancé.

Agé de soixante-treize ans, il assista, en 1587, et signa DU MAYNE DE LA BROUSSE, au contrat de mariage de son petit-neveu Thibaud de Puyrigard, dont il sera parlé plus loin.

Jean-Hélie avait épousé, en premières noces, N. DE CAMAIN; et, en secondes noces, Marguerite DU BARY DE CUGNAC, qui lui donna, en 1570, un fils, Jean DE LA BROUSSE, qualifié écuyer, sieur de Chappoulies, lequel épousa Marguerite DE PRESSAC et n'en eut que des filles dont l'une, Antoinette DE LA BROUSSE, se maria, le 24 février 1650, à Blaise D'AIDYE, écuyer, seigneur de Vaugoubert.

VIII. Jacques II DE LA BROUSSE (2), chevalier, né en 1509, fut marié en 1532 à N., dont il eut deux enfants :

1° Thibaud I[er], qui suit ;

2° Marguerite DE LA BROUSSE, mariée en 1560 au seigneur DE BROGNAC, veuf de N., de Conan ; elle en eut une fille, nommée aussi Marguerite, qui épousa Hercule, marquis de CRÉVANT et baron de CINGÉ, en Touraine.

Jacques II DE LA BROUSSE, ainsi que nous l'avons dit plus haut, périt avec

(1) La mort de Jacques I[er] DE LA BROUSSE, à la bataille de Dreux, et celle de son fils Jacques II se trouvent mentionnées dans les *Commentaires* de Montluc. (1 vol. in 8); dans l'Histoire de Thou (16 vol. in fol.), et dans la *Biographie universelle*.

(2) Consulter, au sujet de Jacques II, la *Biographie universelle* DE LA BROUSSE, Michaud, LXIX, pages 244 et 245.

son père à la bataille de Dreux. Il prenait dans les actes les titres de haut et puissant seigneur, gentilhomme de la chambre du roi et lieutenant de cent hommes d'armes.

IX. Thibaud Ier de la Brousse, écuyer, seigneur de Rubeyroles, né en 1533, habitait son repaire noble de Rubeyroles et se maria, en 1553, à Jeanne de Laage de Chirac, qui lui donna trois fils :

1° Jean de la Brousse, qualifié écuyer, sieur de Tranchep, né en 1554, mort célibataire en 1643, à plus de quatre-vingt-neuf ans ; il fut enterré à côté de son frere Thibaud de Puyrigard, dans la chapelle de la Vierge des Clercs, de la ville de Nontron ;
2° Thibaud II, auteur de la branche de Puyrigard, rapportée ci-après ;
3° Thibaud dit d'Athis, qui suit.

BRANCHE D'ATHIS

SEIGNEURS, BARONS, PUIS MARQUIS D'ATHIS

X. Thibaud de la Brousse, écuyer, le plus jeune des fils de Thibaud Ier, sieur de Rubeyroles, naquit en 1575 et devint en 1630 seigneur d'Athis ; il fut marié, le 21 juillet 1615, par contrat passé devant Bassinette, notaire à Verteillac, à Dauphine de la Doire du Mayne dont il eut plusieurs enfants :

1° Anne de la Brousse, née le 17 février 1619;
2° Marguerite de la Brousse, née le 26 avril 1620 ;
3° Jeanne de la Brousse, née le 8 août 1621 ;
4° Thibaud ou Théobald de la Brousse, qui suit :

XI. Thibaud de la Brousse d'Athis, né le 28 janvier 1626, était déjà, lors de son mariage, enseigne des gardes du corps, emploi dans lequel il venait de succéder à son frère Thibaud de Puyrigard.

Le 16 octobre 1616, il reçut une commission du roi pour se rendre sur-le-champ à la Rochelle. De graves différends et d'aigres altercations s'étaient élevés entre les maire, échevins et habitants de cette ville, et le duc d'Épernon, gouverneur de la province.

La cour craignait que l'on se portât de part et d'autre à des voies de fait. Thibaud fut chargé de faire aux deux partis commandement, au nom du roi, de n'entreprendre aucune chose par ladite voie de fait, et défense de faire pour ce aucunes assemblées, ni levées de gens de guerre.

Il s'acquitta de cette mission avec une fermeté qui en assura le succès.

Le 26 novembre de la même année, il reçut du roi une commission pour opérer la démolition des clôtures et fortifications du château de Rochefort.

Le 28 du même mois, il reçut une autre commission du roi pour faire sortir du château de Surgères les gens de guerre qui l'occupaient et de le garder sous l'autorité de Sa Majesté jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Thibaud avait obtenu, le 20 mai 1617, des lettres de *Committimus* qui l'autorisaient à porter devant la cour des requêtes du Palais, à Paris, toutes actions contre ses débiteurs de dix livres et au-dessus, avec défenses aux tribunaux ordinaires d'en connaître.

Le 18 février 1619, il reçut une commission du roi à l'effet de se transporter le plus diligemment que faire se pourrait ès provinces de Limousin, Périgord, Angoumois et autres lieux circonvoisins desdits pays, pour faire commandement, de par sa Majesté, à tous ceux qui se trouveraient assemblés levés en armes, soit seigneurs, gentilshommes ou autres, de se séparer incontinent et de se retirer en leurs maisons, avec inhibition et défenses de faire ci-après lesdites assemblées, ou lever aucuns gens de guerre sans avoir commission expresse signée du roi, contresignée d'un secrétaire d'Etat et scellée du grand sceau.

En récompense de ses services il avait été gratifié, le 26 mars 1619, d'une charge de l'un des cent gentilshommes ordinaires du roi, compagnie du seigneur de Crévant.

Le roi l'honora, le 29 janvier 1620, de son ordre de Saint-Michel, dont le cordon lui fut conféré par les mains du comte de Tresmes. En 1621, Sa Majesté lui confia le commandement du château Trompette, à Bordeaux, dont les maires et jurats lui conférèrent le droit de bourgeoisie le 12 octobre de l'année suivante. Une commission du roi, du 24 juillet 1621, lui fut donnée pour faire démolir les fortifications qui avaient été élevées autour de la place de Montflanquin. La reine Marie DE MEDICIS, mère de LOUIS XIII, lui confia, le 10 juin 1623, le commandement des ville, château et faubourgs de Saumur; il obtint, le 30 mai 1626, le brevet de lieutenant français dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi, en remplacement du sieur de Contades; et, le 26 juin 1629, celui de conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi, qui lui accorda, le 9 décembre suivant une pension de 1,500 livres. Dans ce

brevet, il est qualifié capitaine-lieutenant et prit, à dater de cette époque, la qualification de seigneur d'ATHIS dans les actes et, plus tard, celle de BARON D'ATHIS (1). Dans une pièce du 23 juillet 1631, rappelant une fondation faite par lui à Nontron, il est déjà qualifié de seigneur d'ATHIS et il y est dit qu'il veut être enterré lui et les siens, à Nontron, sous le maître-autel de l'église des Frères mineurs; il maintint cette clause dans un autre acte du 14 février 1654.

Le même roi Louis XIII lui demandait en mariage, en 1659, pour un sieur DE MONTESSON, sa fille Jeanne, dont l'union projetée avec un DE TALEYRAND, comte de GRIGNOL, n'avait pas eu lieu (2).

Il fut nommé, sous le règne suivant et pendant la régence de la reine ANNE D'AUTRICHE, le 14 juillet 1643, conseiller aux conseils d'État et privé. Le 15 novembre de la même année, se trouvant malade à Périgueux, il y déposa chez de la Barre, notaire, son testament écrit sous sa dictée par un sieur Alexandre. Le 15 juin 1655, lui et son fils traitèrent, en faveur de ce dernier, de la charge de lieutenant dans la compagnie des Cent-Suisses, dont était pourvu le sieur DE CHAMBORT; et, le 10 juillet suivant, le roi lui accorda une pension de 2,000 livres, dont le brevet fut enregistré au contrôle général des finances le 24 décembre, et à la chambre des comptes le 17 janvier 1656. Enfin Thibaud, son fils, non encore émancipé et par lui spécialement autorisé à cet effet, accepta, en 1658, l'affectation hypothéçaire faite par Louis DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE, d'une somme de 10,390 livres, résultant d'une obligation du 2 avril 1655. Il survécut peu de temps à ce dernier acte, mourut dans son château de Verteillac en Périgord, le 7 septembre 1658, et fut enterré à Verteillac, bien qu'il eût établi, dans deux actes de fondation de 1631 et 1654, qu'il voulait qu'il fût dressé trois vases ou tombeaux devant le grand autel de la grande église de Nontron, et qu'il y eût également fondé des messes à perpétuité pour lui, ses prédécesseurs et ses successeurs.

A l'extérieur, Thibaud fut souvent employé dans des négociations importantes et spécialement lors du mariage du roi LOUIS XIII.

XII. Thibaud ou Théobald DE LA BROUSSE, chevalier, seigneur, baron D'ATHIS, vicomte de la Roche, de Ménardière et autres lieux, capitaine-lieu-

(1) Ce fut en 1630 qu'il fit l'acquisition de la seigneurie d'Athis-sur-Orge, près Paris.

(2) Elle épousa depuis Achille DE SALAGNAC, comte de Rochefort, et, devenue veuve sans enfants, elle se fit religieuse carmélite. Par acte de 1661, elle fonda à Verteillac un couvent de chanoines réguliers de Sainte-Croix.

tenant de la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi, né et ondoyé en 1625, fut présenté aux cérémonies du baptême le 20 janvier 1626. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, il avait été pourvu, le 15 juin 1655, de la charge de capitaine-lieutenant des Cent-Suisses de la garde; le 10 juillet 1676, il en vendit la survivance à son cousin Nicolas, comte DE VERTEILLAC; il était alors célibataire, mais ayant ensuite épousé Catherine TUFFET, il en eut deux enfants :

1° Thibaud-Etienne qui suit ;
2° Suzanne-Andrée de LA BROUSSE, non mariée.

Le comte DE VERTEILLAC lui rétrocéda cette survivance le 8 avril 1686. Le roi lui accorda, le 6 janvier 1688, une pension de 1,200 livres en considération de ses services, tant dans les troupes qu'en ladite charge de lieutenant des Cent-Suisses. La mort l'atteignit, âgé de soixante-dix-sept ans passés, le 17 septembre 1703, en son hôtel à Paris, rue Saint-Guillaume. Présenté le lendemain à sa paroisse Saint-Louis, son corps fut transporté dans l'église d'Athis, où Catherine TUFFET, sa veuve, lui consacra une tombe près de l'autel (1).

XIII. Thibaud-Étienne DE LA BROUSSE, chevalier, seigneur marquis D'ATHIS, né en 1680, premier cornette des chevau-légers-Dauphin, mestre de camp de cavalerie, commença ses services militaires, le 13 octobre 1714, par le grade de lieutenant dans le régiment d'infanterie de Toulouse. Il devint enseigne dans la compagnie d'AUDIFFRET, au régiment des gardes françaises, par arrêté du conseil de guerre, en présence du régent, du 17 décembre 1715, signé : VILLARS et BIRON; il y resta jusqu'au 7 avril 1718, époque à laquelle il passa au service de la gendarmerie; il en sortit avec le grade de premier cornette des chevau-légers-Dauphin, en 1728, et il en exerçait encore les fonctions lorsqu'il mourut de maladie et célibataire à Cambrai, le 6 mai 1731.

En lui s'éteignit la descendance mâle de la branche cadette des barons et marquis D'ATHIS. Sa mère lui survécut treize ans et mourut le 3 avril 1744.

(1) Voici le texte de l'épitaphe tracée sur son tombeau :

« Hic in choro, prope aram, jacent reliquiæ inclyti ac potentis domini Théobaldi DE LA BROUSSE,
« equitis, pagi de Atis castellani, centum helvetiorum qui custodiæ regiæ incumbunt, prosapiâ illustri
« clarus, humilitate christianâ clarior, dignitatibus apes pariter et honores ornavit regibus fidelitate
« et modestiâ, suos affabilitate, omnes morum suavitate sibi devinxit, vitam agit tandem virtutibus
« ornatam, pietate sincerâ, oratione frequenti eximio quo Dei cultu, sic plenus dierum obiit anno ætatis
« suæ LXXVIII, sæculi XVIII et nostræ salutis 1703.

« Hoc amoris et doloris monumentum posuit Catharina TUFFET dulcissima et amantissima conjux.

Suzanne-Andrée de la Brousse, sa sœur, qui avait été son unique héritière, quant aux propres, vendit, le 6 février 1743, la terre d'Athis à Louise-Anne de Bourbon-Condé, mademoiselle de Charolais. Elle décéda le 11 juillet 1746, ayant fait un testament par lequel son cousin César-Pierre de la Brousse, comte de Verteillac, fut institué son héritier universel.

Divers membres de la branche cadette d'Athis ont fait plusieurs fondations pieuses, parmi lesquelles, outre celle du couvent des chanoines réguliers de Sainte-Croix, à Verteillac, par Jeanne, veuve du comte de Rochefort, on peut citer : une donation d'un capital de 5,000 livres faite, le 23 juillet 1631, par Thibaud de la Brousse d'Athis, chevalier de l'ordre du roi, au couvent des Frères mineurs (cordeliers), tenant l'hôpital des pauvres à Nontron.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE PUYRIGARD, DE RUBEYROLES, DE LA POUYADE, COMTES DE VERTEILLAC

X. Thibaud II de la Brousse, écuyer, seigneur de Puyrigard et de Rubeyroles, né en 1555, suivit la carrière des armes ainsi que son père, son aïeul et tous ses ancêtres. Il servit d'abord et longtemps dans la marine sous son oncle Hélie de la Brousse, seigneur du Mayne, puis passa dans l'armée de terre et combattit constamment sous l'étendard royal. Il jouissait d'une grande considération dans le Périgord où étaient situées ses propriétés.

Pendant qu'il était aux armées, l'avant-garde de l'armée huguenote, commandée par Montgommery, envahit une première fois, le 1[er] novembre 1568, la ville de Nontron qu'elle fut forcée d'évacuer après une très courte occupation et de grands désordres; mais cette place et son château ne tardèrent pas à être assiégés par cette armée entière, sous le commandement des princes. La défense fut vigoureuse et opiniâtre, toutefois il fallut succomber. Nontron, prise d'assaut le 6 juin 1569, fut livrée à toutes les horreurs du massacre, du pillage et de l'incendie.

Sa maison de Rubeyroles fut dévastée, ses meubles furent brûlés, ainsi que tous ses papiers et titres de famille. Ces désastres furent constatés par

un procès-verbal d'enquête reçu par Lenoble, notaire royal à Nontron, le 10 février 1571, auquel furent appelés quarante témoins recommandables. La famille en possède une expédition certifiée et signée du notaire Lenoble.

Le seigneur de Rubeyroles continua ses services militaires, comme capitaine commandant une compagnie au régiment du comte de Châteauneuf, dans lequel il servait encore en 1598. Il était devenu veuf quand il maria, en 1587, son second fils, portant déjà le titre de sieur de Puyrigard, terre qu'il comprit dans la dot de celui-ci, en s'en réservant la jouissance sa vie durant.

Ce fut en sa faveur que, le 27 novembre 1606, Charles de Calonges de Pelagreu, chevalier, seigneur de Bourdeix, baron de Nontron, érigea en fief noble le village et repaire de Puyrigard, autrement appelé Bonnetaire, situé dans la censive dudit Nontron, avec tous les droits de féodalité et autres droits, pour en jouir à l'avenir à foi et hommage lige, ainsi qu'il résulte de l'acte qui se trouve dans les papiers de ses descendants.

Il vécut encore quelques années et mourut en 1613, sans avoir eu le bonheur de voir, en 1615, marier son autre fils Thibaud, devenu, plus tard, chef de la branche d'Athis, dont il est parlé ci-dessus, et qui s'éteignit, comme il a été dit, en 1731, par la mort du dernier baron d'Athis, célibataire, qui eut lieu le 6 mai 1731, et par celle de sa sœur unique, Suzanne de la Brousse d'Athis, veuve, sans enfants, du comte de Rochefort, qui fut héritière de son frère, et qui, s'étant fait religieuse, mourut le 14 juillet 1746.

Il habita tantôt sa maison de Nontron, tantôt son château de Saint-Martin-le-Pin, et se maria, le 12 mai 1587, à Antoinette du Mazeau, fille de Jean du Mazeau, sieur de la Pouyade (1), de laquelle il eut six enfants :

1° Hélie de la Brousse, né en 1637, suivit la carrière des armes, et servit d'abord dans les gardes du corps de la reine mère; puis, le 31 octobre 1621, il succéda à son père, dans le commandement d'une compagnie qui tenait garnison dans le château Trompette de Bordeaux, province de Guyenne; enfin, il obtint, le 27 juillet 1627, une commission de capitaine dans le régiment du comte de Riberac. Resté célibataire, il périt l'année suivante au siège de la Rochelle, et

(1) Ce contrat, du 12 mai 1587, fut passé aux Bernardières, paroisse de Champeau en Périgord, devant Lenoble, notaire; il fut signé, entre autres témoins, par le sieur de la Brousse du Mayne (grand-oncle du sieur de Puyrigard); ce contrat indique que le sieur de Rubeyroles, qui marie son fils, habitait alors le repaire noble de Rubeyroles. (Rubeyroles fit partie de la terre de Saint-Martin-le-Pin, près Nontron.)

son corps rapporté à Nontron, fut inhumé dans le tombeau de sa famille ;

2° Nicolas DE LA BROUSSE, né en 1596, embrassa l'état ecclésiastique, donna d'abord, au siége de la Rochelle, des preuves de vertu et de grande charité, puis succéda, en 1637, dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Peyrouse, à son grand-oncle Nicolas du Mazeau, mort en 1641, à quatre-vingt-huit ans, et mourut à Périgueux, le 31 décembre 1671;

3° Jean DE LA BROUSSE DE LA POUYADE, qui resta aussi célibataire, fut d'abord page du roi Louis XIII, à la cour duquel il connut le comte de Toiras, alors très-pacifique lieutenant de la vénerie et capitaine de la volière du roi; mais la passion de la guerre et l'amour de la gloire s'étant simultanément éveillés chez Toiras, l'une et l'autre se développèrent en même temps chez Jean DE LA BROUSSE. Il s'engagea comme simple volontaire et suivit Toiras à la défense de l'île de Ré, alors attaquée par la flotte anglaise. Il devint lieutenant au régiment de Navarre, puis il fut commissionné capitaine, et son régiment fit partie du corps d'armée envoyé, sous les ordres du même Toiras, en Italie, où la France combattait les deux branches espagnole et allemande, de la Maison d'Autriche.

Quand la place de Casal fut menacée par les forces réunies de ces deux puissances, commandées par Spinola, le plus grand capitaine de ce siècle, Toiras s'y jeta avant que le siége en fût formé. La défense fut brillante et Jean DE LA BROUSSE y fit preuve d'une grande vaillance. Pendant la durée du siége, il fut chargé de la défense d'un fortin, construit par les assiégés sur la rive opposée du Pô, avec un détachement de quatre cents hommes; mais au moment où les ennemis furent contraints de lever le siége, ce fortin fut attaqué par quatre mille Espagnols sans que la garnison dégagée pût lui porter secours. La défense DE LA BROUSSE fut héroïque; il y périt, le 12 mai 1629, percé de cinquante-huit coups d'epée, de hallebarde et de mousquet.

Le *Mercure* du temps et plus tard l'histoire du maréchal de Toiras ont fait une honorable mention de cette mort si glorieuse, et l'on peut affirmer qu'une bonne part en revenait à Jean dans ces mots de Spinola, dans sa retraite : « Qu'on me donne cinquante mille hommes aussi vaillants et aussi bien disciplinés, et je ferai la conquête de l'Europe entière » (1).

4° Marguerite DE LA BROUSSE, née en 1588, mariée, en 1608, à messire Pierre GAUTIER, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux, seigneur de Jomellières, dont elle eut un fils et une fille. Celle-ci épousa N. D'ENTÊTES et lui apporta la seigneurie de Jomellières. Le fils, nommé Nicolas, est cité dans le testament de son oncle de la Pouyade, en 1638, et dans celui de son grand-oncle le baron d'Athis, en 1613;

(1) Cette action militaire se trouve rapportée ainsi dans l'*Histoire du maréchal de Toiras*, par Baudin, à Paris, 1641 : « Cette petite perte fut suivie d'une plus remarquable : les assiégés français avaient fait un fort au delà du Pô, non encore élevé à sa dernière perfection, qu'ils appelaient, en langage du pays, fortin ou petit fort ; les ennemis espagnols l'attaquèrent et le prirent, le 26 mai, à huit heures de nuit. LA POUYADE et DU TRANCHANT, capitaines au régiment de Riberac, le défendirent fort vaillamment. LA POUYADE y fut tué, et DU TRANCHANT, blessé, fut fait prisonnier. »

5° Marie DE LA BROUSSE, non mariée ;
6° Thibaud-Antoine, qui suit.

XI. Thibaud-Antoine DE LA BROUSSE DE PUYRIGARD, embrassa, dès l'âge de dix-huit ans, la carrière de la marine. Il était embarqué sur la flotte commandée par Philippe Strozzi, quand cet amiral fut envoyé, en 1582, aux îles Açores, pour y défendre, contre les Espagnols, les droits de don Antoine, roi de Portugal, lequel y périt malheureusement.

Ce fut quelques années après son retour en France que PUYRIGARD épousa, comme on l'a vu, en 1587, Antoinette DU MAZEAU, fille de Jean du Mazeau, seigneur de la Pouyade. Il n'en continua pas moins et avec la même ardeur son service dans la marine où il obtint le grade de capitaine et le commandement d'un vaisseau de première classe. Mais les guerres civiles ayant cessé d'affliger le royaume, après l'avènement de Henri IV, PUYRIGARD, ne consultant que son dévouement à ce grand monarque qui continuait à se battre contre le roi d'Espagne, Philippe II, prit du service dans l'armée de terre, avec le grade de capitaine au régiment Dauphin. Le 16 février 1608, sur la démission du sieur Jauguin des Mazis, il devint enseigne de l'une des compagnies des gardes du corps du roi, sous la charge du sieur de la Force ; emploi qu'il céda sept ans après à son frère cadet, et le 4 janvier 1616, le commandement de la place de Nontron lui fut confié. Ce fut alors que, à la tête de quatre-vingts chevaux, il dégagea le maréchal de Schomberg, commandant de la province, qui s'était laissé envelopper par un détachement ennemi.

Le 26 mars 1619, PUYRIGARD fut nommé l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi, et, en 1621, il reçut une commission pour former une compagnie de cent hommes pour tenir garnison au château Trompette, sous le commandement de Thibaud DE LA BROUSSE, son frère puîné, qui en était gouverneur. Dès que cette compagnie fut formée, il la céda à son fils Hélie, le 31 octobre de ladite année 1621.

Une lettre de Sa Majesté, du 23 avril 1623, lui notifia que « pour ses vertus, vaillance et mérite, il avait été choisi et élu par l'assemblée des chevaliers, frères et compagnons de l'ordre de Saint-Michel, pour être associé à leur compagnie, et que, pour lui bailler le collier dudit ordre, le roi avait fait choix du sieur de Bourdeilles, sénéchal et gouverneur du pays de Périgord. »

En effet, PUYRIGARD prêta le serment et reçut le collier de l'ordre, le

15 janvier 1624, dans le château et par les mains du comte de Bourdeilles (1).

Devenu veuf et infirme, Peyrigard s'était retiré dans son château de Saint-Martin-le-Pin, près Nontron, et ce fut là que, en 1637, il donna sa procuration à Nicolas du Mazeau, abbé de Peyrouse, oncle de sa femme, pour le représenter à Périgueux, au mariage de Thibaud-Antoine, son fils, avec Bertrande du Chesne.

Il mourut à Saint-Martin-le-Pin en 1638, âgé de quatre-vingt-trois ans, et fut enterré dans la chapelle de la Vierge des Clercs de Nontron.

Longtemps auparavant, en 1614, Peyrigard avait perdu Antoinette du Mazeau, sa femme, qui, dans son testament, reçu par Bonreau, notaire royal à Nontron, le 10 août 1614, l'avait institué son légataire universel, après avoir attribué à chacun de ses six enfants une légitime de quinze cents livres.

Cette dame était si remarquable par sa vertu, ses excellentes qualités et sa bienfaisance que la voix unanime ne la désignait que *la bonne et l'aumônière*. Elle fut inhumée dans la chapelle de la Vierge des Clercs de la ville de Nontron.

XII. Thibaud-Antoine de la Brousse, écuyer, sieur de la Pouyade, né en 1610, eut pour parrain son oncle Thibaud de la Brousse, seigneur d'Athis; il se maria, le 22 février 1637 (2), à Bertrande du Chesne, fille de N. du Chesne, seigneur d'Augignac, et habitait son château de Saint-Martin-le-Pin, près Nontron.

Il eut d'elle sept enfants, savoir:

1° Thibaud de la Brousse, né en 1638, embrassa l'état ecclésiastique, succéda à son oncle Nicolas de la Brousse dans l'abbaye Notre-Dame de Peyrouse, à l'époque du décès de celui-ci, le 31 décembre 1674 et mourut en 1719, âgé de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Périgueux dont il était chanoine et grand chantre.

2° Antoinette de la Brousse, née en 1639, mariée, le 17 janvier 1655, à Pierre de Lageard de Cherval, seigneur de Beauregard;

3° Marguerite de la Brousse, née en 1642, mariée, le 1er avril 1663, à François de la Garde de Saigne, baron de Saint-Angel; et en secondes noces, en 1679, à Daniel Saunier de Montplaisir, seigneur de la Bardonnelle et de Burée, dont elle eut une fille, Marie-Bertrande,

(1) Qui, entre autres titres, se qualifiait alors baron de la Tour-Blanche.

(2) Suivant contrat passé devant la Bronche, notaire à Périgueux.

qui épousa Jean-Louis d'Hautefort, marquis de Bruzac et de Marquessac ;

4° Dauphine de la Brousse, née en octobre 1643, mariée, le 24 février 1664, à Isaac, marquis de Fayolle, seigneur de Tocane et de Chapdeuil, en Périgord ; ils eurent plusieurs enfants.

5° Nicolas, qui suit ;

6° Jean de la Brousse, seigneur de Chastenet et de Saint-Front, né en 1647, fut nommé lieutenant dans le régiment Dauphin, le 27 octobre 1668. Il se maria, le 15 avril 1693, à Louise de Calvimont, et en eut une fille unique, Charlotte, qui épousa, le 25 juillet 1715, Sébastien de Poilvilain, marquis de Crenay et comte de Montaigu. Louise de Calvimont était veuve en premières noces du marquis de Calvimont, son cousin, et en secondes noces du vicomte de Losse; elle avait eu de l'un et de l'autre plusieurs enfants.

7° Pierre de la Brousse, né le 25 octobre 1648, désigné d'abord sous le nom de sieur de Tranchepouyères, le fut ensuite sous celui de Puyrigard. Marié le 13 août 1678, à Antoinette de Lageard de Cherval (1), demoiselle du Bourbet, née, en 1655, souche de la ligne masculine aujourd'hui existante.

Le sieur de la Pouyade acquit, en 1637, de Mme de Vidal, veuve de Jean de la Brousse, écuyer, sieur de Brognac, l'office de conseiller du roi et son vice-sénéchal en la prévôté de Périgord ; il s'acquitta du prix de cette charge le 4 septembre 1638.

Une convocation du ban et de l'arrière-ban ayant eu lieu en 1639, la Pouyade fut adjoint à Jean de Malbet, écuyer, sieur dudit lieu, à raison du dixième d'un cheval léger, taxé à six cents livres, par procès-verbal du 18 juin 1639, suivant l'avis de la noblesse de Périgord, présidée par le seigneur de Bourdeilles, sénéchal et gouverneur pour le roi de cette province. En conséquence, la Pouyade paya, le 22 juillet suivant, la somme de soixante livres et cinq pour cent en sus, attribués au sieur de Brugières, écuyer, sieur de la Coutandie, commis à la recette des deniers à lever pour le fait desdits ban et arrière-ban.

Un édit du roi Louis XIII, de 1634, ayant annulé tous les titres d'anoblissement accordés antérieurement à cette époque, la Pouyade jugea nécessaire, en 1644, de faire reconnaître et confirmer ses droits de noblesse et ancienne extraction dont les titres détruits et brûlés lors du sac de Nontron, en 1569, ne pourraient être montrés par lui à des juges. Il obtint, au mois

(1) Les comtes de Cherval ont possédé pendant environ trois siècles la charge de grand-sénéchal de l'Angoumois.

d'octobre de cette année 1644, les lettres patentes en forme de chartes, dont la teneur suit :

Louis par la grâce de Dieu, etc.

Un arrêt de la Chambre des comptes de Paris, du 19 novembre 1664, ayant ordonné que, avant l'entérinement desdites lettres patentes, une enquête eût lieu pour la vérification des faits y énoncés, il fut procédé à cette enquête les 19 décembre et jours suivants de ladite année et de celle de 1645 par-devant le conseiller du roi, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée de Périgord « afin de constater, en présence des avocats, procu- « reurs et receveurs ordinaires et les élus de l'élection de Périgueux, en « laquelle ledit sieur DE LA POUYADE faisait sa demeure, ou l'un ou deux d'entre « eux à ce par eux commis, de quel état, facultés, condition, chevance, vie, « mœurs et renommée, était l'impétrant, ensemble de sa fidélité au service « du roi; quels biens meubles et immeubles il tenait et possédait, tant de « son propre conquêt que autrement, lesquels sont de son dit conquêt et « lesquels non; de quelle valeur, pour une fois, pouvaient être lesdits « meubles et immeubles de revenu annuel; si entre iceux immeubles il y « avait aucuns fiefs et autres choses nobles; quels et de quelle valeur de « revenu, où ils étaient assis; de, comment et à cause de quoi ils étaient « mouvants; de quelles charges et combien on en pourraient avoir à les « vendre pour une fois; si l'impétrant était franche personne, légitime, de « loyal mariage, ou d'aucune condition serve et envers qui; s'il était marié « et avait enfants, quel nombre, de quel sexe et âge; de quelle qualité « étaient lesdits enfants, s'ils étaient mariés; s'ils étaient mariés, quels biens « ils possédaient et combien ils pouvaient valoir; si aucunes successions « leur pouvaient aussi échoir ou advenir ; quelle et de quelles valeurs; quel « âge avaient lui et sa femme : de quelle religion et conversation il avait « été toute sa vie et encore de présent; combien lui et sesdits enfants étaient « accoutumés de payer de tailles et autres subsisdes; de quelle paroisse ils « étaient : à combien montait la somme que payait ladite paroisse; quand, « feux il y a en icelle payables, si, la portion dudit impétrant séparée, les « autres sont assez aisés pour, sans trop grand grief, porter le demeurant « et généralement surtout ce qui fait à savoir et enquérir à cette partie; « comme aussi était mandé, outre ce dessus, de faire appeler et assembler « les habitants d'icelle paroisse, pour demander et enquérir s'ils veulent au-

« cunes choses dire, proposer ou alléguer pour empêcher l'entérinement « desdites lettres, desquels à ses fins leur serait fait exposition et lecture, si « métier était; et si la plus grande et saine partie d'iceux consentaient « audit entérinement, lesquels y consentaient, lesquels non; comme aussi « était mandé de faire représenter par lesdits sieurs élus ou leurs greffiers « les rôles des tailles de ladite paroisse, pour en faire les extraits des dix « dernières années, etc. »

La Pouyade dut, en outre, solennellement jurer et affirmer la juste valeur de tous et chacun des biens et ceux de sa femme, tant meubles, immeubles, que dettes et créances possédés alors et à posséder ultérieurement.

Toutes les formalités prescrites pour cette enquête furent religieusement observées ; elle constata que la Pouyade n'avait alors que quatre enfants, un fils et trois filles, nés dans l'ordre que nous avons établi ci-dessus; elle ne fut close que le 1er février 1645; plusieurs gentilshommes du voisinage, entre autres, Alain Arnaud, sieur de la Borie, André de Talleyrand, comte de Grignols, Guy d'Aydie, baron de Bernadières, haut et puissant seigneur Allain de la Ronderie, seigneur dudit lieu, de la Curée, Beauvais, et aussi Simon Nicard, chanoine de la cathédrale de Périgueux, François Merlancion, curé de la paroisse de Saint Martin-le-Pin, lieu de résidence du sieur de la Pouyade, et un grand nombre d'habitants, tant de cette paroisse que de celles circonvoisines, furent entendus, et ce fut sur leur témoignage unanime que lesdites lettres patentes furent entérinées, tant à la Chambre des comptes de Guyenne qu'à celle de Paris, et au tribunal de l'élection du Périgord, les 2 mars, 6 avril et 7 décembre 1645 (1).

La Pouyade avait embrassé, comme tous ses ancêtres, la carrière militaire; le 9 mars 1645, il fut nommé commandant de la ville de Nontron, et, en 1653, il était capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie de Rochefort qui tenait garnison à Montignac, place du Périgord assiégée par un corps d'armée espagnol. Dans une sortie opérée le 8 mars, il fit une vigoureuse attaque contre un quartier d'infanterie des assiégeants et le mit en déroute.

Le 13 juillet 1656, la Pouyade acheta, du comte de Gontaut d'Auriole, la terre de Verteillac, qui, un siècle auparavant, appartenait à la maison de

(1) Nous avons cru devoir insérer ici cette longue analyse de l'enquête, non seulement à cause de son importance pour la maison de la Brousse, mais aussi par rapport à sa curiosité historique, pour prouver quels soins scrupuleux apportaient alors les autorités supérieures pour s'assurer que les impétrants aux titres et prérogatives de noblesse y avaient bien réellement droit.

Salagnac; il en rendit foi et hommage au roi, en 1659, et le titre de cette terre est devenu dès lors celui de sa descendance directe.

Au mois de septembre 1664, une déclaration du roi ayant révoqué tous les anoblissements accordés ou reconnus depuis 1634, LA POUYADE se pourvut contre cette mesure purement bursale et obtint, le 23 décembre 1665, de M. Le Tellier, secrétaire d'État, un certificat attestant que le roi avait accordé à Thibaud DE LA BROUSSE, seigneur DE LA POUYADE, la *confirmation des lettres d'anoblissement* que Sa Majesté lui avait déjà accordées au mois d'octobre 1644, et qu'elle lui avait commandé de le comprendre au rôle de ceux qu'elle avait estimé à propos, en considération de leurs services, de conserver en leur noblesse, et lesquels Sa Majesté, par la déclaration qu'elle ferait expédier à la fin de ladite année, relèverait la rigueur de celle du mois de septembre 1634. Ce ne fut, néanmoins, qu'au mois de juin 1671, que, par des lettres patentes spéciales et en conformité du certificat de M. Le Tellier, que le roi confirma DE LA POUYADE, ses enfants et sa postérité, tant mâles que femelles, en leur *ancienne noblesse*, voulant qu'ils jouissent des mêmes honneurs, franchises, exemptions et autres avantages que les autres nobles du royaume, et qu'ils fussent insérés et employés dans le catalogue des gentilshommes qui serait arrêté au conseil d'État, sans que, pour ladite confirmation, ils fussent tenus de payer à Sa Majesté et à ses successeurs aucune finance, ni indemnité.

Ces lettres patentes furent enregistrées à la Chambre des comptes de Paris, le 11 septembre 1671, à la cour des aides de Guyenne, le 17 novembre 1671, au bureau des finances de Guyenne, le 16 décembre suivant, et au tribunal de l'élection de Périgueux, le 23 du même mois.

Un arrêt du conseil d'État, rendu en conséquence desdites lettres patentes, le 26 juillet 1672, maintint DE LA POUYADE dans ses titres de noblesse et ordonna son inscription au catalogue des gentilshommes. Nous verrons plus tard, à l'article de Pierre II, une décision analogue de M. Bégon, intendant de la généralité de la Rochelle, du 31 mars 1700.

Le sieur et la dame DE LA POUYADE, retirés dans leur château de Saint-Martin-le-Pin, marièrent, le 13 août 1678, leur plus jeune fils Pierre, à Antoinette DE LAGEARD DE CHERVAL; le contrat de mariage fixa ses droits dans leurs successions. Le 15 mars de l'année suivante, ils firent donation de tous les biens qu'ils s'étaient réservés « après avoir pourvu à la légitime de

leurs autres enfants, et même au delà », à Nicolas, comte DE VERTEILLAC, leur second fils, « l'aîné étant dans les ordres sacrés », pour le mettre en état de contracter un mariage avantageux.

Ce fut le dernier acte qui précéda le décès de LA POUYADE, arrivé le 1er janvier 1681. Sa veuve lui survécut cinq années et partagea sa sépulture dans l'église paroissiale de Verteillac; cependant, le 29 avril 1638, il avait fait un premier testament et un second, le 25 juillet 1642, par lesquels il déclarait vouloir être enterré à Nontron, auprès de son père et de sa mère.

Leur petite-fille, Madeleine-Angélique DE LA BROUSSE « fille unique de Nicolas, comte DE VERTEILLAC », fit élever sur leur sépulture commune un monument portant les inscriptions suivantes:

D. O. M.
A LA MÉMOIRE
DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE
DE LA BROUSSE, CHEVALIER, SEIGNEUR DE LA POUYADE,
SAINT-MARTIN ET VERTEILLAC
DISTINGUÉ PAR L'ANCIENNETÉ DE SA NOBLESSE ET PLUS ENCORE
PAR SA VALEUR ET PAR SA PRUDENCE,
DONT LE CIEL COURONNA LA PIÉTÉ PAR UNE POSTÉRITÉ ILLUSTRE
ET NOMBREUSE ET QUI, APRÈS AVOIR DONNÉ MILLE
EXEMPLES DE VERTUS A LA TERRE, RENDIT SON AME INNOCENTE
A DIEU
LE 1er JANVIER 1681
DE SON AGE LA 71e ANNÉE

DANS CE LIEU ET PRÈS DES CENDRES DE SON ÉPOUX, REPOSENT CELLES
DE HAUTE ET PUISSANTE DAME DU CHESNE,
ÉPOUSE DUDIT SEIGNEUR DE LA BROUSSE, QUI, AYANT CULTIVÉ
AVEC SOIN LES VERTUS HÉRÉDITAIRES A SA FAMILLE, FUT
L'ADMIRATION DE SON SIÈCLE PAR SA MODESTIE, SA PIÉTÉ, SA TENDRESSE POUR
SON MARY, PAR L'ÉDUCATION DE SES ENFANTS ET PAR SON RESPECT
POUR LA RELIGION. LE CIEL QUI FIT TOUS SES DÉSIRS REÇUT SON AME
DANS SES TABERNACLES LE 21 DÉCEMBRE 1686
ET DE SON AGE LA 68e ANNÉE.

MADELEINE-ANGÉLIQUE DE LA BROUSSE, LEUR PETITE-FILLE,
LEUR A ÉLEVÉ CE MONUMENT POUR MARQUE DE SA RÉVÉRENCE ET DE
SON SOUVENIR.
Requiescant in pace.

XIII. Nicolas DE LA BROUSSE, né le 11 octobre 1645, fut d'abord appelé le *chevalier* de VERTEILLAC, lorsque son père eut acheté, en 1656, la terre de ce nom, qui plus tard fut érigée en sa faveur en COMTÉ.

Il fut d'abord cadet au régiment des gardes françaises, puis garde du corps dans la compagnie de Noailles, et le 26 juin 1667, capitaine au régiment Dauphin-infanterie. Cette année-là, il fit la campagne de Flandre et, l'année suivante, celle de la Franche-Comté qui fut terminée, dès le 2 mai, par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle. Quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans et hors rang, il conserva le grade de capitaine en pied, comme juste récompense d'un mérite déjà reconnu. Il accompagna volontairement alors Vauban, pour s'instruire à l'école de ce grand homme qui s'occupait de construire les citadelles de Lille et de Tournay, et de fortifier les places d'Oudenarde, d'Ath et de Charleroi.

En 1670, VERTEILLAC fut employé au camp de Saint-Germain, commandé par le maréchal de Créqui, qu'il suivit à son départ pour la conquête de la Lorraine et fut blessé au siège d'Épinal.

En 1672, il marcha dans l'armée dirigée contre la Hollande, assista à plusieurs sièges, à la reddition d'Utrecht, et servit cet hiver-là sous le grand Turenne. Atteint d'une longue et douloureuse maladie, il en était à peine convalescent lorsqu'il rejoignit l'armée à Courtrai, puis alla au siège de Maëstricht, où il fut blessé d'un pot à feu au visage. VERTEILLAC servit dans les campagnes de 1673 et 1674, aux sièges de Trèves, de Besançon et à celui de Dôle où il reçut encore trois blessures. En 1675 il assista aux sièges de Condé, Bouchain et Aire. Vers la fin de cette campagne, il fut promu au grade de major dans son régiment Dauphin et, l'année suivante, il fut employé en qualité de major de brigade dans l'armée qui s'empara des places de Valenciennes et Cambrai. En 1678, il servit aux sièges de Gand et d'Ypres, puis à la bataille de Saint-Denis, où il fut blessé de deux coups de mousquet. Il avait acheté, en 1676, de son cousin Thibaud D'ATHIS, la survivance de son emploi de capitaine-lieutenant français dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi, qu'il lui rétrocéda ensuite, le 8 avril 1686, avec décharge de toutes les obligations qu'il avait pu contracter à cet égard. Devenu, en 1680, lieutenant-colonel dans ce même régiment Dauphin, il préféra ce simple grade dans un corps où il avait fait ses premières armes à celui de colonel commandant d'un autre régiment; il le conserva jusqu'en 1686, époque à laquelle il fut élevé au rang de brigadier des armées du roi.

Le grand dauphin, auquel fut confié le commandement de l'armée d'Allemagne en 1688, demanda pour l'emploi de major-général le comte DE VERTEILLAC, qui en remplit les fonctions aux siéges de Philisbourg, Frankenthal et Manheim. L'activité, l'étendue de son génie, tous ses talents militaires enfin, se développèrent avec la plus haute distinction dans cette campagne, à la suite de laquelle il fut nommé inspecteur général de l'infanterie dans la basse Alsace, le Palatinat et les autres pays conquis sur la rive droite du Rhin.

En 1689, il reçut l'ordre de se jeter dans Mayence dont l'armée impériale avait formé le siége; il contribua puissamment à la défense de cette place, qui, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte, sans que les assiégeants eussent réussi à s'emparer du chemin couvert, ne capitula que faute de poudre.

En 1690, il reprit les fonctions de major-général de l'armée du grand dauphin et fut chargé, l'hiver suivant, du commandement de la place d'Ypres et de tout le pays situé entre la Lys et la mer. C'était le point le plus vulnérable et du côté duquel on craignait que l'ennemi n'entamât nos frontières.

VERTEILLAC alla, en 1691, au siége de la ville de Mons; elle capitula. Elle devenait la plus importante de nos places de guerre; il fallait y tenir une garnison de dix mille hommes d'infanterie et de quatre mille chevaux; le gouvernement du Hainaut devait y être attaché.

VERTEILLAC, quoique alors simple brigadier des armées du roi, fut nommé gouverneur de Mons et du Hainaut. Peu de temps après, il fut élevé au rang de maréchal de camp et servit en cette qualité au siége de Furnes, sous le maréchal de Boufflers qui l'avait demandé. C'est à la fin de cette campagne que le roi lui confia la charge héréditaire de lieutenant du roi de la province de Périgord.

Le 20 avril 1692, il versa 45,000 livres pour la finance de la charge héréditaire de lieutenant du roi dans la province de Périgord.

Enfin, en 1693, le maréchal de Luxembourg, après la victoire de Steinkerque, ayant formé le siége de Charleroi, donna l'ordre à VERTEILLAC, alors à Mons, de protéger un convoi de sept cents chariots chargés de blé et de deux chariots chargés d'argent, convoi dont l'arrivée était indispensable pour le succès du siége. VERTEILLAC sortit de Mons, le 2 juillet, à la tête de six cents chevaux du régiment d'Aurai-Dragons, de quelques autres détache-

ments de cavalerie et d'un gros corps d'infanterie. Grâce aux habiles manœuvres de Verteillac, l'ennemi ne put intercepter le convoi; il fut sauvé, mais son escorte eut à soutenir le poids de forces bien supérieures, dans un combat livré à Boussu. Verteillac, blessé à la hanche dès le commencement de l'action, ne voulut pas quitter le champ de bataille qu'il n'eût vu le convoi en parfaite sûreté, et, dans la dernière charge, il reçut à la tempe un coup de feu dont il mourut sur-le-champ, le 4 juillet 1693, dans sa quarante-huitième année. Rapporté à Mons, on éleva sur sa tombe un mausolée avec l'épitaphe suivante :

Ici repose le corps de haut et puissant
seigneur messire Nicolas DE LA BROUSSE, chevalier, comte
de Verteillac, maréchal des camps et armées du Roi,
lieutenant dans sa province de Périgord et gouverneur de Mons,
lequel après avoir mis en fuite les ennemis a la journée
de Bossu-sous-Valcourt, y fut frappé de plusieurs
coups mortels, le 4 juillet 1693; agé de 48 ans
Priez Dieu pour lui.

La Franche-Comté, la Lorraine, la Hollande, l'Allemagne et la Flandre, ont été le théâtre de ses vertus guerrières, où il s'est trouvé à vingt-sept sièges et dix batailles (1). Son dévouement perpétuel au service du roi, sa fidélité pour ses amis, sa charité pour les pauvres, son respect pour la religion, sa piété, sa foi et toutes ses autres vertus morales et chrétiennes ont couronné sa valeur et laissé un regret universel de sa perte.

Du mariage que le comte de Verteillac avait contracté avec Catherine-Madeleine Danyau de Saint-Gilles, née le 21 mars 1662, par acte passé devant Coullon et son confrère, notaires à Paris, les 4, 6, 7, 8, 9 et 12 août 1685, honoré des signatures du roi, du dauphin, d'un grand nombre de seigneurs de la cour, de parents et amis des deux familles, mariage qui eut lieu ledit jour 12 août, naquirent cinq enfants : quatre moururent en bas âge; une seule fille lui survécut : Madeleine-Angélique de la Brousse, née

(1) La vie militaire de Verteillac fut si glorieuse, que les historiens les plus distingués de l'époque et du siècle suivant en parlent longuement dans leurs ouvrages, et que la vie entière de ce général fut imprimée à Avignon, en 1735: son portrait fut aussi gravé, et son buste en marbre, exécuté par un bon artiste, fut placé dans ces derniers temps dans les galeries historiques de Versailles.

Parmi les historiens qui se sont le plus étendus sur la vie militaire et la mort glorieuse du comte de Verteillac, nous citerons : *Pinard*, dans sa Chronologie militaire; *Quincy*, dans son Histoire militaire du règne de Louis le Grand; le chevalier *De Beaurain*, dans son Histoire militaire de Flandre; le *P. Verdin*, dans sa préface dédicatoire a la vie du bienheureux Théodore de Celles (1681); *Histoire de la monarchie française sous le règne de Louis XIV*, par Simon de Riencourt (nouv. édit. 1697).

le 7 juin 1689, que nous retrouverons plus tard mariée à son cousin germain Thibaud IV de la Brousse de Verteillac. La veuve du comte de Verteillac ayant été présentée à Louis XIV, ce grand monarque lui dit « qu'il avait perdu dans Verteillac le meilleur officier d'infanterie qu'il eût eu depuis le maréchal de Turenne. »

Elle épousa, le 13 septembre 1700, en secondes noces, Jean-Louis d'Hautefort, comte de Beausein; elle n'en eut pas d'enfants et mourut à Paris, âgée de soixante-huit ans, le 4 février 1731.

BRANCHE

DES MARQUIS DE VERTEILLAC

(SEULE ACTUELLEMENT EXISTANTE)

XIII *bis*. Pierre II de la Brousse, frère du précédent, chevalier, seigneur de Puyrigard, et de Cressac, en Saintonge, comte de Verteillac, né le 25 octobre 1648, à Saint-Martin-le-Pin, en Périgord, fut marié, le 13 août 1678, à Antoinette de Lageard de Cherval, née le 17 novembre 1635 (sœur de Pierre de Lageard de Cherval, qui avait épousé Antoinette de la Brousse, sœur aînée de Pierre II).

De ce mariage naquirent quatre enfants :

1° Thibaud IV, qui suit ;

2° Nicolas de la Brousse, abbé de Peyrouse (3e abbé de ce nom), grand-chantre de l'église cathédrale de Périgueux, mort le 23 février 1721 ;

3° Marguerite de la Brousse, née le 20 juillet 1683, religieuse dans l'ordre des filles de Notre-Dame, suivant contrat de noviciat du 16 mai 1701, décédée en Amérique où ses supérieurs l'avaient envoyée pour fonder une communauté ;

4° Jean de la Brousse, chevalier de Verteillac, né le 10 août 1690, capitaine au régiment du Maine, périt célibataire à la bataille de Parme, gagnée, le 29 juin 1734, sur l'armée impériale, par le maréchal de Coigny ;

5° Pierre de la Brousse, suivit la carrière militaire jusqu'en 1690; il fut d'abord mousquetaire dans la 2e compagnie de la garde du roi et obtint le grade de capitaine au régiment de Timarcon, le 13 avril 1676. Il perdit sa femme, Antoinette de Lageard de Cherval, le 10 avril 1692, et fit son testament le 19 septembre 1697.

Une déclaration du roi, du 4 septembre 1696, avait ordonné la vérification, par une commission nommée *ad hoc*, des titres de noblesse dans l'étendue

de la généralité de la Rochelle, où Pierre II DE LA BROUSSE possédait et habitait sa terre de Cressac, élection de Saintes.

Il reçut, en septembre 1699, une assignation pour la production de ses titres devant M. BEGON, intendant de cette généralité ; il fit cette production d'après laquelle cet intendant, sur les conclusions du procureur du roi près ladite commission, déchargea ledit Pierre DE LA BROUSSE, chevalier, seigneur de Puyrigard et de Cressac, de l'assignation à lui donnée, le maintint en la qualité de *chevalier*, ordonna qu'il jouirait de tous les privilèges, honneurs et exemptions attribués aux nobles du royaume. Pierre mourut dans sa quatre-vingt-sixième année, en avril 1734, au château de Cressac, et fut enterré à Nontron.

XIV. Thibaud IV DE LA BROUSSE, chevalier, comte de VERTEILLAC, seigneur de Puyrigard et Cressac, fut lieutenant du roi héréditaire de Périgord, charge dont son beau-père Nicolas avait levé l'office en 1692, gouverneur et grand-sénéchal de cette province, sur la démission du marquis DE POMPADOUR, le 4 janvier 1725, gouverneur des ville et château de Dourdan.

Né le 18 juin 1684, à Saint-Martin-le-Pin, marié, par dispenses obtenues en cour de Rome, à Madeleine-Angélique DE LA BROUSSE DE VERTEILLAC, sa cousine germaine, fille unique de Nicolas, comte DE VERTEILLAC, suivant contrat passé devant Baudoin et Hachette, qui en gardèrent minute, le 16 novembre 1727 ; il n'en eut qu'un fils unique, César-Pierre Thibaud, qui suit.

Il mourut à Dourdan, âgé quatre-vingt-quatorze ans, le 14 juillet 1778 (1).

Thibaud IV, fit, le 15 septembre 1738, l'acquisition de la terre et baronnie de la Tour-Blanche, qui avait appartenu pour un tiers à ses ancêtres dans le XIVe siècle, moyennant 60,000 livres déléguées au sieur DE MERY ; 31,300 livres déléguées au sieur DE CIVRAC, une pension viagère de 1,000 livres au vendeur et une pension viagère de 1,200 livres à madame DE SAINTE-MAURE, religieuse.

(1) Voici son épitaphe :

D. O. M.

« Sous cette tombe repose haut et puissant seigneur messire Thibaud DE LA BROUSSE, chevalier, « comte DE VERTEILLAC, seigneur de Saint-Martin, de la baronnie de la Tour-Blanche, de Sainte-Mesme « et autres lieux, gouverneur, grand-sénéchal et lieutenant du roi héréditaire de Périgord.

« Au milieu du commerce des hommes, il remplit tous les devoirs de la religion chrétienne, fidèle à « ceux de citoyen, jamais la pratique des vertus les plus pénibles ne lui coûta le moindre effort. Bon, « sensible, humain, charitable et toujours juste, aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui-« même, il fut l'appui des faibles et le consolateur des malheureux. Héritier des vertus de ses ancêtres, « sa vie fut une suite d'exemples édifiants pour une famille qu'il chérissait et dont les regrets sont éternels.

« Soutenu par une ferme espérance et une grande confiance en Dieu, il envisagea la mort sans la « craindre et finit sa carrière le 13 juillet 1778, âgé de quatre-vingt-quatorze ans, un mois et neuf jours. »

Requiescant in pace.

A la même époque, il acquit aussi des biens considérables dans le Hurepoix, à Dourdan (près Paris). Il s'établit dans cette ville, y passa la plus grande partie de sa vie et y mourut en 1778. Six ans avant sa mort, en 1772, Thibaud fit encore l'acquisition de la terre de Sainte-Mesme pour le prix de 300,000 livres ; cette terre était située à une lieue de Dourdan.

Thibaud IV s'était démis, le 29 avril 1747, entre les mains du roi et en faveur de César-Pierre Thibaud, son fils, de l'état et office de gouverneur et de grand sénéchal de Périgord et, en 1759, de celle de lieutenant du roi de ladite province en faveur du même.

Madeleine-Angélique, comtesse DE VERTEILLAC, femme d'un esprit très distingué, jouit du respect et de l'estime de tous ceux qui la connurent. Sa société fut recherchée par un grand nombre de gens de lettres, parmi lesquels on peut citer Levesque de Burigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, dans le *Mercure* de janvier 1752, écrivit une lettre pleine d'intérêt sur cette dame enlevée à sa famille et à ses nombreux amis le 21 octobre 1751 ; elle fut inhumée dans le chœur de l'église de la ville de Dourdan, où elle mourut.

La comtesse DE VERTEILLAC écrivait avec autant de solidité que d'agrément ; mais ses opuscules, restés inédits, ne furent connus que d'un petit nombre d'amis particuliers auxquels le mystère était recommandé ; aussi ne retrouve-t-on plus d'elle qu'une lettre sur les beautés et les défauts du style, adressée à Rémond de Saint-Marc, dans les œuvres duquel elle a été insérée, au commencement du tome 3e, édition de 1750.

Mlle LHÉRITIER DE WILLANDON lui avait dédié, en 1718, son ouvrage intitulé *les Caprices du Destin* et, en 1732, sa traduction en vers des *Epitres héroïques d'Ovide*.

Le marquis Scipion MAFFEI lui dédia aussi sa tragédie de Mérope, en 1745.

En novembre 1746, elle reçut un bref très-honorable de Benoît XIV, souverain pontife, qui lui accusait réception d'objets précieux dont elle lui avait fait hommage, et qui lui accordait des indulgences plénières.

Un éloge d'elle fut publié, en décembre 1751, sous le titre de *Lettre sur Madame la comtesse de Verteillac*.

La *Biographie universelle* de Michaud, tome LXIX, page 246, dans une notice nécrologique sur Jacques DE LA BROUSSE, renferme quelques détails qui servent à faire connaître et apprécier la comtesse DE VERTEILLAC.

Elle avait fait le 22 mars 1743, en faveur de son mari, un testament dans lequel elle relatait sa fortune.

XV. César-Pierre-Thibaud DE LA BROUSSE, chevalier, MARQUIS DE VERTEILLAC, baron de la Tour-Blanche, seigneur de Montleau, Saint-Martin-le-Pin, etc.; gouverneur, grand-sénéchal et lieutenant du roi de la province de Périgord, né à Paris, le 8 octobre 1729, fut marié à Louise DE SAINT-QUINTIN DE BLET, suivant contrat passé devant Bessonnet et son confrère, notaires à Paris, le 19 mars 1759, honoré des signatures du roi, de la reine, du dauphin et de la dauphine.

De ce mariage, trop tôt brisé par la mort de la marquise DE VERTEILLAC, le 10 juin 1763, sont issus:

1° Françoise-Louise-Angélique DE LA BROUSSE, née le 9 décembre 1760, qui eut pour parrain le comte DE VERTEILLAC, son grand-père, et pour marraine la marquise de BELMONT, sa tante, baptême qui fut célébré en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Elle fut mariée, en 1782, à Auguste-Joseph DE BROGLIE, prince de Revel, second fils du maréchal duc de Broglie, et mourut en 1854, au château de Saint-Georges, en Normandie.

2° et François-Gabriel-Thibaud, qui suit.

Les services militaires de César-Pierre-Thibaud DE LA BROUSSE, marquis DE VERTEILLAC, commencèrent dès le 2 avril 1742, en qualité de cornette de la compagnie mestre-de-camp du régiment de Penthièvre-cavalerie. Il y obtint, le 14 février 1748, le grade de capitaine; puis il devint, le 21 août 1759, guidon dans la compagnie des gendarmes anglais, avec brevet de lieutenant-colonel de cavalerie. Il fut successivement premier cornette de la compagnie des chevau-légers de Berry, le 19 avril 1760; sous-lieutenant dans la compagnie des gendarmes de Flandre, le 11 janvier 1762, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie; capitaine-lieutenant des gendarmes de Provence, le 3 janvier 1770; brigadier de cavalerie dans les armées du roi, le 1er mars 1780; enfin maréchal des camps et armées du roi, le 5 décembre 1781.

Nous avons vu qu'il avait succédé, le 29 avril 1747, dans l'emploi de gouverneur et grand-sénéchal du Périgord, à son père qui ne se réserva alors que l'emploi héréditaire de lieutenant du roi en cette province, dont il se démit en faveur de son fils peu après et ne conserva que le gouvernement de la ville de Dourdan, où il avait fixé ensuite sa résidence et près de laquelle il avait acheté la terre de Sainte-Mesme, de M. de l'Hôpital, comme il a été dit.

César-Pierre-Thibaud comptait dix campagnes de guerre, dans lesquelles il avait reçu plusieurs blessures, et il avait eu un cheval tué sous lui à Fontenoy.

Sa réception solennelle en qualité de grand-sénéchal de Périgord eut lieu à Périgueux, le 8 mars 1789, et, le 16 du même mois, il présida en cette qualité la noblesse assemblée pour la rédaction de ses cahiers et doléances, relativement à la convocation des États généraux, qui se réunirent le 4 mai suivant, à Versailles.

Il mourut à Dourdan, dans sa soixante-dix-septième année, le 25 novembre 1805.

XVI. François-Gabriel-Thibaud de la Brousse, marquis de Verteillac, baron de la Tour-Blanche et autres lieux, né le 17 janvier 1763, fut marié le 8 avril 1795 (19 germinal an III) à Charlotte-Jeanne-Félicité-Élisabeth d'Appelvoisin de la Roche du Maine.

Le marquis de Verteillac entra au service à l'âge de quinze ans, fut nommé capitaine de cavalerie à dix-huit ans et ne quitta son régiment qu'en 1792, après la chute du trône.

Sous l'empire, en 1813, il fut nommé chambellan de l'empereur, et commanda, en 1814, les gardes nationales du département de Seine-et-Oise. En 1815, il fut nommé membre de la Chambre des députés, et s'étant ensuite fixé en Poitou, il devint membre du Conseil général de la Vienne et mourut, dans son château du Fou, près Châtellerault, le 26 octobre 1854.

De son mariage sont issus quatre enfants :

1° Césarine-Fortunée de la Brousse de Verteillac, née le 7 avril 1796 (18 germinal an IV), mariée le 8 juillet 1822, à Antoine-Amédée de Gars, vicomte de Courcelles ;

2° Angélique-Herminie de la Brousse de Verteillac, née le 17 juin 1797 (29 prairial an V), mariée le 17 avril 1828, à Marie-François-Félix, chevalier, comte de Bourbon-Conti ; veuve le 7 juin 1840 ; mariée en secondes noces, le 18 avril 1841, à Sosthènes de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville ;

3° César-Augustin qui suit ;

4° Gabriel-Victor de la Brousse, vicomte de Verteillac, né le 1er juillet 1800 (12 messidor an VIII), entra au service à dix-huit ans, fut reçu chevalier de Malte en 1821, fit comme sous-lieutenant la campagne de 1823, et quitta l'armée en 1829. Il fut appelé, en 1831 à une sous-préfecture et, en 1846, nommé préfet de la Haute-Saône.

Après trente ans de services, quoique jeune encore, le vicomte

de Verteillac quitta l'administration étant officier de la Légion d'honneur et décoré de divers autres ordres.
Il mourut sans enfants, en 1850.

XVI. César-Augustin de la Brousse, comte, puis marquis de Verteillac, à la mort de son père, le 26 octobre 1854, naquit le 14 décembre 1798 (24 frimaire an VII), et fut marié, le 10 juin 1844, à Caroline-Ferdinande-Adélaïde-Louise de Montalembert d'Essé ; veuf d'elle, sans enfants, le 11 octobre 1848, il épousa en secondes noces dame Marie-Henriette de Leuze dont il a une fille, rapportée ci-après.

Le marquis de Verteillac fut chevau-léger de la maison du roi en 1814, page de Napoléon Ier en 1815, élève de l'École polytechnique de 1817 à 1819, puis lieutenant et capitaine d'artillerie et commandant de batterie. Il se retira du service en 1842, après avoir fait trois campagnes, et avoir obtenu la croix de la Légion d'honneur et plusieurs autres ordres.

Marie-Henriette-Herminie de la Brousse de Verteillac, née le 28 juillet 1853, a été mariée le 26 juin 1872, à Alain-Louis de Chabot, Prince de Léon, aujourd'hui seul fils du duc de Rohan. De ce mariage sont nés jusqu'à ce jour, juillet 1879 :

A. Anne-Henriette-Joséphine-Marie de Chabot, née le 10 avril 1873 ;

B. Marie-Agnèse-Joséphine-Augustine de Chabot, née le le 21 mai 1876 ;

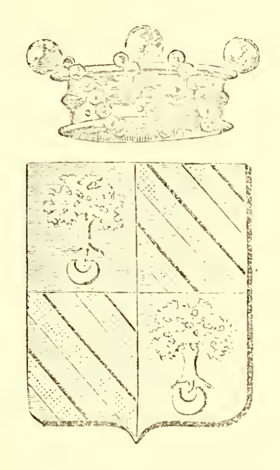
C. Josselin-Marie-Charles-Henri-Gabriel-Joseph de Chabot, né le 4 avril 1879.



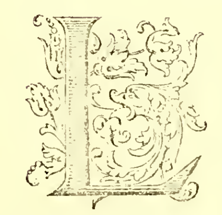
SAINT-OUEN (SEINE). — IMPRIMERIE JULES BOYER

DE LA BROUSSE
DE VEYRAZET
QUERCY, LIMOUSIN, BOURBONNAIS.

BARONS DE LA BROUSSE; SEIGNEURS DE LA MALETHIE, DE LEYGONIE, DE VEYRAZET, DE MEYRONNE, DE SAINT-MARTIN, DE LENTY, ETC.



ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au chêne d'or, soutenu d'un croissant d'argent : aux 2 et 3, d'azur, à trois bandes d'or.* COURONNE : *de baron.*



Le nom DE LA BROSSE ou DE LA BROUSSE est commun à un certain nombre de familles du Périgord, du Quercy, du Limousin et du Bourbonnais, dont la plus notable est celle des DE LA BROUSSE, marquis d'Athis et de Verteillac, encore représentée de nos jours, et dont la notice figure dans ce volume.

Nous devons ajouter qu'en Périgord on trouve le nom DE LA BROUSSE porté par diverses familles, qui paraissent n'avoir aucune attache entre elles, et qu'en ce qui regarde le Bourbonnais, il a existé dans cette province une famille DE LA BROUSSE, connue dès le XIVe siècle, qui ne saurait avoir une

communauté d'origine avec la famille DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, laquelle s'y est transplantée du Quercy, seulement dans le cours du dernier siècle.

N'ayant pas à faire ici l'historique de ces différentes familles, nous allons nous borner à donner dans cette notice la filiation régulière de celle des DE LA BROUSSE DE VEYRAZET qui seule nous intéresse en ce moment.

Celle-ci compte depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours des services dans l'armée et la magistrature; elle a eu des alliances directes avec les Arpaye, de la Cassaigne, de Lestrade de Floyrac, Lanerrie, de Puyjallon, de Chiseuil, d'Hurtaud, de Corneillan, de Dalon, Delfau de Belfort, Darlignie de Boutières, de Larminat, de la Pinsonnière, etc.

FILIATION

I. Jacques DE LA BROUSSE, écuyer, épousa par contrat du 6 février 1587, demoiselle N. ARPAYE, de laquelle naquit :

II. Antoine DE LA BROUSSE, écuyer, qui prit alliance, le 23 décembre 1612, avec Anne DE LA CASSAIGNE, dont :

III. Jacques DE LA BROUSSE, IIe du nom, marié à N. DE LESTRADE DE FLOYRAC, de laquelle il laissa un fils qui suit.

IV. Jean DE LA BROUSSE, écuyer, seigneur de la Malethie et de Leygonie, conseiller du roi, enquêteur au siège présidial et sénéchal de Martel, eut de son union avec Peyronne LANERRIE :

V. Jacques DE LA BROUSSE, écuyer, seigneur de Veyrazet, conseiller du roi, à Martel, qui épousa, par contrat du 30 janvier 1652, Catherine DE DALON, de laquelle il eut :

VI. Jean DE LA BROUSSE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Veyrazet et de Meyronne, servit d'abord dans les gendarmes de la garde du roi (1685) et, retiré à Montvalent, près Martel, y exerça la profession d'avocat. C'est, en effet, avec cette qualité que nous le trouvons faisant, par contrat du 18 novembre 1693, l'acquisition, à titre d'intéressé, de la terre et seigneurie de Meyronne-sur-Dordogne, en Quercy, à lui vendue par messire Claude DE PLAS, chevalier, seigneur de Salgues et autres lieux. Cet acte, signé

Solignac, notaire royal à Salgues en Quercy, fut passé en présence de messire Pierre de Cahors, écuyer, seigneur de la Sarladie. On y voit que « ladite « terre de Meyronne était mouvante de l'évêque de Tulle et qu'elle avait été « aliénée du temporel de l'évêché de Tulle, par contrat du 2 juillet 1597, « et depuis avait été vendue à feu Claude DE PLAS, père du vendeur, par « le marquis d'Ainac, par contrat du 2 mai 1679 ; et comme toutes ces « aliénations de ventes avaient été faites à titre d'intéressé, il sera permis « audit Claude DE PLAS de rentrer dans ladite terre en remboursant la susdite « somme de quatre mille livres audit DE LA BROUSSE. (*Extrait des preuves de « la noblesse de demoiselle Marie* DE PLAS, *pour la maison de Saint-Louis, « à Saint-Cyr, faites devant d'Hozier, au mois de février* 1700.)

Jean DE LA BROUSSE épousa, en 1700, mademoiselle N. DE PUYJALLON, qui lui donna pour fils :

1° Antoine DE LA BROUSSE, écuyer, mort sans hoirs ;
2° Guillaume, qui suit ;

VII. Guillaume DE LA BROUSSE, écuyer, seigneur DE VEYRAZET, après avoir servi dans les mousquetaires du roi, fut reçu conseiller en la cour des aides de Montauban et s'unit, en 1746, à demoiselle N. D'HURTAUD, de laquelle naquirent :

1° Jean qui suit ;
2° Catherine DE LA BROUSSE, marié au Baron DELFAU DE BELFORT ;
3° Marie DE LA BROUSSE, mariée à M. DARLIGNIE DE BOUTIÈRES.

VIII. Jean DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Lenty, etc., entra fort jeune dans les mousquetaires et devint conseiller au parlement de Toulouse en 1777 : il l'était encore en 1790. (A. Bremond, *Nobiliaire Toulousain*, tome II, page 29). Il alla se fixer en Bourbonnais vers 1770 ; il a épousé Henriette DE CORNEILLAN, dont :

IX. Jean DE LA BROUSSE DE VEYRAZET, IIIe du nom, né en 1785, fut marié deux fois : 1° avec demoiselle N. LENOIR DE MIREBEAU ; 2° demoiselle N. SALLÉ.

Du premier lit vinrent :

1° Gustave, qui suit ;
2° Théogène DE LA BROUSSE :

3° Benjamine de la Brousse, mariée à M. le comte de Corneillan;
4° Noémi de la Brousse, mariée à M. de Chiseuil.

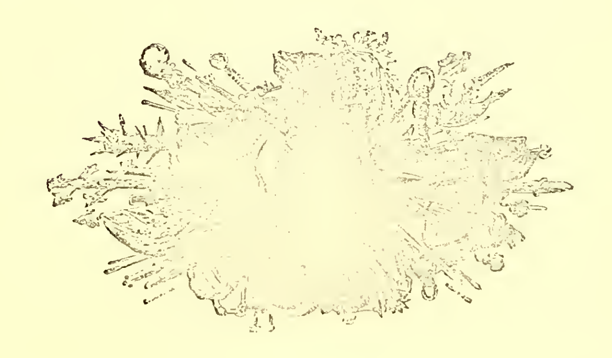
Du second lit :

5° Elzéard de la Brousse;
6° Alphonse de la Brousse;
7° Marie de la Brousse, marié à M. de Larminat.

X. Gustave, baron de la Brousse de Veyrazet, capitaine d'état-major, a représenté pendant de longues années le canton de Chevagnes au conseil général de l'Allier, et a épousé, en 1840, mademoiselle de la Pinsonnière, dont il a eu trois enfants :

1° Jeanne de la Brousse;
2° Jacques, qui suit;
3° Thérèse de la Brousse, mariée au comte de Corneillan.

XI. Jacques, baron de la Brousse de Veyrazet, ancien officier aux chasseurs à pied, a épousé, en 1873, mademoiselle Berthe Arnauld.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

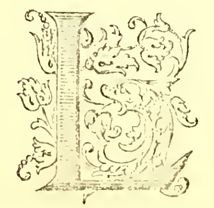
DE CARNE ou DU CARNE

(PERRIER)

ANGLETERRE ET FLANDRE



ARMES : *d'or, à la tête de léopard de gueules.* — L'ÉCU : *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* DEVISE : *Laudetis nec ne itidem faciam.*



La famille DE CARNE, dont le nom se trouve orthographié DU CARNE, DUCARNE et DE CARNES, paraît être d'origine saxonne. Son établissement en Flandre justifie cette présomption d'origine.

Quoi qu'il en soit, et en raison de déplacements successifs amenés par les guerres, dans l'impossibilité où

l'on est de dresser une filiation suivie de cette famille, on doit se borner à donner ici, chronologiquement, une série successive des divers personnages de ce nom.

La famille DE CARNE, au comté de Glamorgan, remonte à une haute antiquité, et serait sortie, selon l'auteur du *Dictionary of the landed gentry*, de la maison de Gwent. Thomas, fils d'Iddyn, roi de Gwent, ayant été élevé à Pencarne, fut surnommé CARNE, et de lui sont issus les sires DE CARNE, en Angleterre, qui ont pour armes : *de gueules, au pélican d'or* (1), et par suite les DE CARNE, de Flandre, qui portent : *d'or à la tête de léopard de gueules*.

Quant à la branche des DE CARNE, en Flandre, on peut lui attribuer les personnages suivants :

Roland DE CARNE, écuyer, qui est connu par des lettres de l'évêque duc de Laon, président de la chambre des comptes, portant mandement au receveur général des finances, de compter au sire de Bueil, conseiller et chambellan du roi, « la somme de *six vingts escuz d'or*, en quoy icelluy luy est tenu pour ung cheval qu'il a de luy fait prendre et achetter, ladite somme et icelluy donner et fait bailler à Rolant DE CARNE, escuier. » (*Titre original en parchemin.*)

Guyon DE CARNE, écuyer, obtint du roi Charles VII des provisions de l'office « d'Esleu, sur le fait des aides ordonnées pour la guerre ez ville et élection d'Avranches, en Normandie », en considération de ses bons services. Ces lettres sont datées du 30 juin 1450. (*Titre en parchemin.*)

Vers le même temps, un DE CARNE s'allia avec une petite-fille ou plutôt arrière-petite-fille du célèbre Jacques Artevelde.

Madeleine DE CARNE fut mariée au mois d'avril, avant Pâques, de l'an 1564, avec Roland VAN STEELANT; de lui descendait Louis-Joseph Van Steelant, baron de Perck, bourgmestre noble de Bruxelles, de 1734 et 1736, dont le fils fut aussi élu bourgmestre noble, en 1746.

(1) On trouve en Bretagne une famille CARN, mentionnée dans les montres et les recherches de noblesse depuis 1447 jusqu'en 1669, et dont les armes sont : *d'or, à trois chevrons de gueules.*

Philippe DE CARNE était au nombre des gentilshommes flamands soulevés contre la domination espagnole. Condamné par le tribunal de sang, il fut exécuté quelques mois après les comtes d'Egmond et de Horn.

Pierre DE CARNE, l'un des échevins de Watrelos, près Lille, fut témoin, en cette qualité, le 23 juin 1623, d'un acte d'achat de terre fait par Guillaume LE BRUN, demeurant audit lieu de Watrelos, de Pierre de Le Dicque, y habitant. (*Titre original en parchemin.*)

N. DU CARNE D'EMBRECHIES, épousa le 16 mars 1743, Marie-Anne-Augustine DE STEENHAULT, fille de François-Joseph, baron de Steenhault, seigneur de Waerbeck, etc., et d'Anne-Thérèse Husmans de Merbois. (POPLIMONT, *la Belgique héraldique.*)

Noble demoiselle Victoire DE CARNE D'EMBRECHIES fut mariée en 1770 à noble Jean-Marie DE FLAYELLE, écuyer, habitant au Cateau-Cambrésis. (DE MAGNY, *Nobiliaire universel, tome XII, art. Flayelle, folio* 8.)

I. Pierre DE CARNE, qualifié échevin de Watrelos, près Lille, en 1623, fut père de :

II. N. DE CARNE, né à Watrelos, marié à N., dont :

III. Valentin DE CARNE, alias DU CARNE, né à Watrelos, vers 1680, décédé à Cartignies en 1726, qui avait épousé Marie-Jacqueline DE QUESNE ou DES QUESNES, qui le rendit père de :

IV. André-Joseph DU CARNE, né à Cartignies en 1721, marié en 1755 à Marie-Agnès LE BRUN. Il mourut au siège de Landrecies, laissant de son union :

V. Marguerite-Josephe DU CARNE ou DUCARNE, née à Landrecies en 1772, décédée audit lieu, en 1848, laquelle avait été mariée en l'an VI (1798), à Pierre-François-Léandre FOURNIER, né à Saint-Quentin, en 1772, dont :

VI. Éléonore-Victorin FOURNIER-DUCARNE, né à Landrecies, en 1799, marié en 1827, à Reine-Victoire-Augustine RICHARD. De ce mariage est née :

VIII. Victorine-Augustine Fournier-Ducarne, mariée le 23 juillet 1849, à M. Adjuteur Perrier, propriétaire. De ce mariage est né :

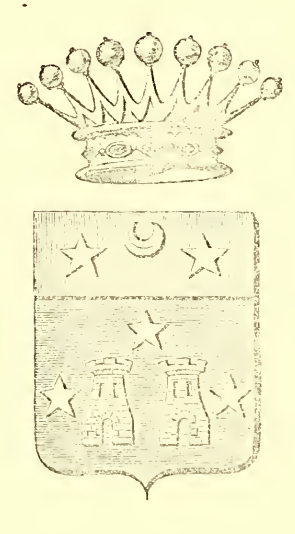
Adjuteur-Édouard Perrier, avocat, né à Mantes, en 1857.



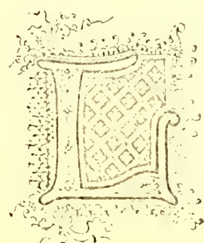
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DU CHAMP

LIMOUSIN



Armes : *D'azur, à deux tours ajourées d'argent, rangées en fasce, accompagnées de trois étoiles du même, posées 1 et 2; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent, et d'un croissant d'argent en chef.* Supports : *deux lions.* Couronne : *de Comte.*



a famille DU CHAMP est de noblesse ancienne et originaire du Limousin, où ses représentants, qualifiés écuyers, seigneurs de la Borderie, de la Lande et autres lieux, habitaient, dès 1400, la terre du Champ, près Beynat, dans la vicomté de Turenne.

Plusieurs de ses membres se sont distingués dans l'armée et dans l'église. Les diverses chartes de cette maison mentionnent :

En 1442, Jean du Champ, seigneur dudit lieu ;

En 1457, Guy du Champ, receveur général du duc de Bourgogne ;

En 1590, Louis du Champ, écuyer, seigneur dudit lieu, marié à Adrienne de Voisines ;

En 1600, François du Champ, écuyer, seigneur dudit lieu, marié à Marguerite de Saint-Chamans ; il était officier de la maison du roi ;

En 1629, Jean-Antoine du Champ, écuyer, seigneur dudit lieu, épousait Jeanne d'Escars ;

En 1717, Jean du Champ achetait la seigneurie de Sérilhac, et le vicomte de Turenne, duc souverain de Bouillon, lui faisait remise des droits de féodalité ; devenu fermier général, il épousait Marthe de Jouvenel ;

En 1767, Noël du Champ était colonel au régiment de la Martinique ;

En 1769, Jean-Baptiste du Champ, écuyer, seigneur d'Assoux ;

En 1775, Noël du Champ, capitaine au corps royal des Invalides ;

En 1782, Messire Gabriel-Antoine du Champ, docteur en Sorbonne, prieur royal de la Beaume (diocèse de Gap), chapelain de l'église royale des Quinze-Vingts, à Paris ;

En 1790, Louis du Champ, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis, et François du Champ, chanoine de l'église de Saint-Martin ;

En 1792, François-Marthe du Champ, chevalier de Saint-Louis, enrôlé comme gentilhomme limousin dans le régiment du prince de Condé, où il fut capitaine ; à son retour de l'émigration, il épousait Marthe du Champ, veuve du vicomte Mathieu de Cosnac ;

En 1812, Joseph-Gabriel du Champ, décédé en 1877, au château de Verdier, près Tulle, marié à Victorine de Jouvenel, qui fut président du Conseil de préfecture de la Corrèze.

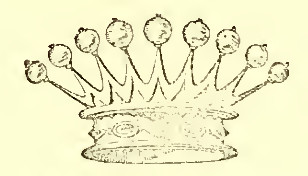
La famille est actuellement représentée par :

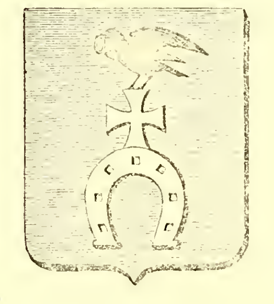
Charles-Émile et Henri-Arthur du Champ : le premier chargé de la colonisation en Algérie, et le second chef d'un parquet dans le ressort de Toulouse, dont la parole fut remarquée, en 1876, dans le célèbre procès des héritiers Lacordaire, contre les Dominicains ; il s'est marié à Alice de La Tailhède.

Saint-Ouen (Seine) — Imp. Jules Boyer.

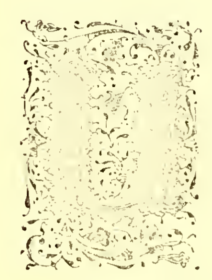
CORVIN-KOSSAKOWSKI

POLOGNE ET RUSSIE





Armes : *D'azur au fer à cheval d'argent, sommé d'une croix patée du même, sur laquelle se tient un corbeau essorant de sable, tenant une bague d'or dans son bec.* Couronne : *de Comte.*



n membre de la famille CORVIN, aliàs CORVINI, se transporta d'Italie en Pannonie ; ce fut le bisaïeul de Marcus CORVIN qui eut deux fils :

Du premier est issu Jean Huniade, père de Mathias Corvin, roi de Hongrie.

Du second descend Laurent Corvin, qui s'étant transporté en Mazovie, devint, en 1224, hetman (connétable) des princes de Mazovie. Laurent Corvin eut deux fils :

1° Roman Corvin dont proviennent les Corvin-Gasiewski, les Corvin-Kamienski et les Corvin-Kossakowski.

2° Wladimir Corvin, dont descendent les Corvin-Krasinski et les Corvin-Pniewski.

La famille Corvin-Kossakowski compta toujours, depuis 1638, un membre à la Chambre haute de la république de Pologne (Sénat), savoir :

1° Nicolas, castellan de Czernigow, en 1638 ;
2° Jean-Eustache, castellan (1) de Mscislaw en 1649 ;
3° Thomas, castellan de Parnava, en 1660 ;
4° Nicolas, castellan de Kijef, en 1706 ;
5° Dominique, castellan de Podlachie, en 1730 ;
6° Stanislas, castellan de Kaminiec, en 1761 ;
7° Michel, palatin de Witepsk, en 1780 ;
8° Antoine, castellan de Livonie, en 1789 ;
9° Simon, castellan de Livonie, en 1790 et 1794 ;

Outre ces neufs sénateurs, on compte :

Deux grands écrivains de la Lithuanie, Joseph, évêque de Livonie, en 1780, et Michel, vivant en 1790 ;

Trois évêques : Joseph, évêque de Livonie, en 1794 ; Jean Népomucène, évêque de Vilna, en 1808 ; et Adam, évêque de Samogitie, en 1813 ;

Un grand connétable ou hetman : Simon, en 1794 ;

Deux généraux : Joseph, aide de camp de Napoléon Ier ; et Adam, général polonais ;

Un grand veneur : Joseph, vivant en 1791. Et onze nonces.

Après cette énumération des charges et dignités remplies par la famille Corvin-Kossakowski, nous ne saurions omettre les noms de ceux qui jouèrent un rôle politique dans les affaires de leur pays.

Le premier, qui mérite d'être mentionné, est François-Nicodème Corvin-Kossakowski, *starost* ou gouverneur de Lomza, qui, en 1605, à la bataille de Kircholm, contre les Suédois, commanda l'aile gauche des armées polonaises.

Nicolas, castellan de Czernigow, qui se distingua contre les Turcs, en 1621.

Un autre Nicolas, nonce de Lublin, fut un des premiers qui appela aux armes le palatinat de Lublin pendant la célèbre confédération de Tarnogrod, pour la défense de la patrie.

Catherine Corvin-Kossakowska, née Potocka, fut une des célébrités du règne de Stanislas-Auguste ; à sa mort ses terres furent confisquées par la Russie.

Simon Corvin-Kossakowski, connétable (grand hetman), s'illustra d'abord comme général dans la confédération de Bar ; mais il se laissa entraîner dans le regrettable parti de la confédération de Targowica, en 1792, avec son frère Joseph, évêque de Livonie ; aussi tous deux payèrent-ils de leur vie cette

(1) Nom que l'on donnait aux gouverneurs de places et membres de la Chambre haute, dans l'ancien royaume de Pologne.

faute, pendant la révolution de 1794, avec les autres promoteurs de cette confédération. Simon Corvin-Kossakowski ne laissa pas d'enfants; il avait épousé une Potocka.

Joseph Corvin, général des armées polonaises contre les Russes, fut aide de camp de Napoléon Ier; fit toutes les guerres de l'Empire et fut nommé comte de l'Empire, en 1811. Il mourut en 1812 et ne laissa pas d'enfants.

Jean-Népomucène, évêque de Vilna, fonda la société de bienfaisance de cette ville; il est mort en 1808.

Tout en continuant l'énumération des membres de cette famille qui prirent part aux événements politiques de la Pologne, nous croyons de notre devoir de citer aussi ceux qui furent dotés de titres héréditaires.

Michel Corvin-Kossakowski, sénateur palatin de Vitebsk, membre de la Chambre haute de Pologne, mort en 1799, fut nommé le 18 septembre 1781, comte héréditaire de l'Empire romain. Il avait épousé la comtesse Barbe Zyberg-Kossakowski.

Son fils, Joseph Corvin, grand-veneur de Lithuanie, nonce à la diète de 1791, forma à ses propres frais, en 1812, un régiment de chasseurs. Il fit, sous le commandement du général Monthion, toutes les campagnes de Russie et avec ses chasseurs lithuaniens, protégea la retraite de Vilna à Kowno; puis défendit la forteresse de Spandau, en Prusse, et fut le fondateur d'une commanderie héréditaire de l'ordre de Malte; il avait épousé la comtesse Louise Potocka, laquelle portait : *d'azur, à une triple croix imparfaite d'argent (la demi-traverse manque à dextre)*.

Il mourut à Varsovie, en 1840, laissant un fils :

Le comte Stanislas Corvin-Kossakowski, né en 1795, mort en 1872; commandeur héréditaire de Malte; sénateur du royaume de Pologne, dernier président de la Chambre héraldique dudit royaume de Pologne; il fonda, en 1858, un majorat de ses terres avec titre d'ordinat (majorat héréditaire). Il épousa, en 1829, la comtesse Alexandrine de Laval de la Loubrie, d'une ancienne famille noble du Périgord (1).

Il eut de cette union deux filles et un fils :

1° Catherine, mariée à Stanislas Lempicki, dont les armes sont : *de gueules, au bélier d'argent passant sur une terrasse de sinople, et du flanc duquel coule un jet de sang.*

(1) *Le Monde*, n° 163, du 12 juillet 1872, a publié la biographie du comte Stanislas.

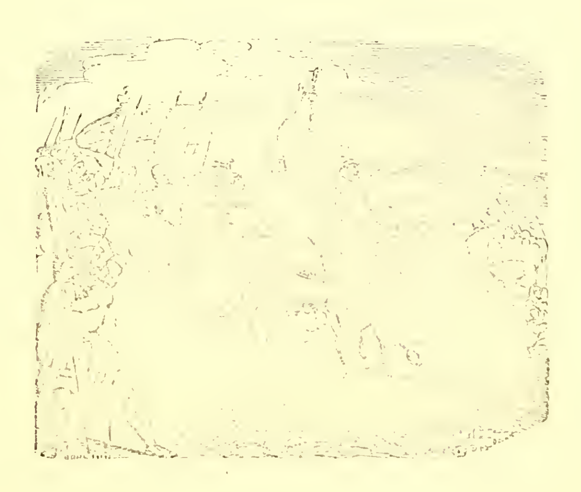
2° Alexandrine KOSSAKOWSKI, mariée au comte Sigismond DE BROEL-PLATER. ARMES : *de gueules à trois fasces d'argent, à la bande de même brochant sur le tout.*
3° Stanislas-Casimir, qui suit :

Le comte Stanislas-Casimir CORVIN-KOSSAKOWSKI, commandeur héréditaire de Malte (ordinat de Lachowicze), est actuellement chambellan de Sa Majesté l'Empereur de Russie, vice-président de la société des beaux-arts de Pologne, juge de paix du district de Vilcomir et maire de la commune de Vilcomir.

Il est né le 3 juin 1837 et a épousé, en 1858, la comtesse Alexandrine CHODKIEWICZ, petite-fille du général de ce nom et descendant du grand hetman (connétable) Chodkiewicz. Les armes des Chodkiewicz sont : Parti : *au 1, de gueules, à la flèche d'argent le fer en haut le bas fendu et traversé en forme de croix ; au 2, de gueules au griffon d'argent.*

De cette union sont nés quatre enfants :

1° Marie, née en 1861 ;
2° Alexandrine, née en 1863 ;
3° Joseph-Stanislas, né en 1866 ;
4° Sophie, née en 1868.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

COUDENHOVE

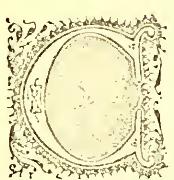
FLANDRE, COMTÉ DE BOURGOGNE, PAYS-BAS

MARQUIS DE CASTIAUX ; COMTES DE COUDENHOVE ; BARONS DE LA LOIRE, DE FRAITURE ET DE CROIX ; SEIGNEURS DE TONGERLÉ, LUSBECKE, OUERMEÈRE, IETIZ, ELFERSHAUSEN, VAUDONCOUR, AINCREVILLE, ETC.



ARMES : *d'or, à la bande ondée de gueules.* L'ÉCU, *timbré d'un casque d'argent, grillé, liséré et couronné d'or, accompagné de ses lambrequins d'or et de gueules.* COURONNE : *de baron.* CIMIER : *Une tête de sanglier de sable défendue d'argent, lampassée de gueules.* SUPPORTS : *Deux griffons.*

COUDENHOVE



ETTE maison, de race chevaleresque, est comptée parmi les plus anciennes des Pays-Bas, comté de Flandre et de Bourgogne ; sa filiation est littéralement établie sans interruption depuis le commencement du XIIIe siècle.

Philippe DE L'ESPINOY, la qualifie de « maison bien noble, alliée noblement parmi les familles nobles et riches, et qui a possédé plusieurs nobles terres et seigneuries, entre autres celle d'Ouermeère; elle était une des sept familles nobles de la ville de Gand ayant été très souvent munie des premières charges de magistrats. » (*Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre* imprimé à Douai en 1631, folios 263, 414, 452, 462, 517, 770, 776, 791, 798, 800.)

Gérolf DE COUDENHOVE, seigneur dudit lieu, chevalier, natif du pays de Gueldres, revenant glorieux de la Terre-Sainte où il avait donné des marques de sa valeur, fut en grande estime auprès de Philippe D'ALSACE, comte de Flandre, qui l'honora du titre et de la charge d'écuyer tranchant avec une belle pension pour son entretien. Il épousa, en 1219, Marie DE BAENST, fille de Philippe, chevalier, et mourut le 3 mars 1259. Ces époux furent enterrés au grand chœur de l'église de Saint-Donat, à Bruges.

Leur fils Gislebert (d'autres disent Guiselbert), seigneur DE COUDENHOVE, fut un très vaillant chevalier, et fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte, où il fut fait prisonnier à une bataille dans laquelle les chrétiens furent vaincus; mais, après une dure captivité de trois ans, il revint en Flandre, où il se maria, en 1260, à Bruges, avec Christine VAN ERMELGHEM. Deux fils issus de ce mariage moururent à la Croisade : Pierre DE COUDENHOVE, mort en combattant les infidèles ; et Henri DE COUDENHOVE, décédé d'une fièvre pestilentielle en Palestine. (*Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, par M. DE VISIANO).

Arnould DE COUDENHOVE, vaillant chevalier, fut tué au saccagement de Ninove, du temps de Guy DE DAMPIERRE, comte de Flandre, en 1302.

Hector DE COUDENHOVE fit relief de sa seigneurie à Louis DE NEVERS, comte de Flandre, le 13 novembre 1341 ; cet acte se voit à la cour féodale du Brabant, folio 503; il y est qualifié d'écuyer et son père *nobilis ac potens miles*.

Jean DE COUDENHOVE, chevalier flamand, se retira en Angleterre; il y épousa Rosemunde DE NEVILLE, fille du premier comte de Westmoreland; son fils Edmond fut créé Banneret par Henri VI, l'an 1460, puis comte de Turpingham par le roi Henri VII.

Edmond, premier vicomte d'Odernisse, nommé par la reine Élisabeth.

Edmond, deuxième vicomte d'Odernisse, fut étranglé par ordre de la même reine pour avoir tenu le parti de Marie Stuart. (*Nobiliaire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, titre 49, département des manuscrits, Bibliothèque nationale).

Jean de Coudenhove, fils aîné de Gérolf III, fut fait chevalier, avec Nicolas Triest, par l'archiduc Charles, depuis Charles-Quint, le lendemain de son inauguration comme comte de Flandre, célébrée en la ville de Gand, le 4 mars 1515.

Ledit Jean gît à Saint-Michel à Gand, ainsi qu'il appert par l'épitaphe que l'on voit dans la nef de ladite église vers l'occident, avec ses quartiers et ceux de son épouse Antoinette Adornes.

« La terre et seigneurie d'Ouermeère, sise au pays de Vaez près Terre-« monde, est parvenue, dans la suite des temps, à ceux de cette noble famille « patrice de Gand, nommée de Coudenhove, desquels on voit deux sépultures « en l'église paroissiale dudit Ouermeère : 1° celle de Jean de Coudenhove, « seigneur de Gentbruges, etc., mort en 1553, gisant avec sa compagne « Marie de Amerongen, morte en 1546. — La susdite chapelle d'Ouermeère « étant ruinée et entièrement détruite par les guerres passées, comme aussi « l'hôpital de ladite paroisse, a été derechef rebâtie, accommodée et remise « en sa première splendeur par messire Philippe de Coudenhove, chevalier, « capitaine, gentilhomme de l'empereur Charles-le-Quint, lequel trépassa « le 9 septembre 1558 et fut enséputuré dans ladite chapelle. » (*Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre*, folio 263).

Jacques de Coudenhove a eu ses lettres-patentes de chevalerie à la même date que celles accordées à Nicolas-Maximilien de Montmorency, données le 5 novembre, et signées le 8 dudit mois en l'an 1581. (Jacques Le Roux, *Recueil de la noblesse de Bourgogne*, *Limbourg*, *Luxembourg*, *Gueldres*, *Flandre*, *Artois*, etc. — Lille 1715, folio 56.)

Ledit Jacques était un vaillant guerrier, et rendit des services importants à Sa Majesté le roi d'Espagne, lors de la révolution des États-Généraux de Hollande ; il commandait dans Grœningue qu'il maintint sous l'obéissance de Sa Majesté contre les forces de la république naissante.

La preuve en résulte d'une lettre originale d'Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas adressée audit Jacques de Coudenhove, le dernier jour d'avril 1580.

La seigneurie DE LA LOIRE fut érigée en *baronnie*, en 1668, par le roi Charles II, pour Charles-Liévin DE COUDENHOVE, dit DU QUESNOY, marquis de Castiaux, décédé sans postérité mâle en 1700.

La maison DE COUDENHOVE se soutint avec éclat au service des comtes de Flandre et de Bourgogne, des souverains d'Espagne, d'Autriche-Hongrie et des rois de France. Elle a produit des magistrats de la ville de Gand, des commandants des villes de Ninove, de Grœningue; des grands-veneurs au quartier de Bruges, châtelains de Winendaël; des grands fauconniers du Brabant; des chambellans de leurs Majestés Catholiques; un justicier du duché de Clarence; un châtelain de Windsor; des religieux et religieuses dans les abbayes et couvents en Hollande, Flandre, Angleterre, Limbourg, Luxembourg et en France; des chambellans et grands veneurs des princes de Liège; un tréfoncier de Saint-Lambert, à Liège, élu doyen dudit chapitre le 3 juin 1761; des colonels au service de France dans le Royal-Allemand; des chevaliers de Saint-Louis; des officiers des rois de France; des chanoinesses reçues dans les chapitres de Nivelles 16 novembre 1715, de Bouxière en Lorraine les 8 et 15 février 1750, et, en Autriche dans le XIXe siècle, des felds-maréchaux chambellans de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, un bailli de l'ordre de Malte, etc.

Ses alliances directes furent contractées avec les familles de DE BAENST; VAN ERMELGHEN; de BRUGES; UTENHOVE; DE VAERNEWYCK; DE RAVESCHOOT; DE SOBERTE; DE CRANE; DE PARYS; VAN ZICHELEN; VAN DER MOEREN; DE LA VICHTE; VAN WAERHEM; DE RODES; DE BAESDORP; DE GAVRE; DE MASMINE; VAN NIEUWENBRUGE; VAN VINTÈRE; NEVIL; comte DE WESTMORELAND; DE VÈRE; comte D'OXFORD; CLINTON; DUDLEY; DE SAINT-ALBAN; ADORNES D'AMERONGEN ou VAN AMERONGHEN; DE GRUUTERE; TRIEST; DE BAUDRINGHIEN; DE LANNOY; DU QUESNOY; DE QUAROUBLE; DE RESTEAU; DE ROISIN; D'ONGNYIES; comte DE SWEVEGHEM; comte DU CHASTEL; vicomte DE LA HOUVARDERIE; DE LA VIEFVILLE; DE BELLEFORIÈRE; L'ABBÉ baron DE BEAUFREMONT; comte DE MORVILLERS en Lorraine; SANDELIN; SNOY baron d'OPPUERS; DE VOOGHT-VAN DER LAEN; DE RODOAN; DE BRIALMONT; comte DE CHABO; DE MONTAIGNAC, etc.

Jacques-Eustache DE COUDENHOVE, baron DE FRAITURE, né à Gand en 1643, fils de Jean-François et de Ferdinande-Florence DE BRIALMONT, épousa, en 1672, Agnès DE LEESDAEL, fille de Philippe et de Marguerite-Claire-Anne DE BOS-

chuysen, dame de Croy-Stiphaut. De ce mariage vinrent, entre autres enfants, deux fils qui continuèrent la postérité, savoir :

1° Philippe-François de Coudenhove rapporté ci-après;
2° Et Paul de Coudenhove, né à Fraiture, le 29 juin 1683, qui suivra après son frère.

§ I

Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, colonel d'infanterie au service du prince de Liège, fut reçu à l'état noble du pays de Liège et comté de Looz, le 12 décembre 1709 (1); il épousa : 1° Louise-Catherine de Maillien; et en deuxièmes noces Joséphine de Custine, morte sans enfants.

Les descendants du premier lit s'allièrent avec les familles de La Tour de Taxis, de Reisach, de Ruschembergue.

Georges-Louis, baron de Coudenhove, seigneur de Setterich, né en 1735, chambellan et grand veneur du prince de Liège, 1762, colonel, fils de Jean-Maximilien-François et petit-fils de Philippe-François susdit; épousa Sophie comtesse de Hatzfeld-Wildenberg, dame de la Croix étoilée ; fut honoré du titre de comte du Saint-Empire romain pour lui et ses descendants, en 1790; ses enfants furent :

1° Karl, comte Coudenhove, né en 1775;
2° Et François-Louis, comte Coudenhove, né en 1783. Ils ont formé deux branches rapportées ci-après.

BRANCHE AINÉE

Comte Théophile Coudenhove, né en 1803, chambellan de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, colonel, fils du comte Karl, seigneur d'Ietiz et de Elfershausen, et de Charlotte de Wambolt, habite Vienne; il a épousé Henriette, comtesse de Auersperg de Alt et Neuthtoss-Purgstall, de laquelle vinrent :

1° Gerolf, né en 1852;
2° Charles, né en 1855;
3° Et quatre filles.

(1) Inséré dans le livre en vélin conservé au greffe de l'état de la noblesse. Ses quartiers sont :
Coudenhove, Brialmont, Rodoan, Triest de Zegershouen.
Leefdael, Boschuysen, Westerholt, Leefdael.

Frères et sœurs : I. Comte Philippe-François Coudenhove, né en 1804, chambellan et lieutenant-colonel, mort en 1875 ;

II. Comte Max Coudenhove, né en 1805, grand commandeur de l'ordre Teutonique en Autriche, lieutenant-maréchal, conseiller intime de Sa Majesté l'empereur, membre de la Chambre des seigneurs ;

III. Comtesse Sophie Coudenhove, née en 1808, dame de la cour de Son Altesse la mère de l'empereur, morte en 1865 ;

IV. Comte Frédérick Coudenhove, mort en 1851, capitaine d'infanterie ;

V. Comte Jules Coudenhove, mort en 1867, capitaine de cavalerie ;

VI. Comtesse Marie Coudenhove, née en 1813, supérieure générale de l'ordre du Bon-Pasteur à Angers.

BRANCHE CADETTE

Comte Paul Coudenhove, né en 1808, conseiller aulique (fils aîné du comte François-Louis, chambellan, conseiller intime, lieutenant-maréchal et grand-maître chez l'archiduc Louis, mort en 1851, et d'Augustine de Lowenstern) ; mort en 1866, laissant de son épouse Alexia, baronne de Schell, les enfants ci-après :

1° George, né en 1854 ;
2° Giselbert, né en 1857 ;
3° Charles posthume ;
4° Et deux filles.

Frères et sœurs : I. Comte Henri Coudenhove, né en 1810, grand-cordon et bailli de l'ordre Teutonique, colonel en retraite : il habite Vienne ;

II. Comte Edmond Coudenhove, colonel en retraite, époux de Élisabeth Rüenburg, sans enfants ;

III. Comte Charles Coudenhove, né en 1814, conseiller intime de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, lieutenant-maréchal, mort en 1871, laissant de son épouse Léopoldine, baronne de Honrilis :

1° François, né en 1856 ;
2° Conrad, né en 1858 ;
3° Charles, né en 1859 ;
4° Et trois filles.

IV. Comtesse Albertine COUDENHOVE, sœur de charité à Prague, sous le nom de *Charitas*, morte en 1876;

V. Comte Louis COUDENHOVE, né en 1819, chanoine à Vienne;

VI. Comte François COUDENHOVE, né en 1825, chambellan, ancien capitaine, ancien conseiller de légation, propriétaire de Ronsperg en Bohême, etc., épousa à Paris, en 1857, Marie DE KALERGIS, fille de Jean DE KALERGIS et de Marie, comtesse DE NESSELRODE. De ce mariage vinrent :

1° Henri, né en 1859;
2° Frédérick-Marie, né en 1861;
3° Hans-Dominique-Marie, né en 1863;
4° Richard-Marie-Joseph, né en 1867;
5° Et deux filles.

VII. Comtesse Anne-Marie DE COUDENHOVE, née en 1827, reçue chanoinesse.

§ II

Paul DE COUDENHOVE, chevalier, seigneur de Fraiture, baron de Croix, épousa, à Vaudoncour en Lorraine, le 24 février 1721, Anne DE REUMONT, fille de Philippe-Honoré, baron du Saint-Empire et de Marie, baronne DE LANDRE DE BRIEY. De ce mariage vinrent, entre autres enfants, deux fils qui continuent la postérité :

1° Philippe-François, baron DE COUDENHOVE, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, né le 14 décembre 1721, dont les descendants formèrent primitivement deux branches, dont l'une s'est éteinte en 1856.

ALLIANCES. 1. Comte DU HAUTOY; comte DE SAINCTIGNON; DE SPRINGER; comte DUBOIS DE RIOCOURT; comte DE BRIEY DE LA CLEREAU; DE LUKACSICH.

REPRÉSENTANTS ACTUELS. — Les barons DE COUDENHOVE qui ont pour bisaïeul Philippe-François susdit, habitent Dux en Bohême; les trois frères ont été reçus ensemble chambellans de Sa Majesté impériale et royale d'Autriche-Hongrie, le 22 janvier 1880, savoir :

A. Charles, né en 1837, capitaine impérial et royal, marié, en 1872, à Thérèse, baronne DE BLUMENCRON, sans enfants;

B. Victor, né en 1839, officier hors service, succède à son père dans la direction des établissements de Dux et Eidlitz, marié à sa cousine Caroline DE RIESE-STALBURG; leurs enfants sont : Victor, né en 1866; Marie, née en 1870; Auguste, né en 1873; Charles, né en 1876;

C. Alexandre, officier hors service, né en 1841.

2° Louis-Ferdinand-Joseph, baron de Coudenhove, fils cadet de Paul et de Anne de Reumont, seigneur d'Ainereville, chevalier de Saint-Louis, officier dans le régiment de Vierset-infanterie, né en 1726, mort en 1793, avait épousé Marie-Magdeleine de Zweiffel de Suève, fille de Anselme et d'Agathe de Mouzay; dont deux fils qui continuent la postérité. — L'aîné Charles-Anselme-Ferdinand, baron de Coudenhove, né le 6 juin 1765, épousa, en 1795, Anne-Barbe de Pouilly, fille de André, baron de Cornay, et de N. de Lardennois de Ville. — Le second, Claude-Marie-Joseph de Coudenhove, né le 16 août 1789, ancien officier, laissa de son épouse N. de Cantobre : Alphonse, ancien officier de cavalerie, marié à Anna de Failly, dont Charles né en 1868, et Ferdinand né en 1871.

Chef des nom et armes de cette branche restée en france. — Joseph-Eugène, baron de Coudenhove (petit-fils de Charles-Anselme-Ferdinand, baron de Coudenhove susdit, né à Fléville (Ardennes), le 4 septembre 1837), fils de Charles-Marie-Édouard de Coudenhove, né en 1800, et de Élisabeth de Beffroy. Il épousa le 18 février 1868, Françoise-Félicie-Clémence-Marie-Thérèse d'Esclaibes, comtesse d'Hust et du Saint-Empire, fille de Emmanuel-Marie-Ferdinand, comte d'Esclaibes, de Clairmont, d'Hust et du Saint-Empire romain et de Hélène-Henriette Chantal de Girval ; il eut d'elle :

1° Germaine-Marie-Élisabeth-Hélène, née au château de Lantenay le 18 novembre 1868;
2° Emmanuel-Édouard-Marie-Henry, né à Dijon, le 18 janvier 1872;
3° Jean-Léon-Marie-Raoul, né au château de Lantenay, le 21 avril 1875.

Frère. — Louis-Gabriel de Coudenhove, né en 1844, a deux filles de son premier mariage avec Berthe de Colnet ; il épousa en deuxièmes noces, le 15 janvier 1879, Thérèse de Guillebon.

Oncle et cousin germain. — Joseph-Eugène de Coudenhove, né en 1802, a un fils, Paul, né en 1840, de son épouse Caroline de Laulanier.

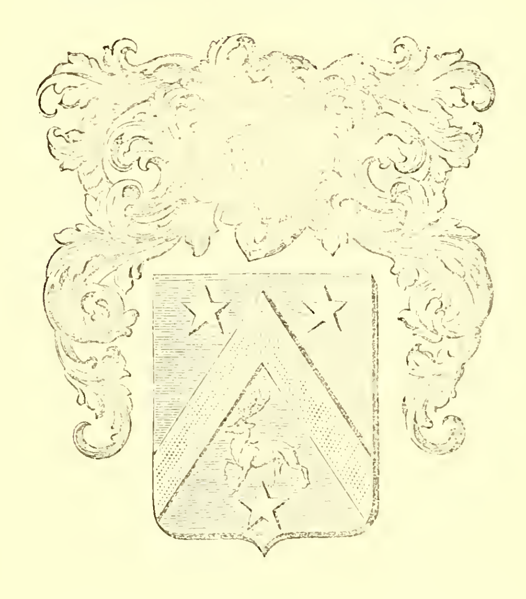
Ouvrages à consulter : *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, par M. de Herckenrode. *Histoire chronologique du chapitre de Saint-Bavon à Gand*, par E.A.-Hellin.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DELAVAU DE LA MASSONNE

POITOU

SEIGNEURS DE LA MASSONNE ET D'AVAILLES.



ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un cerf passant d'argent soutenu d'une étoile du même. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* (Ancien cachet de 1766.)



CETTE famille, originaire du Poitou, y est connue depuis de longues années. Dès le XVIIe siècle elle a donné à la ville de Châtellerault un président en l'élection et un maire; en outre, elle a fourni à la maison du roi un officier de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans; à la magistrature, plusieurs conseillers en la sénéchaussée de Châtellerault; à l'armée, des officiers de toutes armes chevaliers des ordres de Saint-Louis, du Lys et de la Légion d'honneur.

Dans le Châtelleraudais elle a possédé, outre les seigneuries de la Massonne et d'Availles, les fiefs de la Garde, Clasnay, Besse et Saint-Germain.

Hippolyte Delavau de la Massonne (1731 à 1796), avocat au parlement de Paris, puis nommé, en 1761, conseiller du roi en la sénéchaussée de Châtellerault, y siéga jusqu'à la suppression de ces fonctions par la Constituante. En 1774, député à l'assemblée provinciale du Poitou en 1787, il devint successivement administrateur du département de la Vienne, maire et officier municipal de la commune de Châtellerault.

Antoine Delavau de la Massonne (1767 à 1835), fils du précédent, fit ses preuves de noblesse en 1785 pour être admis à l'école royale du génie; en 1792, il rejoignit comme sous-lieutenant le 10e régiment de chasseurs à cheval, où la même année il obtint son brevet de lieutenant; à son retour de l'armée, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif; puis président de l'administration municipale du canton de Thuré, et plus tard, après avoir reçu du roi Louis XVIII la décoration du Lys, il fut appelé à commander la garde royale de l'arrondissement de Châtellerault et à diriger, comme maire, les affaires de la commune d'Antran.

Hippolyte Delavau, son fils (1796 à 1857), entra au service du roi en 1814; d'abord sous-lieutenant des gardes du corps du roi Louis XVIII, il accompagna ce prince jusqu'à Béthune en mars 1815; après les cent Jours, il fut nommé lieutenant au 4e régiment de la garde royale; puis capitaine au 35e de ligne; comme commandant du fort de *la Hogue* en Normandie, il présida aux expériences de la Société générale des naufragés qui retira sous sa surveillance les débris de la flotte de l'amiral de Tourville (combat naval du 29 mai 1692). L'année suivante, Hippolyte Delavau recevait, en récompense de ses services, la croix de la Légion d'honneur; de retour à Châtellerault, lors des événements de 1848, ses concitoyens lui conférent, comme colonel, le commandement de la garde nationale de la cité.

Cette famille a été confirmée dans sa noblesse, par lettres patentes du 9 décembre 1761, octroyées par le roi Louis XV à Hippolyte Delavau de la Massonne, conseiller du roi en la sénéchaussée de Châtellerault. Elle a pour représentants actuels dans la branche cadette :

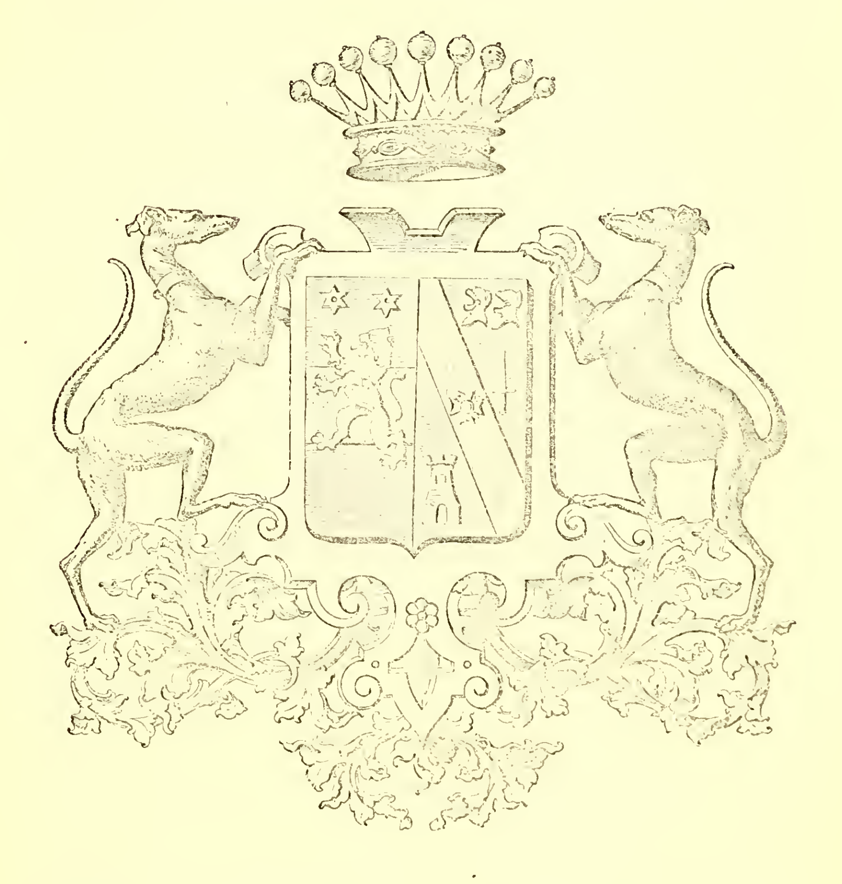
1° Hippolyte Delavau, négociant à Châtellerault, marié à Alice Lebac ;
2° Marie Delavau ;
3° Gaston Delavau, chef de comptabilité au Crédit foncier de France.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

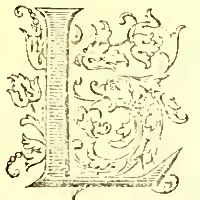
DORÉ DE BROUVILLE

LORRAINE ET CHAMPAGNE

SEIGNEURS DE FRESNES, DE CRÉPY, DE MEHON, DE BROUVILLE, ETC.



ARMES : *Parti : au* 1, *d'azur, à la fasce d'or, au lion de gueules brochant sur le tout, accompagné de deux molettes d'argent mises en chef* (armes anciennes) ; *au* 2, *d'azur, à la bande cousue de gueules, chargée d'une croix de Saint-Louis d'argent, accompagnée en chef de deux casques et d'une épée d'or, et en pointe d'une tour d'argent* (concession du grand-duc de Toscane). COURONNE : *de comte*. SUPPORTS : *deux levriers d'argent colletés de gueules*. DEVISE : *Robore, Fide, Virtute*.


A famille DORÉ DE BROUVILLE était honorablement connue en Lorraine dès le commencement du XVIIe siècle. Elle compte parmi ses illustrations une longue suite de personnages militaires, plusieurs chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Louis, un gentilhomme ordinaire de la maison du roi, un conseiller au parlement de Metz, puis à la cour souveraine de Lorraine et de Bar, nommé président de cette dernière cour en 1767, etc., etc.

Parmi ses alliances, on remarque les noms des familles les plus distinguées, entre autres celles de : d'Auburtin, Drouville, de Féron, Grandin, Leleu, Henry d'Oheville, de Tervenus, Chantereau de Bellefond, Ragot, Grotkowski, Chaudron, Barnichon, Marey, etc.

Avant de donner la filiation suivie de la famille Doré de Brouville, nous rappellerons ici plusieurs personnages de ce nom et qui paraissent lui appartenir.

Pierre Doré, de l'ordre de Saint-Dominique, savant professeur de théologie, mort en 1539; Me Pierre Doré, seigneur de Baignoulx, contrôleur général de la maison du roi, en 1580; Pierre Doré, avocat au parlement en 1601 ; Jacques Doré, écuyer, sieur de la Fosse, l'un des gentilshommes de la suite du roi en 1637 ; Pierre Doré, écuyer, servait dans les gardes du corps de la reine mère, en 1681 ; enfin, Christophe de Doré-Mazières, qui occupait une charge de conseiller au parlement de Metz, en 1700.

La filiation non interrompue de la famille Doré de Brouville est prouvée depuis :

I. Claude Doré, écuyer, capitaine de cent hommes de guerre, en 1610, lequel fut père de :

II. Nicolas Doré, écuyer, sieur de Fresnes, né en 1640, avocat au parlement, qui de Marie Grandin, sa première femme, eut :

III. Charles-Joseph Doré, écuyer, seigneur de Fresnes et de Crépy, chevalier de Saint-Louis et premier capitaine au régiment de Lambese au service de France, qui reçut de S. A. R. le duc Léopold de Lorraine des lettres recognitives de noblesse datées de Lunéville, le 9 juillet 1718. De son union avec Catherine Henry d'Oheville vinrent, entre autres enfants :

1° Nicolas-Joseph, qui suit;
2° Charles Doré de Crépy, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Picardie, en 1753, retiré chef de bataillon, en 1777.

IV. Nicolas-Joseph Doré de Crepy, écuyer, seigneur de Mehon, conseiller au parlement de Metz, puis à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, président de cette cour en 1767, épousa Charlotte de Tervenus, dont il n'eut pas d'enfants.

BRANCHE CADETTE

III *bis.* Jean-Baptiste Doré de Brouville, fils puîné de Nicolas Doré, seigneur de Fresnes, et de sa seconde femme Marguerite-Françoise Leleu, né à Bienville, au bailliage de Saint-Dizier, en Champagne, le 10 janvier 1680, était capitaine au régiment d'Agenais, en 1712, et reçut la croix de Saint-Louis, en 1734. Il se retira du service en 1759, étant capitaine aux grenadiers royaux et mourut le 13 juillet 1762. Il avait épousé Henriette-Claudine Chantereau de Bellefond, de laquelle vinrent :

1° Henry, qui suit ;
2° Pierre-Eugène Doré de Brouville, auteur d'un rameau rapporté ci-après :

IV. Henry Doré de Brouville, né le 13 mars 1742, embrassa la carrière militaire dès l'âge de treize ans, et fut nommé sous-lieutenant au bataillon provincial de Chaumont, en 1756, capitaine au même bataillon, en remplacement de son père, en 1759, capitaine des grenadiers en 1782, chevalier de Saint-Louis en 1785. Il fut reconnu lieutenant-colonel commandant le premier bataillon des volontaires de la Haute-Marne, en 1791, chef de la 85e brigade par état du 27 germinal an II, envoyé à l'armée du Rhin, l'année suivante; enfin, en l'an V, il fut nommé à l'emploi de chef de la 20e division de gendarmerie. Il mourut à Vesoul, le 9 janvier 1801, laissant de son union avec Marie-Reine Gattrez, entre autres enfants :

V. Henry Doré de Brouville, IIe du nom, né à Buxières-lès-Froncles, le 6 février 1774, fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 10 mai 1810; capitaine aide de camp du maréchal duc de Conegliano, le 18 février 1811, et colonel du 4e régiment des gardes d'honneur du duc de Toscane, le 19 mai 1813.

RAMEAU DE LA BRANCHE CADETTE

IV *bis*. Pierre-Eugène Doré de Brouville, fils puîné de Jean-Baptiste Doré de Brouville et de dame Henriette-Claudine Chantereau de Bellefond, naquit à Bienville, le 7 février 1751. Il comptait quarante-huit ans de services effectifs, non compris ses campagnes, quand il fut admis à la retraite, en 1816. Il avait pris alliance avec demoiselle N. Ragot, de laquelle vint :

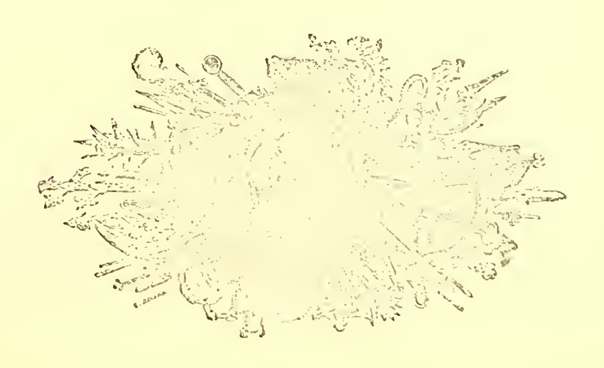
V. Jean Doré de Brouville, né le 7 juillet 1788, capitaine-adjudant major, en 1813 et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé Louise Chaudron, de la famille du général Chaudron, tué en Espagne, et de celle de la générale Pélissier, belle-sœur du maréchal duc de Malakoff. De ce mariage est provenu :

VI. Charles-Nicolas-Marie-Eugène Doré de Brouville, ingénieur, né le 3 janvier 1817, marié à Lucile Barnichon, dont trois enfants :

1° Françoise-Marie-Marguerite Doré de Brouville, née le 12 août 1817, mariée à M. Joseph Saint-Clair-la-Reynie ;

2° René-Marie Doré de Brouville, né à Coutras (Gironde), le 8 janvier 1852 ; entré à l'école navale, le 1er octobre 1869, aspirant de 2e classe, le 1er octobre 1871 et de 1re classe le 1er octobre 1872 ; enseigne de vaisseau le 25 septembre 1875 ; démissionnaire par décret du 1er juin 1878 ; marié le 3 juillet de la même année, à Félicité-Geneviève Marey, de la famille de Marey-Monge ;

3° Pierre-Marie-Gaston Doré de Brouville, né à Périgueux, le 10 janvier 1863.

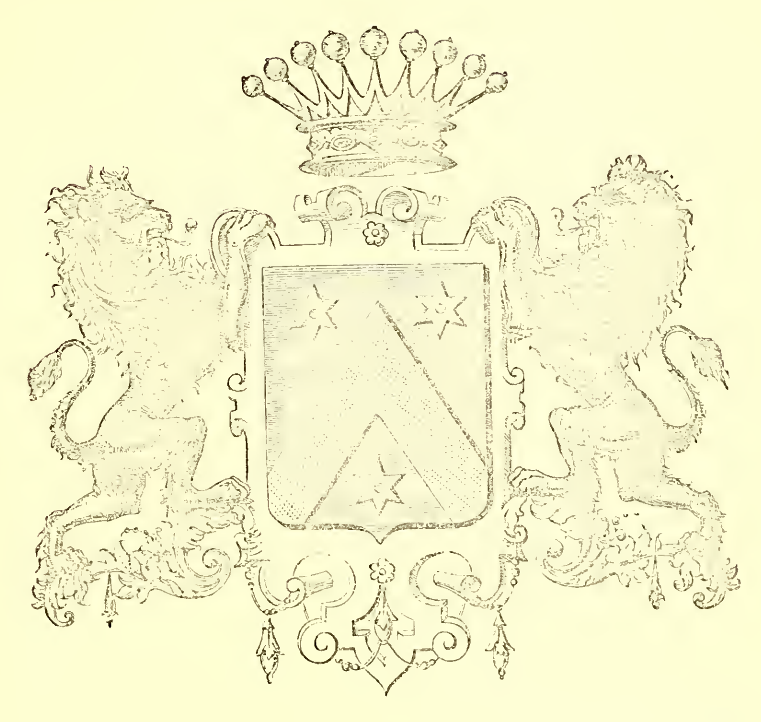


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

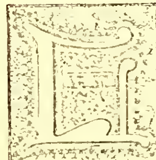
DROUET DES VOSSEAUX

NORMANDIE ET PARIS

SEIGNEURS DE CINQ CROIX, DES FONTAINES, DE LA VALLÉE, DES VOSSEAUX, ETC.



ARMES : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois molettes, alias étoiles, du même* (*Riestap. et Armorial de* 1676). COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux lions.*



LE nom de DROUET se trouve diversement écrit dans les anciens titres, tantôt DROUHET, DROUÉ, et même DROIT. Cette famille est originaire de la province de Normandie où elle apparait dès l'année 1450 (*Titre original.*) Cette famille a suivi presque constamment le parti des armes, et occupa des fonctions de Magistrature, en Normandie, et à Paris.

FILIATION

I. En 1468, Girardin Drouet, écuyer, fut incarcéré avec Bertin de Langle dans les prisons d'Arques, pour raison de certaines sommes qu'ils devaient au roi, à cause des terres qu'ils avaient tenues en ladite élection d'Arques. (*Titre original en parchemin.*) Il paraît avoir eu pour fils :

II. Jean Drouet, écuyer, Ier du nom, lequel figure avec Thomas Drouet, son frère cadet, dans un état des paroissiens de Fontaine-Ermoult, au bailliage de Vire, imposés au fouage dû au roi, en 1471. Cet acte fut passé devant Mes Langlois et Pierre du Bosc, tabellions à Vire, le 9 décembre 1471. (*Titre original en parchemin.*) Il a eu pour fils :

III. Jean Drouet, écuyer, IIe du nom, qui comparut à la montre de 748 hommes de guerre, faite à Fougères, le 26 juillet 1488, « estans en l'ost « et armée que le Roy, nostre Sire, fait à présent tenir au dit lieu, soubz la « charge et conduicte de Messire Jacques Guineuf, chevalier, leur capitaine.» On y remarque, avec Jean Drouet et Guillaume Drouet, un grand nombre de gentilshommes normands, entre autres Philippe Ruelon, Jamet Asselin, Antoine Pinson, Antoine Clerville, Guillaume Alleaume, Micheau Huguet, Guillaume Guesdon, Jehan Doulcet, Philippot Mallet, Michault Cathelineau, Jehan Savary, André Mallet, etc. (*Titre original en parchemin.*)

Il fut père de :

IV. Guillaume Drouet, écuyer, mentionné avec son père dans la montre précitée, fut père de :

1° Jean qui suit;

2° Nicolas Drouet qui figure avec Nicolas Auvray, Charles le Vavasseur et autres archers, à la montre faite à Paris, le 8 janvier 1573, pardevant Guillaume Martin, lieutenant général en la connétablie et maréchaussée de France, au siége de la Table de Marbre, avec les procureurs du roi et greffier dudit siége, et Cyprien de Lisle, écuyer, prévôt des Maréchaux de France aux bailliages de Montfort-l'Amaury, Mantes, Meulan, Dreux, Dourdan et autres lieux circonvoisins. (*Titre original en parchemin.*)

V. Jean Drouet, écuyer, IIIe du nom, figure au rôle de la montre faite au camp de la Rochefoucauld, le 17 mai 1569, « du nombre de « sept vingt-un hommes de guerre à pied françays harquebuziers estans

« soubz la charge et conduicte du capitaine La Vallée du Perche. » On y comptait aussi Victor FAUVEAU, Pierre CARREL, Etienne DES CHAMPS, Pasquin LE COUSTURIER, Mathurin BLANCHE, etc. (*Titre original en parchemin.*) Il a laissé deux fils :

1° Claude, qui suit ;

2° Benoît DROUET, écuyer, seigneur de Marconnay, qui reçut, en 1585, des lettres de noblesse du roi Henri III, en considération de ses services militaires. Il fut père de :

A. Guillaume DROUET, écuyer, seigneur de Marconnay. D'une requête de celui-ci il résulte que « feu Benoist DROUET, son père, vivant seigneur de Marconnay, « auroit toujours, depuis sa jeunesse, porté les armes, « suivy le roi Henry III, commandé tant aux gens de « pied que cavallerye, ainsi qu'appert de plusieurs « certificats et autres pièces ; auroit été par S. M. « anobly dès l'année 1585, par lettres particulières « vérifiées tant en la Chambre des Comptes que Cour « des Aides, depuis lequel temps il a continué ses « services sous Henry IV ; enfin commandé au chas-« teau de Lefuer-sur-Loire..... et icelluy auroit esté « conservé dans sa noblesse par sentence de MM. les « commissaires députez pour le règlement des tailles « en l'année 1599, ce qui fait que le suppliant, son fils, « qui a toujours vécu noblement, doit estre main-« tenu dans les privilèges des vrais nobles. » En conséquence de cette requête, ledit Guillaume DROUET eut acte de la représentation de ses titres, et fut admis à jouir de tous les privilèges de la noblesse. Ces lettres sont datées d'Angers, le 20 mars 1635. (*Copie collationnée en papier.*)

VII. Claude DROUET, écuyer, seigneur de Cinq-Croix, était, en 1580, l'un des archers des gardes de la porte du roi Henri III. Par lettres du 9 août 1593, Henry IV le déchargea de la contribution des ban et arrière-ban ; et par brevet du 20 décembre 1599, le roi, en considération de ses bons services, lui accorda droit de chasse sur toute l'étendue de ses domaines, malgré la défense générale du port d'armes. Il obtint enfin des lettres de survivance de son état d'archer des gardes de la porte, en faveur de Toussaint DROUET, son fils. Ces lettres portent la date du 12 mai 1608. Claude laissa les enfants ci-après :

1° Toussaint, qui suit ;

2° Pierre DROUET, inscrit au rôle de la montre militaire passée à Châlons, le 13 juin 1601, par Pierre de Bar, écuyer, prévôt général des

maréchaux de France, en la province de Champagne et Brie. (*Titre original en parchemin.*)

3° Jean Drouet, écuyer, sieur des Biguons, archer des gardes du corps du roi, comparut comme parent ou ami, au contrat de mariage passé, le 4 août 1605, entre Jacques des Chapelles, écuyer, seigneur des Chapelles et de Meslanges, écuyer de monseigneur le prince de Condé, d'une part, et demoiselle Jeanne Houssemagne, d'autre part. (*Extrait d'une note ancienne.*)

4° Charles Drouet, sieur de Sainte-Lyvière, capitaine au régiment du sieur de Plaudy, figure, à la date du 20 juillet 1612, en tête du rôle de la montre faite par Raymond Mydorge, commissaire général des guerres en l'armée du roi à la Valteline, de la compagnie de 67 hommes de guerre à pied, Français, sous la charge dudit sieur de Sainte-Lyvière. (*Titre original en parchemin.*)

5° Julien Drouet, qualifié noble homme, maître, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Gisors, établi aux Andelys, avait épousé « noble demoiselle, Françoise Boulloche, fille de feu noble homme « M° Jacques Boulloche, conseiller au siège présidial, et de Marie « de la Ruelle. » Il transigea pour ses droits de successions paternelle et maternelle avec sa belle-mère, par acte du 12 janvier 1617. (*Titre original en parchemin.*)

VIII. Toussaint Drouet, écuyer, seigneur de la Vallée, fut admis dans les gardes de la porte du roi en 1608, et continua d'y servir jusqu'en 1636. Il fut exempté par lettres du roi Louis XIII, du logement des gens de guerre dans ses propriétés, et par d'autres lettres du 23 septembre 1633, le roi étant au camp devant Nancy, manda au trésorier de son épargne de compter audit Drouet la somme de cent livres en rémunération de diverses missions dont il s'était bien acquitté. De Toussaint Drouet vinrent deux fils :

1° Pierre, qui suit ;

2° François Drouet, écuyer, qui servit, de 1636 au 4 septembre 1640 dans la compagnie des chevau-légers de M. de Rambures : et par lettres de Louis XIV, du 24 janvier 1645, il fut admis dans les archers de la garde du corps de S. M. Ces lettres furent visées par M. le duc d'Aumont et enregistrées en la cour des aides de Normandie. Il obtint des lettres de vétérance de cette charge le 19 janvier 1668.

C'est sans doute ce François Drouet qui, sous le nom de M. de Drouet, ci-devant capitaine au régiment des gardes-françaises du roi, reçut des lettres datées de Versailles, le 23 mai 1690, par lesquelles S. M. l'exemptait tant du service personnel au ban et arrière-ban, que de toute contribution dans l'espèce. (*Pièce en papier.*) François Drouet avait épousé en premières noces Urbane Couchart, dont il avait des enfants mineurs, en 1696, comme il conste d'une sentence du 6 février de ladite année, rendue par défaut au profit de Mlle Timoléon Vaché, chevalier, seigneur de la Chèze. (*Titre original en parchemin.*) Il laissa entre autres :

A. Jean Drouet, qui servait dans les gardes du roi en 1685,

et obtint son congé en 1692, suivant certificat du maréchal de Lorges. Il eut pour fils :

AA. Jean-François-Charles-Joseph DROUET, qui servait dans les chevau-légers d'Anjou, suivant certificat de M. de Saint-Quentin, de l'année 1727.

IX. Pierre DROUET, Ier du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, servait dans les gardes du corps du roi, en 1641. Il obtint des lettres de vétérance, le 27 octobre 1643, et reçut le brevet de retenue de sa charge par d'autres lettres du 4 octobre 1664. Dix ans plus tard, le 13 septembre 1674, il reçut commandement de se trouver en équipage de chevaux et d'armes, à l'arrière-ban convoqué à Gisors. Il fut père de :

1° Jean, qui suit ;

2° Denis DROUET, qualifié écuyer, vétéran des gardes du corps du roi, fit la déclaration de ses armoiries au bureau de Rouen, en 1697 : *d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant surmonté d'une grappe de raisin, le tout d'or.* (Armorial général de 1696, registre coté Rouen, section des manuscrits, Bibliothèque nationale.)

3° Robert DROUET, écuyer, avocat au parlement et greffier en chef de la dite cour, dont on trouve l'enregistrement des armoiries : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.* (Dans le *même Armorial*, volume coté *Paris, I, folio* 1131.)

4° Jean DROUET, écuyer, conseiller du roi, trésorier et payeur des gages des officiers de la chancellerie, qui déclara porter un écu *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.* (*Même Armorial Registre II de Paris, folio* 902).

X. Jean DROUET, IVe du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, après avoir servi pendant plusieurs années en qualité de garde du corps du roi, mourut dans la campagne de 1690, suivant certificat de M. de Montpipeau (1). Il fut père de :

1° Pierre, qui suit ;

2° Messire Jean-Pierre DROUET, conseiller du roi en la cour des Monnaies, qui épousa, le 20 juillet 1733, demoiselle Marie LE TENNEUR, fille de François-Benjamin LE TENNEUR ; elle mourut avant le 10 octobre 1742. (*Copie notariée en papier.*)

(1) Il avait pour contemporain Paul DROUET, à qui, par édit du mois de mars 1696, Louis XIV accorda des lettres de noblesse, en récompense de ses services « tant dans la charge de gentilhomme « de sa vénerie, qu'en celle de son conseiller contrôleur ordinaire de ses guerres, du nombre de « quarante réservés, dont ledit sieur DROUET s'est acquitté avec la probité, l'expérience et l'affec- « tion à son service. » Signé : LOUIS. (*Copie ancienne en papier.*)

XI. Pierre Drouet, IIe du nom, écuyer, seigneur des Fontaines, servait en 1707 dans les chevau-légers de la garde du roi; il assista l'année suivante à la bataille d'Audenarde, et, en 1709, à celle de Malplaquet, et continua de servir jusqu'en 1717. Il fut père de huit enfants, dont cinq garçons et trois filles, entre autres :

1° Jean-Baptiste Drouet, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, qui se trouva à la journée de Fontenoy dans la compagnie des gendarmes-Dauphin et fut reçu, à la suite de plusieurs blessures, pensionnaire des Invalides, en qualité de lieutenant. Il obtint, le 1er juin 1766, une pension de 200 livres;

2° Elie Drouet, écuyer, entra également, en 1755, dans la compagnie des gendarmes-Dauphin, où il fut réformé;

3° Hylarion, qui suit;

4° Messire N. Drouet des Fontaines qui, lors du dénombrement du fief de Fretteville, servi le 27 octobre 1761 par François-Henri-Nicolas Racine, chevalier, à messire Gilles-Louis Hallé, comte de Rouville, chevalier, seigneur du Plessis et autres lieux, premier baron de Normandie, etc., se présenta, chargé de la procuration dudit sieur Racine; il demeurait alors à Rouen, rue et paroisse Saint-Lô. Cet aveu fut reçu par Me Beuselin, notaire aux Andelys et « hors pleds par Jacques Ruellon, conseiller du roi, vicomte des Andelys bailli de la haute justice et baronnie d'Heuqueville, le 4 mars 1764. Signé : Drouet des Fontaines, Ruellon et Beuselin. (*Cahier original en parchemin.*) M. Drouet des Fontaines émigra le 27 septembre 1792. (*Liste générale des Émigrés, tome II, page* 24.)

XII. Hylarion Drouet des Fontaines, seigneur des Fontaines et des Vosseaux, entra comme volontaire dans le régiment de la reine, cavalerie, en 1753, et y servit jusqu'en 1761; il passa alors dans le régiment de Monet, en qualité de lieutenant, où il fut réformé. M. Drouet des Fontaines est cité dans le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du grand bailliage de Rouen, tenue aux Cordeliers de cette ville, le 21 mars 1789. (*Archives nationales, Registre B, III*, 131.) M. des Fontaines émigra, en 1792 (*Liste générale des Émigrés, tome II, page* 24), fit partie de l'expédition de Quiberon et fut tué dans la presqu'île, en 1795. Il avait épousé Marguerite Ruellon, fille de Jacques Ruellon, conseiller du roi, vicomte des Andelys, bailli de la haute justice et baronnie d'Heuqueville (1764) et petite-fille de François Ruellon, avocat en la vicomté de Rouen, à qui d'Hozier donna pour armes : *d'azur, à un chevron accompagné en chef de deux cors de chasse et en pointe d'un coq, le tout d'or.* (Armorial de 1696, Registre coté Rouen. (1)

(1) On trouve un Philippe Ruelon dans la montre militaire de Jacques Guineuf, passée à Fougères, le 26 juillet 1188. (*Titre original* cité plus haut.)

De l'union d'Hylarion DROUET avec Marguerite RUELLON vint :

XIII. Louis-Pierre DROUET DES VOSSEAUX, écuyer, seigneur de Cinq-Croix et des Vosseaux, né le 9 juillet 1767, qui émigra et fit partie de l'expédition de Quiberon, où il vit périr sous ses yeux son père et son oncle. Il fut marié, en 1802, à Marguerite D'AUBOURG, dont il a eu trois enfants :

1° Adolphe DROUET DES VOSSEAUX, né le 17 août 1804, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 21 octobre 1836, à Émilie DE BERRUYÉR, mort sans postérité, le 24 mars 1870.
2° Pierre-Joseph-Xavier, qui suit ;
3° Elphège DROUET DES VOSSEAUX, né le 2 septembre 1807, non marié.

XIV. Pierre-Joseph-Xavier DROUET DES VOSSEAUX, né le 11 septembre 1805, a épousé le 31 août 1847, Anna-Julie DE MAUCLERC, fille de Pierre DE MAUCLERC capitaine de frégate, de laquelle sont nés :

1° Georges DROUET DES VOSSEAUX, né le 21 juin 1848, capitaine de cavalerie.
2° Gaston DROUET DES VOSSEAUX, né le 7 mai 1850, marié le 1er avril 1878, à Mélanie-Charlotte-Édith RATEAU, descendant par sa mère de la famille Grandjean de Fouchy, dont le chef actuel est : Charles-Edouard Grandjean de Fouchy, officier de marine ;



Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

FORGET DE BARST

EN LORRAINE

BARONS DE BARST ; SEIGNEURS DE KIERBRICH, HEMESTROFF, BOUILLON, ETC.

ARMES : *de gueules, coupé d'azur, à une colombe essorante d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux aigles.*



a famille des barons de FORGET DE BARST est originaire de la Lorraine et a pour auteur :

I. Jean FORGET, médecin du duc Charles de Lorraine, lequel fut anobli par ce prince par lettres patentes, données à Lunéville, le 24 août 1630 ; ces lettres patentes furent vérifiées le 7 septembre 1632. (*Trésor des chartes de Nancy, folio* 128, *registre* 1630). Il eut pour fils :

II. Jacques FORGET, écuyer, prévôt de Siersberg, qui se démit de ces

fonctions en faveur de son gendre, noble Jean-François Groubers, lequel en fut investi par lettres patentes expédiées à Mirecourt, le 23 décembre 1662.

Il a eu quatre enfants :

1° Jean-Henri, qui suit;

2° François Forget, prévôt de Viviers, en Lorraine, marié en 1673 à Catherine-Françoise de Busselot, de la famille de Busselot, de Dommartin, l'une des plus anciennes de la Lorraine, dont une fille :

A. Anne Forget, mariée le 16 août 1711, à Jean-Philippe de Caillou, seigneur de Vallemont et de Lesse ;

3° N. Forget, mariée à Jean-François Groubers, prévôt de Siersberg, en remplacement de son beau-père, en 1662;

4° N. Forget de Barst, prévôt de Bouzonville, a épousé noble demoiselle Magnien, fille de François Magnien, seigneur de Sérières, d'Art-sur-Meurthe, de Porcieux et de Langley, contrôleur de la maison de Son Altesse Royale et de Marguerite-Adeodate Lhuillier, morte le 23 novembre 1713, dont une fille :

A. Françoise de Forget de Barst, mariée à Jean-Claude de Heyssen, chevalier héréditaire du Saint-Empire romain et chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers, au régiment d'Austrasie, lequel résidait, en 1786, à sa terre de Forgetville, près Bouzonville, dans la Lorraine allemande. (*Voir le Dictionnaire de la noblesse de La Chesnaye des Bois,* tome VIII, folio 68).

III. Jean-Henri Forget, chevalier, seigneur de Barst, Hemestroff, et Kierbrich, fut adopté par Ferdinand Boullon, par acte du 15 juillet 1724, à condition de joindre le nom de Boullon au sien, ainsi que ses successeurs, en ligne directe de mâle en mâle et d'aîné en aîné; ladite adoption fut confirmée par décret de Son Altesse Royale du 17 du même mois, et il fut institué légataire universel dudit Boullon, par son testament du 9 avril 1728;

Il a épousé demoiselle Charlotte de Caillou, nièce de Jean-Philippe de Caillou, seigneur de Vallemont et de Lesse, dont il a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Charles-Joseph-Xavier, qui suit;

2° N. baron de Forget de Barst, d'abord capitaine des Aires de Bourgogne et de Bresse, en 1791, puis chef du vol du cabinet du roi Louis XVI, en 1792, ainsi qu'il résulte de deux ordonnances originales de payement signées par le roi Louis XVI; (*Pièces originales en papier*)

3° Madeleine Forget de Barst d'Hemestroff, mariée le 17 novembre 1749 à Jean-Charles O'More, écuyer, seigneur de Vallemont, frère de Jean-Louis O'More, baron du Saint-Empire, lieutenant-colonel, seigneur en partie de Vallemont. (*La Chesnaye des Bois*, tome IV, folio 318.)

IV. Messire Charles-Joseph-Xavier, baron Forget de Barst de Bouillon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Alsace, infanterie allemande, puis général de cavalerie, a épousé, en 1770, noble Élisabeth-Charlotte de Rocheret ou du Rocheret, fille de Messire François-Antoine du Rocheret, baptisé le 31 mars 1683, en la paroisse Saint-Simplice, de la ville de Metz, capitaine au régiment de Laugnedoc, en 1715, créé chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre 1732, date d'un hommage qu'il fit à Metz, de la terre et seigneurie de Gremecey, qu'il possédait, à cause de Antoinette Busselot, son épouse. (*Certificat de noblesse original délivré par d'Hozier, juge d'armes de France en* 1781.) De ce mariage sont nés :

1° Charles-Éloi-Ferdinand, qui suit ;

2° Marie-Louise-Françoise-Antoinette Forget de Barst, née le 6 février 1772, baptisée à Tincry, diocèse de Metz, obtint, en 1781, un certificat de noblesse de d'Hozier, pour entrer dans la maison royale de Saint-Cyr (*Titre original*).

V. Charles-Éloi-Ferdinand, baron Forget de Barst de Bouillon, émigra en Russie pendant la Révolution, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1826.

Il avait épousé demoiselle Marie N., dont il eut une fille unique :

VI. Marie-Antoinette-Éléonore Forget de Barst qui fut mariée en 1805, à Odessa, à Joseph Pierrugues. Voici la copie textuelle de leur acte de mariage:

« Anno Domini millesimo octingentesimo sexto, die quindecima mensis « martii, Ego Pater Augustinus Gennari Parochus Catholicorum Odessæ præ- « missis præmittendis, nulloque impedimento detecto matrimonio, conjunxi « nobilem virum Josephum Pierrugues, filium Domini Augustini Pierrugues « et Dominæ Theresiæ ex Cagnà in dipartimento Provintiæ, cum nobili « feminà nubili Antonietta Forget, filia Domini Caroli Forget et dominæ « Mariæ ex Galliis. Testes fuerunt : Stephanus Telesnicki, Jacobus Spiro et « Cajetanus Guglieckmicz. » (*Extrait des actes de mariage de l'église catholique romaine d'Odessa.*)

Joseph Pierrugues mourut à la Bérézina avec sa femme, en 1812.

De son mariage est issu :

VI. Auguste-Grégoire Pierrugues, né à Moscou et baptisé le 1er juillet 1806, en la paroisse catholique romaine de Saint-Louis de cette ville, ainsi qu'il appert de son acte de baptême délivré en bonne forme, eut pour parrain Son Excellence Grégoire de Baranoff, et pour marraine mademoi-

selle de Baranoff; il a épousé à Nice, au Consulat de France, le 26 novembre 1831, demoiselle Marie-Françoise-Ursule PASCAL DE CAGNES, ainsi qu'il résulte de leur acte de mariage ainsi conçu :

« Nous, chevalier MASCLET, consul de France à Nice, faisant fonctions « d'officier de l'état civil, certifions et attestons qu'une célébration de mariage « a eu lieu aujourd'hui dans toutes les formes voulues par la loi, en la chan- « cellerie de notre Consulat, entre M. Auguste-Grégoire PIERRUGUES, né à « Moscou (Russie), de parents français, fils de feu Joseph PIERRUGUES et feu « dame Marie-Antoinette-Éléonore FORGET, d'une part : Et demoiselle Marie- « Françoise-Ursule PASCAL DE CAGNES, fille du sieur Jean-Joseph PASCAL, doc- « teur en médecine et dame Marie-Françoise SCUDIER, d'autre part. En foi « de quoi nous avons délivré le présent.

Nice, le 26 novembre 1831.

Chev. MASCLET.

De ce mariage est issu le fils qui suit.

VIII. Antoine-Dominique PIERRUGUES, né le 17 janvier 1843, baptisé en la paroisse de Saint-Roch de la ville de Nice, résidant actuellement à Florence (Italie).



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer

DE GROSS

LORRAINE, ALSACE ET AUTRICHE.



ARMES : *de sinople, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois curons ou socs de charrue rangés en fasce, et en pointe d'une hure de sable.* L'ÉCU *timbré d'un casque orné de ses lambrequins, et sommé de la couronne de chevalerie.* CIMIER : *la hure de sanglier de l'écu.*



La famille DE GROSS ou LA GROSSE est très-ancienne en Lorraine : son origine remonte à Josserand DE GROSS, vassal du comte de Bar en 1221.

Les preuves de sa noblesse sont énumérées dans le manuscrit de DIDIER RICHIER, dit CLERMONT, intitulé : Livre de la *Recherche et du Recueil des nobles de Saint-Mihiel,* lequel se trouvait, il y a encore quelques années, dans la

Bibliothèque du Comte de Salis, à Metz. (Voir *aux folios* 42, 43, 150 *et* 189.)
Sa filiation non interrompue commence à :

I. Gigault de Gross vivant en 1540, qui laissa pour fils:

II. Jean de Gross, lequel avait, sur la fin du xvie siècle, un conflit avec le bailli de Bar, à cause de sa noblesse, conflit qui se termina par la réhabilitation de son fils dans sa qualité de gentilhomme, en vertu de lettres patentes de Henri, duc de Lorraine, datées du 5 novembre 1616. (Voir *Dom Pelletier*, Nobiliaire de Lorraine, folio 433.)
Il eut pour fils :

III. François de Gross ou la Grosse, qui fut, comme on l'a dit ci-dessus, maintenu dans son ancienne extraction par lettres patentes de Henri II, duc de Lorraine, du 5 novembre 1616. Son fils :

IV. Jean de Gross, était lieutenant de cavalerie, et se retira à Grundviller, près Puttelanges, arrondissement de Sarreguemines (aujourd'hui département de Meurthe-et-Moselle), où il possédait quelques biens.
Il avait épousé Marie Van Veden, dont il eut le fils qui suit.

V. Hubert de Gross, né en 1661, fut marié avec Anna de Jager, fille de André Jager, bailli de Dachstein. (Voir l'*Armorial de* 1696, *Registre d'Alsace*.)
De son union vint :

VI. Jean de Gross, né en 1700, marié avec Anna-Marie Angelin, d'une famille noble de Strasbourg, qui porte pour armes: *d'azur, à une bande d'or, accompagnée de deux étoiles à huit rais du même*. De cette alliance est issu :

VII. Jean de Gross, né en 1736, docteur en droit, gouverneur de l'abbaye de Schwarzach, sur le Rhin, puis conseiller de la cour d'Allemagne. Il a épousé Marie-Rosa de Laubender, fille de Jean-Charles de Laubender, lecteur de la chambre impériale, et de dame Marie-Élisabeth Eschelin.
Il a eu de ce mariage :

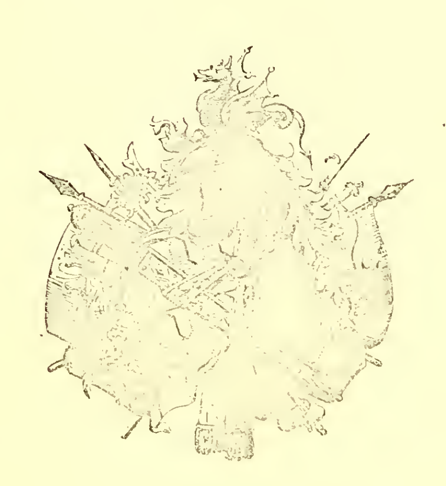
VIII. Ludwig de Gross, né en 1775, à Strasbourg (1), officier au service

(1) En 1771, vivait François Grosse de Tenermont, procureur au Châtelet de Paris, conseiller du roi, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Foix, lequel appartenait vraisemblablement à la famille qui fait l'objet de la présente notice. (*Titre original aux Archives de la noblesse.*)

d'Autriche, et garde chez les Arciers. Il a épousé Dorothée Hrubesch, dont il a eu :

IX. Gustave Gross, né en 1806, à Leutomischl, qui fut commissaire supérieur de la guerre et mourut en 1876, laissant de son mariage avec Fanny de Leutzendorf, le fils qui suit.

X. Hanns (Jean) Gross, chef actuel de la famille, né à Gratz, en 1847, docteur en droit, adjoint aux tribunaux, à Feldbach, en Styrie, premier lieutenant du huitième bataillon des Landesschutzen, en Tyrol, décoré de la médaille de guerre ; il a épousé Adèle Rayman.

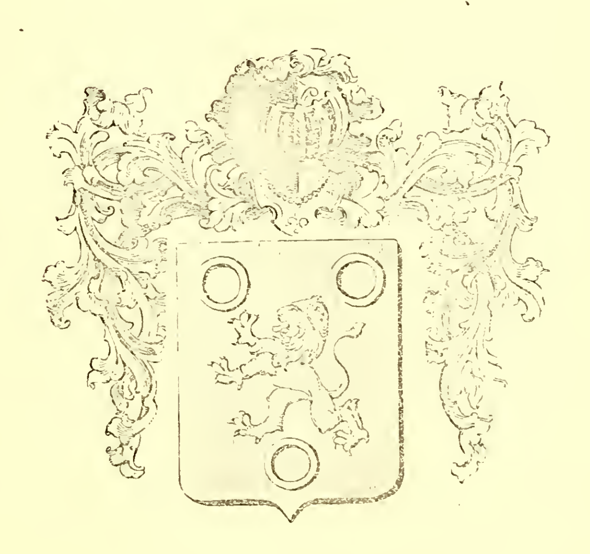


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

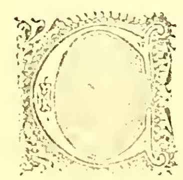
JOUAN DE KERVÉNOAËL

BRETAGNE

SEIGNEURS DE PENANEC'H, DE KERVÉNIGAN, DE KERANMOAL, DE LA GARENNE, DE GOAZAMBRUN, DE LA VILLE-JOUAN, DE KERBÉREC, DE KERVÉNOAËL ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de trois annelets du même.* CASQUE : *De chevalier orné de ses lambrequins.* DEVISE : *Bon renom.*



CETTE famille, que l'on voit mentionnée dans les réformations et montres de 1426 à 1538, ès paroisses de Plouzané, Saint-Renan, Treffbabu, Milizac et Plougouvelin (évêché de Léon), a été maintenue dans son ancienne extraction par un arrêt du parlement de Bretagne, en date

du 7 mai 1675 (*Original conservé aux archives de la famille*) et par un arrêt du Conseil, en date du 9 juin 1722.

Elle est alliée en Bretagne aux Kermorvan, du Beaudiez, de Rosmadec, de Kernezne, de Kermeno, du Vergier, du Couëdic de Kergoualer, de Gras, de Parcevaux, de la Gournerie, etc.

Sa filiation, non interrompue, établie sur titres authentiques, commence à :

Yvon Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h (paroisse de Saint-Renan), mentionné dans la réformation de 1426. Il épousa Marie Calamaigx, de la maison de Pontarbleiz, fille de Jean, archer de la garde du duc, qu'il accompagna dans son voyage à Amiens, en 1425.

Bernard Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h et de Keramnoal (paroisse de Milizac), fils du précédent, époux de Benone de Kermorvan, est mentionné dans la montre générale des nobles de l'évêché de Léon, reçue à Lesneven en 1467 ; il partagea noblement en 1440.

Jean Jouan, écuyer, seigneur du Kervénigan (paroisse de Treffbabu), comparaît en équipage d'archer armé en brigandine à une montre passée l'an 1483, en la paroisse de Plouzané, et reçue à Lesneven.

Robert Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils de Bernard, archer armé en brigandine, partagea noblement en 1503. Il est mentionné dans une montre de la même année parmi les nobles de Saint-Renan.

Yvon Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils du précédent, partagea noblement en 1517. Il avait épousé en 1506 Marie de Beaudiez.

Gabriel Jouan, écuyer, seigneur de Penanec'h, fils d'Yvon, mentionné dans la réformation de 1535 (paroisse de Saint-Renan), fut nommé conseiller au parlement de Bretagne en 1570 ; il s'était marié en premières noces à Françoise de Kerlech et, en secondes noces, à Radegonde de Rosmadec. Sa succession passa à sa sœur Marie Jouan, dame de Penanec'h, qui épousa, en 1526, Jean de Kernezne, seigneur du Curru.

René Jouan de Penanec'h, écuyer, seigneur de Kerberec, maréchal des logis de la compagnie de Keranstrat, à l'arrière-ban de Cornouailles, passé en revue par le maréchal de Vauban, en 1694, épousa le 13 novembre 1687 Marie-Anne du Vergier, dame de Kervénoaël.

Antoine Jouan, écuyer, frère du précédent, capitaine au régiment de Maulevrier, se distingua au siège de Namur, en 1695 ; blessé le 5 septembre à l'assaut de cette place d'un coup de mousquet à la tête, il succomba cinq jours après; au moment de subir l'opération du trépan, il écrivit à son père une lettre empreinte d'un grand calme et d'une admirable résignation : cette lettre est conservée aux archives de la famille.

Bernard-Marie Jouan de Kervénoaël, né à Lesneven, le 2 octobre 1763, lieutenant des canonniers garde-côtes, sergent-major au régiment du Dresnay, dans l'émigration, fut blessé le 16 juillet 1795, et fusillé le même jour à Quiberon ; il était fils de Michel-François Jouan de Kervénoaël et d'Élisabeth Guillou de Kéranroy.

Émile Jouan de Kervénoael, capitaine d'état-major, prit une part glorieuse à la campagne de 1859, en Italie. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Montebello, pour sa brillante conduite pendant cette affaire. Atteint d'un biscaïen à la tête à la bataille de Solferino, il expira le 24 juin 1859, à l'âge de 25 ans. Il était fils de Nicolas-Gabriel Jouan de Kervénoaël, garde du corps du roi Charles X, et de Rosine-Fortunée-Charlotte de Monmonier.

La famille est actuellement représentée par :

Hyacinthe Jouan de Kervénoaël, fils de Jacques-Gabriel Jouan de Kervénoaël et de Marie-Josèphe Hervé du Chef du Bois, et par ses neveux qui forment trois branches, ayant pour chefs :

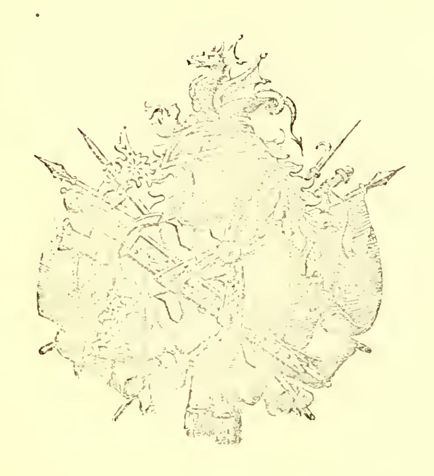
La première : Charles-François-Marie Jouan de Kervénoaël, fils de Bernard Jouan de Kervénoaël, officier de cuirassiers, et de Marie-Josèphe-Hyacinthe de Gras ;

La deuxième : Henri-Marie-Marcel Jouan de Kervénoael, sous-intendant

militaire, chevalier de la Légion d'honneur, frère d'Émile Jouan de Kervénoaël, tué à Solferino.

La troisième : Louis-Marie Jouan de Kervénoaël, fils de Michel-François Jouan de Kervénoaël et d'Anastasie de Parcevaux.

Ce dernier a deux frères : Michel et Charles Jouan de Kervénoaël.

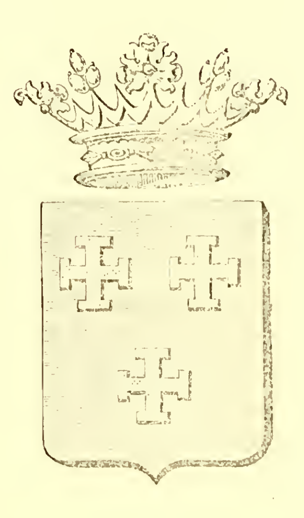


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

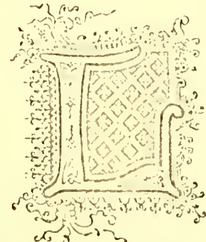
DE JOUENNE D'ESGRIGNY

NORMANDIE

COMTES D'ESGRIGNY ; SEIGNEURS DE LA DRONIÈRE, DE LUGERIE, DES TOURNELLES, DE LA MONNERIE, DE LA FONTENELLE, DE FONTENAY-SAINT-PÈRE, D'HERVILLY, DE BEAUVAL, ETC.



ARMES : *D'azur, à trois croix potencées d'or, posées 2 et 1.* SUPPORTS : *Deux anges.* COURONNE : *De marquis.* CIMIER : *Une croix.* DEVISE : *In hoc signo vinces.* CRI : *Pius ac fidelis.*

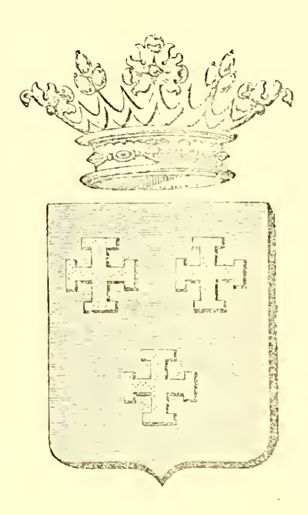


La famille DE JOUENNE D'ESGRIGNY est une maison de vieille chevalerie, originaire de Normandie, qui a été maintenue dans sa noblesse, en 1667, et a produit un grand nombre d'illustrations dans l'armée et la magistrature, entre autres : un brigadier des armées du roi ; des officiers de cavalerie ; des lieutenants de la vénerie du roi ; des premiers présidents de l'élection de Falaise ; un lieutenant des gardes de la porte du roi ; un aumônier de la

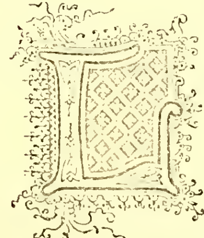
DE JOUENNE D'ESGRIGNY

NORMANDIE

COMTES D'ESGRIGNY; SEIGNEURS DE LA DRONIÈRE, DE LUGERIE, DES TOURNELLES, DE LA MONNERIE, DE LA FONTENELLE, DE FONTENAY-SAINT-PÈRE, D'HERVILLY, DE BEAUVAL, ETC.



ARMES : *D'azur, à trois croix potencées d'or, posées 2 et 1.* SUPPORTS : *Deux anges.* COURONNE : *De marquis.* CIMIER : *Une croix.* DEVISE : *In hoc signo vinces.* CRI : *Pius ac fidelis.*



La famille DE JOUENNE D'ESGRIGNY est une maison de vieille chevalerie, originaire de Normandie, qui a été maintenue dans sa noblesse, en 1667, et a produit un grand nombre d'illustrations dans l'armée et la magistrature, entre autres : un brigadier des armées du roi ; des officiers de cavalerie ; des lieutenants de la vénerie du roi; des premiers présidents de l'élection de Falaise ; un lieutenant des gardes de la porte du roi ; un aumônier de la

reine Anne d'Autriche; un président du présidial du Mans; un intendant de justice, police et finances des principautés de Catalogne et de Piémont; un chevalier de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Royal-Comtois; un inspecteur des haras de la généralité de Soissons; un caissier de la caisse générale de la marine; un grand-croix et plusieurs chevaliers de Saint-Louis; des députés de la noblesse du bailliage d'Alençon, en 1789; un général de division en 1816, etc.

Elle compte parmi ses alliances les noms des familles les plus considérables de la Normandie et du Languedoc, entre autres celles de : DE LALEU, DE SALLE, ROBILLARD, CHOULT, PINÇON DE BRETTEVILLE, DU VAL D'ESGRIGNY, PÉAN DE CAILLY, D'OUESY, DE LUZANCY, LE ROY, GERARD DE LOUVEMONT, DE VILLERS, LE FEBVRE DE PENIN, DE GIFFARD, des marquis de ce nom, QUENTIN DE CHAMPLO, D'AVESNES, DAMINOIS, DE LA MOTTE, DE LA FARELLE, DE GAYOT, DE ROCHEMAURE, MESLE DU FRESNE, DE MENOU, DU MAITZ, DE JULLIEN DE MONS, AUVÉ D'AUBIGNY, etc.

Sa filiation, prouvée par titres originaux, remonte à :

I. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles et de la Monnerie, qui fut un des cent gendarmes de la garde du roi; il épousa, en 1522, Louise DE LALEU, fille de Claude DE LALEU, conseiller du roi, trésorier de France, à Alençon, et de Geneviève de JUPILLE (1).

Il a eu de son mariage :

II. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, lieutenant de la grande vénerie du roi, qui a épousé, en 1551, Marie DE SALLE, fille de François DE SALLE, écuyer, seigneur de Lignière, et de Françoise LE PORC.

Il a eu pour fils :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre JOUENNE, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, tué à l'armée.

(1) Un de ses ancêtres, pour une action d'éclat faite en présence du roi saint Louis, pendant les guerres de la Terre-Sainte, fut honoré par ce prince d'une épée d'or et, en outre, d'une rente seigneuriale et non rachetable de 50 écus d'or au soleil, à prendre sur le duché d'Alençon, au moyen de laquelle ledit DE JUPILLE fonda une chapelle dédiée à sainte Catherine, dite de Jupille, dont il s'est conservé, ainsi qu'à ses successeurs, la nomination. (*Ancien memoire domestique.*)

III. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie, etc., succéda à son père comme lieutenant de la grande vénerie du roi ; il épousa, en 1581, Françoise Robillard, fille de Claude Robillard, écuyer, seigneur de Toun, et de Jeanne de Rugle, sœur du marquis de Rugle, colonel du régiment de Piémont-Infanterie. Il eut de cette union :

1° Jean, qui suivra;
2° Nicolas Jouenne, écuyer, lieutenant au régiment de Piémont, mort jeune ;
3° René Jouenne, écuyer, qui a formé la branche des Jouenne, Comtes d'Esgrigny, dont l'article viendra ci-après.

IV. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie, etc., premier président en l'élection de Falaise, épousa, en 1604, Toinette Pinçon, fille de Jean Pinçon, seigneur de Breteville, conseiller du roi et lieutenant général en ladite élection de Falaise, et de Marguerite Ranchin.

Il eut pour fils :

V. Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, conseiller du roi, premier président en l'élection de Falaise, maître des eaux et forêts de Normandie et subdélégué à l'intendance de Caen, qui épousa, en 1639, Marie Chouet, fille de Zacharie Chouet, écuyer, seigneur de Barbinot, conseiller au grand conseil, et de Marie Pian.

Il a eu de ce mariage, trois enfants, savoir :

1° Jean Jouenne, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et de Moulin, conseiller du roi, premier président en l'élection de Falaise, maître des eaux et forêts de Normandie, qui épousa, en 1667, Charlotte d'Oursy, fille de Jean d'Oursy, écuyer, seigneur de Godeville, conseiller du roi, lieutenant général de Caen, et de Charlotte Vauquelin. Il est mort sans postérité.
2° François Jouenne, aumônier de Madame Marie-Anne-Victoire de Bavière ;
3° Hercule, dont l'article suit.

VI. Hercule Jouenne, écuyer, lieutenant des gardes de la porte du roi, devint, après la mort de son frère, seigneur des terres de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et du Moulin. Il épousa, en 1676.

Nicolle DE LUZANCY, qui était sœur d'un capitaine aux gardes, et il eut de ce mariage :

1° Jean-René Jouenne, écuyer;
2° N. JOUENNE, écuyer, seigneur de la Dronière, de Lugerie, des Tournelles, de la Monnerie et du Moulin, qui fut, comme son père, lieutenant des gardes de la porte du roi;
3° N. JOUENNE, conseiller au parlement de Rouen.

On ignore s'ils ont eu postérité.

BRANCHE DES COMTES D'ESGRIGNY

IV. René JOUENNE, Ier du nom (deuxième fils de Jean JOUENNE et de Françoise ROBILLARD), écuyer, fut conseiller du roi et président au présidial du Mans; il épousa, en 1614, Jeanne DU VAL, fille de Pierre DU VAL, seigneur D'ESGRIGNY, conseiller du roi, président au même présidial, frère de René DU VAL, tué au siège de Maestricht, étant lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Languedoc, et de Marie DE LA TOUCHE.

Il eut de cette union :

1° Messire Pierre JOUENNE, chanoine et doyen de la cathédrale du Mans, aumônier de la reine Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV, auquel il a eu l'honneur de montrer et d'apprendre les premières lettres. Il eut le bonheur de sortir de Paris à la journée des Barricades et de conduire à Vincennes Sa Majesté la Reine mère, M. le duc d'Orléans et Madame la comtesse de Senecé, gouvernante des enfants de France;
2° Jean, qui a formé le degré suivant.

V. Jean JOUENNE, écuyer, seigneur D'ESGRIGNY, avocat au parlement de Paris, épousa, en 1646, Anne LE ROY, fille de René LE ROY, écuyer, secrétaire du roi, chef du conseil de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier, et de Geneviève BORCOT.

Il eut de son union avec Anne LE ROY :

1° Messire Hyacinthe JOUENNE, mort chanoine de Saint-Maur, près Vincennes, et prieur de Mary en Bourgogne;
2° René, qui suivra;

3° Pierre Jouenne, lieutenant au régiment de Limousin, mort jeune en Allemagne ;
4° Louis Jouenne, capitaine réformé au régiment du Plessis-Praslin, tué au siège de Candie, au second voyage qu'il y avait fait à la suite de M. le duc de Beaufort;
5° Nicolas Jouenne, capitaine au régiment d'Artois, tué en Hollande.

VI. René Jouenne, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Esgrigny, de Fontenelle, de Fontenay-Saint-Père, d'Hervilly et de Beauval, fut d'abord capitaine au régiment de la Couronne, en 1673, et chargé de plusieurs affaires secrètes pour le service de Sa Majesté près quelques princes d'Allemagne. Il se distingua aux sièges de Maestricht, en 1673, et de Dôle, en 1674, et assista aux batailles d'Einsheim, Turqueim et Pont-Sarbruck en Allemagne, où il reçut de graves blessures. Il contribua, comme intendant, par ses soins et son activité, en 1690, à la prise de Barcelone, assiégée par le duc de Vendôme, ainsi qu'aux autres conquêtes faites en Espagne et en Italie.

Il devint, peu après, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances des principautés de Catalogne et de Piémont, en 1694, ainsi que des armées du roi en Espagne et en Italie. Il avait, auparavant, rempli ces mêmes fonctions à la suite du roi d'Angleterre, en Irlande, où, par sa fermeté et son courage, en passant à travers les lignes ennemies, il avait sauvé le trésor abandonné le jour de la bataille de la Boyne, en 1691, et avait pu ainsi réussir à faire subsister les troupes jusqu'à leur retour en France.

Il épousa Barbe-Angélique Gerard, par contrat du 17 février 1681, décédée à Paris, le 9 novembre 1741, à l'âge de 82 ans. (Voir *Mercure de France*, année 1741). Elle était fille de Didier Gerard, seigneur de Louvemont et de Champneville, commissaire général de l'artillerie de France, et de Marie Geoffroy. Il a eu de cette union les quatre enfants ci après :

1° Jean-René, qui suit;
2° Autre Jean-René Jouenne, IIe du nom, écuyer, dit *le Jeune*, seigneur d'Herville, capitaine, commissaire général de cavalerie, a épousé, le 22 février 1716, demoiselle Anne-Marie Lefebvre, fille de messire Arnaud Lefebvre, écuyer, seigneur de Penin, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, commandant le régiment de Son Altesse Monseigneur le duc du Maine, et de dame Marianne Ancelin.
3° Barbe-Didier Jouenne, mariée à François-Gédéon, marquis de Giffard;
4° Marie-Anne Jouenne, mariée à Louis le Tirant, comte de Villers.

VII. Jean-René de Jouenne, Ier du nom, marquis d'Esgrigny, chevalier, seigneur d'Esgrigny, Fontenay-Saint-Père, Herville et Beauval, colonel en 1704, au régiment de ce nom, servit d'abord en qualité de cornette de carabiniers, au siège de Barcelone, en 1698, ensuite comme capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne, en 1701, et passa colonel en 1704. Il se distingua en ces qualités en Espagne et à tous les sièges faits en Italie, ainsi qu'aux batailles, surtout à celle de Castillon, en 1706, où, avec les deux bataillons de son régiment, il contribua à reprendre un canon et à mettre les ennemis en déroute.

Il prit une large part à la levée du siège de Toulon, assiégée par le duc de Savoie et les troupes de l'empereur, en 1707, étant entré le premier, à la tête de ses grenadiers, dans les retranchements ennemis et y ayant tué ou fait prisonniers la plus grande partie de ceux qui les défendaient.

Il épousa, à la fin de 1711, Marie Quentin, fille de Jean Quentin, écuyer, seigneur de Champlost et de Villiers, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Geneviève Poisson, dame d'atours de Madame la Dauphine. Ils furent fiancés à Marly, dans la chambre et en présence de Madame la Dauphine et de tous les princes et princesses qui signèrent après le roi à leur contrat de mariage. Il eut trois fils :

1° Jean-René, qui suit ;

2° Jean de Jouenne, comte d'Esgrigny, né à Paris, le 27 septembre 1714, marié à Louise de Lafarelle, mourut à Lyon, le 5 germinal an IV (1796). Il eut cinq enfants.

A. Jean-René de Jouenne, comte d'Esgrigny, seigneur de Marvejols-les-Gardons (Gard), lieutenant de vaisseau, épousa demoiselle Marguerite de Poncet, et fut exécuté révolutionnairement à Nîmes, en 1793 ; il n'avait pas d'enfants ;

B. Louis de Jouenne, abbé d'Esgrigny, ami et confident des princes, qu'il suivit en exil. (Voir la *Biographie universelle* de Michaud et la longue Notice sur sa mort dans les Cévennes, en 1815.) ;

C. Charles de Jouenne d'Esgrigny, officier de marine, massacré en 1794 dans les prisons d'Alais, après une défense héroïque ;

D. Jeanne de Jouenne d'Esgrigny, née le 18 mars 1750, mariée au comte de Gayot, colonel des dragons de Noailles, mort le 3 juin 1832, décédée en août 1844 ;

E. Louise de Jouenne s'unit, le 4 février 1773, au marquis de Rochemaure ;

3° Jean de Jouenne d'Esgrigny, auteur de la branche des d'Esgrigny d'Herville.

VIII. Jean-René, II[e] du nom, marquis d'Esgrigny, lieutenant aux gardes-françaises et chevalier de Saint-Louis, fut marié à Louise Mesle du Fresne, et mourut à Aix-la-Chapelle, en 1788.

Il avait eu trois enfants :

1° Jean-René, qui suit ;
2° Marie de Jouenne d'Esgrigny, mariée au marquis du Maitz, chef d'escadre ;
3° Angélique de Jouenne d'Esgrigny, femme du comte de Menou, maréchal de camp.

IX. Jean-René de Jouenne, III[e] du nom, marquis d'Esgrigny, né à Paris en 1759, officier aux gardes-françaises, aide de camp de S. A. R. le prince de Condé, fut nommé colonel en 1814, et chargé par le prince de Bourbon, le 26 mai 1815, d'une mission secrète en Angleterre. Il fut fait général de division en 1816 et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, le 11 février 1829. Il avait été décoré de l'ordre de Hohenlohe, le 10 avril 1817. Il est décédé à Alais en 1831.

Un certificat, daté de Feistrictz, le 29 avril 1801, signé : Louis-Joseph de Bourbon, porte que « le comte d'Esgrigny s'est rendu à Turin près le comte « d'Artois, puis, près de lui, au mois de juin 1790 ; qu'ayant été envoyé à « Lyon au mois d'octobre, porteur de dépêches pour M. de la Chapelle, « commandant la ville pour le Roi, il fut arrêté et enfermé pendant six « semaines dans le château de Pierre-en-Cise ; qu'il avala les dépêches plutôt « que de les livrer ; qu'il rejoignit le prince de Condé à Worms, après avoir « accompli sa mission ; qu'il resta depuis 1790 attaché à sa personne comme « aide de camp ; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires ; qu'il eut un cheval « tué sous lui d'un coup de canon à Berstheim, le 2 décembre 1793 ; et qu'il « s'est toujours conduit avec fidélité, dévouement et courage. »

Le marquis d'Esgrigny se maria à Eugénie de Jullien de Mons, fille de François de Jullien, marquis de Mons, et de Pauline Nogaret de Calvisson, dont sont issus trois enfants :

1° Louis-Paul-Jean-René qui suit ;
2° Louis-Joseph-Charles de Jouenne d'Esgrigny, né à Paris, en 1810, marié à Delphine Lethorr de Stut, dont une fille, mariée à M. David de Conflans ;
3° Marie de Jouenne d'Esgrigny, née à Mâcon, mariée à Alphonse Bourjac (de Marseille).

X. Louis-Paul-Jean-René de Jouenne, marquis d'Esgrigny, propriétaire du château de Lascours, près Laudun (Gard), né à Alais, le 15 mai 1812, a épousé Dorothée-Marie-Joséphine Bruguier, appartenant à une ancienne famille de robe. M. Bruguier père, magistrat distingué par ses lumières et son intégrité, a rendu de grands services au pays et a laissé les souvenirs les plus honorables. Le marquis d'Esgrigny est père de cinq enfants :

1° Joseph de Jouenne, marquis d'Esgrigny, né le 6 mai 1845;
2° Louis de Jouenne, comte d'Esgrigny, né le 3 juillet 1847, mort le 2 février 1880;
3° René de Jouenne, vicomte d'Esgrigny, né le 17 novembre 1849;
4° Blanche de Jouenne, née le 7 décembre 1853, mariée le 7 février 1880 à Louis Auvé d'Aubigny, ex-sous-officier aux zouaves pontificaux, capitaine au 127ᵉ régiment territorial d'infanterie, avocat à la Cour d'appel;
5° Marie de Jouenne, née le 7 février 1880.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer (Soc. gén. d'Imp.).

DE LARFEUL

AUVERGNE

SEIGNEURS DU CHEVAL-BLANC, DE MONTCHAUMEIX, DE MARSANGES, DE LARFEUL, DU MAS, ET DE BESSEIX.



Armes : *Mi-parti : au 1 d'azur, au cerf d'argent ramé d'or, passant devant une branche de chèvrefeuille d'or, tigée de sinople ; au 2 d'or, au laurier arraché de sinople.*



C'est dans le bourg ou seigneurie de Condat, sénéchaussée de Riom, que la famille DE LARFEUL a pris son origine ; cette seigneurie dépendait de la baronnie d'Herment qui appartenait à la maison de Rohan-Soubise.

Son ancienneté est prouvée par des actes authentiques remontant au XIVe siècle, dans lesquels son nom s'est écrit indistinctement : Larfeuille, Larfeuil, Larfeuilh, Larpheuil, et enfin, en dernier lieu, Larfeul.

Elle a produit plusieurs magistrats distingués et s'est alliée à des familles recommandables, entre autres celles de Montglandier, Maigniol, Chauseyr de la Prade, Besseyre de Diane, Sallandrouze de la Mornay, Argellier, etc.

Sa filiation suivie et non interrompue s'établit à partir de : Benoît DE LARFEUL, seigneur du Cheval-Blanc, de Montchaumeix, de Marsanges, qui fut marié à Jeanne DE SAINT-JULIEN, d'une des plus anciennes familles de l'Auvergne.

De lui était descendu au sixième degré :

VI. Laurent-Gabriel DE LARFEUL, seigneur du Cheval-Blanc, de Montchaumeix, de Marsanges, de Larfeul, du Mas, de Besseix, qui a épousé Jeanne BESSEYRE DE DIANE, fille de Jean-Baptiste-Amable BESSEYRE DE DIANE, lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Clermont, et d'Antoinette de Gaschier, nièce d'un président à la cour des aides de Clermont. De ce mariage sont nés :

1° Jean-Charles-Henry, qui suit ;
2° Jeanne-Joséphine DE LARFEUL, mariée à Jean-Jacques SALLANDROUZE, magistrat à Aubusson, cousin de Jean-Charles SALLANDROUZE DE LA MORNAY, ancien député et président du conseil général de son département, commissaire général de l'exposition française à Londres.

VII. Jean-Charles-Henry DE LARFEUL, né en 1792, propriétaire des anciennes seigneuries du Mas, de Besseix, a épousé, par contrat de l'année 1820, Jeanne-Joséphine-Adèle DE LARFEUL-GRANDVILLE, sa cousine, fille de Gilbert-Marie DE LARFEUL, seigneur de Pontcharau, et de N. de Chauseyr de la Prade, dont il a eu :

1° Pierre-Charles-Gilbert-Ferdinand, qui a continué la descendance;
2° Gilbert-Marie-Alfred DE LARFEUL, né en 1837, habitant le château de Pontcharau, dans la Marche, non marié ;
3° Marie-Léonarde-Clémence DE LARFEUL, mariée en 1845, à Eugène ARGELLIER, d'une ancienne famille noble d'Auvergne, fils de Blaise-Joseph ARGELLIER et de N. de Cisternes, et neveu du chevalier ARGELLIER, chef d'escadron, garde du corps du roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

VIII. Pierre-Charles-Gilbert-Ferdinand DE LARFEUL, né le 23 décembre 1826, magistrat, résidant à Moulins, a épousé, à Riom, le 9 juin 1852, demoiselle Antoinette-Marie JOURDE, fille de Gilbert-Amable JOURDE et de Sophie FOURNIER DE TONY. De cette union sont nées :

1° Louise-Sophie-Marie-Thérèse DE LARFEUL ;
2° Louise-Anne-Adèle-Lucy DE LARFEUL.

Saint-Étienne (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE LA MARQUE

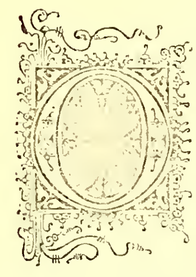
BÉARN, GASCOGNE, BRETAGNE.

BARONS DE GENSAC; SEIGNEURS DE TILLADET, DE MANENT, DE MONTAUT, D'ESCOUVILLE, DE BOCOLAN, DE SALONNET, DE LA PALISSE, DE DOUBLET, DU BOIS, ETC.



ARMES : *d'azur, à trois monts de six coupeaux d'argent, posés 2 en chef et 1 en pointe, et une palme d'or en abîme.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux lévriers.*

DEVISE : *Suprà montes.*



Originaire d'Espagne et successivement transplantée en Béarn, en Gascogne et en Bretagne, la maison DE LA MARQUE ou DE MARCA, a produit un capitaine de 50 arbalétriers, un capitaine de chevau-légers, un sénéchal de Béarn, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, un gouverneur de Furnes, un président au parlement de Navarre, un conseiller d'État, enfin un archevêque de Toulouse, puis de Paris.

Louis DE LA MARQUE-MARCA, coseigneur de Boissède et de Mirambeau, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine au régiment de Touraine, comparut à l'assemblée de la Noblesse de Comminges, en 1789.

Parmi les alliances directes de la famille DE LA MARQUE, on compte celles d'Andouins, de Boussost d'Espenan, Le Breton de Pontneuf, Chaton des Morandais, de Durdas, Greanlan de Neuville, du Mény de Courboin, de Mun de Sarlaboust, de Rivière, de Savailhan, Siochan de Kersabiec, de Timbrune-Valence, de Prahas, etc.

Le premier du nom DE MARCA dont on ait connaissance est Garcia DE MARCA, qui, au siége de Saragosse, commandait la cavalerie de Gaston de Béarn, en 1118.

Pierre DE MARCA, marié à Marguerite D'ANDOUINS, laissa pour fils :

Jérôme DE MARCA, seigneur de Doublet et de la Palisse, capitaine de cinquante arbalétriers, marié, en 1341, à Amadine de RIVIÈRE, et père de Pierre DE MARCA, qui épousa, vers 1395, Catherine DE MUN. Les fils de celui-ci formèrent les deux branches principales dont la seconde était représentée au commencement du XVIe siècle par quatre frères, entre autres :

Dominique DE LA MARQUE, écuyer, seigneur de la Palisse, marié, le 13 octobre 1530, à Marie DE MICHEL, dame de Bocolan. De ce mariage vinrent entre autres enfants :

1° Pierre DE LA MARQUE, dont les enfants ont formé les BRANCHES DE GENSAC, D'ESCOUVILLE, DE MANENT et DE MONTAUT ;

2° JEAN, qui suit.

II. Jean DE LA MARQUE, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, épousa, le 18 janvier 1571, Françoise D'ARGELOUSE ; il en eut :

III. Pierre DE LA MARQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Grange, marié, le 20 mai 1603, à Marie D'ASTARAC, de laquelle il eut :

IV. Michel DE LA MARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Doublet, qui vint s'établir à Roscoff, en Bretagne, vers le milieu du XVIIe siècle (*Voir Armorial de Bretagne de Potier de Courcy*), et laissa pour fils :

1° MICHEL qui suit ;
2° Jérôme DE LA MARQUE, seigneur de Doublet et de la Palisse.

V. Michel DE LA MARQUE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Doublet et du Bois, marié, vers 1666, à Jeanne ALFORT, dont il eut dix enfants, parmi lesquels :

1° FRANCOIS, qui suit;
2° Jeanne-Anne DE LA MARQUE, mariée à Jacques GREANLAN DE NEUVILLE.

VI. François DE LA MARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bois, fut marié, le 6 septembre 1701, à Jeanne GODEFROY, qui lui donna onze enfants, parmi lesquels :

1° GUILLAUME, qui suit ;
2° Jean-François DE LA MARQUE, écuyer, né en 1719, marié à Marie-Josephe-Angélique SIOCHAN DE KERSABIEC.

VII. Guillaume DE LA MARQUE, chevalier, épousa, en 1735, Catherine DU MENY DE COURBOIN, dont trois enfants, entre autres :

1° Jacques-Prosper DE LA MARQUE, détenu au Temple avec le roi Louis XVI; il fut père de :
Marie-Thérèse DE LA MARQUE, mariée, au mois de mars 1796, à Charles-Marie CHATON, comte des Morandais, ancien lieutenant au régiment Royal-Auvergne, fils puîné d'Eugène Chaton, seigneur des Morandais, et de demoiselle Jeanne-Thérèse LE NORMAND DE NOYAL.

VIII. François DE LA MARQUE, IIe du nom, chevalier, épousa, vers 1770, Jeanne-Élisabeth LE BRETON DE PONTNEUF, tante du brave et infortuné Bras-de-Forges du Bois-Hardy, ancien sous-lieutenant au régiment de Royal-Marine, qui, victime de la trahison, lors de l'insurrection royaliste de 1795, fut arrêté et fusillé le soir même de son mariage.

François DE LA MARQUE eut dix enfants, presque tous morts en bas âge,

et parmi lesquels, un seul, René-Marie, qui suit, a continué la filiation.

IX. René-Marie de la Marque, chevalier, épousa, vers 1812, Eulalie Allou, petite-fille de M. du Quey, gentilhomme écossais, qui suivit Jacques II en exil. Dévoué comme toute sa famille à la cause royale, M. de la Marque prit une part active au soulèvement de la Basse-Bretagne, lors de la rentrée de Napoléon à Paris, en 1815. Il assista au combat de Muzillac, près Vannes, livré par les troupes de l'ex-empereur contre les chouans, combat acharné, où l'on vit les femmes des alentours apporter des munitions à leurs maris jusque sous le feu de l'ennemi.

Du mariage de M. de la Marque avec Eulalie Allou sont issus :

1° Louis de la Marque ;
2° François-Frédéric, qui suit ;
3° Sidonie de la Marque ;
4° Lucie de la Marque ;
5° Anne de la Marque.

X. François-Frédéric de la Marque a épousé, en 1859, Marie-Pierrette Busson de Montrevel, et de ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

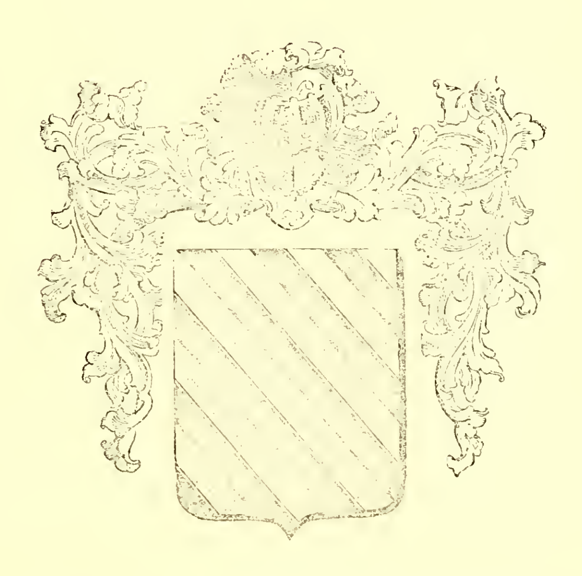
1° Jeanne-Marie-Françoise de la Marque, mariée avec M. de Prahas ;
2° Guy-René de la Marque qui, en 1870, fidèle aux sentiments de ses ancêtres pour son pays, n'ayant que seize ans et demi, s'engagea et fit tout le siège de Paris, au Mont-Valérien. Après la paix, en mai 1871, il prit rang dans les volontaires de Charette, en ce moment, sous-lieutenant de réserve.

OUVRAGES A CONSULTER pour la Généalogie de la Marque : Moreri, *Dictionnaire historique* ; — La Chesnaye du Bois, *Dictionnaire de la Noblesse* ; — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne* ; — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne* ; — Baluze, Vie de M. de Marca. — *Titres et papiers de famille.*

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE MAURIERAS

QUERCY



ARMES : *Coticé d'or et de sable de douze pièces.* DEVISE : *Moderata excelsa.*
Casque de chevalier orné de ses lambrequins.

A famille DE MAURIERAS est originaire de la province du Quercy, où elle a formé deux branches.

La branche aînée vécut dans ses terres, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : on retrouve aujourd'hui ses descendants dans le Limousin et la Lorraine.

Plusieurs membres de la branche cadette occupèrent

des charges de magistrature, ressortissant au Parlement de Toulouse, et plus tard au Conseil du Roi, à Clermont. Cette branche n'a pas laissé de rejetons.

Jean, sieur DE MAURIERAS, chef de nom et d'armes, fils de François DE MAURIERAS, né à la fin du XVIIe siècle, mourut vers l'année 1740, laissant deux fils :

1° Jean DE MAURIERAS, qui ne laissa pas de postérité;
2° Pierre DE MAURIERAS, qui n'eut qu'une fille :
3° Marie DE MAURIERAS qui suit.

Marie DE MAURIERAS, née en 1763, morte en 1850, est l'aïeule de : Antoine ROSSIGNOL ; Jean-Baptiste ROSSIGNOL ; Louis ROSSIGNOL ; tous trois fils de François ROSSIGNOL.

L'aîné, Antoine ROSSIGNOL, né en 1822, et établi en Lorraine, a épousé Eléonore-Narcisse-Adelaïde DE WARNEVILLE, fille et nièce d'officiers supérieurs du premier Empire, et sœur de trois officiers de l'armée française, en 1870; l'un d'eux, chef de bataillon au 65e de ligne, fut tué à la bataille de Saint-Privat.

Antoine ROSSIGNOL est mort en 1860, laissant un fils unique :

François-Joseph-Hilaire ROSSIGNOL, né en 1855, sorti de Saint-Cyr en 1875, actuellement officier au 3e régiment de chasseurs à cheval.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

MAZÉ DE LA ROCHE

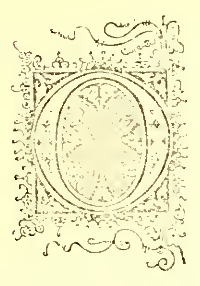
BOURGOGNE, ITALIE

COMTES DE MOMBELLO, EN ITALIE ; SEIGNEURS DES GAUTIÈRES, DE LA ROCHE, DE LA RIVIÈRE, EN FRANCE.



ARMES : *palé d'argent et d'azur de six pièces ; au chef d'azur, chargé de deux pigeons d'argent becqués et membrés d'or, tenant chacun dans son bec un rameau d'olivier au naturel.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *Deux sauvages.* (Les armes anciennes étaient : *d'azur, à trois pigeons becqués et membrés d'or, posés 2 et 1*).

MAZÉ DE LA ROCHE



RIGINAIRE de la Bourgogne, la famille MAZÉ DE LA ROCHE, qui est actuellement établie en Italie, a subi dans son nom diverses modifications : on le trouve en effet écrit MASSÉ, MACÉ et MAZÉ, dans les anciennes chartes.

En France, comme en Italie, cette famille a pris ses alliances dans des maisons très-honorables et illustres des deux pays; nous citerons entre autres celles qu'elle a contractées avec les familles de : REGNIER DE GUERCHY, LE VACHER DE LA CHAISE, DE ROSSI, DE CROZE, FALETTI DE RIVAROSSA, CAVALLARON DE CARAVANA, CARIGNANI DE CHIANOC, FERRERO D'ORMEA, etc., etc.

Malgré les recherches les plus actives dans les archives de la Bourgogne, il n'a pas été possible de remonter la filiation de la maison DE MAZÉ DE LA ROCHE (1) au delà du XVIe siècle, ce qui donnerait lieu de croire qu'elle n'est point originaire de cette province (2).

FILIATION

I. Gilbert MAZÉ, seigneur de la Roche, vivait en 1561. Il était né vers 1520. (*Papiers de famille*). Il laissa pour fils :

1° Arnould, qui suit;
2° Guillaume MAZÉ, seigueur des Gautières.

(1) Il existe un hameau DE LA ROCHE dans la commune de Mailly-le-Château, près d'Auxerre, lequel est indubitablement le fief longtemps possédé par la famille MAZÉ DE LA ROCHE.

(2) Nous trouvons, en Bretagne, une famille MACÉ, en possession de la seigneurie *de la Roche* en la paroisse de Couffé, au Comté nantais, et dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, lors de la Réformation de 1669. Elle portait pour armes : *de gueules, à trois rencontres de cerf d'or, au chef cousu d'azur chargé d'une croix engrêlée d'argent.* Devise : *Inter aspera mitis.* Cette famille a donné un archer à cheval à l'arrière-ban de Nantes en 1551, trois auditeurs en la chambre des comptes de Nantes en 1593, 1598 et 1616; un maire de Nantes en 1662; deux conseillers au parlement de Bretagne en 1687 et 1727. Nous ne saurions sûrement affirmer que cette famille MACÉ a la même origine que celle de MAZÉ; toutefois nous avons cru devoir signaler ici son existence.

Nous trouvons encore une famille MASSET ou MACET, seigneurs *de la Roche*, du Chanay et de Feverneys, originaire de Quiers en *Piémont*, et successivement transplantée en *Bresse* et en *Bourgogne*; elle remonte, d'après Guichenon, à Jacques DE MACET, conseiller du comte de Savoie, juge de Bresse pour Blanche de Bourgogne, comtesse douairière de Savoie et dame de Bresse, enfin châtelain de Bourg, « charge fort relevée en ce temps-là (1339) ». De lui était issu Jean DE MACET, écuyer, seigneur de la Roche, de Davayé, et de Solueré en Mâconnais, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Biacons en 1630; cette famille a contracté des alliances directes avec les de Colomb, de Franchelins, de Marmont, de Chandée, de Neufchâtel, Andrevet, de Gerrevod, de Chappanolz de Chales, etc. Ses armes sont : *de sable, à une fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de belier de même.* Devise : *Toujours verd de Macet.*

On sait quelles modifications ont subi les noms de famille. Nous penchons donc pour attribuer une commune origine aux MACET de Quiers, plus tard seigneurs de la Roche en Bourgogne, et aux MAZÉ DE LA ROCHE sortis des alentours d'Auxerre, et actuellement résidant en Italie.

II. Arnould Mazé, seigneur de la Roche, né vers 1542, vivait encore en 1598. (*Papiers de famille*). Il eut pour enfants :

1° Denis qui suit ;
2° Nicolas Mazé de Claville, servant comme archer dans la compagnie des gardes du corps du roi, sous la charge et conduite de messire Arnauld de Caumont, marquis de la Force, dont la montre fut passée, le 15 janvier 1616, durant le voyage du roi en Guyenne. (*Rôle original en parchemin.*)

III. Denis Mazé, écuyer, seigneur de la Roche et de la Rivière, né vers 1579, mort à soixante-dix ans, le 22 janvier 1650, fut inhumé le lendemain, à Saint-Loup-des-Bois, au diocèse d'Auxerre. (*Extrait légalisé.*)

Il avait épousé, en 1619, Jeanne Regnier de Guerchy (1), de laquelle il eut quatre enfants, savoir :

1° François, qui suit ;
2° Edme Mazé, seigneur de la Rivière, né à Saint-Loup-des-Bois, en 1622, mort à l'âge de quarante-huit ans, le 6 novembre 1670. (*Extrait légalisé.*)
3° Denis Mazé de la Roche, baptisé, le 10 novembre 1633, dans l'église paroissiale de Saint-Loup-des-Bois, eut pour parrain et marraine M. Folleron, sieur des Gamards, et Marie-Magdeleine Compaire-Bertrand. (*Extrait légalisé.*)
4° Paul Mazé de la Roche, né à Saint-Loup-des-Bois, en 1635.

IV. François Mazé, écuyer, seigneur de la Roche, né à Saint-Loup-des-Bois, le 10 mai 1621, et baptisé ledit jour en l'église dudit lieu, fut tenu sur

(1) Jeanne Regnier de Guerchy paraît être sœur de Claude Regnier, baron de Guerchy, marié en 1618 avec Lucie de Brichanteau, et de Jacques Regnier, vicomte d'Aunay, gouverneur et bailli d'Auxerre, et fille de Claude Regnier, baron de Guerchy, chevalier de l'ordre du roi, et d'Anne de Giverlay.

Il y a eu à Auxerre deux familles Regnier qui se sont fondues l'une dans l'autre.

A la première appartenaient Jean et Pierre Regnier, gouverneurs de l'Hôtel de ville d'Auxerre, en 1375 et 1387 ; Jean Regnier, écuyer, grand bailli d'Auxerre en 1429, qui fit acquisition, en 1410, de la terre de Guerchy, près de Joigny.

Celui-ci n'eut de son union avec Isabeau Chrétien qu'une fille unique, Marie Regnier, qui fut mariée en 1456 à Jean Regnier, fils de Philibert Regnier, seigneur du Deffend-lez-Pourçain, en Auvergne. C'est d'eux que sont descendus les barons et marquis de Guerchy et de Nangis. D'une autre branche du tronc auxerrois était issu Jean Regnier, écuyer, seigneur de Montmercy, conseiller et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et bailli d'Auxerre, en 1470. Cette dernière famille portait pour armes : *d'azur, à la croix denchée d'argent, cantonnée de quatre molettes d'or.* Les armoiries des Regnier, marquis de Guerchy, sont : *d'azur, à six besants d'argent*, 3, 2 et 1.

Les Regnier de Guerchy ont donné un grand-prieur de France à l'ordre de Malte, et un lieutenant général des armées du roi, et se sont directement alliés aux : Damas de la Clayette, d'Harcourt, de Marion de Druy, le Goulx de Louin, de l'Enfernat, Gentil de Boullay, de Racalla, Spifame, Aleaume, de Mesgrigny, de Contot, de Grossove, etc.

les fonts par Simon Febure et Jeanne Bourloy-Febure. (*Extrait légalisé*). Après avoir servi quelque temps dans les armées du roi, il passa, en 1655, au service du duc de Savoie avec le grade de cornette de la compagnie colonelle des chevau-légers de S. A. Gabriel de Savoie, oncle du duc régnant Charles-Emmanuel II. Il épousa, en 1656, Anne-Marguerite de Rossi, d'une famille patricienne du Piémont, et mourut en 1663, laissant de cette union :

1° Louis-Jérôme Mazé de la Roche, né à Caramagna, en Piémont, en 1657, prieur de Saint-André dudit lieu ;
2° Joseph-Antoine, qui suit :

V. Joseph-Antoine Mazé de la Roche, chevalier, né à Caramagna, en 1660, reçut, en 1678, l'investiture de possessions féodales, à Caramagna, relevant directement de la couronne et en prêta serment et hommage au duc Victor-Amédée II. Il épousa, en 1683, Anne-Benoîte de Croze, d'une famille d'origine provençale, fille de N. de Croze, brigadier aux gardes du corps de Son Altesse Royale (1660), et petite-fille de Pierre de Croze, capitaine-maréchal des logis auxdits gardes (1620), et gentilhomme de bouche de S. A. R. madame Christine de France, régente de Savoie. De ce mariage vint :

VI. Jean-Baptiste-Boniface Mazé de la Roche, chevalier, né en 1690, qui fut nommé en 1733 à la charge de premier officier au contrôle général, en 1742, à celle de la secrétairerie pour les affaires de l'intérieur ; et, en 1755, régent à ladite secrétairerie, fonctionnant comme ministre d'État pour ce département, jusqu'à sa mort arrivée en 1766. Il avait épousé, en 1724, Claire Vagnera, qui le rendit père de :

1° Paul, qui suit ;
2° Cécile Mazé de la Roche, religieuse au couvent de l'Annonciation, à Turin ;
3° Élisabeth Mazé de la Roche, mariée à Bruno Faletti, des comtes de Rivarossa et de Champigny.

VII. Paul Mazé de la Roche, chevalier, né à Turin, en 1726, fut substitut avocat général au Sénat de cette ville en 1759, puis sénateur en 1766 « en considération des services de son père ». Il épousa, en 1756, Dieudonnée Boyer, et mourut en 1771, laissant de ce mariage les cinq enfants ci-après :

1° Sylvestre MAZÉ DE LA ROCHE, comte DE MOMBELLO, par lettres patentes de 1796, sénateur au Sénat de Turin en 1795, épousa, en 1797, Irène CAVALLARON DE CARAVANA ET PIVERONE ; il est décédé sans postérité ;
2° Bruno MAZÉ DE LA ROCHE, entré dans les ordres ;
3° Charles MAZÉ DE LA ROCHE, mort en bas âge ;
4° Joseph-Jules, qui suit;
5° Paul MAZÉ DE LA ROCHE, auteur d'un rameau.

VIII. Joseph-Jules, comte MAZÉ DE LA ROCHE, né à Turin en 1765, secrétaire d'État de Sa Majesté en 1823, reçut la même année, du roi Charles-Félix, le titre de COMTE pour lui et ses descendants. Il s'était uni en 1798 à Gaetane BERTOLOTTI, et mourut à Turin en 1854, laissant de cette alliance deux enfants :

1° Louis-Emmanuel, qui suit ;
2° Félicité MAZÉ DE LA ROCHE, née en 1799, mariée en 1815 à l'intendant chevalier Jean PRATO, et morte en 1859.

IX. Louis-Emmanuel, comte MAZÉ DE LA ROCHE, né à Turin en 1800, secrétaire d'État en 1831, conseiller de Sa Majesté en 1849, officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, a épousé, en 1823, Albertine CARIGNANI DE CHANOC, fille du comte Vincent DE CHANOC, sénateur, et de Joséphine REGARD DE BALLON, descendant, du côté maternel, de la maison DE SALES. Il est décédé en 1878, laissant pour fils :

X. Gustave-César, comte MAZÉ DE LA ROCHE, né à Turin, en 1824, créé lieutenant-général en 1871, après avoir pris part à toutes les campagnes pour l'indépendance italienne et à celles de Crimée en 1855 et 1856. Il est grand-officier des ordres du roi, chevalier de la Légion d'honneur (France), sénateur du royaume d'Italie et chargé du ministère de la guerre en 1878. Il s'est marié, en 1865, avec Blanche-Victoire FERRERO, fille aînée d'Auguste-Tancrède FERRERO, marquis d'Ormea en Italie (1), comte de Loudun en France, etc., et d'Octavie MALINGRI DE BAGNOLO; et petite fille du côté paternel de Louise DE LA

(1) Arrière petit-fils du marquis d'ORMEA, grand chancelier du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, qui joua un rôle historique dans les événements importants qui se passèrent sous les règnes du roi Victor-Amédée II, et de son fils, le roi Charles-Emmanuel III susdit.

Baume-Pluvinel, fille de Joseph-Antoine-Auguste de la Baume-Pluvinel, marquis de la Roque, et de Louise-Gabrielle de Valernod.

De cette union sont issus quatre enfants, savoir :

1° Tancrède Mazé de la Roche, né à Turin en 1866 ;
2° Paolano Mazé de la Roche, né à Turin en 1872 ;
3° Marie Mazé de la Roche, née à Turin en 1867 ;
4° Albertine Mazé de la Roche, née à Turin en 1869.

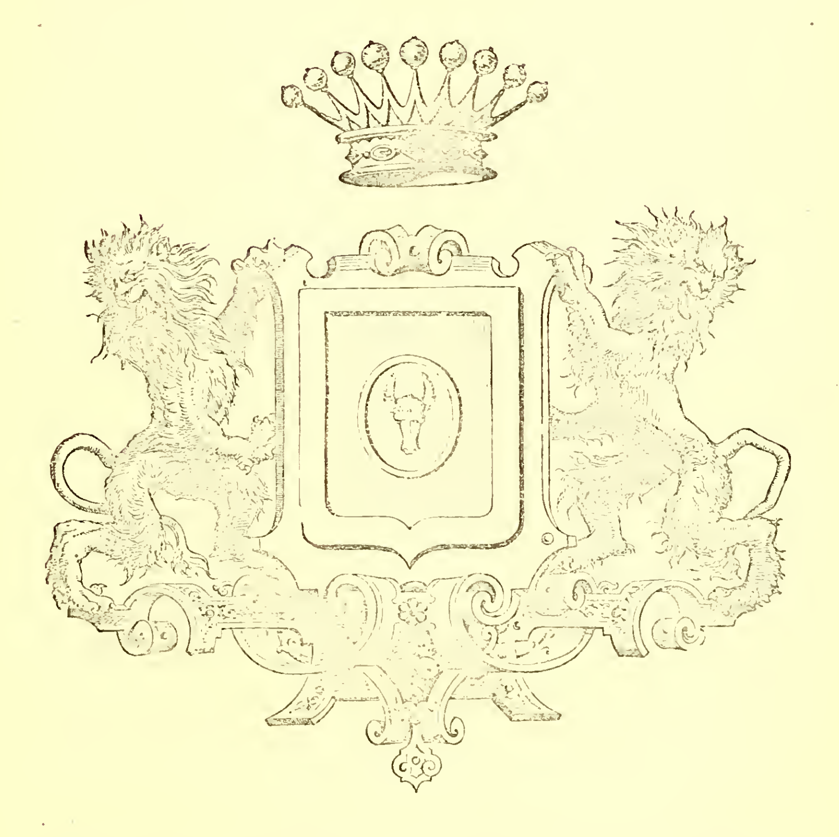


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

MLODECKI

COMTES

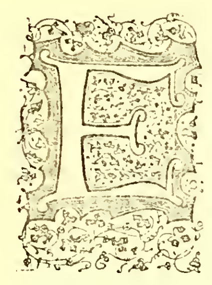
POLOGNE



Armes : *de gueules, à une tête d'âne de face, posée en abîme, enfermée dans un cercle d'argent à la bordure du même émail*(1). Couronne : *de comte.* Cimier : *une chèvre issante de sable.* Supports : *Deux lions.*

(1) Ces armoiries sont mentionnées dans les ouvrages de Paprocki, Bielski, folio 77, Okoliski ; folio 4.





n vertu de lettres patentes du Saint-Empire Romain de l'année 1555, Stanislas comte de Rozdrazewo-Rozdrazewski, Polkozice et Wielki Mlodencin, etc., obtint du roi de Pologne Sigismond-Auguste, la confirmation des droits et priviléges de ses ancêtres pour le comté de Rozdrazewo (1). Voici quelle fut sa descendance :

Stanislas, comte de Rozdrazewo, fit donation et cession à

I. Nicolas Stawisz (2), comte de Polkozice, Wielki, Mlodecin Mlodecki, qui épousa, en 1588, l'illustre Dame Kochanowska, nièce du grand poète de ce nom, et eut d'elle :

II. Noble Stanislas Mlodecki, Ier de Polkozice, devint seigneur Wielki Mlodecin, et épousa noble demoiselle Podkanska, dont il eut :

1° Arnold qui suit ;
2° Sébastien de Polkozice et de Wielki Mlodecin.

III. Arnold ou Arnolf Mlodecki, épousa Agathe Badowska, dont il eut :

IV. Étienne de Mlodecki, marié à Sophie Krasowska, qui le rendit père de :

V. Sigismond de Mlodecki, successeur de Mathieu Ier Stawisz Mlodecki, seigneur du fief de Koszowata, qui obtint des priviléges du roi Jean Casimir. Il avait épousé le 29 février 1652, Apollonie Skarzewska, dont un fils :

VI. Constantin-Paul de Mlodecki, qui obtint confirmation du fief de Koszowata, le 10 janvier 1701, du roi Auguste II, et fut marié avec Barbe Kaszowska, qui le rendit père du fils qui suit :

VII. François Mlodecki, obtint, comme son père, des priviléges pour son fief de Koszowata, du roi de Pologne Auguste III, le 30 décembre 1738. Il prit alliance avec Sophie Bozeniec Jelowicka, et laissa pour fils :

(1) *Alii regnorum nostrum comitis J. S. D. H. Lulio Comitis, Ex. Ex. pro nostris Ex. Ex. Domus.* Ce privilège est mentionné aux *Archives royales*, Z. Metryk Koronnych.

(2) *Stawiz* des Polkozice-Mlodecki (1022) Okolski le protoplaste.

VIII. Joseph-Martin, comte Mlodecki, chambellan du roi et grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas, qui a obtenu, le 30 avril 1792, du roi Stanislas-Auguste, le privilége pour la ville de son fief de Koszowata. Il a épousé la comtesse Domicine Krasicki, fille du comte S. E. R. Joseph Krasicki, et de dame Bekierska, petite-fille de l'écuyer de Lithuanie, Jean Bekierski, et de la princesse Constance Czetwertynska.

De ce mariage est né :

IX. Jean-Casimir, comte de Mlodecki, seigneur de Koszowata, et grand propriétaire de Brody, en Gallicie (Autriche), président du gouvernement de la Volhynie, chevalier de plusieurs ordres, mort le 31 mai 1854.

Il avait épousé la comtesse Dorothée Potocka, fille du comte Jean Potocki, et de la princesse Marie Czartoryska, fille du prince Joseph de Korzec. (*Voir l'Almanach Gotha.*)

De cette union sont issus :

1° Joseph-Nicolas-Antoine-Martin, qui suit ;
2° Casimir-Stefan de Mlodecki, propriétaire de Brody, en Gallicie (Autriche);
3° Pelagie-Honorine Mlodecki, comtesse Léopold Poletylo ;
4° Marie-Antoinette Mlodecki, comtesse Gorayska.

X. Joseph-Nicolas-Antoine-Martin, comte Mlodecki, grand propriétaire, est né le 1er avril 1828. Élu délégué de la noblesse de Kieff, au couronnement de l'empereur Alexandre II, à Moscou, en 1864, il fut nommé, en 1879, membre de la députation polonaise à Vienne, à l'occasion du jubilé d'argent de S. M. l'empereur François-Joseph Ier. Il a épousé, le 8 août 1865, la princesse Dorothée Lubomirska, née le 26 juin 1843, fille du prince Antoine Lubomirski. (*Voir l'Almanach Gotha.*)

De ce mariage sont nés quatre enfants savoir :

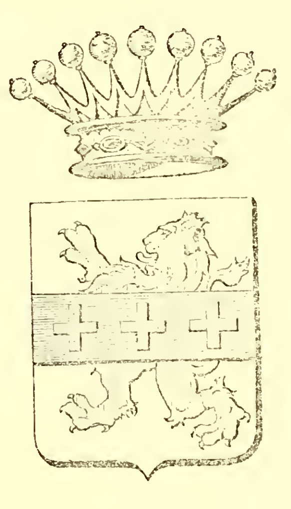
1° Marie-Josèphe, née le 24 mai 1866 ;
2° Hedwige-Honorine, née le 30 mai 1867 ;
3° Wladislas-Joseph Jean-Stefan, né le 10 juillet 1870 ;
4° Joséphine-Marie-Honorine, née le 10 novembre 1879.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer (Soc. gén. d'Imp.).

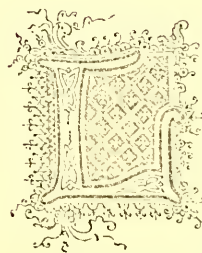
MONIER DE LA SIZERANNE

(COMTE)

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME,
ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN SÉNATEUR,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DU MEDJIDIÉ, ETC.



ARMES : *D'argent, au lion de gueules, et une fasce d'azur, chargée de trois croisettes d'or, brochant.* COURONNE : *de Comte.*



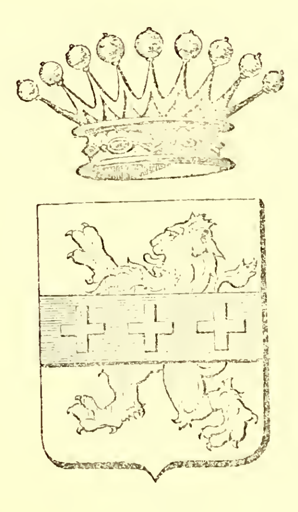
E comte (Paul-Jean-Ange-Henri) MONIER DE LA SIZERANNE, ancien sénateur du second Empire, naquit à Tain (Drôme), le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797), d'une famille qui, seule et dernière alliée de celle des Chastaing de la Sizeranne, l'une des plus anciennes du Dauphiné, fut autorisée par ordonnance royale à en porter le nom.

Étant restée veuve, quoique jeune encore, sa mère, femme d'un esprit supérieur, s'attacha à lui donner une excellente éducation. Elle choisit un

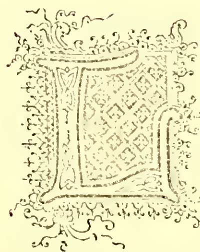
MONIER DE LA SIZERANNE

(COMTE)

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME,
ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN SÉNATEUR,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DU MEDJIDIÉ, ETC.



ARMES : *D'argent, au lion de gueules, et une fasce d'azur, chargée de trois croisettes d'or, brochant.* COURONNE : *de Comte.*



E comte (Paul-Jean-Ange-Henri) MONIER DE LA SIZERANNE, ancien sénateur du second Empire, naquit à Tain (Drôme), le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797), d'une famille qui, seule et dernière alliée de celle des Chastaing de la Sizeranne, l'une des plus anciennes du Dauphiné, fut autorisée par ordonnance royale à en porter le nom.

Étant restée veuve, quoique jeune encore, sa mère, femme d'un esprit supérieur, s'attacha à lui donner une excellente éducation. Elle choisit un

précepteur distingué qui l'instruisait sous ses yeux. Tous ses soins tendirent à développer simultanément les facultés physiques, intellectuelles et morales de ce fils qui conserva, jusqu'à son dernier jour, avec le souvenir de cette abnégation et d'une sollicitude ingénieuse à tout prévoir, le plus grand respect et la plus vive tendresse pour cette mère incomparable.

La nature s'était montrée prodigue envers M. de la Sizeranne; non-seulement elle l'avait doué des plus rares qualités du cœur et de l'intelligence, mais encore elle avait ajouté à ces dons la force et la beauté du corps.

Né avec des dispositions si heureuses, il fut facile à sa mère, aussi tendre qu'éclairée, d'imprimer une bonne impulsion aux facultés d'un tel enfant. Elle lui inspira, avant tout, des sentiments chrétiens et l'éleva dans des principes de morale qui en firent un homme d'un grand mérite et d'un beau caractère. Il joignait à une rectitude de jugement remarquable, un savoir solide et étendu; mais ce qui le distinguait surtout, c'était une scrupuleuse loyauté : son honneur n'a jamais subi la plus légère atteinte; jamais l'ambition ni le désir d'acquérir des richesses ne l'engagèrent dans des voies douteuses. Il conserva toujours l'indépendance la plus complète vis-à-vis du pouvoir et ne compromit en aucun temps son nom, dans les spéculations industrielles, aux époques mêmes où la fièvre des entreprises de tous genres s'était emparée de la nation. Homme du monde, il apportait dans ses relations une courtoisie qui devient chaque jour plus rare. On ne pouvait guère résister aux séductions de son esprit si vif, si animé, si sympathique.

En 1815, M. de la Sizeranne, qui avait à peine terminé ses études, fut admis dans les gardes du corps de Louis XVIII. Il était fort jeune et voyait s'ouvrir devant lui un avenir plein de promesses, lorsqu'une fracture du bras droit, qui lui rendait le maniement des armes difficile, l'obligea à renoncer, bien malgré lui, à la carrière militaire. Il avait su s'attirer l'estime de ses chefs et comptait dans la compagnie de Gramont, dont il faisait partie, autant d'amis que de camarades. En les quittant, il reçut, de chacun d'eux, les marques de regrets les plus flatteuses.

Revenu à Tain, le roi Louis XVIII, sur la proposition qui lui en fut faite, le nomma capitaine aide de camp du comte d'Urre, général inspecteur des gardes nationales de la Drôme. Il conserva ce grade jusqu'au licenciement des états-majors de cette arme, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1818.

Le 5 novembre de l'année suivante, M. de la Sizeranne eut la douleur de perdre sa mère vénérée.

Grand propriétaire, l'administration de ses biens le mettait en relation avec beaucoup de ses compatriotes. Ceux-ci ne tardèrent pas à apprécier ses hautes qualités. Ils lui confièrent en plusieurs circonstances, même avant qu'il n'eût atteint l'âge mûr, le soin de leurs intérêts. C'est ainsi que ses concitoyens de Tain et de Tournon, voulant établir un pont sur le Rhône, le choisirent pour leur mandataire général ; non seulement il réalisa leur vœu, qui avait été celui de tant de générations précédentes, mais encore il eut la satisfaction d'aider de ses conseils et d'appuyer de ses démarches un homme de génie qui ne pouvait faire admettre une des conceptions les plus utiles et les plus hardies de notre siècle, si fécond en grandes découvertes. M. Marc Séguin, neveu de l'illustre de Montgolfier, présentait vainement à l'acceptation des conseils du ministère des travaux publics, son projet d'établir sur les fleuves les plus rapides et dans les lieux les plus inaccessibles, des ponts suspendus à l'aide de fils de fer tressés en corde. Les corps savants ne voulaient pas reconnaître la force de résistance de ces câbles. « Et alors, « — dit M. de la Sizeranne, — les plus sinistres prédictions n'épargnaient « ni l'invention, ni l'inventeur. » Les habitants de Tain et de Tournon eurent confiance dans les calculs de l'ingénieur, que l'Institut s'honora depuis de compter au nombre de ses membres correspondants. Le premier pont de ce genre qui ait été construit en France est précisément celui qui existe entre les deux villes que nous venons de citer.

Quelque temps après, M. de la Sizeranne était encore chargé par les principaux propriétaires des environs de Beausemblant, de demander la concession d'un pont en fil de fer sur le Rhône entre Andancette et Andance. Ils voulaient faciliter les communications du nord de la Drôme avec l'Ardèche, au point le plus rapproché d'Annonay, la première ville industrielle de la contrée. Leur jeune mandataire obtint cette concession, et quoique les conditions en fussent peu avantageuses, il fut, néanmoins, donné suite au projet. Car si ceux qui en poursuivaient la réalisation s'imposaient des sacrifices, ils avaient du moins la satisfaction de rendre un immense service à leur pays.

En 1829, les propriétaires de vignes et les négociants en vins de sa ville natale prièrent encore leur compatriote de porter devant les Chambres leurs

justes réclamations contre les impôts excessifs et vexatoires auxquels ils étaient assujettis. M. de la Sizeranne étudia la question sous toutes ses faces, et rédigea un mémoire qu'il fit imprimer et distribuer aux membres des Assemblées délibérantes. Il s'agissait de la modification d'un système de contributions produisant à l'État 110 millions. Le mémoire, écho de souffrances réelles, renfermait des faits révoltants, et fixa l'attention des économistes. M. de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur, adressa à son auteur une lettre autographe dans laquelle il promettait d'examiner les plaintes des pétitionnaires de la Drôme ; mais les Chambres ne furent pas appelées à s'occuper de la question.

Pensant qu'on ne pourrait pas étouffer sa voix quand il parlerait au nom de six millions de Français, propriétaires ou cultivateurs de vignes, négociants en vins ou débitants de boissons, M. de la Sizeranne convia les sociétés d'agriculture et ceux qui, comme lui, possédaient de grands vignobles, à lui prêter leur concours. Un comité fut institué à Paris. Il se composait de délégués des contrées viticoles, porteurs d'un mandat régulier. C'étaient, pour la plupart, des hommes distingués par leur naissance ou leur mérite.

Fondé en 1829, le comité exista jusqu'en 1831 ; M. de la Sizeranne en fut élu président. Il se mit aussitôt en rapport avec le gouvernement et avec les Chambres. Des commissions administratives et législatives furent nommées pour l'examen de la révision, si énergiquement réclamée, des impôts indirects. Malgré les orages parlementaires et la Révolution qui ne devait pas tarder à éclater, des améliorations furent apportées au système si odieux de ces contributions.

Les 17 et 19 octobre 1830, une loi fut promulguée qui, entre autres dispositions, stipulait que l'abonnement serait substitué à l'exercice en faveur de tous les débitants qui en feraient la demande. Les 12 et 15 décembre de la même année, le droit d'entrée sur les boissons fut supprimé dans les villes au-dessous de 4,000 âmes. Le droit sur la vente en détail ne fut plus perçu qu'à raison de 10 pour 100. Les droits de circulation, de consommation et d'entrée furent réduits, conformément à des tarifs annexés à cette loi. Les conseils municipaux eurent la faculté de voter la suppression de l'exercice dans l'intérieur des villes et de le remplacer soit par une taxe unique aux entrées, soit par tout autre mode de recouvrement. Ces améliorations avaient leur importance à une époque où les vins, consommés sur place,

étaient très-dépréciés, et où les droits étaient, dans certaines contrées du Midi, supérieurs à la valeur de la denrée.

Pendant que M. de la Sizeranne s'occupait à poursuivre tant d'affaires sérieuses, il ne négligeait pas l'étude des lettres, à laquelle il ne cessa jamais de s'adonner. Il y trouvait un charme et un attrait qui, dans sa longue carrière, firent une heureuse diversion aux soucis de sa vie publique. Nous aurons donc à l'apprécier comme homme politique et comme littérateur.

Quelque temps après sa sortie des gardes du corps, il avait fait représenter avec succès, sur le principal théâtre de Lyon, une tragédie en cinq actes et en vers : *Virginie*. Bien que le public eût accueilli avec faveur sa pièce de début, il ne se croyait pas le talent nécessaire pour réussir dans la littérature dramatique. Il dit lui-même, dans une préface fort intéressante, que les applaudissements excités par « sa tragédie bien classique et bien romaine » ne l'avaient pas empêché de se rendre justice. Il aurait, sans doute, renoncé à écrire pour le théâtre, si les conseils d'Alexandre Duval, auteur d'un grand nombre de comédies estimées, ne l'avaient fait changer de résolution. Voici en quelles circonstances : Il était lié d'une étroite amitié avec ce poète. Mlle Mars ayant fait des difficultés pour prendre un rôle de jeune négresse, dans une pièce qu'Alexandre Duval avait tirée d'*Ourika*, roman de Mme la duchesse de Duras, M. de la Sizeranne proposa au célèbre académicien de faire représenter sa comédie à Tain, par des personnes de la société, capables d'interpréter convenablement son œuvre. Duval accepta et vint lui-même présider aux répétitions. La comédie fut jouée avec un talent qu'il ne s'attendait pas à rencontrer chez des artistes amateurs. Son jeune ami avait, pour compléter la représentation, improvisé un lever de rideau, qui révélait chez son auteur une certaine entente du théâtre. Cette saynète, dialoguée avec entrain, plut beaucoup à Duval. — « Lisez nos moralistes, lui dit-il, faites de la comédie, et vous ne vous en repentirez pas. » Ces paroles décidèrent tout à fait de la vocation littéraire de M. de la Sizeranne, en l'engageant à aborder, de préférence, le genre auquel se prêtait le mieux sa plume facile et légère.

Deux mois après, il vint trouver à Paris le célèbre auteur, avec une pièce en trois actes et en vers, dont La Bruyère lui avait fourni le sujet : *L'amitié des deux âges*. Lue devant le Comité du Théâtre-Français, elle fut reçue à l'unanimité des suffrages. Mlle Mars, après avoir accepté avec enthousiasme le rôle

le plus important, voulait qu'un acteur, fort médiocre, mais qu'elle protégeait, eût un rôle déjà promis à un artiste d'un vrai mérite. Il n'était pas dans les habitudes de M. de la Sizeranne de revenir sur une parole donnée. La grande actrice, froissée de ce refus, compromit par tous les moyens en son pouvoir la représentation de la pièce. Elle apporta beaucoup de mauvaise volonté dans les répétitions, qui marchaient quand même. Mlle Mars finit, alors, par demander de les interrompre pour commencer celles de la *Fille du musicien*, de Schiller. M. de la Sizeranne ne voulut pas davantage consentir à cette nouvelle exigence, à ce nouveau caprice, et chargea Mlle Bourgoin du rôle que devait remplir la célèbre comédienne. La pièce fut jouée, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 8 février 1826. Le succès dépassa toutes les espérances, justifiant les prévisions d'Alexandre Duval; et, comme on l'a écrit, *il fut aussi complet qu'incontesté*. Cependant, de nouvelles cabales forcèrent à retirer de l'affiche une comédie appréciée, au moment même où tout faisait espérer une longue suite de représentations. Le critique du *Moniteur Universel* donna une analyse fort détaillée de l'*Amitié des deux âges*. Il y trouvait des scènes traitées avec talent, un style clair et naturel, une versification élégante et facile. Il constatait « l'essai d'un auteur qui paraissait chercher des succès dans le genre difficile, mais estimable, de la comédie morale... La pièce est un éloge dédié à la jeunesse; elle a été vivement applaudie par les jeunes gens. L'âge mûr a semblé faire d'assez tristes réflexions pendant la représentation. A-t-il trouvé le portrait trop ressemblant, trop fidèle, trop peu flatteur? L'amitié du jeune âge est désintéressée et forte; plus tard, la marche du temps en fait souvent un calcul : telle est la donnée de la pièce. »

M. de la Sizeranne, fatigué de vivre au milieu d'une atmosphère d'intrigues et de duplicité, pour laquelle il ne se sentait pas né, revint à son château de Beausemblant. Il voulait, encore une fois, renoncer pour toujours à la littérature dramatique. Mlle Mars, regrettant les ennuis et les tribulations qu'elle lui avait occasionnés, lui demanda, très-instamment, à réparer ses torts envers lui. Elle le supplia d'écrire une nouvelle pièce et lui fit promettre de puiser dans le roman de *Corinne*, en suivant le plus possible l'héroïne de Mme de Staël, un drame qui ne pouvait être que fort émouvant. De son côté, elle assurait le concours de son prodigieux talent sur la scène du Théâtre-Français. Lorsque la pièce fut terminée, lue au Comité du théâtre de la rue

de Richelieu et acceptée, Mlle Mars aplanit toutes les difficultés qui s'offraient et fit décider que la représentation aurait lieu dans un bref délai. Toutefois, avant que *Corinne* n'affrontât le feu de la rampe, M. de la Sizeranne fut invité à la lire chez Mme Récamier, devant Chateaubriand, Ballanche, Benjamin Constant, le duc de Broglie et toute l'élite aristocratique et intellectuelle qui se réunissait dans ce salon célèbre. Il y recueillit des suffrages plus flatteurs pour son amour-propre que les bruyants applaudissements d'un auditoire de théâtre. Du reste, les félicitations des hôtes de l'*Abbaye-aux-Bois* furent l'heureux présage du succès que ce drame devait obtenir dans la maison de Molière. Les événements politiques de 1830 firent retarder et changer les dispositions prises. Mlle Mars, ayant rompu son engagement avec le Théâtre-Français, ne put remplir le rôle qui avait été écrit pour elle et pour ainsi dire sous ses yeux. Mlle Valmonsey la remplaça, se bornant à faire preuve de beauté. *Corinne* ne parut pour la première fois à la Comédie-Française que le 23 septembre 1830.

La pièce réussit ; toutefois, l'auteur persista à vouloir garder l'anonyme, malgré les instances du parterre à demander son nom. C'était deux mois après la Révolution de Juillet, « presque toutes les réunions publiques don-« naient lieu à des manifestations de circonstance, — dit M. de la Sizeranne, « — nul théâtre ne croyait pouvoir se dispenser de faire entendre à satiété, « chaque soir, la *Marseillaise* ou la *Parisienne*, qu'une partie des spectateurs « répétait en chœur... Au milieu de ce tohu-bohu sans cesse renaissant, « *Corinne*, qui, par aucun côté, ne touchait à la politique, était évidemment « un hors-d'œuvre, et je demandai qu'on en interrompît les représenta-« tions. »

M. de la Sizeranne fut très intimement lié avec Alexandre Guiraud, Soumet, Alexandre Delaville, Émile Deschamps, etc., etc. On le comptait dans cette pléiade de poètes qui avait à sa tête Casimir Delavigne. Leurs œuvres signalèrent la transition entre l'école des grands siècles de la France et celle dont Victor Hugo était le chef. Le romantisme, c'est-à-dire la révolte complète contre toutes les traditions admises de l'antiquité en matière de goût, ne trouva jamais en M. de la Sizeranne un adepte. Les violences littéraires ne lui allaient pas mieux que les violences politiques. Son caractère le portait, non à briser, mais à apaiser et à concilier.

Ses œuvres dramatiques comprennent plusieurs autres pièces, que le cadre

restreint de cette notice ne nous permet pas d'analyser. Les unes ont été imprimées et jouées sur des théâtres de société, les autres sont encore inédites. Parmi les premières, il nous reste à citer :

1° *Un Mariage au Congrès,* comédie en 3 actes et en vers, représentée dans les salons de l'auteur, avec un succès qu'elle aurait certainement obtenu sur une scène publique, si un sentiment de délicatesse n'eût empêché celui-ci d'y donner semblable retentissement. Il s'abstint même de la publier pendant toute la durée de l'Empire, dans la crainte de paraître avoir voulu faire acte de flatterie. « C'est, dit Émile Deschamps, une comédie historique, une « intrigue compliquée, et un doux et puissant intérêt d'amour jeté à travers « le Congrès de Vienne, qui se trouve brisé tout à coup par la nouvelle fou- « droyante du débarquement de l'empereur. L'époque et les caractères sont « peints de main de maître; les figures de Talleyrand et de Fouché se « détachent du tableau sous des noms supposés, mais en traits d'un relief « saisissant, et les personnages tout inventés de Régine et d'Arthur d'Aubray, « son amant, passent comme deux rayons de candeur et de noblesse au milieu « des brumes épaisses de la diplomatie et des roueries de toutes sortes. De « ces divers éléments résulte un ensemble imposant, palpitant et touchant « à la fois, et où le comique coudoie à tout moment le pathétique sans que « l'intérêt en soit jamais dérangé. Nous avons été on ne peut plus frappé des « vastes dimensions et des mille détails de cette œuvre, et il est à remarquer « que le style et la versification de l'auteur se sont encore élevés et fortifiés « avec le sujet. »

2° *Cent jours après,* comédie épilogue en 3 actes et en vers, qui n'est en quelque sorte que le complément du *Mariage au Congrès.*

3° *Une Sœur,* comédie en 1 acte et en vers. « Elle fut jouée par des gens « du monde et dans un salon où se trouvaient (c'est l'auteur qui nous l'ap- « prend lui-même) des mères un peu rigides qui devaient y amener leurs « filles. » Il s'est attaché à ne pas sortir des plus strictes convenances, en conservant à l'action tout son intérêt.

Nous ne pouvons passer sous silence les pages si attrayantes que M. de la Sizeranne a placées en tête des deux premières pièces dont nous venons de parler. Voici comment Émile Deschamps les apprécie : « L'*Amitié des deux* « *âges* et *Corinne* sont précédées de deux avant-propos d'une véritable impor- « tance et faits pour piquer au dernier point la curiosité publique, sous les

« titres de : *Les Eaux d'Aix en* 1825 ; le second : *Une lecture à l'Abbaye-*
« *aux-Bois*. Ce sont des mémoires littéraires remplis de faits aussi attachants que peu connus, et qui feraient à eux seuls la fortune d'un livre.
« M. de la Sizeranne s'est naturellement trouvé en rapport avec toutes les « célébrités de l'époque, et ce qu'il a recueilli de ses relations est relaté dans « ces avant-propos de la manière la plus séduisante comme la plus convenable à la fois. On sent à toute page l'homme du monde sous l'homme de « lettres, et l'homme d'une exquise délicatesse sous l'homme politique. »

Les conseils d'Alexandre Duval et de plusieurs autres célébrités littéraires, les succès qu'il avait obtenus au théâtre auraient pu détourner M. de la Sizeranne de la voie où il ne tarda pas à rentrer et qui était véritablement la sienne. C'est, en effet, comme homme politique qu'il s'est acquis un nom qui restera illustre dans nos annales parlementaires.

Nommé, en 1831, chef de bataillon de la garde nationale de Tain, il eut occasion de se signaler encore et de rendre de nouveaux services à ses compatriotes.

Après l'épouvantable épidémie cholérique qui désola la France en 1832, il fut chargé par le gouvernement de répartir des secours aux communes décimées par le fléau. La croix de la Légion d'honneur fut la récompense du zèle et du dévouement qu'il avait apportés à l'accomplissement d'une mission toute de désintéressement et de charité.

Il épousa, deux ans après, M[lle] Alix de Cordoüe, fille du marquis de Cordoüe, pair de France, l'un des derniers rejetons d'une très ancienne famille, originaire d'Espagne. Ce nom de l'un des descendants de Gonzalve de Cordoüe est toujours vivant dans cette partie du Dauphiné où le marquis a fait tant de bien et qu'il a représentée, pendant de si longues années, aux différentes assemblées départementales et législatives.

La compagne vertueuse que M. de la Sizeranne venait de choisir unissait à une rare élévation de sentiments les grâces d'un esprit cultivé et les charmes d'une exquise distinction. Modèle de l'épouse et de la mère chrétiennes, la bonté de son cœur est restée principalement gravée dans la mémoire des habitants de Tain, de Margès et de Beausemblant, où elle fut, pendant son court passage sur cette terre, l'ange de consolation de toutes les infortunes.

Les électeurs du canton de Tain, reconnaissants envers leur compatriote des services importants qu'il leur avait rendus, le choisirent, en 1836, pour les

représenter au Conseil général de la Drôme. Admis dans cette assemblée, il n'en devait plus sortir qu'au 4 septembre 1870. Il eut l'honneur d'en présider les sessions pendant 35 années consécutives, honneur que pas un autre homme politique en France n'a partagé avec lui. Cette fois donc, il n'était plus vrai de dire : nul n'est prophète dans son pays. L'année suivante, l'arrondissement de Die l'envoya à la Chambre des députés, où il siégea au Centre gauche. S'associant activement aux travaux de cette assemblée, il se fit remarquer, notamment, dans les discussions concernant : 1° la conversion des rentes (17 avril et 5 mai 1838) ; 2° le projet d'adresse en réponse au discours du trône (9 janvier 1840) ; 3° le travail des enfants dans les manufactures (28 décembre 1840) ; 4° les voies fluviales et les ponts suspendus, (31 décembre 1840) ; 5° les fortifications de Paris (22 janvier 1841) ; 6° l'indemnité à accorder aux inondés ; en fut le rapporteur et fit élever le crédit à 1,500,000 francs (11 mai 1841) ; 7° l'adresse ; question des incompatibilités (28 janvier 1842) ; 8° l'autorisation d'un prêt de 2 millions à faire à la Compagnie de Bordeaux à la Teste (11 mars 1843) ; fut rapporteur de ce projet de loi ; 9° le projet de loi relatif à une échange d'immeubles entre l'État et la ville de Lyon, pour la construction d'un arsenal (4 juillet 1843) ; fut rapporteur du projet de loi ; 10° les wagons de 3e classe ; fit adopter un amendement qui interdit aux Compagnies des chemins de fer l'emploi inhumain de wagons découverts (on sait qu'à l'origine le voyageur de 3e classe, moins bien traité qu'un colis, était transporté dans de véritables caisses en bois, où, hiver comme été, on le laissait exposé à toutes les intempéries des saisons) (6 juillet 1843) ; 11° la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. de Rémusat (question des députés fonctionnaires publics (21 février 1844) ; 12° même question. Il demandait que les emplois de receveurs particuliers fussent donnés à des percepteurs et ceux de receveurs généraux à des receveurs particuliers, comme récompense de bons services, déplorant de voir ces positions accordées à la faveur (17 juillet 1844) ; 13° le tarif de la poste aux lettres (7 février 1845) ; 14° la suppression du décime rural et la réduction de la taxe sur les envois d'argent (8 juin 1846) ; 15° la loi sur les pensions ; fait adopter un amendement portant que tout fonctionnaire, convaincu de s'être démis de son emploi à prix d'argent, perdrait son droit à la pension, alors même qu'elle aurait été liquidée et inscrite (31 mars 1847) ; 16° le tarif de la poste aux lettres (24 mai 1847).

Livré à l'étude sérieuse des projets de loi présentés à la Chambre, il y fit partie, dès son entrée, de commissions importantes parmi lesquelles on distingue : celles du budget, du remboursement de la rente 5 0/0, de divers chemins de fer et d'autres travaux publics, de la réforme postale, etc., etc.; il fut nommé plusieurs fois rapporteur, prit très fréquemment la parole, et toujours avec une modération qui lui conciliait l'estime de ses adversaires eux-mêmes. Ses travaux à la Chambre sont tellement multiples que leur examen détaillé exigerait un développement que ne comporte pas le cadre d'une simple notice. Nous nous contenterons de dire qu'il s'occupa, indépendamment des grandes questions que nous venons d'énumérer, des projets de loi concernant l'amélioration des ports ; la modification de la loi sur la concession du chemin de fer de Paris à Orléans; la subvention aux théâtres, la proposition de M. Vivien sur l'importante question du scrutin secret; l'impôt sur les sucres; la liberté de l'enseignement et la rétribution universitaire; les chemins de fer de Paris à Orléans, d'Andrézieux à Roanne ; la demande d'un crédit destiné à la réparation des dommages causés par les inondations aux routes et voies navigables; l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique; la propriété littéraire ; les portions de routes royales abandonnées; la poste aux chevaux; la création de nouveaux bureaux de poste aux lettres; l'établissement de grandes voies ferrées ainsi que des lignes de Bâle à Strasbourg et de Paris à Versailles (rive gauche) ; de Paris à Rouen et au Havre; la police du roulage; la législation des cours d'eau: l'établissement d'un système général de chemins de fer; les encouragements aux hommes de lettres; l'ouverture d'un crédit extraordinaire au ministère de la guerre pour le service de l'Algérie; l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Tours; le personnel des postes; l'itinéraire d'une nouvelle malle-poste de Paris à Genève; la proposition faite par un pétitionnaire de frapper d'un impôt les rentes de l'État; la pension à la fille du maréchal Drouet, comte d'Erlon; le crédit pour les funérailles de ce maréchal; l'exploitation du chemin de fer de Nîmes à Montpellier; l'intérêt des cautionnements ; les bourses des collèges royaux ; le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique; le chemin de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon ; la restauration de la cathédrale de Paris; la réduction de l'impôt sur le sel; le chemin de fer de Nantes à Strasbourg; ceux de l'Ouest; l'ouverture d'un crédit pour la construction de plusieurs ponts; les prix de courses; l'application de certaines dispositions de la loi en vigueur.

relatives aux conditions de jouissance et au mode de payement des pensions; le nouveau classement du collège royal de Tournon; les encouragements pour l'ouverture de routes dans le voisinage des forêts de l'État. Mentionnons également sa proposition de réduire en certains cas le nombre des députés nécessaire pour la validité des votes de la Chambre; son amendement relatif à la Pologne; ses observations pour l'extension donnée, dans les églises, aux places réservées.

M. de la Sizeranne qui, pour rester fidèle à son serment politique, s'était refusé, en 1847, à présider le banquet réformiste de Valence, ne voulut pas augmenter le nombre, déjà assez considérable, des candidats aux élections d'avril 1848, et fit connaître publiquement son abstention; en effet, dans le département de la Drôme, qui avait à élire huit députés, cinquante concurrents s'étaient présentés. La révolution du 24 février vint donc interrompre, momentanément, le mandat dont les électeurs de Die l'avaient investi depuis 11 ans. Mais ceux du canton de Tain le renvoyèrent siéger au Conseil général où, sous la République, ses nouveaux collègues le réélirent président, même en son absence. A cette époque encore, il recevait du gouvernement une mission honorable, attestant la bonne opinion qu'on avait conservée de son mérite aussi bien à Paris qu'en province; effectivement, l'État, avant d'accorder à la Compagnie Talabot la concession du chemin de fer de Paris à Lyon, avait dû, temporairement, administrer cette ligne. Un arrêté ministériel du 8 juin 1849 nomma M. de la Sizeranne membre de la commission de contrôle instituée dans ce but.

La France avait retrouvé avec le gouvernement du neveu de Napoléon Ier la tranquillité; et avec le calme, l'industrie reprenait son essor, le commerce, son activité, et toutes les forces vitales de la nation, leur développement.

M. de la Sizeranne se représenta alors aux élections législatives de 1852 et la deuxième circonscription de la Drôme le renomma député, à une imposante majorité.

C'est à cette époque que se place une double élection qui l'envoyait siéger au Conseil général de la Drôme. Les deux cantons de Tain et de Saint-Donat l'appelèrent, en effet, à l'honneur de les représenter à cette assemblée départementale. C'était un témoignage de confiance dont il était profondément touché, mais lui créant une situation pénible et embarrassante. S'effaçant devant la question d'intérêt public, il demanda aux maires de toutes les

communes dont il devenait à la fois le mandataire, de vouloir bien décider entre eux du choix que cet intérêt lui commandait de faire.

Il se conforma à leur décision, en optant pour le canton de Saint-Donat.

Sous le régime impérial, il conserva ses habitudes laborieuses, son entier désintéressement et, disons-le aussi, l'indépendance de ses votes; enfin, il continua à prouver qu'il possédait toutes les traditions du gouvernement parlementaire. La précédente monarchie l'avait laissé dans les rangs de cette opposition modérée qui rend service au pouvoir lui-même en l'empêchant de faire abus de sa force et de ses succès. Candidat du gouvernement nouveau, il fit entendre de sages conseils à l'Empereur et ne se montra son flatteur en aucune circonstance. Son concours et sa haute autorité se manifestèrent surtout dans les questions suivantes :

Décrets du 22 janvier 1852; comme membre de commission, il protesta contre cet acte aussi impolitique qu'arbitraire, à l'occasion de l'inscription, au budget des recettes, d'un crédit provenant de la confiscation des biens de la famille d'Orléans.

Dotation de l'armée (22 juin 1852 et 25 mars 1855); fut président de la commission et rapporteur du projet de loi modificatif des lois de 1832 et 1855; limitant entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au sixième degré, la substitution des numéros (13 février 1858);

(L'article 4 de la loi portait qu'une commission supérieure, composée de 15 membres, serait chargée de surveiller et de contrôler toutes les opérations relatives à la dotation de l'armée; M. de la Sizeranne fut un des trois députés choisis pour en faire partie.)

Abaissement de la taxe des lettres de Paris pour Paris, priviléges pour l'affranchissement (18 mars 1853); fut président et rapporteur du projet de loi;

Échange de terrains entre l'État et la ville de Valence (1854): fut rapporteur du projet de loi;

Garantie d'un emprunt à contracter par le gouvernement ottoman, (10 juillet 1855); fut rapporteur du projet de loi: à cette occasion, le sultan envoya à M. de la Sizeranne la croix de commandeur du Medjidié;

Abus des traités particuliers pour le transport des marchandises par les Compagnies de chemins de fer (26 mai 1857);

Amélioration des timbres-poste (28 avril 1858 et 13 juin 1861);



Ouverture et achèvement des grandes voies de communication dans la ville de Paris (8 mai 1858) ;

Guerre d'Italie (30 avril 1859 et 11 avril 1860) ;

Réduction des taxes télégraphiques (18 juin 1861) ;

M. de la Sizeranne a été président de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un emprunt par la ville de Bordeaux, et de la commission législative instituée pour l'examen d'un projet de loi concernant la prorogation du monopole des tabacs (1852).

Il fut successivement appelé à présider :

1° Le 2e bureau (1858) ;

2° Le 6e bureau, le 7e, le 4e, le 4e renouvelé (1860) ;

3° Le 2e bureau (1861) ;

4° Le 3e bureau (1862) ;

5° Le 9e bureau ; le même bureau renouvelé (1863).

De 1852 à 1863, M. de la Sizeranne prit part aux discussions des projets de lois concernant :

1° Les budgets de chaque année ;

2° Les pensions civiles ;

3° Le casuel attribué au clergé ;

4° Le droit de propriété des veuves et des enfants des auteurs, compositeurs et artistes ;

5° Les pensions des veuves de militaires et marins, tués sur le champ de bataille ou morts des suites de leurs blessures ;

6° Le drainage ;

7° L'emprunt de 500,000,000 ;

8° L'approbation des conventions passées entre l'État et diverses compagnies de chemin de fer ;

9° La réduction à 100,000 hommes du contingent appelé sur la classe de 1859 ;

10° Le chemin de fer de la vallée de l'Isère ;

11° La conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 0/0 ;

12° L'impôt sur les voitures et les chevaux.

Il prononça, à l'occasion des grands travaux exécutés dans Paris, un discours dans lequel se trouvent de justes et de très-profondes pensées : « Le « moment est-il bien choisi, dit-il, pour étaler aux yeux des départements et

« des villes, où le manque de ressources fait ajourner tant d'indispensables « améliorations, des projets qui se distinguent peut-être plus par la grandeur « que par la nécessité, et de mettre une partie de leur exécution à la charge « de toute la France ?... On disait dernièrement devant un homme d'esprit, « précisément à l'occasion du sujet qui nous occupe : — Mais si l'époque « actuelle enfante tant de merveilles, que restera-t-il à faire à nos neveux ? « — A les payer, s'empressa-t-il de répondre. Le mot, par malheur, n'est « pas seulement spirituel, il emprunte un bien sérieux caractère à de bien « tristes souvenirs, car, ne l'oublions pas, messieurs, le siècle qui vit bâtir « Versailles légua au siècle suivant des impossibilités financières d'où sortit « une affreuse révolution. Je vote contre le projet de loi. »

Dans une des grandes phases de la politique du second Empire, M. de la Sizeranne prit une attitude remarquable. Il fut l'auteur et l'un des soutiens du fameux amendement des 91, qui introduisait une réserve formelle en faveur du pouvoir temporel du pape. Il protesta à la Chambre des députés, avec beaucoup de netteté et d'énergie, contre la guerre d'Italie, qui fut la première concession faite à l'esprit révolutionnaire. Il continua à s'opposer de toutes ses forces à certaines tendances, dont les résultats furent si déplorables pour le pays. On le vit toujours dans les rangs de ceux qui combattirent pour la liberté de l'enseignement et défendirent, à cette occasion, les droits des corporations religieuses.

Il demanda dans plusieurs circonstances la gratuité du mandat législatif et la nécessité d'une pénalité pécuniaire en matière d'abstention électorale. Enfin, il voulait, par mesure de sécurité, qu'on imposât aux compagnies de chemins de fer l'obligation, sur les grandes lignes, de réserver une troisième voie spéciale pour le transport des marchandises.

Un décret du 18 décembre 1855 l'avait promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

En 1863, à la veille de procéder à de nouvelles élections pour le renouvellement du Corps législatif, l'opinion publique, interprète d'un haut sentiment de justice, décernait d'avance à M. de la Sizeranne une place au Sénat. Un décret du 7 mai l'éleva à la dignité de sénateur, en même temps que M. Drouyn de Lhuys, son ancien collègue de la Chambre des députés. Le gouvernement réalisait le vœu de ses compatriotes. Les services qu'il avait rendus à l'État justifiaient pleinement le choix du souverain. Il avait, en effet, siégé dans

six législatures avec une distinction incontestée, soit comme orateur, soit comme membre ou rapporteur, ou président de nombreuses commissions. Entre autres services rendus au pays, il faut se rappeler que c'est à son initiative et à ses instantes réclamations qu'on devait non seulement la diminution et l'uniformité de la taxe des lettres, mais jusqu'à l'application du système anglais des timbres-poste. Il eut constamment à lutter, même pour faire adopter la demi-découpure pointillée qui permet de les séparer aisément.

Le nouveau sénateur se rendit, le 27 du même mois, dans la Drôme. Sa ville natale se mit en fête pour le féliciter. Les maisons étaient pavoisées de drapeaux; des arcs de triomphe avaient été dressés sur le parcours que devait suivre le cortège qui l'attendait à la gare. M. de la Sizeranne était alors maire de Tain. Les fonctionnaires et le clergé du canton s'étaient réunis pour le complimenter. L'adjoint et le curé de cette ville lui adressèrent chacun un discours. Ému des marques de sympathie qu'il recevait de ses concitoyens, il leur répondit en termes chaleureux. Il y eut le soir illuminations, feux d'artifice, etc., etc. Il rencontra les mêmes démonstrations publiques dans le canton de Saint-Donat, qu'il avait représenté douze ans de suite au Conseil général. En exprimant à ses compatriotes les sentiments de reconnaissance qu'un accueil si enthousiaste lui inspirait, il pouvait dire avec raison : « La vie publique « a certainement ses rudes labeurs et ses pénibles épreuves, mais vous me « prouvez aujourd'hui qu'elle a également ses douces émotions et ses pré- « cieuses récompenses. Aussi, la date de ce jour restera-t-elle à tout jamais « gravée dans ma mémoire comme l'une des plus heureuses de ma vie. »

M. de la Sizeranne apporta au Sénat, comme à la Chambre des députés, un concours également précieux. La tendance de ses idées, tout à la fois libérales et conservatrices, est de plus en plus affirmée par l'indépendance de ses votes. Ses rapports sur quelques pétitions méritent d'être consultés, notamment : celui qu'il fit sur la question de savoir si l'impôt sur les sucres pouvait être prélevé à la consommation; ceux qui sont relatifs à l'insuffisance des clôtures sur les voies ferrées (session de 1864); et à la réorganisation des gardes champêtres (1869).

Il signala l'abus qu'il pouvait y avoir à s'occuper dans la même session de pétitions déjà rapportées et demanda, en conséquence, que tout nouvel envoi d'une pétition examinée fût considéré comme non avenu (1864). Citons encore ses observations concernant des pétitions relatives au régime des colonies

(1866). L'année précédente, dans la discussion de l'adresse il s'attacha à démontrer l'impossibilité de régler autrement que par un congrès le conflit existant entre la papauté et la royauté italienne. Son discours peut être regardé comme un modèle de l'éloquence parlementaire ; mais s'il est remarquable au point de vue de l'art oratoire, il l'est bien autrement encore par la sagesse des conseils qui y sont exprimés. C'est dans cette session qu'il prononça l'éloge de M. le baron de Lacrosse, sénateur, secrétaire du Sénat. Il trouva dans son cœur, pour rendre hommage à la mémoire de l'un de ses amis les plus intimes, des accents si chaleureux, qu'ils provoquèrent les marques les plus unanimes d'approbation et les applaudissements répétés du premier corps de l'Etat.

Par déférence pour celui qui avait fait adopter la réforme postale jusque dans ses moindres détails, on lui devait de le nommer rapporteur de la loi relative à la correspondance télégraphique privée. C'était en quelque sorte lui réserver la satisfaction de compléter son œuvre. Il fit ressortir tous les avantages qu'il y avait à ne pas retarder la promulgation d'une semblable loi. Désormais la pensée humaine pourrait être transmise instantanément et à toutes distances. Mais la promptitude n'était pas le seul avantage qu'on retirerait de cette merveilleuse invention, on assurait encore le secret des dépêches par l'usage de chiffres convenus entre les correspondants (1866).

Il prit part à la discussion de la loi relative au recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile. C'est dans cette séance qu'il ne put s'empêcher de blâmer le mode suivi par plusieurs sénateurs qui se faisant inscrire pour parler dans un sens, parlaient et concluaient dans un sens contraire (1868).

Il avait été président de la commission chargée par le Corps législatif d'examiner le projet de loi concernant l'exonération du service militaire par l'Etat. Il voulut démontrer au Sénat, quand il fut question d'abolir la Caisse de la dotation de l'armée, les avantages qu'elle avait produits. Il établit par des chiffres :

1° Que le nombre des exonérations avait été équilibré par celui des engagements, des rengagements et des remplacements administratifs ;

2° Que la mortalité avait diminué d'une manière sensible dans les rangs de l'armée depuis que les rengagements avec prime y avaient maintenu ou introduit plus de soldats éprouvés ;

3° Que les peines disciplinaires y étaient comparativement beaucoup moins nombreuses qu'au temps où le remplacement était l'œuvre des compagnies ;

4° Enfin, que la mesure prise en 1863 avait déjà produit de bons résultats et par conséquent fait droit à une partie des objections relatives à l'avancement.

Toutefois, en présence du développement excessif que certaines puissances voisines donnaient à leurs forces militaires, il vota la nouvelle loi.

Il ne cessa de demander la suppression du casuel des prêtres. Les observations qu'il fit entendre au Sénat, dans la séance du 21 décembre 1869, doivent être rapportées en quelques mots : Il pensait qu'on pouvait transformer en une contribution communale ou en une augmentation de traitement la rétribution que les ecclésiastiques reçoivent pour les mariages, les naissances et les décès. Il ne voulait supprimer que le casuel qui atteint les pauvres. Les frais accessoires de luxe et d'apparat seraient restés, comme par le passé, à la charge de ceux qui les auraient réclamés. Il estimait que la dignité du sacerdoce demandait l'adoption du projet de loi autant que l'intérêt des portions nécessiteuses de la population.

Dans la discussion du projet de sénatus-consulte modifiant plusieurs articles de la constitution, il eut occasion d'affirmer une fois de plus ses opinions libérales. Il croyait qu'un pouvoir établi avec l'aide et l'approbation de près de huit millions d'électeurs était assez fort pour réaliser ses promesses, en donnant au pays un gouvernement largement constitutionnel.

Dans la dernière session du Sénat, il fut nommé rapporteur de deux projets de loi relatifs à des conventions postales entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Et au moment où l'ennemi franchissait nos frontière, il émettait des vues sages et patriotiques sur le mode de défense du territoire.

L'Empereur, voulant récompenser les services éminents qu'il avait rendus à l'État, lui avait conféré le titre héréditaire de *comte*, par décret du 21 mars 1866. Les armes assignées par les lettres patentes sont celles de la maison de Chastaing de la Sizeranne, armes qui, dès le milieu du XVIIe siècle, apparaissent toujours surmontées d'une couronne de comte. Ce titre même existe sur plusieurs brevets militaires concédés à divers membres de la famille Chastaing de la Sizeranne.

Tel est le résumé rapide des travaux de M. de la Sizeranne, à la Chambre des députés et au Sénat. A côté des chefs de parti et des grands orateurs, si l'on voit l'influence et l'autorité s'attacher à des hommes plus modestes, plus pratiques, plus laborieux, c'est qu'ils sont les véritables ouvriers de l'œuvre



législative. Tandis que les premiers se consument en luttes égoïstes ou passionnées; que les seconds donnent souvent aux débats plus d'éclat et de retentissement qu'un utile et profond concours; les autres apportent, dans les travaux de chaque jour, dans les études préalables que nécessite l'élaboration des lois, une maturité d'esprit, une hauteur de vues bien autrement précieuses que le vain charme des plus brillants discours.

C'est le rôle qu'a rempli dans nos assemblées parlementaires M. de la Sizeranne.

La supériorité native, empreinte sur tous ses traits, l'expression de sa physionomie, toujours en mouvement comme sa pensée, le feu incessamment mobile de ses regards, tout portait en lui une sorte de fascination ou au moins de séduction impérieuse, sous laquelle s'inclinait, presque toujours, l'esprit de parti, et se courbait, frémissante et domptée, l'intolérance politique elle-même. Dans toutes les circonstances de sa vie parlementaire, il montra un sens politique éclairé qui se maintint d'autant plus droit et ferme qu'il ne fut jamais troublé par les visées de l'ambition personnelle.

Après le 4 septembre 1870, diverses considérations politiques moins encore que son grand âge lui firent désirer le repos, auquel lui donnait assurément le droit de prétendre une carrière qui avait été aussi honorable que bien remplie. Aussi, dès le 1er août 1871, il faisait connaître publiquement son intention de renoncer à toute candidature au Conseil général de la Drôme; comme plus tard, sollicité à se présenter aux premières élections sénatoriales, il déclinait cet honneur dans une circulaire, datée du 1er décembre 1875, et adressée aux maires du département.

Toutefois, fidèle au culte des lettres, il écrivit et publia diverses brochures et des épîtres en vers, qui étaient d'éloquentes exhortations à la politique conservatrice.

En 1872, parut une troisième et dernière édition de ses œuvres sous ce titre : *Recueil des écrits littéraires et politiques du comte Monier de la Sizeranne* (3 volumes in-8°).

Le premier volume renferme les pièces de théâtre dont nous avons déjà parlé et diverses poésies. Parmi ces dernières, nous citerons : l'*Épître à Lamartine* (un député à un député, 1845), qui lui valut d'abord une charmante lettre du grand poète, et un article signé de lui dans le *Journal de Mâcon*. A partir de ce moment, « nous nous sommes réciproquement donné,

« — dit M. de la Sizeranne, — lui sa bienveillance, moi mon admiration, « et, tous les deux, notre estime et notre amitié. »

Nous signalerons encore les *Stances à M. Marc Séguin*, le jour de la bénédiction du premier pont suspendu, construit sur le Rhône, par cet ingénieur, entre les villes de Tain et de Tournon.

Le Carlin vengé, apologue danois : les *Strophes à Mlle Marie de Larnage*; la *Lettre à Émile Deschamps*. Enfin, la pièce, si touchante, adressée à la mémoire vénérée de sa compagne. « Je laisse, dit-il, ces derniers vers à « mes enfants si dignes d'être, l'un et l'autre, dépositaires de tout ce qui se « rattache à l'admirable mère qu'ils ont tant aimée. »

L'œuvre capitale de M. de la Sizeranne, *Marie-Antoinette*, forme le second volume de ce recueil. C'est la vie entière de cette reine racontée par un poète historien, depuis le berceau jusqu'à la tombe, où cette grande victime ne trouva le repos qu'après une série de tortures dont « la moins barbare, dit énergiquement l'auteur, fut l'échafaud..... » Ce long martyre, qui fut le crime des pères, reste l'étonnement douloureux des enfants, et la poésie seule peut le raconter et le décrire. Quatre éditions successives de cet ouvrage, dans un temps où l'on s'engoue peu des meilleurs vers, attestent que le talent de l'écrivain s'est montré à la hauteur de cette épopée du malheur. « De tous les forfaits qui ont ensanglanté la France pendant « l'année 1793 — fait remarquer M. de la Sizeranne — le plus farouche ou « plutôt le moins explicable, est sans aucun doute le supplice de la reine « Marie-Antoinette. On peut, jusqu'à un certain point, comprendre que le « fanatisme révolutionnaire ait, dans ses plus mauvaises phases, immolé « l'infortuné Louis XVI, parce que ce crime exécrable avait un but politique, « et l'histoire d'un pays voisin révèle assez les sanglants écarts d'un pareil « stimulant. Mais sa veuve, dont l'unique destinée était désormais de pleu- « rer et de souffrir, une étrangère que le droit d'asile eût protégée jusque « dans un pays à demi sauvage, n'est-ce pas la plus évidente preuve du ver- « tige criminel qui s'était emparé de tout ce qui touchait au pouvoir à cette « époque néfaste ? »

M. de la Sizeranne a dédié son poème à Mme de Larnage, sa sœur. Il lui dit : « La publication de cet ouvrage, tu le sais, était vivement désirée par « l'angélique compagne que le ciel m'a reprise.

« En réalisant, sous ton sympathique patronage, le vœu de celle qui me

« fut si chère, j'obéis à la double inspiration de mon cœur et de mon souve-
« nir. »

« Ce poème, dit M. Albert du Boÿs, est une grande et belle pensée. L'his-
« toire moderne n'offre pas, que je sache, à la poésie, de figure plus saisis-
« sante que celle de l'infortunée compagne de Louis XVI. Il y a dans cette
« vie si généreuse, si enchantée à son début, si terrible et si solennelle à sa
« fin, de ces moments et de ces contrastes qui ramènent involontairement
« sur les lèvres ce cri profond du poète latin :

« Sunt lacrimæ rerum et mentem mortalia tangunt. »

Napoléon disait un jour au comte Mollien, en parlant du supplice de Marie-Antoinette, ces mots, dont M. de la Sizeranne a fait, si à propos, l'épigraphe de son livre : « Si ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être au « moins un bien grand sujet de regrets pour tous les cœurs français, que le « crime commis dans la personne de cette malheureuse reine. » Et il ajoutait : « Il y a là quelque chose de pire encore que le régicide. » Oui, certes, ceux qui l'envoyèrent à l'échafaud sont d'aussi grands coupables que les tortionnaires des premiers martyrs.

Le troisième volume du recueil ayant pour sous-titre : *Politique*, comprend divers rapports, discours et documents.

« Lorsqu'un homme, dit M. de la Sizeranne, est arrivé au terme d'une « longue carrière politique ouverte par l'élection, lorsque surtout il a été « constamment soutenu par la confiance de ses compatriotes jusqu'au jour « où un fait révolutionnaire est venu la clore, son devoir envers eux, comme « envers lui-même, est de rappeler ce qui peut faire juger sa vie politique « en parfaite connaissance de cause ».

Il est inutile de s'étendre plus longuement sur cette dernière partie des œuvres de M. de la Sizeranne, sommairement analysée, il est vrai, mais d'une façon suffisante, cependant, pour apprécier à sa juste valeur un des hommes qui ont le plus longtemps occupé, à notre époque, la scène politique. Ses discours sont nombreux et dévoilent un esprit éminent. Ses collègues disaient que c'était surtout dans ces travaux de chaque jour, dans cette étude préalable et dans cette élaboration intime des lois, que se faisaient admirer sa promptitude et sa pénétration d'esprit, sa merveilleuse facilité à tout saisir ; à s'assimiler les matières les plus techniques, les sujets les plus

arides, à faire comprendre aux autres ce que les spécialistes eux-mêmes échouaient à rendre clair et précis. Ce n'est pas tout : lorsque des dissentiments profonds se manifestaient et menaçaient de compromettre une innovation utile, un progrès désirable ; lorsque le choc des intérêts et des passions compliquait les situations et faisait redouter les conflits, M. de la Sizeranne était toujours le négociateur, l'arbitre prêt et autorisé auquel, bien souvent, les deux partis avaient recours. C'est surtout dans ces circonstances difficiles qu'il était merveilleusement servi par les dons que la nature lui avait si largement départis.

Après la révolution de Septembre, il rencontra à l'étranger une veuve d'origine Anglaise, d'une réputation méritée de beauté et d'esprit, et dont les goûts correspondaient dignement aux siens. Il associa son existence à la sienne par un second mariage.

Jusqu'à sa dernière heure, il chercha à être utile à son pays. Les événements de 1870 l'ayant rendu à la vie privée, il recourut à la poésie pour faire entendre de sages conseils à ceux qui étaient chargés de veiller aux destinées de la France.

Il fit paraître successivement des lettres en vers, dont les plus remarquables sont :

1° Aux Conservateurs (1875) ;

2° Au Maréchal de Mac-Mahon (Paris, Amyot, 1875) ;

3° A l'Empereur Alexandre, id. id. id.

4° Au Prince Impérial, id. id. id.

5° Aux sectateurs de la libre pensée (Valence, 1876) ;

6° A M. Thiers (Paris, Dentu, 1876) ;

7° Dernier appel à la prévoyance (Paris, Amyot, 1876) ;

8° A Louis XIV, sur ses locataires de Versailles (Paris, Dentu, 1877) ;

9° La pensée d'un octogénaire sur la politique du jour (Paris, imprimerie Debons, 1877).

Enfin, M. de la Sizeranne a laissé en portefeuille des pages remarquables sur les événements auxquels il s'est trouvé mêlé, et sur les personnages célèbres de notre époque. Ces souvenirs intimes renferment des révélations piquantes et souvent tout à fait neuves. Malheureusement, la mort est venue le surprendre avant qu'il n'ait pu achever son œuvre, qui sera néanmoins livrée à la publicité.

Élevé dans les principes de la foi chrétienne, le comte Monier de la Sizeranne a quitté la vie après avoir reçu toutes les consolations de l'Église, et avec l'espoir de rentrer dans le sein de Dieu, donnant à ses enfants l'exemple de la vie la plus pure, consacrée tout entière au service de son pays.

Aussi, rien n'a troublé la sérénité de son âme, et on peut dire, avec le poète, « Que sa mort a été la fin d'un beau jour. »

Il s'est éteint doucement, le 6 janvier 1878, à Nice, entouré des soins les plus affectueux de tous les siens, à l'âge de 81 ans.

Son fils, ancien député de la Drôme, et qui porte dignement son nom, a recueilli son dernier soupir.

Après un service religieux auquel assistaient MM. Devienne, ex-premier président de la Cour de cassation ; le général de division baron Dumont ; le général de Belgarie : le comte de Barême ; le prince de Comitini ; le prince Stirbey ; le duc de Rivoli, et presque toute la colonie niçoise ; les restes mortels de M. de la Sizeranne furent ramenés à Tain, où l'inhumation eut lieu, le 12 janvier, dans le tombeau de la famille.

De tous les points de la Drôme et de l'Ardèche étaient accourus des amis ou des protégés pour rendre les derniers devoirs à cet homme de bien. Au cimetière, où se pressait une foule immense, M. Lavauden, ancien préfet de la Drôme, a prononcé un discours révélant toutes les qualités d'un grand orateur. Pendant plus d'une demi-heure il a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole élégante et de son accent profondément ému.

Dans un second discours, M. Lamau, ancien maire de Saint-Donat, a complété d'une manière intéressante les détails donnés sur la vie de celui qui avait été si longtemps président du Conseil général de la Drôme et député de ce département.

Enfin, M. Émile Laurens, de Die, a fait ressortir dans quelques paroles courtes et précises, l'indépendance constante de l'homme politique, son attitude libérale dans l'examen de toutes les questions d'enseignement et de liberté religieuse.

La ville de Tain conservera longtemps le souvenir de ces funérailles, qui ont été l'expression d'un deuil public.

Louis Pascal.

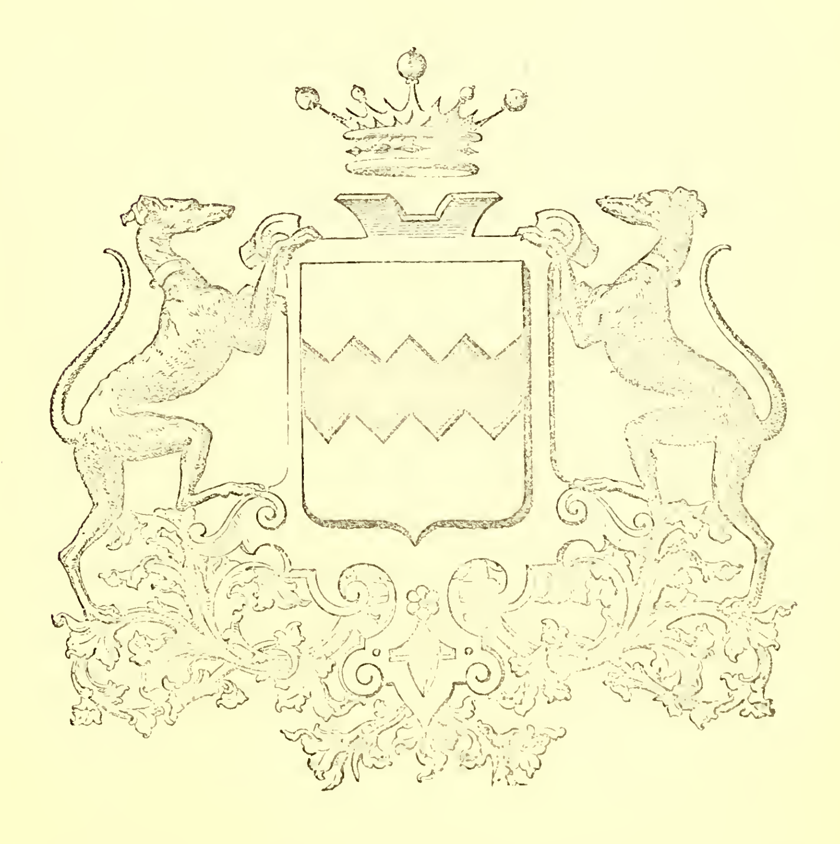
(Cette étude biographique est extraite du Ier volume des *Annales historiques*, publiées par MM. Tisseron père et fils.)

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

MOREL DE TANGRY

FLANDRE, ARTOIS, BELGIQUE.

VICOMTES DE CHELERS ; SEIGNEURS DE RUMILLY, DE TANGRY, DE COUSTICHES, DE CAYEU, D'AINVILLE, D'ESCALUS, DE RIXENSART, DU PERROY, DE BLOUIS, DE FREVILLERS, D'HAUTERIVE, DE MOORSLEDE, DU PINS, DU RULOIR, DU HAUTPONT, DE BERLES, DE SAINT-PIERRE-MESNIL, DE TOURCELETTE, DE BOUCLE-SAINT-DENIS, ETC.



ARMES : *d'argent, à la fasce vivrée de sable. L'écu timbré d'un heaume d'argent de face grillé et liséré d'or, orné de ses lambrequins, sommé d'une couronne de vicomte.* CIMIER : *un col de cygne.* SUPPORTS : *deux levrettes d'argent colletées de gueules* (voy. *Riestap*).



E toutes les maisons nobles du nom de MOREL qui ont marqué dans les annales de la France et dans celles de la Belgique, la plus ancienne et la plus illustre, tant par les belles alliances qu'elle a contractées, que par les hautes fonctions qu'elle a occupées, est, sans contredit, celle des MOREL DE TANGRY, qui s'est répandue successivement de la Flandre, son berceau, dans l'Artois et la Belgique.

Elle a fourni, entre autres illustrations de marque :

Un sénéchal du Ponthieu ; un bailli de Thérouanne ; un capitaine d'hommes d'armes ; un lieutenant des gens d'armes de Philippe le Bon ; plusieurs abbés et chanoines d'Arras et de Cambrai ; un grand fauconnier de Charles le Hardy ; un procureur général au conseil d'Artois ; un guidon des gendarmes du roi François Ier ; un gouverneur de Heilbronn, en Bohême ; des abbesses, prieures et religieuses à Arras et à Avesnes ; un évêque d'Arras ; un capitaine-mayeur forestier gouverneur d'Avesnes ; un lieutenant au bailliage d'Amiens ; des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, un grand prieur de l'ordre, et un commandeur de Saint-Sulpice ; un président au conseil d'Artois ; un recteur magnifique de l'université de Louvain ; un lieutenant du roi Philippe II ; un capitaine au régiment de Croy ; un avocat du roi au conseil de Flandres ; un grand bailli de Courtrai ; un premier conseiller du conseil provincial de Tournay, avocat au conseil privé de cette ville, président de la Gard'Olphe de Courtray, etc.

Parmi ses alliances directes, on remarque les noms des plus importantes maisons des provinces qu'elle a successivement habitées, il faut citer, entre autres, celles de :

d'Améraucourt,
d'Amiens,
d'Averdoing,
de Back,
de Backere,
de Baert,
de Bassé de Hesecques,
de Beauffremetz,
Beghin,
de Baleux,
de Bentinck (des ducs de Portland),
de Bernemicourt,
de Bernieulles,
de Bettencourt,
de Boufflers,
Boulit de Surhon,
de Boulainvilliers,
de Boutry,
de Bracle,
de Bragelongne,
de Cambry,
de Carnin,
Chastellain,
du Crocq,
d'Ennetières,
Devenyns,
de Facoen,
du Faing d'Hasselt,
de Flers,
de Gavre,
de Geneviers,
de Ghyselbrecht d'Ecke,
Goethals,
de Gosson,
Graû,

de Hanivel,
de Heere,
d'Héricourt,
l'Hermitte de Belissart,
Huyttens,
de Landas,
de Lattre,
de Longueval,
Maelcamp de Theux,
Le Maire de Cavrel,
de Matigny,
Mercier,
Moerman de Beaulieu,
de Monchy,
de Montbernalion,
de Montcaurel,
de Mottinghien,
de Neufville de Tangry,
d'Orgemont,
d'Oye,
de Pandelaer,
Pardo de Nedonchel,
Parent,
du Petit-Cambray.
Picaret,
de Picquigny,
le Pippre,
Poelman,
Pollet,
de Potter,
de Pressy,
de Raet de Bögelscamp,
de Recourt,
de Rocca,
de Salm-Salm (princes),
de Saveuse,
Schellekens,
Surmont,
de Theux,
Le Tellier de Villedieu,
Thierry de Barastre,
Van Beem,
Van Den Berghe,
Van Leuw,
Van Melle,
Van Tieghem,
de Verloing,
de Vilders de Wetteren,
de Watripont,
de Wauquelin,
de Wignacourt.

Cette puissante maison s'est divisée en trois branches principales, outre la branche mère des Morel de Tangry qui s'est éteinte, faute de descendants mâles, à la fin du XVIIe siècle, savoir :

1° La première branche des Morel de Tangry, actuellement existante et qui se trouve, par le fait de l'extinction de la branche mère, héritière de ses titres et prédicats ;

2° La seconde branche des Morel de Tangry, éteinte en l'année 1862 ;

3° Et la troisième branche des Morel de Boucle-Saint-Denis, actuellement existante. Cette branche cadette fit reconnaître l'ancienneté de sa noblesse et la possession de ses armoiries, telles qu'elles sont décrites ci-dessous, par la chambre héraldique des Pays-Bas, et reçut à cet effet, en 1791, l'attestation de noblesse dont voici la teneur :

« Ceux de la chambre héraldique des Pays-Bas et cercle de Bourgogne, « sur la remontrance de M. Jean-Bernard Morel, seigneur de Boucle Saint-« Denis, Buysère, etc., secrétaire du magistrat des Parchons de la ville de « Gand, époux de dame Cornelie-Thérèse Van Melle, lequel, pour se « conformer aux dispositifs des édits héraldiques des 14 décembre 1616 et « 11 décembre 1754, leur a remis les armoiries dont lui, ses père et aïeux « se seraient toujours servis, son extrait de baptême en original, signé le « vingt-sixième jour de mars de la présente année, du baron de la Faille de « Huysche, du vicomte Vilain XIV, grand bailli de la ville de Gand, de « M. de Vaernewyck d'Angest, du marquis de Maelcamp de Schoonberghe, et « du chevalier de Coninck de Mariakercke, contenant, que, le remontrant,

« ses père et mère, ayeul et ayeuls paternels, ont toujours vécu noblement
« de leurs biens, tenant équipages, réclamant à l'appui de ces titres la
« jouissance des droits attachés à l'état de noblesse, en conformité des édits
« sus-mentionnés, et, conséquemment, leur enregistrement, ainsi que
« celui de leur filiation suivie, aux registres armoriaux de la chambre héral-
« dique de Sa Majesté, et requérant qu'il lui en soit expédié acte en forme,
« ont déclaré et déclarent qu'après avoir mûrement examiné les pièces
« justificatives ci-dessus, il leur a consté que le remontrant est fils légitime
« de Josse-Frans-Joseph Morel et de dame Thérèse-Jossine de Potter; petit-
« fils de Gilles-Emmanuel Morel et de dame Anne-Thérèse Nolet; arrière-
« petit-fils de Josse Morel et de dame Adrienne Devenyns; arrière petit-fils
« de Charles-François Morel et de dame Anne de Pandelaer, dont le père
« était Antoine Morel et la mère Françoise de Backère; l'ayeul, Jean Morel,
« allié à dame Jeanne Parent; et le bisayeul Jean Morel, Ier du nom, époux
« en premières noces de dame de Bernemicourt, et en deuxièmes de Jeanne
« de Heere; que, de l'ensemble de ces titres, il appert que ledit remontrant,
« Jean-Bernard Morel, ainsi que ses frères, François-Josse-Adrien Morel,
« Gille-Emmanuel Morel, Charles-Léonard Morel, de même que ses *cousins*,
« sont fondés dans la réclamation faite par le susdit remontrant; qu'en
« conséquence, ils sont en droit de jouir, de même que leurs descendants
« légitimes, de tous les privilèges, prérogatives, libertés, droits, immu-
« nités et autres avantages dont jouissent et usent toutes personnes nées
« nobles aux Pays-Bas; s'en prévaloir partout où besoin sera, et porter
« librement et paisiblement les armoiries timbrées de la famille de Morel
« qui sont : *D'argent, à la fasce vivrée de sable : l'écu surmonté d'un*
« *heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, et couvert d'un*
« *bourlet d'argent et de sable, aux hachements de même : et pour cimier, la*
« *tête et le col d'un cygne d'argent; le susdit écu supporté de deux levrettes*
« *d'argent;* telles qu'elles sont peintes et exprimées à la tête du présent acte,
« lequel ils ont fait enregistrer de même auxdits registres, ainsi que les
« documents spécifiés ci-dessus, et les ont fait déposer aux archives de la
« susdite chambre héraldique de Sa Majesté.

« *Fait à Bruxelles, sous leurs signatures et l'apposition des sceaux respectifs*
« *de leurs charges royales, le* 11 *juin* 1791. »

« Étaient signés : C. BEYDAELS DE ZITTAERT ; G.-A. LABINA DE BAUSSEN ; « Phil. O'KELLY ; BRAMBILLA DE FLESCHIÈRES ; DE HESDIN ; B. JAERENS de SANT-« BERGHE ; F. DE LAING et P.-V. DE CELLIER ; et y étaient apposés les sceaux « respectifs de leurs charges royales, imprimées sur hosties rouges, cou-« vertes de papier blanc. »

Pour duplicata :

« C. BEYDAELS DE ZITTAERT, conseiller, premier roi d'armes, dit TOISON D'OR, « et chef de la chambre héraldique de Sa Majesté aux Pays-Bas et cercle de « Bourgogne. »

La filiation des MOREL DE TANGRY, établie sur titres originaux et documents nobiliaires conservés à la Bibliothèque publique d'Arras, ainsi qu'aux archives royales de la Belgique et d'après une ancienne généalogie, commence à GADIFER, mentionné ci-après :

FILIATION

I. Gadifer, Ier du nom, chevalier, seigneur DE RUMILLY, fut présent à la fondation de l'abbaye de Cercamp, faite en 1137, par Hugues de Champ d'Avesnes, comte de SAINT-POL, il est qualifié : *Strenuus miles* GADIFER, *Dominus de* RUMILLY. (Son sceau représente *un homme armé à cheval tenant une épée devant sa poitrine, avec un écu figurant une fasce vivrée* (1).

Il est mort en 1171, laissant pour fils et héritier :

II. Raoul, chevalier, seigneur DE RUMILLY, qui fut un des plus vaillants chevaliers de son temps, au rapport du sire de Thienbrone (2). Il épousa dame ADE (3), et fut tué, en 1205, à la prise de Constantinople, servant sous la bannière de Baudouin, comte de Flandres. Il eut pour fils :

III. Gadifer, IIe du nom, seigneur DE RUMILLY, surnommé MOREL ou MORIAU, c'est-à-dire Le Noir (4), qui mourut au service de Guy de Bourbon, dit de Dampierre, comte de Flandres. Ses enfants furent :

1° Guy, dit MOREL, qui suit :

2° Oudart MOREL, chevalier, qui épousa Beghe, dame et héritière de SAINT-PIERRE-MESNIL :

(1) Obituaire de l'abbaye de Cercamp.
(2) Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(3) Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(4) Titres de l'abbaye de Cercamp.

3° Berthe DE RUMILLY, dite MOREL, mariée à Baudouin CHASTELLAIN, chevalier, seigneur de Lubremont, gentilhomme du pays d'Anjou.

IV. Guy DE RUMILLY, dit MOREL, Ier du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa Gauberge DE MONTCAUREL (1), fille d'Étienne, seigneur de MONTCAUREL; il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois où il avait, conjointement avec sa femme, fondé un anniversaire en 1318. Celle-ci, qui lui survécut, reçut en 1328, d'Arthus de Morviller, le relief du fief de Bineourt, tenu de Rumilly. Il a laissé pour enfants :

1° Robert MOREL, seigneur de Rumilly et de Cayeu, capitaine des francs archers de Louis de Nevers, comte de Flandres, aux côtés duquel il fut tué à la bataille de Crécy, en 1346. Il avait épousé Mahault DU BOIS, dont il n'eut point d'enfants;

2° Jean MOREL, qui suit;

3° Adèle MOREL, abbesse du Mont-Notre-Dame, régit cette abbaye durant trente-neuf ans, et la résigna en faveur de Frédégonde MOREL, sa nièce, étant devenue aveugle.

V. Jean MOREL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rumilly et de Cayeu, épousa Druette DE NEUFVILLE, dame DE TANGRY (2), fille de Jean de Neufville, chevalier, seigneur dudit lieu. On le trouve mentionné avec sa femme dans une fondation d'anniversaire faite en l'abbaye de Breteuil. D'eux naquirent :

1° Richard MOREL, dit *le Malin*, seigneur de Rumilly, qui, ayant été déshérité par son père, pour avoir tiré l'épée contre lui, alla prendre du service auprès de Guy de Lusignan, roi de Chypre, qui le fit chevalier (3);

2° Guy, qui suit;

3° Arnoul MOREL, seigneur de Rixensart, est cité au nombre des barons de la cour de Marguerite de Flandres, en 1368 (4);

4° Quentin MOREL, seigneur de Fontaine, épousa Rictrude DE BOULAINVILLIERS, dont sont issus les MOREL, seigneurs du Perroy;

5° Frédégonde MOREL, abbesse de Notre-Dame, par résignation de sa tante;

6° Gauberge MOREL, mariée à Jean, seigneur DE MONTRECNALION, issu d'un puîné de la maison de Béthune.

VI. Guy MOREL, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Cayeu, de Rumilly, etc., sénéchal du Ponthieu, ayant maltraité, dans l'église de Breteuil, Godefroy de Gallois, religieux de cette abbaye, fut excommunié pendant deux

(1) THIENBRONE, Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(2) TANGRY, Pas-de-Calais, canton d'Heuchin, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise.
(3) THIENBRONE, Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(4) BUTKENS, Trophées du Brabant, livre IV, page 536.

ans, et condamné par Jean de la Grange, évêque d'Amiens, à céder, à titre de réparation, sa terre de Rumilly à ladite abbaye, et à faire le voyage de Jérusalem (1).

Il avait épousé Béatrix de Longueval, avec laquelle il fonda un anniversaire en l'église de Breteuil, l'an 1362, pour lui, ses père, mère, aïeul et aïeule, qui sont dénommés dans l'acte. Il eut de cette alliance :

1° Guy Morel, seigneur de Cayeu, tué, sans hoirs, au siège de Clermont, en 1361 ;
2° Jean, qui suit;
3° Privat Morel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Sulpice, en 1373 (2) ;
4° Hector Morel, épousa Agnès de Monchy, dont il n'eut pas d'enfants, et avec laquelle il fonda, en 1384, un hôpital à Priches, où ils furent inhumés.

VII. Jean Morel, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Coustiches et de Villers en partie, bailli de Thérouanne, est mentionné dans l'acte de fondation faite en l'église de Breteuil, par son père, en 1362 ; sa femme se nommait Éléonore d'Averdoing, comme il appert d'une charte de Guillaume, abbé de Marchiennes, de l'année 1371 ; il y est qualifié noble et honorable chevalier, seigneur de Tangry. Leurs enfants furent :

1° Guy, qui suit ;
2° Robert Morel, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Thérouanne, mentionné avec ses frères, dans la charte de Guillaume, abbé de Marchiennes, précitée ;
3° Jean Morel, auteur de la première branche des Morel de Tangry, seigneurs de Coustiches et du Hautpont, actuellement existante en Belgique et en France, dont la filiation sera rapportée ci-après ;
4° Huguette Morel, mariée à Tannegny de Bernieulles, chevalier, seigneur de Vaulfans en Brie, et de Neufchâtel en Picardie, capitaine de cinquante hommes d'armes, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 (3) ;
5° Aliénor Morel, religieuse en l'abbaye d'Estrun.

Jean Morel laissa outre ces cinq enfants, un fils naturel :

6° Pierre Morel, dit Moriau, qui fut un vaillant capitaine ; il se mit au service des Gantois, dont il devint le chef, lors de leur révolte contre

(1) Chroniques de Breteuil, page 283.
(2) Naberat. *Histoire de Malte*, édition de 1659, page 80.
(3) Parmi les gentil-hommes artésiens dont les familles se sont alliées à celles des Morel de Tangry, qui trouvèrent une mort glorieuse en cette désastreuse journée, nous pouvons citer un Jean Morel, N. de Longueval, N. de Betancourt, Charles de Boutry, Lasse de Montcaurel, N. de Neufville, père et fils, Guillaume de Saveuse, Guillaume de Watripont, etc. (De Courcelles, *Dictionnaire universel de la noblesse*, tome Ier, page 510).

le duc de Bourgogne : il fut souvent aux prises avec le bâtard de Bourgogne, et fit le siège de la ville de Termonde (1).

VIII. Guy Morel, III du nom, chevalier, seigneur de Tangry, lieutenant des gens d'armes de Philippe le Bon, épousa Jeanne de Baleux, dame de Chelers, de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit ;
2° Dom Guy Morel, religieux prémontré dans le monastère de Saint-Augustin, près Thérouanne, puis abbé de Saint-Josse-aux-Bois ;
3° Fremin Morel, chanoine et pénitencier de l'église d'Arras ;
4° Pierre ou Thierry Morel, chevalier, seigneur de Blouis ;
5° Rictrude Morel, mariée 1° à Evrard Le Tellier, seigneur de Villedieu; 2° à Henry de Saveuse, seigneur de Précigny et de Turmesnil ; 3° à Valeran de Wauquelin, en Cambrésis ;
6° Marie Morel, héritière de Monceaux, par testament du seigneur de Baleux, son oncle, épousa noble homme Pierre Thierry de Barastre ;

IX. Jean Morel, III du nom, seigneur de Tangry et de Chelers, grand fauconnier de Charles le Hardy, duc de Bourgogne, fut créé chevalier par ce prince, au camp devant la ville de Nuits, en 1474; il s'unit à Marie de Saint-Pierre-Mesnil, fille de Jean de Saint-Pierre-Mesnil et de Jeanne de Hucquelière. De ce mariage vinrent :

1° Adrien, qui suit ;
2° Antoine Morel, écuyer, seigneur du Pins, épousa Jeanne du Crocq, héritière du Ruloir, dont :
  A Antoine Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, enseigne de la compagnie du sire de Vaux, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557 ;
  B Jean Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, fut reçu bourgeois d'Arras, en 1529, paroisse Notre-Dame ; il fut procureur général au conseil d'Artois en 1531 et mourut en 1557 (2). Il avait épousé Isabeau de Flers, fille d'André de Flers, seigneur d'Ayette, et de Beatrix de Beauffort (3), dont :
    AA Adrien Morel, seigneur du Pins et du Ruloir conseiller au conseil d'Artois, qui recréança sa bourgeoisie à Arras, en 1551, et eut de Marie le Pippre, dame de Garbecq :
      AAA Guillaume Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, trésorier de l'archiduc Albert, puis Écoutète de la ville de Bruges (4).

(1) Mémoires d'Olivier de la Marche, livre IV, pages 387 et 388.
(2) Bibliothèque communale d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(3) Le Manuscrit Godin lui donne pour femme Madeleine de la Forterie.
(4) Lespinoy, Histoire de la noblesse de Flandres, page 221.

BB Antoine MOREL, chanoine d'Arras ;

CC Jeanne MOREL, mariée à Jacques DE LATTRE, seigneur de Gorghem et de Rullencourt, fils d'Alard DE LATTRE, greffier en chef du conseil d'Artois, et de Marie LABBÉ (1).

DD Marie MOREL, mariée à Jean PICARET, chevalier, seigneur du Grandbus ;

EE Barbe MOREL, femme de Thomas BASSÉ, seigneur de Heserques et de Vieuxbourg, fils de Jean et de Jacqueline LA DIENNÉE ;

FF Jean MOREL, bâtard, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne qui épousa Marguerite DECKER et mourut en 1615, laissant une fille : Françoise MOREL, mariée à Gaspard CENTURION, noble Genevois, capitaine aux Pays-Bas ;

GG Anne MOREL, bâtarde, mariée 1° à Antoine ROUSSEL, capitaine au service des États de Hollande ; 2° à noble homme Charles CAPPELIER, fils de Hugues CAPPELIER et de Marguerite d'ENNETIERES ;

C Adrienne MOREL, mariée à Jean DE VERLOING, seigneur d'Erquerre et de Pressy, sans postérité ;

D Marie MOREL, unie à François LE FEBVRE, écuyer, seigneur de Bramez ;

E Agnès MOREL, conjointe en premières noces au seigneur DE WARLUZEL ; et en secondes, à Ferry DE LONGUEVAL, seigneur de Surchamps, mestre de camp d'un régiment wallon, à la bataille de Gravelines, en 1558 ;

3° Hélène MOREL, mariée à Tristan DE BRAGELONGNE, chevalier, seigneur de Saint-Ouen ;

4° Aldegonde MOREL, donna sa main à Robert DE MOTTINGHIEN, chevalier, seigneur d'Ellincourt, guidon des gendarmes du roi François Ier, avec lequel il se trouva à la bataille de Pavie, en 1524;

5° Eléonore MOREL, prieure de l'abbaye de Blandecque, déclina l'honneur d'être abbesse dudit monastère.

X. Adrien MOREL DE TANGRY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Tangry, de Chelers et autres lieux, épousa, en 1502, Anne D'ORGEMONT, dame d'AINVILLE, fille de Pierre D'ORGEMONT, seigneur de Verneuil (2). Leurs enfants furent :

1° Jean, qui suit ;

2° Adrien MOREL, ministre des Trinitaires du monastère d'Orval ;

3° Guilbert MOREL, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Cambrai;

4° Jacqueline MOREL, mariée à Robert DE HANIVEL, seigneur de Montigny et de la Haye, gouverneur de Calais, gentilhomme normand.

XI. Jean MOREL DE TANGRY, IVe du nom, chevalier, seigneur de Tangry,

(1) Bibliothèque d'Arras, manuscrit Godin.

(2) Archives de M. le comte de Vogüé; et de la Gorgue de Rosny, Recherches sur le Ponthieu, page 1033.

de Chelers, de Frevillers, se maria, par contrat de l'année 1532, avec Isabeau DE WIGNACOURT, dame D'ESCALUS, fille de Hugues DE WIGNACOURT, gouverneur d'Arras, et de Jeanne DE CROISIS (1).

Jean MOREL DE TANGRY fut présent au mariage contracté, le 26 septembre 1541, entre Jacques de WIGNACOURT, seigneur d'Escalus, son beau-frère, et demoiselle Yve DE BAILLEUL (2). Il a laissé pour enfants :

1° Adrien, qui suit ;

2° Charles MOREL, seigneur d'Ainville, qui s'unit à Antoinette DE BEAUFFREMETZ, fille de Jean et Antoinette de THIEULAINE, dont :

A Jérôme MOREL, seigneur d'Ainville, mari d'Anne DE LANDAS fille de Charles DE LANDAS, seigneur d'Yvergny, et de Catherine DE FRESNOY, dont :

AA Isambert MOREL, seigneur d'Ainville, capitaine, tué au siége de Breda, sans alliance;

BB Charles MOREL, gouverneur de Heilbronn en Bohème, marié à une fille de la maison DE HARDUNCK, et mort aux guerres d'Allemagne, laissant un fils dont on ignore la destinée ;

CC Rolland MOREL, chanoine de Lillers et de Béthune ;

DD Catherine-Lamberte MOREL, prieure de la Paix, à Arras ;

EE Marie MOREL, religieuse à Avesnes-lès-Arras ;

FF Eléonore MOREL, religieuse à Bourbourg ;

GG Anne MOREL, mariée à Adrien LE MAIRE, baron de Cavrel, seigneur de Wailly et de Blanchemaille ;

B Isabeau MOREL, unie en premières noces à Pierre DE RECOURT, seigneur de La Libaut ; et en secondes noces à Charles DE GOSSON, seigneur d'Ambrine ;

3° Jean MOREL, seigneur d'Escalus et de Rebreuve, siégea aux états d'Artois et récréança sa bourgeoisie à Arras, en 1573 (3).

Il épousa en premières noces Marguerite (aliàs Marie) DE BOUFFLERS, fille de Henri DE BOUFFLERS et de Mabille DE MAILLY ; et en secondes noces, Catherine PARDO, héritière de Nedonchel, fille de Messire Diégo PARDO (4), chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, et de dame Isabeau DE VILLEGAS. Du premier lit vint :

A Marie MOREL, femme d'Antoine D'HÉRICOURT, seigneur de Caulers, fils de Charles D'HÉRICOURT et de Marie D'OCOCHE ;

(1) Manuscrits de Chevillard, — Archives de la chambre héraldique de Bruxelles, n° 1, D, folio 474. — Archives de M. de Vogué.

(2) Archives de M. de Vogué.

(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.

(4) Archives de Flandres, chambre des comptes, registres cotés 2270 et 2271.

Du deuxième lit naquit :

B. Isabeau Morel, dame de Nedonchel et d'Escalus, mariée, en 1605, à Claude de Carnin, seigneur de Saint-Légier; tous deux furent inhumés dans le cloître de Forest-lès-Bruxelles.

4° Aliénor Morel, mariée à Frédéric (aliàs Ferdinand) de Boutry, par contrat du 20 novembre 1550 (1) ;

5° Marie Morel, femme de Jérôme du Petit-Cambray, écuyer, seigneur dudit lieu.

XII. Adrien Morel de Tangry, chevalier, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Chelers, de Frevillers, d'Escalus, du Ruloir, etc., donna quittance, le 6 avril 1559, à Antoine Partz, fils et héritier de feu Pierre Partz, écuyer, pour raison de payement fait du droit de relief et chambellage d'un fief tenu dudit sieur Morel, à cause de sa seigneurie de Tangry, et sis au terroir de Ploich. Dans cet acte est mentionnée la promesse de faire le serment de fidélité entre les mains du bailli ou autres officiers de ladite seigneurie, et de donner dénombrement quand il en serait requis ;—(*Extrait de l'original en papier.*) (2).

Adrien Morel, qui était membre du conseil d'Artois, reçut des lettres d'honneur le 21 janvier 1587 (3) et prêta serment le 21 mars suivant (4). Il avait été député de la noblesse de cette province en 1576, et devint gouverneur et capitaine des ville et château d'Avesnes-le-Comte.

Adrien Morel de Tangry avait épousé en premières noces, par contrat du 7 septembre 1559, Isabeau de Pressy (5), fille d'Antoine de Pressy, seigneur de Flencques, et de Charlotte de Ghistelles ; il s'unit en secondes noces, par contrat du 28 septembre 1567, à Marie de Bracle, fille et héritière de feu Rasse de Bracle (6), et fut inhumé dans l'église d'Avesnes-le-Comte, en Artois.

Du premier lit sortirent :

1° Lambert, qui suit :

2° Charles Morel de Tangry, chanoine d'Arras, nommé Evêque de ce diocèse, et mort peu après ;

3° Adrienne Morel de Tangry, abbesse d'Avesnes-lès-Arras ;

4° Antoinette Morel de Tangry, religieuse à Thieuloy-lès-Arras ;

(1) Archives de M. de Vogué.

(2) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.

(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.

(4) Archives du Pas-de-Calais, 2e registre aux commissions, folio 56.

(5) Archives de M. le comte de Vogué.

(6) Archives du Pas-de-Calais, chambre des comptes, registres cotés 2979, 2980, et archives de M. de Vogué.

5° Marie (aliàs Isabeau) Morel de Tangry, mariée, le 29 novembre 1585, à François d'Oye, chevalier, seigneur de Rougefay, capitaine d'infanterie au régiment du marquis de Varambon (1);

6° Bonne Morel de Tangry, dont l'inscription tumulaire aux Bonnes-Nouvelles, du faubourg de Saint-Sauveur-lès-Arras, estainsi conçue :

« Cy-gist Bonne Morel, fille de Noble Adrien, chevalier, sei- « gneur de Tangry, eslevée par messire Adrien Morel, licencié « ès loix, sieur du Ruloir et conseiller du roi au conseil d'Artois, son « cousin, et damoiselle Anne Le Pitre, damoiselle d'Espone et « Garbecq, sa femme, qui mourut âgée de quinze ans, le 12 de « juillet 1581, pour laquelle et autres parents trépassés ont fondé, « en l'église de Saint-Gui, un anniversaire (2). »

XIII. Lambert Morel de Tangry, chevalier, seigneur de Tangry, de Chelers, de Vaux, de Frevillers, d'Escalus, etc., récréança sa bourgeoisie à Arras, en 1583, paroisse Notre-Dame (3). Il fut nommé, par lettres du 5 juillet 1590, capitaine-mayeur, conjureur des échevins, forestier et gouverneur d'Avesnes-le-Comte en remplacement de son père (4).

Lambert Morel de Tangry épousa Marie de Bracle, dame d'Hauterive, de Berles et de Moorslede (5), fille de Georges de Bracle et de Marie Haminck.

Georges de Bracle, par son testament du 3 novembre 1592, fit le partage de ses biens en faveur de Marie de Bracle, dame de Tangry, et de sa sœur Jeanne de Bracle. Ce partage fut ratifié par ladite Marie de Bracle et sa sœur, le 18 octobre 1595. Signé : Marie de Bracle et autres. (*Pièce en papier de huit rôles.*)

Lambert Morel avait fondé avec son père quatre obits par an en l'église d'Avesnes. Il eut pour enfants :

1° Georges Morel de Tangry, seigneur de Tangry, d'Hauterive, de Moorslede, etc., époux de Dorothée de Gavre, dame de Wavrechin, chanoinesse de Thoren, fille de Jean-Charles de Gavre, comte de Frezin, baron d'Inchy, seigneur de Rixensart, et de Françoise de Renty, dont : Alexandrine-Françoise-Dominique Morel de Tangry, morte à l'âge de 22 mois;

2° Adrien, qui a continué la descendance;

3° Charles Morel de Tangry, chevalier, vicomte de Chelers, seigneur du Parquet et de Tourcelette, qui épousa, à Audenarde, par contrat du 5 mai 1622 (6), Anne de Watripont, héritière de Picquigny, fille

(1) Archives de M. de Vogüé.
(2) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(4) Archives du Pas-de-Calais, 2e registre aux commissions, page 151.
(5) Archives de M. le comte de Vogüé.
(6) Archives d'Audenarde; — Archives de M. de Vogüé.

d'Antoine DE WATRIPONT, seigneur de Baffeghem, grand-bailli de Berghes-Saint-Winoc, et d'Anne DE SCHIETERE. Parmi les assistants figurent Marie DE BRACLE, mère du marié, Georges DE BRACLE, son cousin, Georges MOREL, écuyer, seigneur de Tangry, d'Hauterive, etc., son frère, et autres. Charles MOREL fut père de :

A François-Adrien MOREL, VICOMTE DE CHELERS, seigneur de Picquigny et du Parquel, mort sans avoir contracté d'alliance;

B Marie-Anne MOREL DE TANGRY, non mariée;

C Anne-Georges MOREL DE TANGRY, religieuse à l'hôpital d'Audenarde ;

D Catherine-Lamberte MOREL DE TANGRY, héritière de Chelers, mariée, par contrat du 8 octobre 1653 (1), à Jacques-Joseph DU FAING, vicomte d'Hoye, seigneur de Marcheghem, souverain bailli de Flandre, mort sans hoirs, le 14 septembre 1665;

E Pétronille-Isabelle MOREL DE TANGRY, dame de Picquigny, de Berles et de Cuerne, mariée, par contrat du 9 mai 1656 (2), à Philippe-François DU FAING, comte de Hasselt, baron de Jamoigne, vicomte d'Hoye, gentilhomme de la bouche du roi, gouverneur du comté de Chiny, chevalier du conseil de Luxembourg, et député de la noblesse de ladite province (3); elle mourut le 7 juillet 1686, et fut inhumée avec son mari, en l'église de Saint-Bavon, à Gand.

4° Marie MOREL DE TANGRY, mariée, par contrat du 24 mai 1623, à Jacques L'HERMITE, seigneur de Belissart (4); il est mort sans enfants ;

5° Isabeau MOREL DE TANGRY, prieure de l'abbaye d'Avesnes-lès-Arras.

XIV. Adrien MOREL DE TANGRY, chevalier, IIIe du nom, seigneur de Tangry, d'Escalus, etc., épousa Hélène DE FACOEN, dite ZILLEBECKE, héritière de Fresnoy, fille de Ferdinand DE FACOEN et de Jeanne DE TESSEN.

De cette union vinrent :

1° Charles-Lambert MOREL DE TANGRY, seigneur de Tangry, de Hauterive, etc., tué en duel, à Gand, en 1651; il n'était pas marié ;

2° Adrienne-Lambertine MOREL DE TANGRY, héritière de son frère, fut mariée à Léon DE ROCCA, baron de Feux, en Bourgogne, colonel d'un régiment de cavalerie au service du roi d'Espagne, aux Pays-Bas. Elle fit son testament en 1694 (5) ;

3° Isabelle MOREL DE TANGRY testa, le 26 juillet 1686, en faveur de la dame de Feux, sa sœur.

---

(1) Archives de M. le comte de Vogüé.
(2) Archives de M. de Vogüé.
(3) Archives de la chambre héraldique de Belgique, n° 222, D, 1, folios 19 et 66, généalogie de Stielandt.
(4) Archives de M. de Vogüé.
(5) Archives de Tournay.

PREMIÈRE BRANCHE

DES MOREL DE TANGRY, SEIGNEURS DE COUSTICHES ET DU HAUTPONT

ACTUELLEMENT EXISTANTE EN BELGIQUE ET EN FRANCE

VIII. Jean Morel de Tangry, seigneur de Coustiches (fils puîné de Jean Morel, II[e] du nom, seigneur de Tangry, de Coustiches et de Villers en partie, et d'Eléonore d'Averdoing), fut lieutenant du bailliage d'Amiens; il est mentionné dans une charte de l'abbaye de Marchiennes, de l'année 1371. Il épousa Yolande de Geneviers, fille de Robert de Geneviers, chevalier, seigneur de Remauville, et laissa de cette union :

1° Jean Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, qui, fatigué du monde, laissa son patrimoine à sa sœur, en entrant dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il était grand prieur de l'ordre en 1430. C'est lui qui fit édifier à Rhodes le splendide palais destiné à servir d'habitation au grand-prieur et au sous-prieur (1). Ayant été fait prisonnier et interné à Négrepont, il eut, d'une femme turque, un fils naturel nommé :

Négrepont Morel, capitaine des corsaires de Chypre, à la tête desquels il fit de grandes prises sur les infidèles; on le surnomma le *Bâtard infernal* (2).

2° Hector, qui suit ;

3° Yolande Morel de Tangry, héritière de Coustiches, fut mariée en premières noces à Thierry de Picquigny, seigneur de Fleurival, en Ponthieu, châtelain du Crotoy; et en deuxièmes noces, à Olivier d'Améraucourt, chevalier, vicomte de Saint-Sourcy, capitaine d'Abbeville.

IX. Hector Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, épousa, vers l'an 1410, demoiselle N. de Bettencourt, de laquelle il eut :

1° Guy, qui suit;

2° Une fille morte en bas âge.

X. Guy Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, épousa, vers l'année 1440, une demoiselle de la maison des anciens sires d'Amiens, et eut de cette union :

1° Jean, qui suit :

2° Peronne Morel de Tangry, morte sans avoir été mariée.

(1) Naberat, Histoire de Malte. — Goussancourt, Martyrologe des chevaliers de Malte.

(2) Lusignan, Histoire de Chypre.

XI. Jean MOREL DE TANGRY, seigneur de Coustiches, contracta alliance, en 1470, avec N. DE SAINT-PIERRE-MESNIL, de laquelle il eut :

XII. Jean MOREL DE TANGRY, écuyer, qui contracta deux alliances avec deux maisons des plus considérables de sa province, savoir : la première avec N. DE BERNEMICOURT (1); et la seconde avec Jeanne DE HEERE (2).

Il mourut en 1541, laissant du premier lit :

1° Adrien MOREL DE TANGRY, président au conseil d'Artois, de 1581 à 1588, mort sans postérité ;

2° Pierre MOREL DE TANGRY, docteur en théologie, « recteur magnifique de de l'université de Louvain », et chanoine de la cathédrale de Cambray. Atteint de la peste, il succomba à Louvain, le 10 septembre 1578. Il avait pris possession de la prébende de Cambray, le 21 juin 1560.

3° Jean, qui suit ;

Du deuxième lit est issu :

4° Valeran MOREL DE TANGRY qui fut amené très-jeune en Espagne, pour faire partie du corps des archers de la garde du roi Philippe II. Il en revint avec l'archiduc Albert, quand ce prince fut appelé au gouvernement des Pays-Bas. Nommé lieutenant du vicomte de Solre, grand écuyer de l'archiduc, il mourut au lendemain de la prise de la ville d'Aire.

XIII. Jean MOREL DE TANGRY, écuyer, épousa, en premières noces demoiselle N. MERCIER; et en deuxièmes noces, Jeanne PARENT.

Du premier lit vinrent :

1° Claude MOREL DE TANGRY, né en 1577, à Gaudecourt en Artois, qui obtint les degrés de licence au collège du roi, à Douai. Il épousa, le 22 no-

(1) Les DE BERNEMICOURT sont réputés issus d'un puîné de la maison DE SALUCES en Italie.

Hugues DE BERNEMICOURT se trouva au tournois d'Anchin en 1096. Parmi ses descendants, on compte entre autres : Pierart DE BERNEMICOURT, gouverneur d'Oisy, d'après une charte de 1161 ; Jean DE BERNEMICOURT, maître d'hôtel d'Antoine, bâtard de Bourgogne ; Jacques, seigneur de Fouquiers, lieutenant du gouvernement de Bapaume ; Hugues, procureur au conseil d'Artois ; François, vicomte de la Thieulaye gouverneur et grand-bailli de Bailleul, etc.

Les alliances directes de cette famille sont avec les Habarcq, de Mailly, de la Viéville, de Bonnières, de Wignacourt, de Thamise, de Wissoc, de Canteleu, de la Cerda, de Baest, de Markais, d'Ognies, de Melun, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent*, qui est de SALUCES; *écartelé, de sable, semé de fleurs de lys d'or*, qui est de BELLEFORIÈRE.

(2) La famille DE HEERE, originaire de Flandres, justifie sa filiation depuis Pierre DE HEERE, bienfaiteur de l'église des Cordeliers de la ville de Bruges, mort en 1388.

Parmi ses descendants, on remarque : Antoine DE HEERE, trésorier principal de Bruges, en 1413 ; Jacques DE HEERE, gouverneur de cette ville, mort en 1501 ; et dans les alliances de cette famille, on compte celles de van Nieuwen Hove, de Vitte, de Baeust, etc.

Armes : *D'argent, à un chevron de sable, accompagné en chef de deux coquilles de même, et en pointe d'une étoile de gueules.*

vembre 1610, Catherine DE MATIGNY, et mourut conseiller pensionnaire, au Quesnoy, au mois d'août 1667, à l'âge de 90 ans, laissant trois filles :

A. Isabelle MOREL DE TANGRY, née le 11 juin 1613 et mariée à Messire Jean BOULIT, seigneur de Surhon;
B. Françoise MOREL DE TANGRY ;
C. Annette MOREL DE TANGRY.

2° Valeran MOREL DE TANGRY, père de Jean et Jeanne MOREL DE TANGRY ;
3° Antoine, qui suit ;
4° Gilbert MOREL DE TANGRY, écuyer;
5° Messire Jean MOREL DE TANGRY, curé de Gaudecourt et seigneur d'un grand fief audit lieu;
6° Pierre MOREL DE TANGRY, écuyer;
7° Mathieu MOREL DE TANGRY, écuyer ;
8° Jean-Jacques MOREL DE TANGRY, écuyer;
9° Louis MOREL DE TANGRY, écuyer ;
10° Denis MOREL DE TANGRY, écuyer,

Du deuxième lit vinrent :

11° Anne MOREL DE TANGRY ;
12° Péronne MOREL DE TANGRY.

XIV. Antoine MOREL DE TANGRY, écuyer, né en 1574, se retira à Audenarde, lors des troubles de France, et y épousa Françoise DE BACKÈRE. Il mourut à Gand, le 9 février 1670, et y fut inhumé en l'église Saint-Jacques. (*Copie authentique de l'acte de décès.*) Il avait eu de son mariage :

1° Messire Gérard MOREL DE TANGRY, né à Audenarde, le 12 avril 1614, qui fut pourvu d'un canonicat à Heyne, et fut enterré dans l'église dudit lieu ;
2° Charles-François, qui suit ;
3° Josse MOREL DE TANGRY, écuyer ;
4° Louise MOREL DE TANGRY, qui épousa N. VILDERS DE WETTEREN.

XV. Charles-François MOREL DE TANGRY, écuyer, baptisé en l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, le 13 avril 1623 (*Acte de baptême*), fut marié en ladite église, le 26 avril 1645, avec Anna DE PANDELAER (*Acte de mariage*), et inhumé à Gand, le 22 avril 1680 (*Acte de décès*).

Il avait eu de son mariage :

1° Gérard MOREL DE TANGRY, écuyer, qui fut père de cinq enfants, savoir : Charles, Jean, Jeanne, Catherine et Marie MOREL DE TANGRY ;
2° Antoine MOREL DE TANGRY, capitaine au régiment de Croy, en 1684, épousa, en ladite année, demoiselle N. VERSCHOFFEL ;
3° Charles MOREL DE TANGRY, qui prit alliance avec Marie DE BAERT ;
4° Gilles-Albert, qui suit ;

5° Josse Morel de Tangry, auteur de la troisième branche des Morel de Boucle, actuellement existante, laquelle sera rapportée plus loin;
6° Philippe Morel de Tangry, marié à N. Crul, mort à Gand.

XVI. Gilles-Albert Morel de Tangry, écuyer, né à Gand, et baptisé en l'église Saint-Jacques, le 18 juin 1655 (*Acte de baptême*), devint avocat du roi au conseil de Flandre et s'unit à demoiselle Anne-Nicole van Leeuw, par contrat du 18 juin 1676; il reçut la bénédiction nuptiale en l'église de Saint-Nicolas-de-Waes. Il décéda à Courtray, ayant eu de son mariage :

1° Guillaume-Charles, qui suit ;
2° Willabaud Morel de Tangry, né le 7 juillet 1700, grand-bailli de Courtray, mort sans alliance ;
3° Jean-Baptiste-Cyrille Morel de Tangry, né le 6 juillet 1718, se fit prêtre et fut pourvu d'un bénéfice en l'église cathédrale de Courtray. Il mourut dans cette ville en 1801 ;
4° Jeanne-Godeline Morel de Tangry, née le 6 juillet 1702 ;
5° Antoinette-Albertine-Arnolde Morel de Tangry, née le 17 novembre 1707 ;
6° Isabelle-Aurélie Morel de Tangry, née le 13 juin 1711 ;
7° Ursule-Thérèse Morel de Tangry, née le 5 novembre 1711.

XVII. Guillaume-Charles Morel de Tangry, écuyer, né et baptisé à Courtray, le 18 octobre 1698 (*Acte de baptême*), épousa, en premières noces, dans cette ville, le 19 novembre 1722, demoiselle Marie-Josephe Beghin, fille de Henri Beghin (*Acte de mariage*) ; et en secondes noces, le 26 juillet 1725. Louise-Marie-Pétronille Graû, de Courtray (*Acte de mariage*).

Du premier lit vint :

1° Albert-Guillaume, qui a continué la descendance ;

Du deuxième lit sont nés :

2° Anselme-Louis-Joseph Morel de Tangry, qui a formé la deuxième branche des Morel de Tangry, dont la filiation suivra, et qui s'est éteinte en 1862;
3° Laurent-Charles Morel de Tangry, né à Courtray, s'unit à Isabelle-Jeanne Morel de Tangry, sa cousine, le 8 février 1751, dont :
 A. Marie-Regine Morel de Tangry, décédée sans alliance ;
 B. Thérèse-Jeanne Morel de Tangry, religieuse béguine à Gand ;
 C. Isabelle-Jeanne Morel de Tangry, mariée à Tournay, avec noble Félix de Theux ;
 D. Françoise-Xavière-Catherine Morel de Tangry, religieuse béguine, à Courtray ;
4° Jean-François Morel de Tangry, mort au service de Sa Majesté, dans le régiment du prince de Ligne ;
5° Guillaume Morel de Tangry, chanoine d'Antoing, près Tournay.

XVIII. Albert-Guillaume Morel de Tangry, écuyer, né à Courtray, le 8 mai 1723 (*Acte de baptême*), fut premier conseiller du conseil provincial de Tournay; il mourut le 2 mai 1789 (*Acte de décès*). Il avait épousé, le 10 juillet 1757, Amélie-Rosalie-Ernestine de Ghyselbrecht d'Eecke, fille de feu très noble Charles-Georges-Hyacinthe de Ghyselbrecht d'Eecke et d'Isabelle-Françoise Buttel, dame d'Eecke et autres lieux.

Il fut père de dix enfants savoir :

1° Charles-Ernest-Joseph, qui suit ;
2° Albert Morel de Tangry, abbé ;
3° Henry Morel de Tangry, mort à Surinam ;
4° Louis Morel de Tangry, licencié en droit ;
5° Auguste Morel de Tangry, marié à Gand ;
6° Joseph Morel de Tangry, mort officier ;
7° Amé Morel de Tangry, écuyer ;
8° Denis Morel de Tangry, écuyer ;
9° Constance Morel de Tangry ;
10° Reine Morel de Tangry.

XIX. Charles-Ernest-Joseph Morel de Tangry, chevalier, né à Tournay et baptisé en l'église de Saint-Jacques de cette ville, le 16 juin 1758 (*Acte de baptême*), fut seigneur du Hautpont, avocat au conseil privé de Tournay, puis juré de ladite ville.

Il se maria, par contrat passé à Bentheim, le 17 février 1786, avec Clémentine de Raet de Bögelskamp (*Acte de mariage*) (1), née le 8 juin 1754, à Denekamp (*Acte de naissance*), décédée à Tournay, le 5 novembre 1790 (*Acte de décès*), fille de Jean-Gaspard-Joseph-Baron de Raet de Bögelskamp et de Julienne-Wilhelmine de Bentinck (2), dont il eut deux enfants :

(1) La maison de Raet, qui a pris son nom des château et village de Raet, situés au pays de Cologne, près la ville d'Œrdingen, est une des plus anciennes et des plus nobles de ce pays, où ses descendants ont été seigneurs dudit Fief, ainsi qu'il résulte de deux diplômes datés des 10 juin et 11 octobre 1690, dans lesquels ils sont déclarés *barons du Saint-Empire*.

Leur filiation a été prouvée depuis Messire Jean de Raet, qui fut conseiller de Reinaud, premier comte de Gueldre, en 1274.

La branche allemande a produit des bourgmestres de Poemmel en 1307 et 1350; un député de Nimègue à l'assemblée des nobles de Gueldre, en 1399, créé baron du Saint-Empire par le roi Sigismond en 1416.

On remarque parmi ses alliances les noms de Varick, de Heruynen, de Bevère, de Vermoes, de Heusden, de Kock, de Hauldschild, de Sprayt, de Driel, de Frayenborg, de Herten, de Staverden, de Korf. (Attestation de noblesse délivrée par Richard de Grez, premier roi d'armes provincial de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême aux Pays-Bas, duché de Lothier et de Brabant, délivrée à Bruxelles le 9 octobre 1741.)

Armes : *De gueules, à trois patins d'or, mis en pal, 2 et 1.*

La branche de Hollande porte ledit écusson : *avec un canton d'argent à une main sénestre de gueules, et sur le tout : d'azur, au lion d'or.*

(2) La maison des barons et comtes de Bentinck est originaire de Hollande; une de ses branches a existé dans le duché de Juliers et dans celui de Berg; une autre est allée se fixer en Angleterre, où

1° Charles-Clément-Auguste-Joseph, qui suit ;
2° Julie-Eléonore-Charlotte Morel de Tangry, née à Tournay, le 28 décembre 1786 (*Acte de naissance*), non mariée, décédée à Munster, le 16 novembre 1806 (*Acte de décès*).

XX. Charles-Clément-Auguste-Joseph Morel de Tangry, chevalier, né à Tournay et baptisé en l'église Saint-Jacques de cette ville, le 5 mai 1788 (*Acte de naissance*), commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, mort à Sclayn, le 25 juillet 1853, s'était marié, à Amsterdam, en 1810, à Catharina van Beem, fille de Barend van Beem et de Christine van Tarel.

Il a laissé des enfants.

---

elle a été successivement créée barons Cirencester, vicomtes Woodstock, comtes de Portland en 1689, marquis de Titchfield, et ducs de Portland en 1716.

Elle a produit de grandes illustrations, et, dans ces derniers temps, un chevalier de Malte, un président à la cour de justice de Dusseldorf.

En 1845, la grande confédération allemande décida que la famille des Comtes de Bentinck en raison du rang qu'elle occupait du temps de l'empire germanique, posséderait les droits afférents à la grande noblesse et à une naissance égale à celle des maisons souveraines dans le sens de l'article 14, de l'article de l'alliance décrétée au 28 juin 1815. (*Extrait du Journal d'Aix-la-Chapelle.*)

Armes : *D'azur à la croix ancrée d'argent.* Devise : *Craignez honte.*

DEUXIÈME BRANCHE

DES MOREL DE TANGRY (ÉTEINTE EN 1862).

XVIII. Anselme-Louis-Joseph MOREL DE TANGRY, écuyer, né à Courtray, le 12 mai 1726, baptisé le 6 juin suivant (*Acte de baptême*), fut longtemps magistrat à Courtray, puis président de la Gard'Olphe de cette cité ; on voit son portrait dans l'hôtel de ville dudit lieu. Il épousa :

1° Le 12 mai 1748, Françoise-Xavière, baronne DE MOERMAN, dame de Beaulieu, et du Grand-Duckinge ; 2° Le 12 novembre 1776, Isabelle-Rose VAN THIEGHEM, fille de Pierre-Laurent VAN THIEGHEM et d'Anne-Marie VAN DEN BERGHE.

Il mourut à Tournay, au mois d'avril 1795 et fut inhumé à Mourcourt, près de cette ville.

Du premier lit vinrent :

1° Guillelmine-Thérèse-Josèphe MOREL DE TANGRY, née le 1er mai 1749, mariée à Frans-Joseph VAN DEN BERGHE;

2° Jean-François-Joseph MOREL DE TANGRY, né au mois de juillet 1755 et qui de son union avec Reine BAES, eut deux enfants : Jean-Baptiste et Reine MOREL DE TANGRY;

Du second lit sont issus :

3° Isabelle-Rose MOREL DE TANGRY, née le 8 juillet 1779, à Vichte, se maria le 10 mai 1800, à Bruxelles, avec André-Enjelbert SCHELLEKENS, patricien de Louvain ;

4° Anselme-Louis-Joseph, qui suit ;

5° Albert-Léon-Casimir MOREL DE TANGRY, mort jeune ;

6° Amélie-Rosalie MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 26 mai 1780, s'unit le 10 avril 1802, à Leykom, au prince Georges DE SALM-SALM, et mourut à Paris, le 7 avril 1803, sans enfants ;

7° Thérèse-Appoline-Patricie MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 21 juin 1783, est décédée à Bruxelles, le 30 mars 1862 (*Acte de décès*) ;

8° Caroline-Élisabeth MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 18 novembre 1781, décédée à Grimberghe, le 13 octobre 1810.

XIX. Anselme-Louis-Joseph MOREL DE TANGRY, né à Vichte, le 23 juillet 1781, chevalier des ordres du Lion néerlandais et de la Légion d'honneur, entra au service de Napoléon Ier, dans les gendarmes de son ordonnance, lors de la formation de ce corps ; fut fait brigadier le 5 novembre 1805 et

maréchal des logis, le 7 février 1806. Il passa sous-lieutenant au 19e régiment de dragons, le 14 juillet 1807; fut fait lieutenant le 18 juillet 1811, et devint aide de camp du général Ary. Pendant les Cent Jours, Napoléon le nomma lieutenant-colonel; et à la Restauration, il fut incorporé en qualité de major aide de camp dans l'armée des Indes, tout en conservant son grade de lieutenant-colonel.

Il avait épousé, en premières noces, le 18 août 1798, Marie-Philippine-Victorine-Mélanie DE CAMBRY, fille de Jean-François-Joseph DE CAMBRY, seigneur d'Houppline, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Françoise-Isabelle-Thérèse-Josèphe VISART DE BITREMONT; et en secondes noces Élisabeth DE BACK.

De sa première union, il eut cinq enfants, tous morts en bas âge.

Il est mort ayant eu de son second mariage un fils mort sans postérité. Cette branche s'est éteinte en 1862.

TROISIÈME BRANCHE

DES MOREL DE BOUCLE-SAINT-DENIS (EXISTANTE.)

XVI. Josse MOREL, écuyer, fils puîné de Charles-François MOREL DE TANGRY et d'Anna DE PANDELAER, naquit le 17 octobre 1661, et prit alliance avec Adrienne DEVENYNS, ou DE VENYNS dont il eut :

1° Gilles-Emmanuel, qui suit;
2° Alphonse-Louis MOREL, qui a laissé postérité.

XVII. Gilles-Emmanuel MOREL, écuyer, né à Gand, le 12 mars 1688, épousa à Courtray, le 4 juin 1713, Anne-Thérèse POLLET, fille de Pierre POLLET et d'Anne VAN DEN BERGHE. Il mourut à Gand, le 26 janvier 1742, laissant les trois enfants, ci-après :

1° Josse-François-Joseph, qui suit;
2° Jean-Adrien-Léonard MOREL, écuyer, né le 18 décembre 1716, fut surnommé le *prince* MOREL, à cause de son faste. Il mourut subitement à sa maison de campagne de Heusden, près Gand, au mois de juillet 1774;
3° Barbe-Thérèse-Louise MOREL, née le 23 avril 1720, fut mariée, le 4 août 1739, à Jean-Norbert-Martin HEYTTENS, fils de Jean-Norbert HEYTTENS et de Françoise-Pétronille DE VILLARS.

XVIII. Josse-François-Joseph Morel, né à Gand, le 11 avril 1714, épousa, dans cette ville, le 30 mai 1737, Thérèse-Jossine de Potter, fille de François-Pasquier de Potter et de Marie-Jeanne Goethals.

Il est mort le 5 mars 1797, ayant eu de son union douze enfants :

1° François-Josse-Adrien Morel, écuyer, né le 30 mai 1738, mort sans alliance ;
2° Égide-Emmanuel Morel, écuyer, né le 27 avril 1740, également décédé sans alliance à Cadix, le 21 avril 1798 ;
3° Jean-Bernard-Josse, qui suit;
4° Charles-Léonard Morel, écuyer, né le 12 octobre 1750, célibataire ;
5° Louis-Josse Morel, écuyer, né le 3 janvier 1752, mort le 25 mai 1781 ;
6° Philippe Morel, écuyer, mort en bas âge ;
7° Anne-Philippine-Thérèse Morel, née le 31 octobre 1741, fut mariée à Gand, le 11 janvier 1768, à Guillaume-Joseph-Aloys Goethals, né le 6 mars 1740, fils de Guillaume-Josse-François Goethals et de Jeanne-Thérèse Leuwers ;
8° Marie-Jeanne-Thérèse Morel, née le 16 février 1743 ;
9° Thérèse-Jeanne-Colette Morel, née le 7 mai 1744, s'unit à Gand, le 2 mai 1800, avec Pierre-Jean Surmont, seigneur de Volsberghe, veuf de Marie-Anne-Catherine Boge ;
10° Marie-Barbe-Louise Morel, née le 7 février 1740 ; morte sans enfants, le 18 novembre 1783, de son mariage avec Josse-Charles Goethals;
11° Catherine-Joséphine Morel, née le 18 mars 1749, morte en bas âge ;
12° Isabelle-Thérèse Morel, née le 29 septembre 1753, morte à Gand, le 14 janvier 1827.

XIX. Jean-Bernard-Josse Morel, écuyer, seigneur de Boucle-Saint-Denis, né le 7 juin 1747, secrétaire aux parchons de Gand, en 1777, conseiller assesseur du mont-de-piété, fut reconnu dans ses droits nobiliaires par déclaration solennelle de la chambre héraldique des Pays-Bas, en date du 14 juin 1791. A cette occasion, il prouva, par titres originaux, sa filiation jusqu'à Jean Morel (XIIe degré), marié à N. de Bernemicourt, et justifia que les armes de sa branche avaient toujours été celles de ses aînés les Morel de Tangry, c'est-à-dire : *d'argent, à la fasce vivrée de sable.*

Il avait épousé, le 13 mai 1774, Cornélie-Thérèse-Madeleine Van Melle, fille unique de François Van Melle, seigneur de Boucle-Saint-Denis, Buyssère, etc., et de Thérèse de Pauw, dont il a eu six enfants :

1° Jean-Louis-Pierre-Joseph Morel de Boucle, né le 10 juillet 1781, mort à Gand, sans alliance, le 7 août 1816 ;
2° Henry-Charles-Joseph, qui suit ;
3° Thérèse-Françoise-Colette Morel de Boucle, née le 9 août 1776, épousa

à Gand, le 10 août 1796, Emmanuel-Joseph-Ghislain MAELCAMP DE THEUX ;

4° Marie-Jossine-Colette MOREL DE BOUCLE, née le 15 juillet 1777 ;

5° Caroline-Isabelle-Jeanne MOREL DE BOUCLE, née le 25 août 1778 ;

6° Julie-Colette-Françoise MOREL DE BOUCLE, née le 6 octobre 1779, épousa Edmond VAUTHIER ;

XX. Henri-Charles-Joseph MOREL DE BOUCLE, né le 5 mai 1784, prit alliance avec Suzanne-Caroline POELMAN et mourut le 16 janvier 1847, laissant postérité.

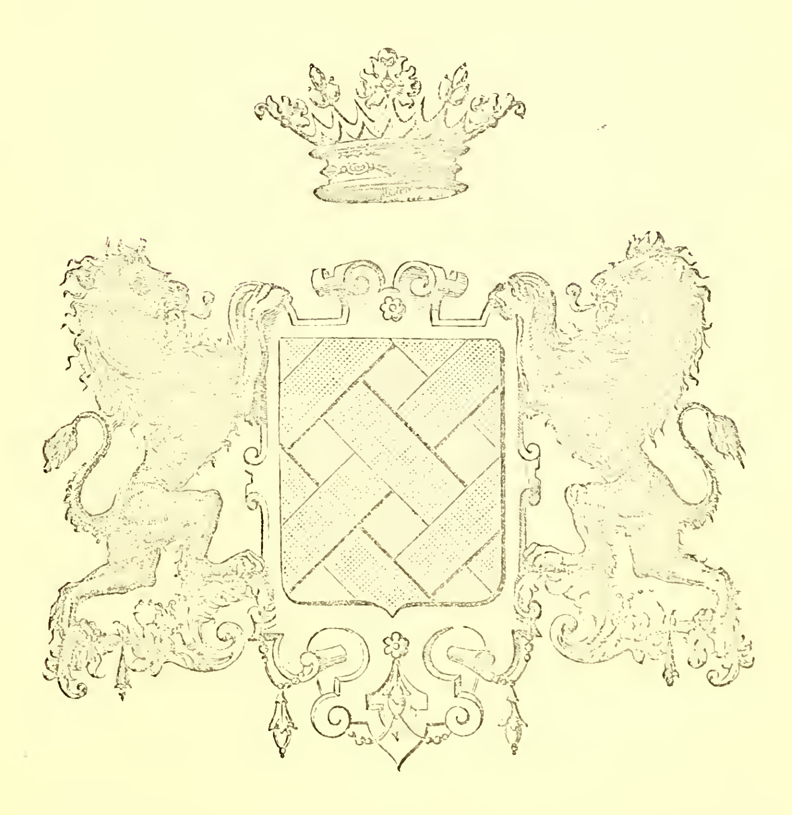


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

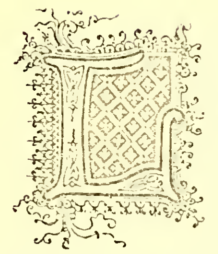
DE MOÜY

PICARDIE ET NORMANDIE,

MARQUIS, COMTES ET BARONS; SEIGNEURS DE LA MAILLERAIE, VEREINES, RICHEBOURG, RIBERPRÉ, ETC.



ARMES : *De gueules, fretté d'or de six pièces.* COURONNE : *de marquis* ; SUPPORTS : *deux lions d'or* (quelques auteurs indiquent *deux licornes d'argent*); CIMIER : *une tête de lion d'or.* — Une branche a porté, par exception : *D'or, au sautoir de gueules, accompagné de quatr merlettes de même.* DEVISE pour la branche de Richebourg : *Magna licet, semper recta.*



La maison DE MOÜY, dont le nom se trouve souvent orthographié DE MOŸ, est originaire de Picardie, où sont situées deux seigneuries de ce nom, anciennement possédées par elle, l'une près Saint-Quentin, l'autre près Beauvais. La première faisait encore partie des domaines de cette maison à la fin du XVIe siècle; la seconde passa dans le courant du XIIIe siècle dans la famille de Soyecourt, dont plusieurs personnages en ont pris le nom sans appartenir à la maison DE MOÜY.

Outre les fiefs de son nom, la famille DE MOÜY a possédé ceux de Crécy-en-Caux, d'Assanvilliers, de Parpes, de Vereines, de Chin en Hainaut, d'Alaincourt, de Pierrecourt, de Quivières, de Richebourg, de la Mailleraie, d'Elbeuf, de Baons-le-Comte, de Tournoison, d'Amfreville, de Busignies, de Bellencombre, de Fonsomme, de Fours, du Coudray, de Hennezis, de Boves, de Riberpré, etc.

Parmi les alliances que la maison DE MOÜY a données ou reçues, on compte celles d'Hennin-Liétard, Anquetil de Saint-Wast, de Montmorency, Le Conte de Nonant, de Maignelay, d'Estrée, de Loisy, de Roncières, de Ribemont, de Suzanne, de Chabannes la Palice, d'Estouteville, de Mailly, de Harlay, de Villebéon, de la Haye, de Hotot, d'Auchy, de Tardes, Sanguin de Meudon, de Brouillart, de Roncherolles, de Moges, d'Espinay-Saint-Luc, du Bec, de Calvimont, Berthelot de Rebourseau, d'Abrantès, etc. Enfin, elle a l'honneur d'être deux fois alliée à la maison royale de France, à celles de Portugal, de Lorraine, de Savoie, et aux plus anciennes et plus distinguées de France et du royaume des Pays-Bas.

Parmi ses alliances les plus illustres, nous citerons les suivantes :

Colard, sire DE MOÜY, épousa Marguerite D'AILLY, sœur de Jacqueline, femme de Jean de Bourgogne, duc de Brabant, et fut père de Jeanne et Jacqueline de Moüy, mariées l'une dans la maison de Hangest, l'autre dans celle de Barbançon; par ces alliances la maison DE MOÜY se trouve apparentée aux maisons de Melun-d'Epinoy, Egmont, Arschot, Ligne, Croy, Hennin-Liétard, et autres familles des Pays-Bas;

Paquette-Magdeleine DE MOÜY s'unit à Jean LE BOUTEILLER DE SENLIS, issu des anciens bouteillers de France;

Antoine, sire et baron DE MOÜY, se maria en 1538 avec Charlotte de CHABANNES, sœur de Marie, femme de Claude de Savoie, comte de Tende, et fille du maréchal de Chabannes, et de Marie comtesse de Melun d'Epinoy, qui était elle-même fille du connétable de Flandres, et d'Isabeau de Luxembourg, princesse de la maison impériale de ce nom;

Jacques, baron DE MOÜY, eut pour femme Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, nièce du grand maître des arbalétriers de ce nom, et fille d'un chambellan du roi Louis XI;

Jacqueline DE MOÜY donna sa main à Enguerrand DE MAILLY, chevalier, seigneur d'Auvilliers, issu par les femmes du roi Louis le Gros et d'Alix de Savoie;

Jean DE MOÜY, tige de la branche de Vercines, épousa Marie DE VILLEBÉON, de l'une des plus grandes et des plus illustres races du royaume, et dans laquelle la charge de chambellan de France a été longtemps héréditaire;

Claude, marquise DE MOÜY, fille unique et héritière de Charles, premier marquis de Moüy, par lettres patentes de 1578, dernier mâle de la branche aînée (veuve en premières noces et sans enfants de Georges DE JOYEUSE), épousa Henry DE LORRAINE, comte de Chaligny, petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine et frère de Louise de Lorraine, femme de Henry III, roi de France, à la charge de porter les nom et armes. Henry DE LORRAINE, devenu marquis DE MOÜY, par sa mère, mourut sans alliance, le 10 juin 1672, instituant héritier, son neveu, Procope-Hyacinthe, prince DE LIGNE, second fils de sa sœur, Louise de Lorraine, et de Florent, prince de Ligne et du Saint-Empire.

La maison DE MOÜY a pour auteur Guy de Moy ou MOÜY, puîné de Clerembault, IIe du nom, seigneur de Vendeuil, qui vivait au commencement du XIIe siècle.

Wéric de MOÜY se croisa en 1190; il revint de la Terre-Sainte, et vivait encore en 1205. Son cousin, Gautier DE MOY, fut tué au siège de Saint-Jean d'Acre, en 1191.

Baudoin, sire DE MOÜY, qui vivait sous le règne de saint Louis, devint seigneur de Moüy et de Crécy-en-Caux, par son mariage avec Mahaud, fille unique et héritière de Mathieu, sire de Moüy et de Crécy. C'est ainsi que les deux terres du même nom, situées l'une et l'autre dans le Vermandois, furent possédées par cette maison, au milieu du XIIIe siècle.

Guy dit Goulard, sire DE MOÜY, grand échanson de France, fut tué à la journée de Mons-en-Puelle, en 1304.

Tristan et Artus DE MOÜY périrent à Azincourt, en 1415; Jean DE MOÜY à Marignan, en 1515. Son frère, Charles DE MOÜY, seigneur de la Mailleraie, devint vice-amiral de France.

La branche aînée s'éteignit en la personne de Charles, marquis DE MOÜY, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Saint-Quentin, qui avait épousé Catherine DE SUZANNE, et dont la fille unique, Claude, épousa, comme on l'a dit plus haut, Henry DE LORRAINE, comte de Chaligny.

Parmi les descendants de la maison DE MOÜY, on trouve des sénéchaux héréditaires du Vermandois, des baillis de Rouen, des gouverneurs de places fortes, des lieutenants généraux de province, des vice-amiraux de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; des grands maîtres des eaux et forêts de Normandie, un grand-maître d'artillerie durant les guerres civiles de la Ligue, et quatre chevaliers du Saint-Esprit.

La maison DE MOÜY a formé plusieurs branches, après l'extinction de la branche aînée; mais nous ne parlerons ici, sommairement, que des deux principales, celle des seigneurs DE LA MAILLERAIE en Normandie, éteinte, et celle des seigneurs DE VEREINES et DE RICHEBOURG, qui, séparée en deux rameaux, compte encore des représentants.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA MAILLERAIE

Elle a pour auteur Charles DE MOÜY, seigneur de la Mailleraie (fils puîné de Jacques, baron de Moüy, grand maître des eaux et forêts de Normandie, et de Jacqueline d'Estouteville, vivant en 1480). Ce Charles DE MOÜY devint vice-amiral de France et prit alliance avec Charlotte DE DREUX, dame de Pierrecourt, dont naquirent, entre autres enfants, Jean DE MOÜY, aussi vice-amiral

de France, chevalier du Saint-Esprit, mort sans alliance, et Jacques DE MOÜY, seigneur de Pierrecourt, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1586, qui, de son union avec Françoise DE BETHEVILLE, eut, entre autres enfants : Louis DE MOÜY, seigneur de la Mailleraie, lieutenant général en Normandie, aussi chevalier du Saint-Esprit, créé MARQUIS DE MOÜY, par lettres patentes de 1635, et mort sans enfants de Catherine de Harlay, sa femme; et Antoine DE MOÜY, tué en 1635, au combat de la Sarre.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE VEREINES ET DE RICHEBOURG

MARQUIS DE BOVES ET DE RIBERPRÉ, ACTUELLEMENT EXISTANTE

Elle est issue de Jean, dit GALLEHAULT (fils puîné de Guy, baron de Moüy, et d'Isabeau de Ribemont). Le petit-fils de Jean, François DE MOÜY, seigneur de VEREINES, près Noyon, eut pour fils :

Jacques DE MOÜY, seigneur de Vereines, écuyer tranchant de Charles IX, qui laissa quatre fils :

1° Nicolas de MOÜY, gentilhomme servant du roi, puis gentilhomme de sa chambre et grand maître des eaux et forêts en Normandie ; son fils aîné et ses petits-fils, marquis et comtes de MOY ou MOÜY, firent un rameau qui s'est éteint vers la fin du XVII° siècle ;

A Son fils cadet Nicolas DE MOÜY, seigneur de Riberpré, marquis de Boves, gouverneur d'Amiens, fut marié à Claude DE MONTIGNY, dont il eut un fils unique ;

AA Charles DE MOÜY, marquis de Riberpré, lieutenant général, mort sans enfants en 1681, colonel du régiment de la reine et gouverneur de Ham ;

2° Louis DE MOÜY, seigneur de Gomeron, gouverneur de Ham en 1595 ; il périt par les ordres du général espagnol Fuentès, après la prise de cette ville.

3° Charles DE MOÜY, seigneur de Boshion, mort sans postérité mâle.

4° François DE MOÜY, seigneur de Richebourg, grand maître de l'artillerie pendant la Ligue, et dont la branche est devenue l'aînée de la famille.

Son fils aîné, Nicolas de Moüy, marié en 1606, fut le père de Charles de Moüy, impliqué en 1639 dans la révolte des paysans de Normandie, l'aïeul de Charles de Moüy, capitaine aux gardes en 1667, lequel reprit le titre de marquis de Moÿ dès 1661, et le bisaïeul de Charles de Moÿ, marquis de Moÿ, marié successivement avec Jeanne de Calvimont et Jeanne de Gaillarbois, et décédé en 1727.

De sa seconde femme, il eut plusieurs fils titrés comtes de Moÿ, mais leur rameau s'est éteint à la fin du xviiie siècle.

De son premier mariage il avait eu :

1° Urbaine de Moÿ, mariée en 1748, au marquis d'Espinay-Saint-Luc ;

2° Et Charles-Timoléon, marquis de Moÿ, qui passa au service d'Espagne et devint gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique, sa postérité subsiste encore en Espagne ; mais son fils aîné, Louis-Marie-Charles de Moÿ, revint en France en 1811 et reprit la nationalité française. Il eut pour fils unique :

Alexandre-Louis, marquis de Moÿ, chef actuel de nom et d'armes, receveur particulier à Rochefort, né en 1814, marié à Élisabeth Aladenize, de laquelle il a eu :

Georges-Alexandre-Gaston, comte de Moÿ, enseigne de vaisseau, né en 1848, marié en 1871, à Amédée Minier, dont il a deux enfants :

1° Noëmie de Moÿ, née en 1873;

2° Henri-Charles de Moÿ, né en 1876.

Le second rameau de cette branche, issu de François de Moüy, second fils de François de Moüy, seigneur de Richebourg, s'est continué par :

François de Moüy né en 1608, père de Charles, né en 1647, grand-père de François-Just, né en 1703, et dont la descendance s'établit par actes de baptême et d'état civil, jusqu'à :

Charles-François-Just de Moüy, sous-chef aux domaines, né en 1789, mort en 1845, marié à Caroline de Lavenay, d'une ancienne maison de Savoie ;

Et son frère Clément de Moüy, né en 1811, sans postérité masculine.

Du mariage de Charles-François-Just et de Caroline de Lavenay, sont issus :

1° Charles-Louis-Stanislas, comte de Moüy, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères,

officier de la Légion d'honneur, né à Paris en 1835, marié en 1863, à Valentine AMET, petite-fille de Junot, duc D'ABRANTÈS; de ce mariage sont issus trois enfants :

A Roger-Charles-Andoche DE MOÜY, né à Paris-Passy en août 1864;

B Madeleine-Victoire DE MOÜY, née en janvier 1867;

C Etienne-Léon DE MOÜY, né en mai 1868;

2° Marie-Victorine-Camille DE MOÜY, née en 1839, mariée en 1864, à Antoine DE LAVENAY, sous-préfet.

Un sous-rameau issu de la même branche par Étienne DE MOÜY, petit-fils de François précité, se continue également par actes de l'état civil ; il est représenté aujourd'hui par :

Philippe, vicomte DE MOÜY, né à Paris, en 1828, ancien président du tribunal civil de Rambouillet, marié : 1° en 1867, avec Jeanne REVIL, morte en 1868; 2° en 1875, avec Marie Octavie DE LAUNAY.

Du premier lit est issu :

1° Antoine-Charles-René DE MOÜY, né à Pontoise en juillet 1868.

Du second mariage :

2° Jean-Philippe, né à Paris en 1878.

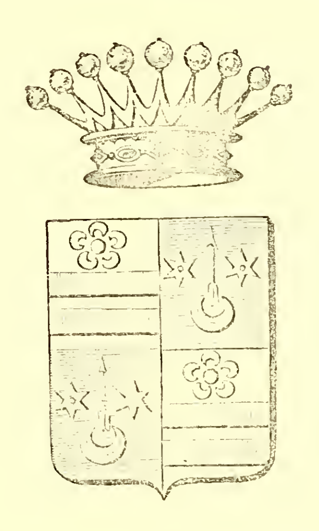


Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

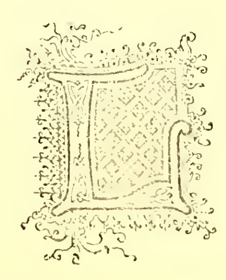
DE NYDPRUCK-LITYNSKI

LORRAINE, ALLEMAGNE, ROUMANIE.

COMTES DE NYDPRUCK; SEIGNEURS DE PONTIGNY, MUSSYE, LITYNIA, GORKA, PLAZA, OBLASZKI, NICPORAZ, BOZIENI, TUTCANI, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'argent, à deux fasces de gueules abaissées, et en chef cinq croissants autour d'une lunette les pointes en dedans, le tout de gueules : aux* 2 *et* 3, *d'azur, à un croissant surmonté d'une flèche posée en pal, la pointe en haut et accostée de deux molettes, le tout d'or.* COURONNE : *de Comte.* 1[er] CIMIER : *Un casque couronné sommé d'un chevalier sans bras, les cheveux flottants, et portant au cou une chaîne avec une croix d'or.* 2[e] CIMIER : *Un casque couronné surmonté de 4 plumes de paon traversées par une flèche d'or.* DEVISE : *Philippus von Nydpruck.*



'origine de la famille DES NYDPRUCK remonte aux temps de la première croisade, c'est-à-dire à l'an 1100; le chroniqueur Melchior de Sarrebruck mentionne un chevalier DE NYDPRUCKEN qui combattit vaillamment les infidèles; en outre, suivant une tradition conservée dans la famille, Godefroi de Bouillon, ayant trouvé le chevalier Philippe DE NYDPRUCK horriblement

blessé, entouré de cinq infidèles et d'un chef arabe, tous tués par Philippe de Nydpruck, montra du doigt le chevalier de Nydpruck aux chevaliers de sa suite et leur dit : « Philippus von Nydpruck » ; de là la devise adoptée par la famille.

Les de Nydpruck se sont toujours distingués dans les sciences et les lettres ; nous voyons en effet que l'empereur Charles-Quint, en donnant des privilèges aussi étendus que rares à Gaspard et Nicolas de Nydpruck, fit une mention spéciale de l'instruction et du grand savoir de Gaspard de Nydpruck, le nomma son conseiller impérial intime, et l'éleva à la dignité de Comte palatin, par lettres patentes du 16 mai 1555, dont l'original existe encore dans les mains du chef actuel de la famille.

Tous deux étaient neveux de Jean-Bruno de Nydpruck qui épousa Marie de Sulon, et frères de Hanus-Maréchal de Nydpruck, demeurant à Pontigny en Lorraine (1). (*Nobiliaire de Lorraine* de dom Pelletier).

Nicolas de Nydpruck exerça sous Charles-Quint des commandements militaires très-importants.

Gaspard de Nydpruck fut, comme on l'a dit ci-dessus, attaché à la cour de l'archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, en qualité de conseiller intime.

Son fils, Philippe de Nydpruck, servit dans l'armée de l'archiduc d'Autriche, et, par suite des désastreux revers essuyés lors de la guerre contre les Turcs, il passa en Pologne, où il épousa Catherine d'Ivanicki, héritière de Lytinia, et obtint du roi Étienne Bathori des lettres lui conférant l'*indigénat* et la noblesse dans ce royaume. C'est à partir de ce moment que le fils de Philippe ajouta à son nom patronymique le titre de Litynski, équivalent à celui de Lityn ou Litynia ; et la famille ajouta aux anciennes armes des Nydpruck les nouvelles qui lui furent conférées par le roi de Pologne.

Parmi les alliances de cette famille on remarque celles qu'elle a contractées avec les de Chaverson, de Gai, de Varneuil, de Courcy, le Grondeur, de Chirley, de Metternich, du Chastellet, de Ligniville, de Valhorn, de Winterscheit, de Senneey de Courcelles, de Fremyn de Lingreville, de Helde, de

(1) Les branches de Nydpruck, en Allemagne et en Lorraine, sont éteintes.

Grunne, de Villaseeca, de Kaiserstein, de Blumendorf, de Ivanicki, de Mencinski, de Kochanowski, de Goluchowski, de Janicki, de Deregowski, de Paviot, seigneurs d'Elblange, de Remmelfange et Holing.

FILIATION

I. Philippe DE NYDPRUCK, fils de Gaspard, comte de NYDPRUCK, épousa Marie DE IVANICKI, héritière des terres de Litynia, dont il eut :

II. André-Philippe DE NYDPRUCK-LITYNSKI, marié à Marguerite DE MENCINSKI, qui le rendit père de :

III. Jean-Demètre DE NYDPRUCK-LITYNSKI, qui épousa Anne de KOCHANOWSKI. De cette alliance vint :

IV. Grégoire-Philippe DE NYDPRUCK-LITYNSKI, marié à Jeanne DE JANICKI dont il laissa :

V. Nicolas DE NYDPRUCK-LITYNSKI, marié à Marie DE CZETWERTYNSKI, qui le rendit père de :

VI. Antoine DE NYDPRUCK-LITYNSKI, marié à Jeanne DE DEREGOWSKI. Lors de la révolte des paysans de Galicie en 1846, sa maison fut pillée et sa vie courut les plus grand dangers. Il quitta alors avec son fils la Galicie, et se réfugia en Roumanie, où il fut accueilli très favorablement. Il eut pour fils :

VII. David de NYDPRUCK-LITYNSKI, boyard roumain, qui obtint le grand indigénat et devint député à la Chambre roumaine. Il épousa : 1° Caroline DE FREMYN, comtesse DE LINGREVILL : 2° Eléonore DE RAUTEN-ISSLEBIN.

Du premier lit vint :

1° Vitold-Charles, qui suit ;

Et du second lit naquirent deux filles :

2° Alexandrine, mariée à Miecislas DE J[illegible] ;
3° Marie, qui a épousé Elvin BALONI DE BARGNOT.

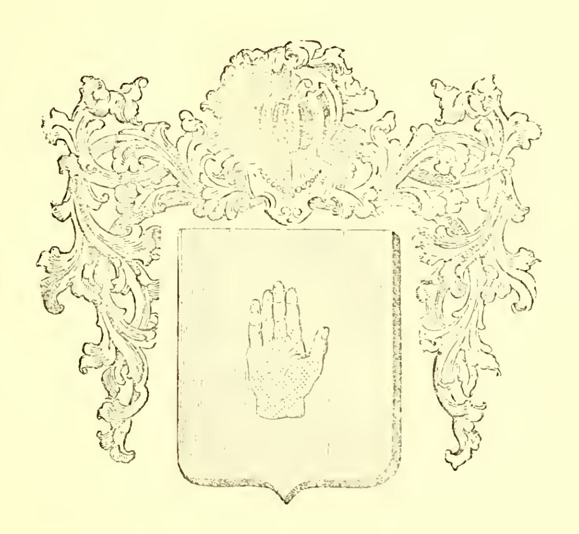
VIII. — Vitold-Charles-Antoine-Dieudonné-Philippe-Guillaume, comte de Nydpruck-Litynski, a épousé Pauline de Krzysztofowicz-Hadji-Riss, dont il a un fils :

Henri-Philippe-Charles-Antoine-Émile-Marie, né le 31 mars 1878.

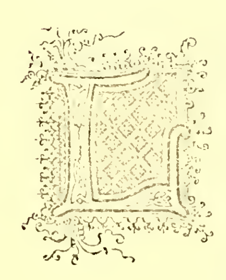


DE PLACE

LIMOUSIN, FOREZ, AUVERGNE.



ARMES : *de gueules, à une main dextre appaumée d'or, posée en pal.* L'ÉCU : *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu* (d'Hozier, Armorial général, Généralité de Limousin, folio 159.)



A famille DE PLACE (1) est ancienne en Limousin et en Forez ; son origine remonte à Toussaint DE PLACE, écuyer, né au Crozet (Forez) vers 1569, lequel figure dans une charte militaire du 4 mai 1591, dressée au Crozet par le sire Thévenon, commandant la ville de Crozet et le château de la Salle, en Forez, comprenant le ban de la noblesse de la localité, au nombre de vingt-huit gentilshommes.

(1) Le nom est écrit souvent, dans les chartes et les actes : DE PLASSE, DE PLACE, DEPLACE, DE PLATS et DE PLAS, avec la même consonnance ; cette dernière orthographe a fait supposer que la famille pouvait bien être issue de l'antique maison DE PLAS, d'Auvergne et du Limousin, qui a du reste une similitude d'alliances.

De lui est descendu au quatrième degré :

IV. Claude de Place, écuyer, né à la Pacaudière, en 1680, marié à Jacqueline Jolivet, dont il eut :

V. Jean-Baptiste de Place, écuyer, né en 1713, qui épousa en premières noces, en 1741, Claudine Robert ; et en secondes noces, en 1755, Clesle de la Goutte.

Il laissa deux fils qui sont les auteurs des deux branches actuellement existantes de la famille.

BRANCHE AINÉE

VI. Claude-Marie de Place, savant littérateur, épousa, en 1771, Jacqueline Brissot, et eut de ce mariage :

1° Guy-Marie, qui suit.
2° Claude-Marie de Place, né en 1775, mort à Paris en 1831, marié à Madeleine Camier, dont un fils :
Charles de Place, archiprêtre de Notre-Dame de Paris, prédicateur célèbre, qui a laissé des ouvrages estimés sur la religion ; il mourut en 1871 ;
3° Étienne de Place, né en 1785, ecclésiastique très distingué, qui fut précepteur du comte de Chambord et supérieur des pères de la compagnie de Jésus, à Marseille.

VII. Guy-Marie de Place, né en 1772, littérateur distingué, collaborateur de Joseph de Maistre, marié à Marie-Anne Sophie de Tamisier, fille du marquis de Tamisier et d'Anne Préveraud de Laubépière.

De ce mariage sont issus :

1° Théodose, qui suit ;
2° Jacqueline-Joséphine-Sophie de Place, née en 1804, mariée en 1819, à M. d'Arcis de Chazournes, dont sont nés : Léon et Régis de Chazournes.

VIII. Théodose de Place, né en 1801, mort en 1868, avait épousé en 1833 Marie-Anne-Antoinette Moinecourt, qui le rendit père de :

1° Henri de Place, né à Lyon, en 1836, ingénieur, qui a épousé Élisabeth Barthélemy de Chadenèdes, dont il a : Guy-Marie de Place et Étienne de Place.
2° Paul de Place ;
3° Théodosie de Place, mariée à M. Castellan.

BRANCHE CADETTE

VI *bis*. Mathieu DE PLACE, littérateur distingué, né en 1752, (fils cadet de Jean-Baptiste), épousa Anne-Élisabeth CHANTEROT DE CRESSAC, dont il eut entre autres enfants :

VII. Joseph-Constant DE PLACE, né à Paris, en 1783, mort à Versailles en 1851, avait épousé en 1810, à Paris, Charlotte-Henriette PLANAT DE LA FAYE, décédée à Rennes, en 1866.

Ils eurent trois enfants qui tous ont laissé postérité, savoir :

1° Louis-Ernest DE PLACE, né en 1811, à Noisy-le-Sec (Seine), mort à Doué-la-Fontaine, en 1868, marié en 1847, à Marie VASLIN, dont sont nés :

A. Louis DE PLACE, né en 1848, à Versailles, officier de cavalerie, qui a épousé, en 1875, Marie DUPONT, dont il a un fils :

Jean DE PLACE, né à Angers, en 1877;

B. Paul DE PLACE, né en 1850, à Versailles, qui a épousé, en 1874, Marie BARDON, dont il a :

AA. Anne DE PLACE, née en 1875, à Bourges;

BB. Ernest DE PLACE, né en 1876, au château du Vau Saint-Georges;

CC. Eugène DE PLACE, né en 1877, au château du Vau Saint-Georges;

DD. Joseph DE PLACE, née en 1879, au château du Vau Saint-Georges;

C. Henri DE PLACE, né en 1852, officier d'infanterie;

D. Madeleine DE PLACE, née en 1861;

2° Gustave-Henri DE PLACE, général, grand officier de la Légion d'honneur, né en 1813, à Noisy-le-Sec, marié en 1851, à Paris, avec Adelaïde MIGER DE GIRONVILLE.

De cette union sont nés :

A. Louise DE PLACE, née en 1854, à Versailles;

B. Marie DE PLACE, née en 1859, à Rennes;

C. René DE PLACE, né en 1862, à Rennes;

D'une première union était née Marie-Mathilde DE PLACE, mariée, en 1877, à Charles CARTAULT DE LA VERRIÈRE, commissaire de la marine;

3° Joseph-Hector-Emile DE PLACE, né à Noisy-le-Sec, en 1818, officier de marine, et plus tard, en 1870, commandant des mobiles de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'honneur, décédé à Angers en 1875; il s'est marié, à Paris, en 1851, à Constance TOURNADRE DE NOAILLAT.

De cette union vinrent;

A. Gustave de Place, né en 1855, à Paris ;
B. Henriette de Place, née en 1858, à Saint-Servan, mariée, en 1878, au comte Camille de Kergaradec, lieutenant de vaisseau, consul à Ha-Noï ;
C. Marguerite de Place, née en 1872, à Angers.

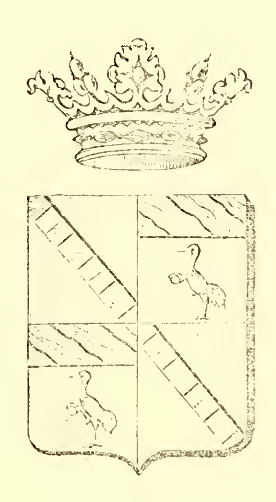
Alliances : Gaulmyn, de Jaucen de Poyssac, de Lagoutte, de Tamisier, de Préveraud de Laubepière, de Cressac, de Lastic, de la Faye, de Voisins, d'Arcis de Chazournes, de Gironville, de Noailat, de la Verrière, de Chadenèdes, Bardon du Vau Saint-Georges, de Kergaradec, etc.



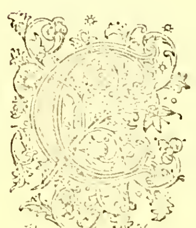
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

REYNAUD DE LA GARDETTE
DE FAVIER

AUVERGNE, DAUPHINÉ, COMTAT VENAISSIN.



Armes : *Parti; au* 1, *de gueules, à la bande componnée d'azur et d'argent de dix pièces, qui est de* La Gardette; *au* 2, *de gueules à la grue d'argent tenant une vigilance d'or, au chef cousu d'azur, à trois rivières d'argent posées en bande*, qui est de Favier. Couronne : *de marquis.*



Cette famille est originaire d'Auvergne d'où elle a passé en Dauphiné et de là dans le comtat Venaissin, en 1817, à l'occasion de la succession de la maison de Roquard dont elle descendait. Son nom est inscrit à l'Armorial de 1696. Le syndic de la noblesse du bas Dauphiné et le lieutenant général de la sénéchaussée de Crest ont constaté l'état de cette famille vers le milieu du siècle dernier. Le document légal qu'ils ont laissé, (voir *étude de Mᵉ Darut, notaire à Sérignan,*) porte que noble Jacques Reynaud de la Gardette était fils de noble

Joseph et petit-fils de noble Charles. Il y est dit qu'ayant vérifié les contrats de mariage, actes baptistaires et autres pièces concernant cette famille, il est constant qu'elle s'est toujours alliée noblement.

Noble Étienne Reynaud de la Gardette, fils de noble Jacques précité, fut élu, en 1789, député aux assemblées baillivales de la province du Dauphiné pour les élections des membres de l'Assemblée nationale. Il fit partie des académies de Grenoble et Valence (*Archives de la Drôme à Valence*). De son mariage avec Joséphine Lamande d'Orion, en 1768, il eut un fils, Joseph, qui suit.

Joseph Reynaud de la Gardette, né en 1770, fut marié, en 1795, à la baronne Angèle de Niel, d'une ancienne famille du Comtat. Son père Gabriel de Niel, chevalier de Saint-Louis, avait reçu le titre de baron, et, par un privilège spécial, ce titre était transmissible à ses descendants des deux sexes. (Voy. *Annuaire Borel d'Hauterive*, 1878, *article Niel.*) La mère d'Angèle de Niel était une Roquard et cohéritière de cette famille ancienne et distinguée dans l'histoire du Comtat. (*Pithon-Curt.*)

Du mariage de Joseph de la Gardette avec Angèle de Niel sont issus deux fils :

1° Isidore qui suit ;
2° Octave marié à Eugénie de Belgarric, sœur du général de ce nom ; il est décédé à Bollène sans postérité, en 1861.

Isidore Reynaud de la Gardette, né en 1799, s'est fixé à Bollène après la mort de son grand-oncle maternel, M. de Roquard Saint-Michel dont il était un cohéritier. Ce parent avait eu une carrière distinguée dans la marine avant la Révolution ; sous la Restauration, il fut nommé vice-amiral honoraire. Isidore Reynaud de la Gardette a épousé, en 1825. Isabelle de Favier-Piellat, fille de Pierre de Favier-Piellat et d'Angèle de Guilhermier. Leur oncle, le marquis Henri-Joseph de Favier, auditeur et lieutenant général de la légation d'Avignon, président de rote (*Lettres patentes* du 7 octobre et 7 novembre 1750. *Archives* du musée d'Avignon), leur avait légué avec ses biens son nom et son titre. (Voyez *Annuaire Borel d'Hauterive*, 1865.)

Isidore Reynaud de la Gardette est resté longtemps maire de Bollène et membre du conseil général de Vaucluse. Il a été élu député en 1848. De son mariage avec Isabelle de Favier-Piellat sont nés plusieurs enfants.

L'un d'eux, Marie-Joseph-Arthur Reynaud de la Gardette de Favier, né à Bollène en 1840, tient ce dernier nom de son oncle maternel, qui le lui a légué avec son titre de marquis, comme à son fils adoptif. Un décret du 27 juillet 1877 a autorisé cette addition de nom.

Arthur Reynaud de la Gardette, marquis de Favier, s'est marié deux fois, 1° avec Mlle Isabelle de Valfons, fille du marquis de Valfons et de la marquise née de Boileau de Castelnau, et sœur du député actuel du Gard ; 2° avec Mlle Joséphine de Guilhermier, sa cousine, fille du comte et de la comtesse née d'Aquéria de Rochegude.

Du premier lit est issu :

Gaëtan, né à Fontsalette près Lagarde-Paréol (Vaucluse), le 18 août 1863;

Du second lit :

Louis, né à Avignon le 17 septembre 1878.

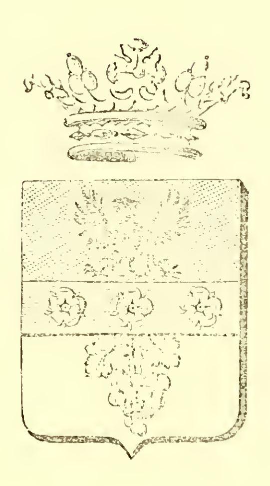


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

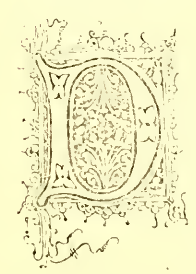
DE ROZIÈRES

(DE KÉGUELIN)

MAINE, LORRAINE, ALSACE.



ARMES : *Coupé : au 1, d'or, à une aigle de sable au vol éployé ; au 2, d'argent, à une grappe de raisin pendante de gueules, tigée et feuillée de sinople, et une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or, brochant sur la partition.* L'Écu *timbré d'un casque de face couronné d'or, orné de ses lambrequins d'azur, d'or, de sable, de gueules et de sinople, et sommé d'une aigle issante de sable, au vol éployé, becquée et couronnée d'or.*



Des titres authentiques reposant au greffe de la Cour, aux archives départementales et à la bibliothèque de Metz, ainsi qu'au trésor des chartes de Nancy, établissent que la famille DE ROZIÈRES, *alias* DE ROUZIÈRES, fixée dans le Maine vers 1373, y était attachée aux princes de la maison d'Anjou qu'elle suivit en Lorraine, lorsqu'ils prirent possession de cette couronne; que, vers 1580, elle passa de Nancy à Metz, où plusieurs de ses membres furent souvent élus pour remplir la magistrature municipale à l'époque où elle était souveraine et, qu'après la création du Parlement, en 1633, plusieurs

d'entre eux furent successivement conseillers et procureurs du Roi aux bailliage et siége présidial de la même ville.

Cette famille fut, à diverses époques, confirmée dans sa noblesse : d'abord, en la personne de François DE ROUZIÈRES, procureur général et trésorier de la reine de Sicile, lequel, bien que Nicolas, son père, et Louis, son aïeul, secrétaire de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi René, eussent, dès avant 1400, été qualifiés écuyers dans des titres authentiques, reçut à Paris, le 8 août 1486, du duc René II, des lettres de noblesse accordant à lui et à ses descendants, les armes ci-après : *d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses du même, et, en pointe d'une grappe de raisin aussi de gueules, tigée et feuillée de sinople.* CIMIER : *une rose de gueules.*

Ensuite, en la personne de Didier DE ROZIÈRES, descendant en ligne directe, au sixième degré, de François, par diplôme, donné à Prague, le 16 février 1628, par l'empereur Ferdinand II, diplôme aux termes duquel ce souverain déclare Didier issu d'une des plus *anciennes maisons nobles de la ville de Metz*, et, en considération de l'estime particulière qu'il lui porte, ainsi que de ses services et de ceux de sa famille, accorde une addition honorable à leurs anciennes armes modifiées alors dans le sens de celles décrites en tête de cet article.

Ces dernières armes ont toujours été conservées depuis par les descendants de Nicolas, frère aîné de Didier, lesquels, dans la suite, prirent le nom DE ROZIÈRES.

Et enfin, en la personne de Thomas-Nicolas DE ROZIÈRES, ingénieur en chef, à Metz, arrière-petit-neveu de Didier, par lettres patentes, en date, à Versailles, de mars 1731. Les motifs de cette dernière confirmation sont consignés dans le 1er registre, 2e partie, p. 479 de l'*Armorial* de *d'Hozier*, Thomas-Nicolas avait contracté, vers 1712, une alliance avec la maison de LARA, descendue des anciens comtes de CASTILLE.

Au XIIIe degré de sa filiation, la maison DE ROZIÈRES était représentée par Paul-Louis-Antoine DE ROZIÈRES fils de Thomas NICOLAS et de Barbe DE LARA, général de division, né à Verdun, le 17 janvier 1723, nommé inspecteur général du génie le 2 juin 1791. L'état des services de ce général constate quatre campagnes : en Westphalie, sur le Rhin et en

Allemagne (1757 à 1762); et 63 tranchées de 1744 à 1763. Paul-Louis-Antoine obtint, en 1780, du roi Louis XVI confirmation de sa jouissance d'un pension qui lui avait été accordée, en 1759, en considération de la distinction avec laquel il s'était comporté à la défense de Munster, et fut nommé grand'croix de Saint-Louis le 13 mai 1792. Il avait épousé, le 30 mai 1750, Marguerite-Prudence-Edmondine Jadart du Merbion, fille de Pierre, conseiller du Roi, secrétaire interprète pour les affaires de la guerre. De cette union vinrent :

1° Thomas-Nicolas-Jean de Rozières, né le 27 décembre 1751, lieutenant en premier au corps royal du génie en 1781, qui épousa, le 19 octobre de la même année, Honorée-Louise Pernetty, fille de Jacques, directeur général des fermes du Roi, au département du Bas-Dauphiné et mourut, sans postérité, avant son père ;

2° Louise-Barbe-Marie de Rozières, née le 6 décembre 1757, mariée le 9 octobre 1779 à Jacques-Charles-Alexandre de Kéguelin, capitaine au régiment royal Hesse-Darmstadt, chevalier de Saint-Louis, dont il va être question.

Jacques-Charles-Alexandre de Kéguelin, mort en 1864, était issu d'une famille originaire d'Alsace, dont il était le dernier représentant. Son père, avocat à la Cour suprême d'Alsace et assesseur au grand Sénat de Strasbourg, époux de Marthe-Odille Liecktlé d'Angoul, avait pour aïeul Georges-François, dont les armes enregistrées, à l'*Armorial général*, par Charles d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696, sont figurées dans le volume de la généralité d'Alsace, page 182.

Le nom de Rozières se trouvant éteint, dans la ligne directe masculine, en la personne du général Paul-Louis-Antoine de Rozières, mort en 1795, fut, par suite du mariage de Louise-Barbe-Marie, sa fille, avec Jacques-Charles-Alexandre de Kéguelin, relevé par les enfants issus de cette union, ainsi que le confirme un décret impérial daté de Paris, du 31 janvier 1813. Deux de ces enfants moururent sans postérité, et le troisième, Auguste de Kéguelin de Rozières, ancien élève de l'École polytechnique, eut, de son union contractée en 1833, le fils qui suit :

Auguste-Clément-Paul-Justin de Kéguelin de Rozières, juge de paix aux Sables-d'Olonne (Vendée), lequel a épousé, en 1865, Cornélie-Amélie-Augustine-Nelly Louvet, dont :

1° Raoul-Auguste-Jules, né le 10 avril 1867 ;

2° Georges-Anatole-Frédéric-Auguste, né le 25 septembre 1869.

Alliances : De Mégaudais, alliée à la maison de Froulay-Tessé, de Villersin, de Bruyères, du Mont, de Sévigny (dit *le Nice*), Waultier, Herman, Baudin de Salonne, de Travault, Vivret de Bertrand, René, de Hoffelize, Poutet de Vitrange, Maillet, de Saintignon, de Bréhan, de la Croix, de Beaugier, de Lara, Jadart du Merbion, Pernetty, de Muller, etc.

Ouvrages a consulter : La Chesnaye-des-Bois ; dom Pelletier ; *Armorial* des d'Hozier, Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny ; les documents énoncés au cours de cet article, papiers de famille, etc., etc.

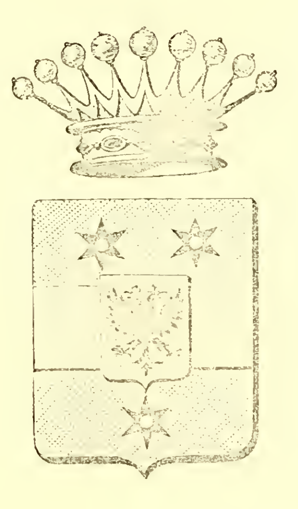


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

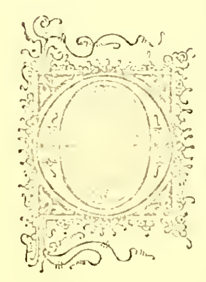
DE RHEIMS OU DE RHEINS

LORRAINE ET SUISSE

COMTES DE RHEIMS ; BARONS DE VANNES ET DU SAINT-EMPIRE ; SEIGNEURS DE LORRY, BURNECOURT, GEZAINVILLE, SAULXIÈRES, BRAUVILLIERS, ETC.



ARMES : *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe, et sur le tout un écusson d'or à l'aigle impériale de sable.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux aigles.*



RIGINAIRE de la province de Lorraine, la famille DE RHEIMS ou RHEINS a eu pour auteur Didier DE RHEINS, auditeur des comptes du duc de Lorraine, qui fut anobli le 13 septembre 1544.

Cette famille a possédé des fiefs importants, entre autres la baronnie DE VANNES et les seigneuries de LORRY, BURNECOURT, GEZAINVILLE, SAULXIÈRES, HOUSSELMONT, BRAUVILLIERS, ABBY, etc.

Elle s'est alliée aux maisons de COLLELSON, AUDENET, GUÉRIN DE BERNECOURT,

Nicolas de Lorry, de Riguet, de Bermont, de Lenoncourt, du Pleix de Bacquencourt, de Baccarat, etc.

Elle obtint le titre de baron du saint-empire en l'an 1630.

Elle a produit, entre autres illustrations, des officiers de tous grades au service d'Autriche et de Lorraine, un gentilhomme ordinaire et un maître d'hôtel du duc Nicolas-François.

Elle s'est divisée en deux branches :

La première, qui a porté le titre de baron de Vannes, puis comte de Rheims, paraît s'être éteinte à l'époque de la révolution en 1792 ;

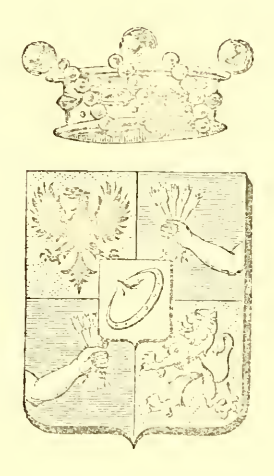
La seconde, qui a porté le titre de baron du saint-empire, a fourni un *rameau*, lequel s'est continué en Suisse et en France et qui est actuellement représenté par M. de Reins, consul de France, qui a épousé, en 1872, mademoiselle Élisa-Dorothée Le Couvreur.



DE ROTHSCHILD

BARONS

FRANCE, AUTRICHE, ANGLETERRE, ITALIE.



ARMES : *Écartelé : au 1, d'or, à l'aigle de sable au vol éployé ; au 2, d'azur, au bras de carnation mouvant du flanc senestre tenant cinq flèches d'argent, les pointes en bas ; au 3, comme au 2, seulement le bras est mouvant du flanc dextre ; au 4, d'or au lion rampant de gueules :* SUR LE TOUT : *de gueules, au bouclier ovale d'argent en barre, ayant une pointe au centre.*
COURONNE : *de Baron, surmontée de trois casques couronnés.* 1er CIMIER : *Une étoile d'or haussée entre deux proboscides coupées, alternées d'or et de sable.* 2e CIMIER : *Une aigle de sable essorante.* 3e CIMIER : *Trois plumes d'autruche, une d'argent et deux d'azur.*
L'ÉCU *entouré de lambrequins : à dextre d'or et de sable ; à senestre d'argent et d'azur.*
SUPPORTS : *A dextre, un lion d'or ; à senestre une licorne d'argent, la queue fourchée.*
DEVISE : *Concordia, integritas, industria*, en lettres d'argent sur un listel d'azur.



A maison des BARONS DE ROTHSCHILD a obtenu des lettres de noblesse de l'Empereur d'Autriche en 1815, puis, en 1822, le titre de baron héréditaire.

Son nom qui veut dire en allemand *écu rouge* (*Schild Roth*) est rappelé dans le blason de la famille par les armes parlantes placées *en cœur*.

Le fondateur de leur maison fut Mayer-Anselme-Jonathan ROTHSCHILD, né à Francfort, en 1743, mort dans cette ville en 1812,

et le principal agent de cour du prince électeur de Hesse-Cassel. Il légua sa maison de banque très florissante à ses cinq fils qui étendirent rapidement ses relations et se partagèrent les grandes capitales de l'Europe. La fortune prodigieuse de la maison DE ROTHSCHILD est due à l'union qui fait la force autant qu'au travail ; c'est ce que rappellent les cinq flèches qui figurent dans les armoiries de leur famille et leur belle devise : *Concordia, integritas, industria.*

Mayer-Anselme-Jonathan avait épousé, le 29 août 1790, Gudule SCHNAPPER dont il eut, outre cinq filles, cinq fils, qui ont formé chacun une branche.

Nous mentionnerons seulement celle qui s'est fixée en France, et dont l'auteur :

James, baron DE ROTHSCHILD, né à Francfort, le 15 mai 1792, vint se fixer à Paris en 1812. Il y a rempli pendant plus de quarante ans les fonctions de consul général d'Autriche-Hongrie, à Paris; il fut fait grand-croix de la Légion d'honneur.

Il a épousé sa nièce, Betty DE ROTHSCHILD, fille de Salomon DE ROTHSCHILD, qui était le chef de la maison de Vienne, et dont il a eu six enfants :

1° Alphonse, baron DE ROTHSCHILD, né en 1826, qui a réclamé, en 1848, la qualité de Français, actuellement président du Conseil d'administration du chemin de fer du Nord. Il a épousé le 8 mai 1857, Léonora, sa cousine germaine, fille de Lionel, baron DE ROTHSCHILD, de Londres, dont il a des enfants;

2° Gustave, baron DE ROTHSCHILD, né en 1833, nommé consul général d'Autriche-Hongrie, à Paris, après la mort de son père, en avril 1869, a épousé, le 9 février 1859, Cécile ANSPACH, fille de M. Anspach, conseiller à la cour de cassation. Il a eu d'elle une fille et un fils;

3° Salomon-James, baron DE ROTHSCHILD, né en 1835, marié, en mars 1862, à Adèle-Anaïs-Charlotte DE ROTHSCHILD, fille du baron Mayer-Charles DE ROTHSCHILD et de Louise DE ROTHSCHILD; il est mort le 14 mai 1864;

4° Edmond-James, baron DE ROTHSCHILD, né en 1836, marié à sa cousine;

5° Charlotte DE ROTHSCHILD, mariée en 1842, à son cousin Nathaniel DE ROTHSCHILD, de Londres;

6° Évelina DE ROTHSCHILD, mariée, en février 1865, à son cousin Ferdinand DE ROTHSCHILD.

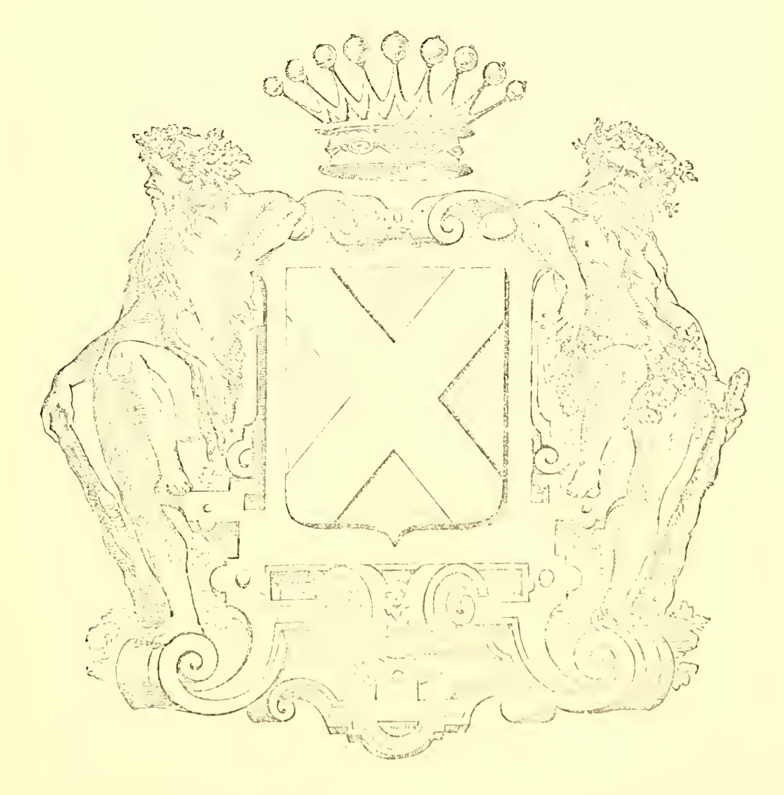
Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer

DE SAMPIGNY

(REHEZ)

LORRAINE, AUVERGNE, BOURBONNAIS ET VIVARAIS

Comtes de Sampigny ; Marquis d'Effiat ; Seigneurs de Sampigny, d'Issoncourt, du Mesnil la Horgue, de Marbotte, de Mezering, de Bussières, de Denone, d'Olhat, de Chanteloup, de Saulnat, de Saint-Julien de Clesdon, de Villiers, de Cérelles, etc.



Armes : *de gueules, au sautoir d'argent.* Couronne : *de comte.* Supports : *deux sauvages.* Cimier : *un sauvage issant.* Devises : *Vive sed memento. — Fais ce que dois, advienne que pourra.*



UIVANT des lettres patentes de Charles IV, duc de Lorraine, en date du 27 novembre 1661, confirmées par d'autres lettres patentes du roi Louis XV, datées du mois d'août 1724, l'ancienneté de la noblesse de cette famille remonterait à Nicolas REHEZ, commandant de cavalerie, en l'année 1559, lequel serait venu d'Autriche au service des ducs de Lorraine (1).

Elle a dû son élévation à des charges éminentes et particulières à Louis-Ignace REHEZ DE SAMPIGNY, qui fut surintendant des finances du prince de Vaudemont et conseiller d'État du duc Léopold, par brevet du 29 avril 1708.

Il fut créé comte DE SAMPIGNY par le même prince, le 13 juillet 1712, et en obtint la commutation du nom de REHEZ en celui de SAMPIGNY, le 17 février 1717.

Cette maison subsiste en *quatre* branches distinctes, fixées en Auvergne, en Bourbonnais, en Vivarais et à Paris; et dont la filiation sera rapportée au cours de cette notice.

Elle a fourni à la magistrature et à l'armée un grand nombre de personnages marquants, entre autres : un juge au bailliage et prévôté de Saint-Mihiel en 1667; un surintendant des finances du prince de Vaudemont, conseiller au parlement de Metz, en 1669; un lieutenant-général en la sénéchaussée d'Auvergne au XVIIIe siècle; des mestres de camp et officiers de cavalerie de 1559 à 1789; un lieutenant des maréchaux de France en 1768, etc.; et des officiers de tous grades, chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Elle a possédé des fiefs très-importants, entre autres : le comté de Sampigny, érigé en 1710, et le marquisat d'Effiat qu'elle acquit du duc d'Orléans le 16 mars 1728.

Ses alliances ont été prises dans les meilleures familles de la Lorraine et des provinces qu'elle a successivement habitées; nous citerons, entre autres, celles qu'elle a contractées avec les Oryot de Jubainville, de Vernaizon, Ferrand de Fontorte, de Saint-Belin, de Sarrazin, de Chardon des Roys, de Rosnyvinen de Piré, Arthaud de Viry, Guyot de Saint-Amand, de Michel du Roc de Brion, de Vichy, de Veyny d'Arbouze, de Beaufort de

(1) L'*Armorial* de Riestapp mentionne une famille autrichienne du nom de REHEZ, qui semble devoir être la souche de la maison française.

Gellenoncourt, de Rubelles, de Trenqualye, de Longueil, Teilhard de Mouclars, de Forget, Le Lorgne d'Ideville, Meilheurat des Prureaux, de Chasteigner, Jacquelot de Chantemerle, de Bovis, Chesne de Flaigey, Picart du Chambon, d'Assigny, de Reboul, de Fagan, de Cambis, Bureau du Colombier, de Bengy, etc., etc.

La filiation suivie, constatée par les lettres patentes du 27 octobre 1661, remonte à :

FILIATION

I. Nicolas Rehez, commandant de cavalerie, qualifié écuyer dans son brevet ainsi que dans son contrat de mariage de l'année 1559. Il eut pour fils :

II. Antoine Rehez, écuyer, capitaine de cavalerie, marié le 12 novembre 1578, qui fut père de :

III. Jean Rehez, écuyer, marié en 1630 à N. dont il eut pour fils :

IV. Jean Rehez, deuxième du nom, écuyer, assesseur aux bailliage et prévôté de Saint-Mihiel, dès 1667, maintenu dans sa noblesse et déclaré *gentilhomme* par lettres patentes du 27 octobre 1661, signées Charles de Lorraine, et enregistrées en la cour souveraine de Lorraine le 5 décembre de la même année. Il acquit la seigneurie d'Issoncourt, dont il ajouta le nom au sien, et, en 1691, devint prévôt de Saint-Mihiel, en remplacement de M. de Gondrecourt. De son mariage avec Marie-Catherine Hallot, petite-fille de Jacques Hallot et de Catherine de la Reaulté, (1) il eut six enfants :

1° Anne-Thérèse Rehez, née le 10 mars 1663 ;
2° Jean-François Rehez, né le 21 juin 1664 ;
3° Marie-Gabrielle-Scholastique Rehez, née le 10 février 1667 ;
4° Marie-Catherine Rehez, née le 15 février 1668 ;
5° Charlotte-Marguerite Rehez, née le 27 avril 1670 ;
6° Louis-Ignace, qui suit :

V. Louis-Ignace Rehez ou Rehée, chevalier, seigneur de Sampigny et d'Issoncourt, marquis d'Effiat, né le 31 mai 1671, fut secrétaire d'État et garde des sceaux du prince de Vaudemont, surintendant de ses finances, conseiller au parlement de Metz, en 1699, conseiller d'État du duc Léopold,

(1) Hallot, en Lorraine : *de sable, à une fasce d'or, chargée d'une mâcle de sable.*

qui lui fit don du village de Marbotte, avec haute, moyenne et basse justice et droit de chasse sur le ban et finage de Mezering, dont la haute justice ainsi que celle de Marbotte furent réunies et incorporées à la terre et seigneurie de Sampigny, laquelle fut érigée en Comté ; le titre de comte fut donné à Louis-Ignace Rehez, pour être transmissible à tous ses descendants, tant de la ligne masculine que de la ligne féminine. (Lettres patentes du 13 juillet 1712.)

Il rendit foi et hommage en 1714 pour la seigneurie de Ménil-la-Horgne, et fut pourvu du gouvernement des ville et principauté de Commercy, par brevet du 3 mai 1716. La charge de grand-bailli de Falkenstein fut érigée pour lui en fief masculin, par brevet du 2 mars 1717. Son nom de Rehez fut changé en celui de Sampigny : il fut naturalisé français, par lettres patentes du roi Louis XV, données à Versailles, le 2 mai 1723; et maintenu dans sa noblesse d'extraction et dans les privilèges de l'hérédité multiple de son titre, en 1724. Il fut pourvu d'un office de secrétaire du roi en 1725, et acquit du duc d'Orléans, par retrait féodal, en 1728, la terre et marquisat d'Effiat.

Il avait épousé, par contrat du 27 décembre 1693, Henriette-Claire Oryot de Jubainville (1), fille de messire Charles Oryot de Jubainville, écuyer, et de Marie de Millet d'Estouf. Il en eut :

1° Gabriel-François, dont l'article suit;
2° François-Charles, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE mentionnée plus loin ;
3° Ignace-Hyacinthe, comte de Sampigny, seigneur de Tourry, né le 3 mai 1700, mestre de camp de cavalerie, maréchal des logis des mousquetaires de la garde, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance, en 1776;
4° Louis-Ignace-Joseph, comte de Sampigny, né le 13 septembre 1703;
5° Jean-Baptiste de Sampigny, né le 24 juin 1706, mort, sans alliance, en 1776;
6° Charles-Henry de Sampigny, né le 11 mai 1712, mort jeune, eut pour parrain Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, et pour marraine la princesse de Vaudemont, femme dudit prince;
7° Marie-Thérèse-Charlotte de Sampigny, née le 11 octobre 1694;
8° Charlotte-Gabrielle de Sampigny, née le 22 février 1696.

VI. Gabriel-François, chevalier, comte de Sampigny, marquis et seigneur d'Effiat, seigneur de Denone, Olhat, Bussières, etc., né le 21 septembre 1697, servit d'abord dans les armées impériales et fit avec distinction les campagnes de Temesvar et de Belgrade en qualité d'aide de camp du général Waetendone.

(1) Oryot de Jubainville : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois croissants d'or; aux 2 et 3, de gueules, à la croix d'argent*, qui est d'Aspremont.

Passé au service de France et naturalisé avec son père, il devint mestre de camp de cavalerie et capitaine au régiment de Monchy, cavalerie. Il épousa à Riom, le 17 mars 1732, Antoinette de Vernaizon (1), fille de messire Amable-François de Vernaizon, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Riom, et de Jeanne d'Eydier ; il eut de cette union :

1° François-Charles, qui suit ;
2° Ignace-Hyacinthe, auteur de la deuxième branche, établie en Bourbonnais, dont l'article viendra ;
3° Victor, comte de Sampigny d'Olhat, chevalier, lieutenant-général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de la ville de Riom ;
4° Jean-Baptiste, comte de Sampigny, officier de dragons, mort sans alliance ;
5° Jeanne-Antoinette, comtesse de Sampigny, mariée en 1756, à Michel-Amable Ferrand de Fontorte (2).

VII. François-Charles, comte de Sampigny, chevalier, marquis d'Effiat, seigneur de Denone, Olhat, Bussières, etc., né le 16 avril 1736, capitaine au régiment de royal-marine, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 15 décembre 1770, Louise-Éléonore de Saint-Belin (3), fille de messire Louis-François-Dominique, comte de Saint-Belin, chevalier, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Antoinette-Paule de la Magdeleine-Raguy. De ce mariage sont nés :

1° Antoinette-Émilie, comtesse de Sampigny, née le 3 janvier 1772, mariée en 1798, à Jean-Louis, comte de Sarrazin (4) ;
2° Louis-Dominique, comte de Sampigny, né le 3 mars 1773, capitaine d'infanterie, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, marié, le 6 frimaire an XII (28 novembre 1803), à Gabrielle de Chardon des Roys (5), fille de Claude de Chardon des Roys, baron de Roche-d'Agout, officier au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, et de Gabrielle de Sainey. Il eut de son union :
A. Sidonie, comtesse de Sampigny, mariée à Ernest de Rosnyvinen (6), comte de Pirée.

(1) De Vernaizon : *d'azur, à trois noyers d'argent, au cygne du même en abîme; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.*

(2) Ferrand de Fontorte : *écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à trois coquilles d'or; aux 2 et 3, d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

(3) De Saint-Belin : *d'azur, à trois rencontres de béliers d'argent, accornées d'or, 2 et 1.*

(4) De Sarrazin : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.*

(5) De Chardon des Roys : *d'or; au chardon de sinople, fleuri de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

(6) Rosnyvinen de Pirée : *d'or, à la hure de sanglier de sable, allumée de gueules, défendue d'argent, à la bordure engrêlée de gueules.*

3° Ignace-Hyacinthe, qui suit;
4° Louis-Ignace, auteur de la TROISIÈME BRANCHE mentionnée plus loin.

VIII. Ignace-Hyacinthe, comte DE SAMPIGNY, né le 10 février 1775, émigra, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé et, au licenciement de cette armée, passa au service de l'Autriche, où il devint capitaine de cavalerie. Il fut reçu chevalier de Malte le 4 septembre 1785, et chevalier de Saint-Louis, le 27 décembre 1814.

Il avait épousé, le 17 novembre 1806, Marie-Thérèse ARTHAUD DE VIRY (1), fille de Jean Arthaud de Viry, écuyer, et de Marguerite Garnier. De son mariage naquirent :

1° Marguerite-Clémence, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1807, mariée à Charles-Félix GUYOT, marquis DE SAINT-AMAND (2);
2° Pauline, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1809, mariée à Eugène DE MICHEL DU ROC (3), marquis DE BRION;
3° Louis-François-Dominique, qui suit :

IX. Louis-François-Dominique, comte DE SAMPIGNY, née le 8 mars 1816, marié, le 29 septembre 1844, à Étiennette-Augustine DE VICHY (4), fille de Marc-Antoine-Théodore, marquis de Vichy, et de Aurélie-Thibaut de la Carte de la Ferté-Senneterre. De ce mariage est issu :

X. Louis-Ignace-Hyacinthe-Étienne, comte DE SAMPIGNY, né le 25 juin 1846, chef actuel de nom et d'armes de sa maison.

PREMIÈRE BRANCHE

EN VIVARAIS

VI. François-Charles, comte DE SAMPIGNY, né et baptisé à Saint-Mihiel, le 6 avril 1699, deuxième fils de Louis-Ignace REBEZ, seigneur DE SAMPIGNY et D'ISSONCOURT et d'Henriette ORYOT DE JUBAINVILLE, capitaine au régiment de

(1) ARTHAUD DE VIRY : *écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois tours d'argent, qui est* D'ARTHAUD; *aux 2 et 3, de gueules, à la croix ancrée d'argent, ouverte en cœur, en carreau,* qui est DE VIRY.

(2) GUYOT DE SAINT-AMAND : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois poissons d'argent, celui du milieu contourné, nageant sur une mer du même, ondée d'azur; aux 2 et 3, de sable à trois fontaines d'argent 2 et 1.*

(3) DE MICHEL DU ROC : *écartelé, aux 1 et 4 d'or, au château sommé de trois tours de gueules; à deux haches d'armes d'azur, placées entre les tours; aux 2 et 3 d'azur, au cavalier armé de toutes pièces d'argent; sur le tout, d'azur à la montagne d'argent sommée d'une étoile d'or.*

(4) DE VICHY : *de vair de quatre tires.*

Vaudemont (plus tard d'Asfeld, et puis de Mouchy), épousa, le 13 février 1733, Marie-Louise d'Assigny (1), née le 5 mars 1712, fille de messire Achille, marquis d'Assigny et de Marguerite de Villecoq.

François-Charles, comte de Sampigny mourut le 9 juin 1750, laissant deux fils :

1° Louis-Charles, comte de Sampigny, né le 20 février 1731, officier dans la deuxième compagnie des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, épousa, à Paris, le 23 mars 1762, sa cousine germaine Marie-Louise d'Assigny. Devenu veuf, il épousa, à Paris, Angélique-Marie-Josèphe le Juge (2), fille de messire Nicolas le Juge, conseiller au Châtelet.

Du premier lit vint :

A. Antoine-Henry, comte de Sampigny, né le 8 juin 1768, qui servit dans la marine royale;

Et du deuxième lit :

B. Henriette-Marie-Louise-Éléonore, comtesse de Sampigny, née le 30 novembre 1782, mariée à M. de Reboul (3);

C. Anne-Angélique-Marie-Eugénie, comtesse de Sampigny, née le 3 mars 1781;

D. Auguste François-Louis-Joseph, comte de Sampigny, né le 11 juin 1787.

2° Henri-Jean, qui suit :

VII. Henri-Jean, comte de Sampigny né à Riom, le 6 juin 1738, entra au service le 1er septembre 1755, fit, en qualité de sous-lieutenant et de lieutenant, la guerre de Sept ans, en Allemagne, puis la dernière campagne de Corse. Il fut nommé capitaine au régiment de Champagne, le 12 octobre 1761, et chevalier de Saint-Louis, le 16 mars 1778.

Il mourut, le 1er janvier 1799, à Aubenas (Ardèche), où il s'était fixé par son mariage avec Marie-Anne-Françoise de Barthélemy (4), fille de François-Louis de Barthélemy, avocat au Parlement, juge conservateur de l'équivalent du diocèse de Viviers, et d'Anne de la Valette de Reguet.

De lui naquirent :

(1) D'Assigny : *d'hermines, au chef de gueules chargé d'une fasce vivrée d'argent.*

(2) Le Juge : *parti : d'or, à une fasce d'azur, et au 2e, d'azur, à un olivier terrassé d'argent adextré d'un croissant d'or et senestré d'une étoile du même.*

(3) De Reboul de Veyrac : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une écrevisse du même, qui est* de Reboul; *aux 2 et 3 d'azur, à deux chevrons d'argent accompagnés en pointe d'une étoile de même, qui est de* Blan le Glacouer.

(4) De Barthélemy : *d'azur, à trois bandes d'or.*

1° Henriette-Louise, comtesse DE SAMPIGNY, née le 4 septembre 1773, décédée, sans alliance, le 4 mars 1851 ;

2° Gabriel-François, comte DE SAMPIGNY, né à Aubenas, le 9 août 1774. Entré au service en 1792, à l'armée des princes, frères du roi Louis XVI, il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 12 mars 1817, et prit sa retraite comme capitaine. Il épousa, le 4 octobre 1827, madame Pauline-Charlotte-Chrétienne, comtesse DE FAGAN (1), chanoinesse honoraire au chapitre de Sainte-Anne de Munich, fille de Charles-Louis-François, comte de Fagan, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse-Pauline, marquise de la Woëstine. Ils moururent tous deux, en 1868, sans postérité ;

3° Marie-Louise-Rosalie, comtesse de SAMPIGNY, née le 28 septembre 1777, mariée, le 20 mars 1805, à Alexandre-Barthélemy BOREL-LACOMBE-CHARENS.

4° Joseph-Auguste, comte DE SAMPIGNY, né le 16 février 1785, mort en 1797;

5° Louis-Achille, comte DE SAMPIGNY, né le 27 novembre 1788, entra au service le 26 juin 1813 ; garde du corps du Roi, il fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 9 août 1814. Capitaine d'état major, en 1824, il fut admis à la retraite, le 29 avril 1847, et décéda à Bourges (Cher), en 1860.

Il avait épousé, le 21 novembre 1822, Arthémise-Palmyre DE CAMBIS-D'ALAIS, fille d'Adrien-Jacques-Maurice, vicomte DE CAMBIS (2), adjudant-commandant, décédé à Wilna, prisonnier de guerre, le 16 décembre 1812, et de Adélaïde-Louise Le Lièvre, marquise de La Grange.

Le comte Louis-Achille eut de son mariage :

1° Marie-Ernestine, comtesse de SAMPIGNY, chanoinesse de Saint-Augustin ;

2° Gustave-Louis-Alphonse, comte DE SAMPIGNY, né le 5 août 1829, entra au service en 1849. Officier, en 1859, et chevalier de la Légion d'honneur, en 1866, il prit sa retraite comme capitaine, en 1874. Il a épousé, le 26 juillet 1865, mademoiselle Marie-Agathe BUREAU DU COLOMBIER, fille de M. Bureau du Colombier, et de mademoiselle Adélaïde Buisson de Champ-Bois.

3° Eugénie-Laure DE SAMPIGNY, mariée en 1852, à M. Jules DE BENGY (3), vicomte DES PORCHES, mort en 1869, à Bourges ;

4° Marie-Palmyre de SAMPIGNY, mariée en 1867, à M. VARÉ ;

5° Adeline-Marie de SAMPIGNY.

(1) DE FAGAN : *de gueules, à trois coupes couvertes d'or.*

(2) DE CAMBIS : *d'azur, au chêne d'or, mouvant d'une montagne de six coupeaux du même et soutenu de deux lions aussi d'or.*

(3) DE BENGY : *d'azur, à trois étoiles d'argent.*

DEUXIÈME BRANCHE

EN BOURBONNAIS

VII. Ignace-Hyacinthe, comte DE SAMPIGNY DE BUSSIÈRES, deuxième fils de Gabriel-François, comte de Sampigny et d'Antoinette de Vernaizon, né le 18 novembre 1738, capitaine au régiment de royal-marine, lieutenant des maréchaux de France de la sénéchaussée de Riom, chevalier de Saint-Louis, marié en premières noces en 1768 à Gabrielle TEILHARD DE MONCLARS (1), fille de Louis Teilhard de Monclars et de Marie Boyer de Saulnat ; et en deuxièmes noces, le 16 pluviôse an VIII (5 février 1800), à Catherine DE CORUS DE CHAPTE.

Du premier lit vint :

1° Marie-Amable, comtesse DE SAMPIGNY de Bussières, mariée le 27 décembre 1847 à Claude, chevalier DE FORGET (2), capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Du deuxième lit naquirent :

2° Jean-Baptiste DE SAMPIGNY, mort jeune ;
3° Adélaïde, comtesse DE SAMPIGNY, mariée à Élisabeth LE LORGNE, baron D'IDEVILLE (3), auditeur au conseil d'État, puis secrétaire de Napoléon Ier, maître des requêtes, et député de l'Allier sous Louis-Philippe, officier de la Légion d'honneur ;
4° Michel-Henry, qui suit :

VIII. Michel-Henry, comte DE SAMPIGNY DE BUSSIÈRES, né le 11 mai 1802, fut marié le 12 février 1827 à Félicie MEILHEURAT DES PRUREAUX (4).

D'eux naquirent :

1° Anne-Gabrielle, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1829, mariée en 1850 à Auguste DE BRICOURT (5) ;
2° Bathilde, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1830, mariée en 1853 à Wilfrid DE CHASTEIGNER (6) ;

(1) TEILHARD DE MONCLARS : *d'or, au tilleul terrassé de sinople, semé de flammes de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

(2) FORGET : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

(3) LE LORGNE D'IDEVILLE : *parti : au 1 d'or, à trois vols de sable ; au 2, échiqueté d'or et de gueules.*

(4) MEILHEURAT DES PRUREAUX : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même ; au chef cousu d'azur, chargé de trois croisettes fleuronnées d'or.*

(5) DE BRICOURT : *d'or, au cerf passant de gueules.*

(6) DE CHASTEIGNER : *écartelé : aux 1 et 4, d'or au lion passant de sinople, aux 2 et 3, d'argent, à trois fasces de gueules.*

3° Marie-Laure, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1833, mariée en 1876 à Louis JACQUELOT DE CHANTEMERLE (1), sénateur de l'Allier;

4° Anne-Thérèse, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1833 (jumelle), mariée en 1873 à Paul DE BOVIS (2);

5° Marguerite-Adélaïde, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1838, mariée en 1861 à M. CHESNE DE FLAIGEY (3), président du tribunal de Beaune;

6° Ignace-Hyacinthe, qui suit :

IX. Ignace-Hyacinthe, comte de SAMPIGNY DE BUSSIÈRES, né le 9 mai 1842, fut marié, le 25 février 1867, à Marie PICART DU CHAMBON (4), fille de N. Picart du Chambon et de Laure Cortay de Toley.

De ce mariage sont nés six enfants :

1° Antoine-Michel, comte DE SAMPIGNY, né le 31 mars 1869;

2° Marie-Marguerite, comtesse DE SAMPIGNY, née en 1870;

3° Gabrielle-Jeanne de Sampigny;

4° Marie-Yvonne de Sampigny, sœurs jumelles;

5° Pierre-Gaspard, comte DE SAMPIGNY, né le 20 mars 1875;

6° Alphonse-Joseph-Georges, comte DE SAMPIGNY, né le 3 février 1878.

TROISIÈME BRANCHE

VIII. Louis-Ignace, comte DE SAMPIGNY, quatrième fils de François-Charles, comte DE SAMPIGNY et de Louise-Éléonore de SAINT-BELIN, né en 1777, fut marié en 1798 à Zulime DE VEYNY D'ARBOUZE (5), fille de Paul-Augustin de Veyny d'Arbouze, marquis de Villemont, baron de Gannat, etc., major des gardes du comte d'Artois, chevalier de Saint-Louis, et de N. de Mallet de Vandègre. Il en eut trois enfants :

1° Célinie-Éléonore, comtesse DE SAMPIGNY, mariée en 1821 à Pierre ANDRIEU (6), maire d'Aigueperse, chevalier de la Légion d'honneur, dont :

A. Clorinde ANDRIEU, mariée au vicomte DE RUBELLES.

(1) JACQUELOT DE CHANTEMERLE : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose, le tout d'or.*

(2) DE BOVIS : *coupé : au 1, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au 2, de gueules, au bœuf passant d'argent, surmonté d'une étoile d'or placée entre les cornes.*

(3) CHESNE DE FLAIGEY : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent au chêne de sinople surmonté de trois étoiles d'azur; aux 2 et 3, d'argent, à trois arbres de sable, au lambel d'azur à trois pendants, brochant sur les écartelures.*

(4) PICART DU CHAMBON : *de gueules, à la tête de cheval d'argent bridée du même, à la bordure du second chargée de huit croisettes de sable.*

(5) DE VEYNY : *écartelé : aux 1 et 4, à l'arbousier de sinople; aux 2 et 3, de gueules, à la colombe d'argent, volant en bande : sur le tout, d'azur à trois molettes d'or, au bâton de gueules, péri en bande.*

(6) ANDRIEU : *d'argent, au sautoir de gueules.*

2° Zénaïde, comtesse DE SAMPIGNY, mariée à Henri, baron DE BEAUFORT DE GELLENONCOURT (1), dont postérité.
3° Achille, qui suit.

IX. Achille, comte DE SAMPIGNY, né en 1801, fut marié en 1829 à Louise DE TRENQUALYE (2), fille du baron de Trenqualye, général de brigade, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, et de N. de Sablon du Corail. Il fut père de :

X. Ernest, comte DE SAMPIGNY, né en 1830, marié, le 21 mars 1856, à Marie DE LONGUEIL (3), fille d'Éléonore, marquis de Longueil-Maisons, et d'Alexandrine de Verdier du Barrat. De ce mariage, sont nés trois enfants :

1° Raoul-Ignace-Hyacinthe, comte DE SAMPIGNY, né le 19 mai 1858;
2° Louise-Marie, comtesse DE SAMPIGNY, née le 22 juillet 1863;
3° Marguerite-Marie-Anne, comtesse DE SAMPIGNY, née le 24 juillet 1867.

(1) DE BEAUFORT DE GELLENONCOURT : *d'or, au léopard passant de gueules.*
(2) DE TRENQUALYE : *parti : au 1, d'argent, au lion de gueules rampant sur une branche de laurier de sinople; au 2, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent, et en pointe d'un croissant du même; au franc quartier senestre de gueules, à l'épée haute d'argent.*
(3) DE LONGUEIL : *d'azur à trois roses d'argent au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*

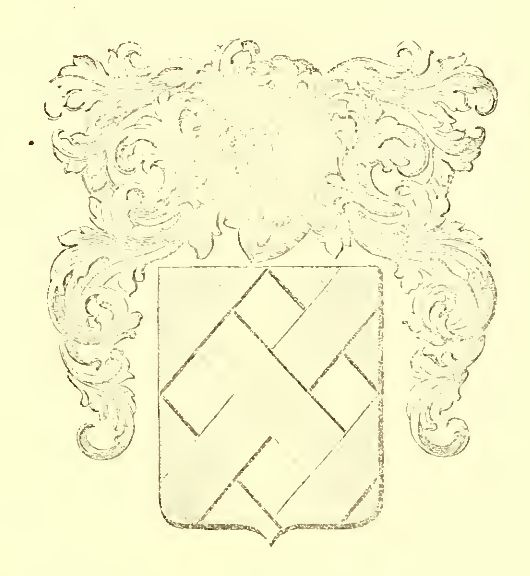


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

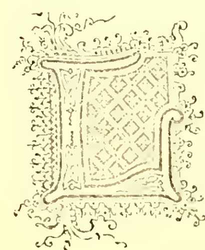
TIENGOU DES ROYERIES

BRETAGNE

SEIGNEURS DU BOSCHET, DE TRÉFÉRIOU, DES ROYERIES ET AUTRES LIEUX



ARMES : *de sinople, fretté d'argent* ; *l'écu timbré d'un casque de trois quarts orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne fleurdelisée.* CIMIER : *un double vol de sable.* SUPPORTS : *deux lions.* DEVISE : *Doué Araok.* CRI DE GUERRE : *Kenkis.*



A famille TIENGOU-DES-ROYERIES, dont le nom s'écrivait autrefois indifféremment QIENGOU, QUINGOU et même QUENGUIS, est originaire de la province de Bretagne, où elle était connue depuis l'année 1420. Un document remontant à cette époque et mentionné par dom Morice apprend que Raoul DE QIENGOU figurait dans une monstre de la retenue de Jean PENHOUET, admiral de Bretagne : cette preuve se trouve confirmée par deux autres non moins authentiques, empruntées à l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau. Dans la première, extraite du



tome Ier, il est dit : « Qu'Éon DE QUINGOU était au nombre des « 145 premiers seigneurs bretons enrôlés contre les Penthièvre par « les ducs Jean VI et Richard (1420). »

Dans la seconde, tirée du tome II, on voit : « qu'Olivier QUENGOU « figurait parmi les nobles de Moncontour qui prêtèrent serment de « fidélité au duc Jean VI (1437). »

De ce qui précède, résulte la preuve de l'ancienneté de cette famille qui se recommande par les personnages marquants qu'elle a fournis, au nombre desquels il faut citer : un maréchal de Salle de la duchesse de Bretagne, 1420; un chambellan du duc, 1454-55; un vice-chancelier de Bretagne, 1474; des ambassadeurs du duc au pape Sixte IV, 1474, et au roi de France, 1477; un protonotaire, 1498; un ambassadeur de la reine Anne, à Rome, 1498; des conseillers à la cour de Rennes, et des chevaliers de la Légion d'honneur.

La famille TIENGOU-DES-ROYERIES, dont la branche aînée porte également le nom de DU BOSCHEL, est actuellement représentée par :

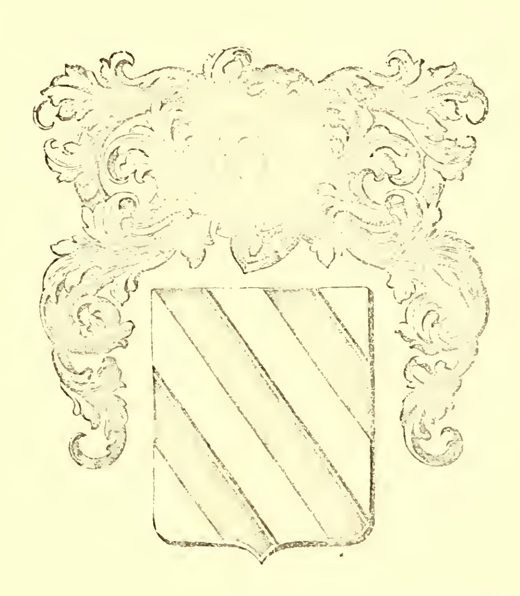
I Jules-Fulgence TIENGOU-DES-ROYERIES, commissaire adjoint de la marine, chef actuel de nom et d'armes ;
Il a pour enfants :
A. Jules-Fulgence-Antoine-Auguste TIENGOU-DES-ROYERIES.
B. Élise-Marie-Antoinette TIENGOU-DES-ROYERIES.
C. Yolande-Marie TIENGOU-DES-ROYERIES.
II Par Auguste-Constant TIENGOU-DES-ROYERIES, frère cadet du précédent, et sa fille, Marie-Agathe TIENGOU-DES-ROYERIES.
III Et par Amédée TIENGOU-DES-ROYERIES, leur cousin.

ALLIANCES PRINCIPALES : BLANCHET-DE-SORMONT, GEORGEON D'ARCHAMBAULT, DE VATRY, GRULL DE SAINT HILAIRE, GIBERT DES MOLIÈRES, DE GLATIGNY, ÉON DE BEAUMONT, DU GOURLAY, BRINDEJONC DES MOULINAIS, DE LAUNAY, BOISGONTIER, BAUDOIN.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

VAN DEN BRANDE

FLANDRE ET BELGIQUE.



ARMES : *D'argent, à trois bandes de sable.* L'ÉCU *timbré d'un casque d'argent de trois quarts, grillé et liseré d'or, sommé d'un bourrelet et orné de lambrequins d'argent et de sable.* CIMIER : *Un lion naissant d'or, armé et lampassé de gueules.*



ETTE famille est venue de la Flandre française s'établir en Belgique, en la personne de Gilles VAN DEN BRANDE, chevalier, seigneur de Bavichove, qui était fils de Baudouin, prévôt de Lille, en 1362.

Elle a occupé, depuis lors, de nombreuses fonctions, entre autres celles de : prévôt, conseiller du duc de Bourgogne au conseil de Flandres, bailli, échevin de villes, receveur des finances, etc.

Parmi ses alliances, nous pouvons citer : les DE RENESSE, DU BOIS, DE LA PORTE D'ESPIERRES, DE HALEWYN, DE L'ESCUYER, D'IDEGHEM DE PEANT, DE BLONDEL-JOIGNY, STALPERT VAN DER WIELE, etc.

Le représentant actuel est :

Yvon VAN DEN BRANDE, administrateur du comptoir d'escompte de la Banque nationale de Belgique, à Bruges, fils de François-Xavier-Joseph-Désiré, ancien échevin de Wynghene, petit-fils de Gommaire-Henri-Joseph, bailli de la seigneurie de Walschen et paroisse de Beernem, pour monseigneur le duc D'URSEL, par nomination du 19 juillet 1783.

Yvon VAN DEN BRANDE est né à Wynghene, le 18 janvier 1815, et a épousé, à Thielt, le 8 février 1844, Catherine-Victoire LA PERRE, née le 20 décembre 1820, morte à Assebrouck, le 29 mars 1874, enterrée au caveau de famille, à Sainte-Croix; elle était fille de Louis, échevin de la ville de Thielt, et de Catherine-Françoise DE ROO. (*Voir la Notice des de Roo et* LA PERRE, dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, par de Stein, année 1877, page 310.)

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Jules-François VAN DEN BRANDE, vice-consul des Pays-Bas, né à Assebrouck, le 24 avril 1845, qui a épousé, à Bruges, le 10 novembre 1869, Alida-Thérèse-Marie-Ghislaine ROLLS, née à Bruges, le 3 juin 1844, fille de BAUDOUIN, major de la garde civique de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, et d'Euphémie-Marie VROOME. Il a de cette union un fils unique :

Fernand-Henri-Gommar-Floribert-Marie-Joseph-Ghislain VAN DEN BRANDE, né à Bruges, le 25 décembre 1873;

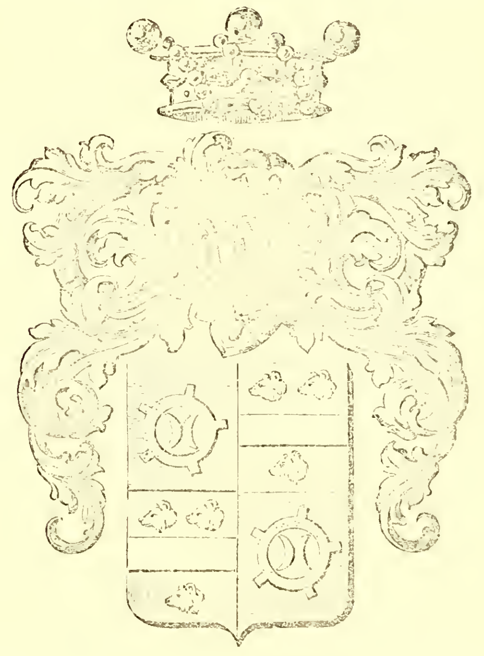
2° Hector-Marie-Louis VAN DEN BRANDE, vice-consul de Danemark, né à Assebrouck, le 18 août 1851;

3° Emile-Victor-Marie VAN DEN BRANDE, né à Assebrouck, le 16 octobre 1853.

Sainte-Croix, lez-Bruges. — Imp. Jules Botte.

WERDMÜLLER VON ELGG

SUISSE, PAYS-BAS ET AFRIQUE



ARMES : *Ecartelé; aux 1 et 4 d'azur, à une roue de moulin à cinq battants, 2 à dextre et 3 a senestre, ayant au centre deux croissants adossés en pal, le tout d'or, qui est* DE WERDMULLER ; *aux 2 et 3, de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes d'ours au naturel, accolées d'argent, 2 et 1* (armes de la seigneurie d'Elgg ou Ellgau). CASQUE : *de face couronné.* CIMIER : *trois plumes d'autruche, gueules, argent et azur.* LAMBREQUINS : *or et azur.* SUPPORTS : *un lion et un ours au naturel, colletés d'argent.* DEVISE : *Gloria filiorum patres eorum.*

ORIGINAIRE de Suisse, cette noble famille se nommait primitivement D'OPFIKON et portait : *d'azur, au buste de vieillard cuirassé d'or, mis en fasce, avec ce même buste pour cimier.*

Elle était feudataire des comtes de Kyburg, auxquels plusieurs alliances la rattachaient, et avait son château à une lieue et demie de Zurich, sur la route de Winterthür. C'est ainsi que les barons et chevaliers d'Opfikon possédaient, selon la coutume au moyen âge, le droit de bourgeoisie à Zurich, où ils avaient aussi une habitation.

Parmi leurs propriétés aux environs de cette ville, se trouvait le Werth, presqu'île dans la Limmath, à l'endroit où cette rivière se réunit au canal du Sihl. Il y avait là plusieurs moulins, dont le principal appelé Werth-Mühle (moulin du Werth) fut engagé, vers 1300, au monastère voisin d'Oetenbach, par Christophe d'Opfikon, qui reçut en retour une très petite somme, mais se réserva pour lui et ses successeurs la faculté d'y résider. Plus tard, il y fit même bâtir un château fort, nommé Hinterburg, où lui et son fils firent leur résidence. Ce fief avait pour armoiries : *de sable, à une roue de moulin d'or, avec quatre battants, et au centre un trèfle de sinople.*

Lors du siége de Zurich par les troupes de Berne, en 1444, le chevalier Otton d'Opfikon, qu'on surnommait *der Werthmüller* (le meunier du Werth), se distingua dans la défense de la presqu'île. Quoiqu'il n'eût que vingt-sept hommes sous ses ordres, il s'opposa avec une extrême énergie aux efforts d'un corps ennemi de mille hommes, mais il ne put l'empêcher de prendre pied et d'incendier les moulins. Il se retira dans la tour du Hinterburg, où il se maintint jusqu'à ce qu'une partie de la garnison de Zurich vînt à son secours et avec laquelle il défit les assaillants. Ce fait d'armes contribua à la délivrance de la ville, et ses habitants, émerveillés du courage d'Otton, ne désignèrent plus le valeureux défenseur du Mühlen-Werth que sous le nom de Werthmuller. Le nom d'Opfikon resta dans l'ombre, et les descendants d'Otton, en adoptant définitivement celui de Werthmuller, abandonnèrent les anciennes armoiries de la famille et ne portèrent plus que celles-ci : *d'azur, à la roue de moulin, les trèfles remplacés par deux croissants adossés placés en pal, le tout d'or.*

La presqu'île et le moulin restèrent longtemps la propriété de la famille, mais plus tard ils tombèrent dans des mains étrangères. On montre encore aujourd'hui l'endroit où le moulin et la tour étaient situés.

Les personnages les plus anciens qu'on connaisse de cette illustre maison sont :

Rychmund, tué le 1er juillet 1097, au combat de Doryleum;

Cunon d'Opfikon, frère de Rychmund, reçut, le 3 avril 1098, une grave blessure et resta chez les prêtres du Saint-Sépulcre, où il mourut dans un âge avancé;

Sigismond d'Offikon, à peine âgé de dix-huit ans, partit avec neuf de ses serviteurs pour la Palestine et vint se ranger sous l'étendard de l'empereur Conrad III (1147);

Conrad d'Offikon, surnommé *der Werthmüller* (le meunier de Werth), vivait avant 1157, se trouva à la prise de la ville d'Acre et revint en Europe en 1190;

Rudolphe d'Offikon (der Werth-Muller) était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1300;

Christophe d'Offikon, vivant au commencement du XIVe siècle, seigneur du Werth-Mühle (*moulin du Werth*), jeta les fondements de la forteresse d'Hinterburg, qui ne fut achevée par Othon qu'au commencement du XVe siècle;

Jean d'Offikon, surnommé der Werth-Muller, vivait en 1316. Il était membre de l'assemblée des chevaliers lorsqu'il devint plus tard un des premiers conseils du Comtaffel, au nouveau gouvernement de Zurich;

Guernard d'Offikon, surnommé der Werth-Muller, portait, en 1351, l'étendard de la ville de Zurich au combat gagné contre Fatweil, où il se signala.

La filiation régulière et suivie commence à :

I. Henri d'Offikon, surnommé der Werth-Muller, vivant en 1380, suivant un contrat d'acquisition de 1400, était membre de l'assemblée des chevaliers et du Comtaffel.

Il eut le fils qui suit.

II. Otton Werdmuller, né avant 1410, reçut en fief le moulin du Hinterburg ou le Werth-Mühle du prieuré et du couvent d'Oetenbach, sous l'obligation de fournir annuellement certaines mesures de blé, de farine et d'avoine.

Son père Henri Werth-Muller et son beau-frère Pierre de Dietrich, se portèrent garants de cet acte. En 1444, le moulin fut mis en cendres par les habitants de Berne accourus au siége de Zurich. Nous avons fait mention plus haut de sa défense courageuse du Hinterburg.

Après la guerre, Otton Werdmuller fut nommé conseiller et gouverneur de Wallishoffen en récompense de son courage héroïque et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, en 1462.

Il avait eu de son mariage avec Agnès de Dietrich, six fils, entre autres Henri, qui suit.

III. Henri Werdmuller, né en 1443, acquit lors du siége de Zurich, la réputation d'être aussi sage que valeureux. Dans la guerre faite aux Suisses par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Henri Werdmuller assista, en 1474 et 1476, aux batailles de Clincourt et de Murten.

Il devint conseiller de Zurich, gouverneur de Rumlingen en 1474, gouverneur d'Erlibach en 1476, supérieur des Quatre-Gardes en 1478, et gouverneur de Meylen en 1482. Lors de la révolte du bourgmestre Waldman, en 1489, il fut révoqué avec les autres membres du gouvernement, mais plus tard il fit de nouveau partie de la justice municipale (1490); conseiller et gouverneur de Stamheim (1494); capitaine de Wyl (1495); pannerheer (1497) (1).

Il mourut en 1515, laissant de sa femme, dont le nom ne nous est pas connu, un fils et deux filles :

1° Hans, qui suit;
2° N. Werdmuller, qui épousa Rudolphe de Muralt;
3° N. Werdmuller, religieuse au couvent de Saint-Vérène.

IV. Hans Werdmuller, qui assistait, en 1476, à la bataille de Murten, épousa Berthe de Hlitz, dont il eut sept enfants :

1° Félix Werdmuller;
2° Marc Werdmuller;
3° Nicolas Werdmuller;
4° Henri, qui suit;
5° Jacques Werdmuller;
6° Regula Werdmuller;
7° Et Apollonia Werdmuller.

V. Henri Werdmuller, né en 1480, mort en 1548, se conduisit courageusement dans la guerre de Souabe et prit part, en 1531, à celle du Milanais, en qualité de capitaine.

Il avait épousé : 1° en 1498, Regula de Bluntschli, et 2° en 1525, Anne de Schmid.

(1) Un *pannerheer* était le commandant d'une division de soldats; ce titre donnait le droit de porter son propre étendard.

Du premier lit naquirent sept enfants :

1° Georges Werdmuller;
2° Otton Werdmuller;
3° Beatus, qui suit;
4° Guernard Werdmuller;
5° Madeleine Werdmuller, morte au berceau;
6° Anne Werdmuller;
7° Madeleine Werdmuller, morte en 1573.

Du second lit vinrent :

8° et 9° Deux filles.

VI. Beatus Werdmuller, né en 1517, mort en 1574, fut chargé de diverses missions importantes.

De 1567 à 1569, il fit partie de la suite du prince Guillaume d'Orange qui l'honorait d'une grande confiance. Il était l'ami du frère du prince Adolphe de Nassau qui, à Heiligerlee, fut tué à ses côtés, et ce fut lui qui, quoique blessé, tua le comte d'Aremberg.

Beatus Werdmuller s'était marié avec Elisabeth de Kneplin, dont il eut treize enfants, entre autres :

1° David, qui suit;
2° Christophe, auteur de la branche hollandaise, rapportée au § Ier;
3° Thomas Werdmuller, né en 1552.

VII. David Werdmuller, né en 1548, eut un fils.

VIII. N. Werdmuller, qui eut deux enfants :

1° Hans-Rudolphe Werdmuller, né en 1614, nommé citoyen honoraire de Genève, le 8 avril 1634, assista, à l'âge de dix-huit ans, comme volontaire, à la bataille de Castelnaudary, sous le maréchal de Schomberg (1632). La même année, il entra au service de la Suède, et se distingua, en 1634, à la bataille de Nordlingen. Plus tard, il servit sous le duc de Rohan dans la Valteline, et commanda un régiment, en qualité de colonel, à la bataille de Rhinfeld, le 28 février 1638. Après un séjour de sept années en Suisse, il fut chargé du commandement de l'artillerie au siège de Friedberg; il fit la campagne du Jutland et fut nommé commandant de Christiangryph et de Kiel, en 1642.

Il contribua à la reprise de Magdebourg, en 1641, et se trouva, l'année suivante, à la journée de Jankowitz. Rappelé en Suisse par les événements, il devint, en 1648, général des troupes zurichoises et bernoises au service de la Vénétie.

Hans-Rudolphe, qui entretenait une correspondance suivie avec la cour de France, reçut du roi Louis XIV le cordon de Saint-Michel et le portrait de ce monarque. Il devint lieutenant général au service de France et se signala au siège de Dunkerque.

Entré une seconde fois au service de la Vénétie, en qualité de lieutenant général, il fut conseiller d'État et honoré par le doge de l'ordre de Saint-Marc. Il se couvrit de gloire à la défense de Candie (1669-1670).

En 1672, il prit du service en Autriche, et fut nommé, par Léopold II, feld-maréchal et créé, la même année, baron du Saint-Empire avec transmission à tous ses descendants légitimes des deux sexes. Il sut lutter avec succès contre les armées de Louis XIV, tint tête à Turenne, à Endisheim, le 2 octobre 1674, à Turkheim, et à Sasbach, où fut tué le maréchal de France qui disait de Werdmuller : « C'est le seul homme de mérite que possèdent les Impériaux. »

Il avait épousé, en 1633, Anne Rhynart dont il n'eut pas d'enfants, et mourut subitement, en Lorraine, le 16 décembre 1677, à l'âge de soixante-trois ans.

2° Hans-Georges Werdmuller, né en 1616, fut élu citoyen de Genève avec son frère aîné; il était porte-enseigne dans les troupes de la Valteline, en 1635. Ses talents d'ingénieur le firent nommer, par le grand conseil de Zurich, directeur des nouvelles fortifications de cette ville, en 1642. Charles-Louis, électeur du Palatinat, le chargea de la direction en chef des fortifications de Heidelberg. Il devint membre du grand conseil suisse en 1648, et mourut à Zurich, en 1678.

BRANCHE HOLLANDAISE

VII. Christophe Werdmuller, deuxième fils de Beatus Werdmuller et d'Elisabeth de Kneplin, né le 30 septembre 1557, servit sous l'archiduc Mathieu d'Autriche dans les Pays-Bas. Il fut ambassadeur de Zurich auprès de diverses cours de l'Europe. Il était en grande estime auprès de Floris II, comte de Culemborg, avec lequel il correspondait.

Il mourut vers l'année 1617, ayant eu de son union avec Anne, baronne de Jegglin, les enfants ci-après :

1° Anne Werdmuller, née en 1583, morte au berceau;

2° Beat Werdmuller, né en 1585, marié, en 1609, à Madeleine Haggin, de Constance, prit part à la guerre dans les Pays-Bas, et mourut en 1619.

3° Sara Werdmuller, née en 1589, renommée par ses talents et sa beauté, épousa Henri Gessner;

4° Joseph WERDMULLER, né en 1591, servit successivement la France et la Suède. Il avait épousé, en 1620, Dorothée KRIEG DE BELLIKON;
5° Anne WERDMULLER, née en 1599, morte en 1643, femme de David HOLTXHALB, depuis 1617;
6° Hans-Conrad WERDMULLER, né en 1604, mort la même année;
7° Autre Hans-Conrad, qui suit.

VIII. Hans-Conrad, baron WERDMULLER, né en 1606, débuta dans la carrière militaire, comme porte-enseigne dans la Valteline et se trouva, en 1629, au siége de Bois-le-Duc, dans le régiment des cuirassiers du marquis de Bade. Le prince Frédéric-Henri l'avait en grande estime et le considérait comme un de ses meilleurs officiers.

Peu après le siège de Bois-le-Duc, il eut, au sujet du prince, un duel avec un gentilhomme de Frise, nommé Onno Foro; ce gentilhomme, qui avait blâmé la prudence militaire de Frédéric-Henri, fut grièvement blessé.

Hans-Conrad fut revêtu de plusieurs fonctions honorifiques à Zurich, et fut chargé de l'organisation et du commandement de la cavalerie dans tout le territoire de ce canton. En 1650, il fut envoyé en mission diplomatique en France, et trois ans après, à la tête de 8,000 Zurichois, il réduisit les Bernois rebelles. Envoyé de nouveau en France, en 1663, le roi Louis XIV le combla de présents. De son côté, l'empereur Ferdinand II avait déjà reconnu par diplôme sa descendance directe de la noble et ancienne famille d'OPFIKON et y avait joint le titre de BARON, transmissible à ses descendants légitimes des deux sexes. Ce diplôme, daté du château d'Erbensdorf, le 19 septembre 1631, fut enregistré par les syndic, bourgmestre et conseillers de Salsbourg, le 8 octobre 1633. Les armes décrites dans ce diplôme sont : *d'azur, à la roue de moulin d'or à cinq battants, au milieu de laquelle sont 2 croissants d'or adossés en pal ; l'écu timbré d'un casque couronné.* Cimier : *trois plumes d'autruche, gueules, argent et azur.* Devise : *Gloria filiorum patres eorum.*

Hans-Conrad, baron WERDMULLER, avait épousé Anne WIRSER, qui le rendit père de :

1° Hans-George WERDMULLER, né en 1631, mort sans alliance;
3° Christophe WERDMULLER, né en 1632, expert en architecture; il servit sous son père, en 1653, et fut tué plus tard, dans la guerre des paysans de Berne, près de Granikon;
3° Anne WERDMULLER, née en 1634, morte encore jeune;
4° Barbe WERDMULLER, née en 1636 ;

5° Elisabeth WERDMULLER, née en 1637; mariée, 1°, en 1655, à Ulrich WERDMULLER; 2°, en 1656, au colonel Pierre LOCHMAN;
6° Marie WERDMULLER, née en 1637, morte sans alliance;
7° Hans-Jacques, qui suivra:
8° Hans-Conrad WERDMULLER, né en 1642, mort très jeune;
9° Anne WERDMULLER, née en 1644, mariée en 1660, à André MEYER, qui devint bourgmestre de Zurich;
10° Sara WERDMULLER, née en 1646, mariée en 1664, à Hans-Conrad D'ESCHER, à Glas;
11° Hans-Henri WERDMULLER, né en 1648, gouverneur de Luggarus, en 1674, trésorier, garde du grand sceau, en 1698. Il avait épousé, en 1669, Ursule GREBEL, et mourut en 1711;
12° Hans-Conrad, né en 1652, premier gouverneur de Weinfelden, en 1689, puis doyen en 1708; s'allia en premières noces, en 1674, à Elisabeth HESS; et en deuxièmes noces, en 1680, à Anne SPANDLI;
13° Anne-Cleopha WERDMULLER, née en 1655, mariée à Joseph-Jacques DE MEYER, doyen.

IX. Hans-Jacques, baron de WERDMULLER, né en 1640, entra en 1669 comme lieutenant dans les gardes suisses. Élégant, distingué, il fut le bienvenu à la cour et très en faveur près de Louis XIV. Mais ayant appris les mauvaises dispositions de ce monarque contre la République hollandaise, il se démit de sa lieutenance et rentra dans sa patrie adoptive, où il s'adonna à la poésie.

Il prit alliance en 1670, avec Anne-Barbe DE ZOLLER, et mourut en 1674.

De son mariage naquirent:

1° Conrad, qui suit;
2° Henri WERDMULLER, né en 1673, porte-enseigne au service de l'Espagne en 1688, mort à Paris, en 1689.

X. Conrad, baron DE WERDMULLER, né en 1671, fut fait premier gouverneur d'Altikon en 1707. Sa grande fortune et son mérite lui créèrent beaucoup de relations. Il était d'ailleurs très éloquent et visita plusieurs cours, où il reçut l'accueil le plus flatteur.

Il mourut en 1711, ayant eu de son union avec Elisabeth D'ESCHER, DE LUCHS, qu'il avait épousée en 1693:

1° Anne-Barbe WERDMULLER, née en 1694, morte en 1710;
2° Henri WERDMULLER, né le 20 février 1698, devint successivement porte-enseigne au régiment de WERDMULLER, en Hollande, en 1716, sous-lieutenant, puis lieutenant, en 1721; capitaine-quartenier en 1742, lieutenant-colonel d'un corps de 1,400 hommes au service des confédérés, en 1743; magistrat de Cappel, en 1746, et colonel en 1752. Il mourut le 25 mai 1773;

3° Marc WERDMULLER, né en 1697, mort en 1698 ;
4° Hans Louis WERDMULLER, né en 1699, épousa, en 1721, Barbe EBERHARD, et mourut en 1728 ;
5° Autre Marc WERMULLER, né en 1701, mort en 1719 ;
6° Anne-Marguerite WERDMULLER, née en 1703, morte au berceau ;
7° Autre Anne-Marguerite WERDMULLER, née en 1704, mariée en 1721, avec Léonard WEGMANN ;
8° Hans-Conrad, qui suit ;
9° Élisabeth WERDMULLER, née en 1709, mariée en 1713 avec Emmanuel FRANK, de Berne, prédicateur à Bade.

XI. Hans-Conrad, baron de WERDMULLER D'ELGG, était, en 1730, officier au régiment hollandais de Meis ; il entra ensuite dans le régiment mi-hollandais mi-suisse de Werdmüller, commandé par le général-major Hans-Félix WERDMULLER D'ELGG. Il fut fait capitaine en 1753, major en 1768, et colonel en 1773.

Il devint, en 1783, seigneur d'Elgg, où il mourut en 1785.

Il avait épousé, en 1734, Jeanne Sibille DE ZANDT, de Durlach (duché de Bade), décédée le 25 janvier 1783, ayant eu de son union les enfants ci-après.

1° Georges-Engelhard, qui suit :
2° Philippe Henri WERDMULLER, né à Namur le 27 février 1736, officier dans la garde suisse-hollandaise, marié en 1767, à Flore WEITZMANN, de Strasbourg ;
3° Élisabeth-Cüngold WERDMULLER, née à Meenen, en 1737, morte à 7 ans ;
4° François WERDMULLER, né à Meenen, le 28 mai 1739, officier au service hollandais, mort à Bois-le-Duc, le 1er février 1785 ;
5° Jean-Louis WERDMULLER, né à Meenen en 1741, mort au berceau ;
6° Henri WERDMULLER, né à Bois-le-Duc le 5 février 1742, porte-enseigne au service de la Hollande en 1761 ; sous-lieutenant, puis lieutenant en 1768, capitaine en 1790 ; il épousa, en 1776, Calandine-Marie SMELTEN, de Hilvarenbeek, morte à Doesburg, le 26 juin 1837 ;
Henri WERDMULLER, décéda à Grave, le 25 mai 1826, ayant eu de son union :
A. Hans-Conrad WERDMULLER, né le 12 février 1777, mort le 16 juillet 1833 ;
B. Hans-Conrad Pierre WERDMULLER, né en 1778, mort à Gand en 1793 ;
C. Louise-Alette WERDMULLER, née le 21 avril 1781, morte en Flandre, le 6 février 1819 ;
D. Catherine-Christine WERDMULLER, née le 30 avril 1783, morte la même année ;
E. Emmanuel-Carolus WERDMULLER, né le 14 avril 1788, mort en Espagne, en 1812 ;

F. Carolus-Otton WERDMULLER, né le 25 mars 1791, mort en 1791;

G. Salomon WERDMULLER, né le 27 novembre 1792, mort en 1793.

7° Sigismond-Jacques WERDMULLER, né à Berg-op-Zoom, le 10 décembre 1743, officier distingué au service de la Hollande, mourut à Warmond en 1806. Il était marié en 1772 avec Marianne BRUNET DE ROCHEBRUNE, née en 1741 et qui décéda en 1807 audit Warmond. De cette union vinrent :

A. Jean-Conradin WERDMULLER, né 1772, mort en bas âge;

B. Dorothée Julie-Suzanne WERDMULLER, née, en 1773, morte à Hellevoetsluis, le 13 décembre 1842 ; elle avait épousé, en avril 1805, le prédicateur Thomas DE SCHUYLENBURGH, né le 15 février 1782, qui mourut à Brielle, le 30 juillet 1859;

C. Hendrine-Judith WERDMULLER, née en 1781, morte à Warmond, le 11 juillet 1834;

D. Jeanne-Henriette WERDMULLER, née en 1775, morte à quelques mois;

E. Jeanne-Sibille WERDMULLER, née en 1776, morte le 3 avril 1777 ;

F. Françoise-Jeanne WERDMULLER, née le 6 avril 1778, morte à Hellevoetsluis, le 7 janvier 1842;

G. Catherine-Louise-Jeanne WERDMULLER, née le 22 mai 1779, qui ne vécut que quelques jours ;

H. Louise-Jeanne WERDMULLER, née en 1780, morte le 20 mars 1781 ;

I. Élisabeth-Louise WERDMULLER, née le 1er mars 1782, morte à Zurich, le 25 octobre 1854;

J. Salomon-Paul WERDMULLER, né le 8 août 1783, mort capitaine d'artillerie, à l'Amboine, en 1819;

K. Sigismond-Jean WERDMULLER, né le 15 janvier 1785, mort de blessures militaires, en 1812, à Augsbourg ;

L. Suzanne-Marianne WERDMULLER, née en 1786, morte en 1790.

8° Hans-Louis WERDMULLER, né à Berg-Op-Zoom, le 29 février 1745, porte-enseigne en 1761;

9° Jeanne-Marguerite-Sibille WERDMULLER, née à la Haye, en 1748, mariée en 1768, à N., capitaine au service de la Hollande; elle mourut le 24 février 1780 ;

10° Charlotte-Conradine-Philippine WERDMULLER, née à Berg-Op-Zoom, le 25 janvier 1750, morte en 1751 ;

11° Elisabeth-Cüngold WERDMULLER, née à Namur, le 15 mai 1752, morte en 1756 ;

12° Anne-Madeleine WERDMULLER, née à Namur, le 23 juillet 1753, morte en bas âge ;

13° Otton-Henri WERDMULLER, né à Leeuwarden, le 26 février 1755, mort à Nimègue, le 4 février 1805, porte-enseigne au service de la Hollande, épousa Marie VERKERK, de Nimègue, qui décéda dans cette ville, le 7 janvier 1817 ;

D'eux sont nés :

A. Conrad-Jean Werdmuller, né le 13 août 1783, qui se noya près de Nimègue, le 2 janvier 1816 ;

B. Henri-Godefroy Werdmuller, né le 21 juillet 1787, mort le 2 février 1813, à Witebsk, en Russie.

XII. Georges-Engelhard, baron de Werdmuller d'Elgg, né à Namur, le 10 avril 1735, fut d'abord officier au régiment suisse de Hirtzel, au service des Provinces-Unies, puis lieutenant en 1763 et ensuite capitaine audit régiment.

Il épousa à Maëstricht, le 17 avril 1766, Catherine-Alide de Berg, qui décéda à Boxtel, le 2 juillet 1807. Il mourut à Maëstricht le 3 juillet 1780, n'ayant eu qu'un seul fils :

XIII. Hans-Conrad-Otton, baron de Werdmuller d'Elgg, né à Maëstricht, le 21 avril 1767, officier distingué au régiment suisse, au service des Provinces-Unies, devint capitaine dans l'armée hollandaise.

Il épousa, 1° : à Clèves, le 19 février 1786, Marie-Marguerite-Jeanne Anosi, née à Breda le 20 février 1764, et morte, à Bois-le-Duc le 5 septembre 1800 ; 2° à Delft, le 7 février 1801, Marie-Catherine de Nouheys, née à Kuik, le 8 décembre 1773, décédée à Leyde le 7 septembre 1838.

Il mourut à Gouda, le 2 avril 1840, ayant eu :

Du premier lit :

1° Georges-André, qui suit ;

2° Catherine-Elisabeth, née à Delft, le 17 octobre 1788, morte à Venlo, le 22 juillet 1791 ;

3° Jean-David Werdmuller, seigneur d'Elgg, né à Hellewoelsluis, le 18 novembre 1790, greffier à Delden de 1813 à 1828, juge de paix de 1829 à 1838, juge cantonal jusqu'au 9 décembre 1868, a épousé Jeanne-Adrienne de Raab de Canstein, née à Clèves, le 31 décembre 1786, morte à Delden, le 28 février 1866.

Il eut de cette union :

A. Anne-Jeanne Werdmuller, née le 1 juin 1822, morte le 4 avril 1825 ;

B. Marie-Jeanne-Adrienne Werdmuller, née le 27 septembre 1823, morte le 24 juillet 1824 ;

C. Anne-Marie Werdmuller, née le 28 novembre 1825 ;

D. Otton-Félix Werdmuller, né le 11 octobre 1829 ;

4° Jeanne-Casparine Werdmuller, née à Rhenen, le 7 mai 1792, morte à la Haye, le 16 avril 1859 ;

5° Marie-Salomea WERDMULLER, née à Venlo, le 22 août 1791, morte à Rotterdam, le 3 mars 1851, mariée à Rotterdam, avec ABRAHAM BUYSER, mort en 1838 ;

6° Elisabeth-Catherine WERDMULLER, née à Berg-Op-Zoom, le 6 décembre 1795, morte à Amsterdam, le 11 octobre 1859 ;

7° Valentine-Anne WERDMULLER, née à Bois-le-Duc, le 7 mai 1800, morte âgée de 8 ans à Rotterdam.

Du deuxième lit :

8° Jean-Albert WERDMULLER, né à la Haye, le 7 février 1802, entré au service le 15 octobre 1817 dans le 18e bataillon de chasseurs; il y devint lieutenant, et demeura dans ce grade jusqu'au licenciement des régiments suisses, qui eut lieu le 27 avril 1827. Rentré en activité le 11 octobre 1830, en qualité de capitaine, il remplit les fonctions d'intendant à la 3e division de cuirassiers au service du prince d'Orange, de 1837 à 1840. Licencié définitivement du service militaire le 15 novembre 1843, lors du désarmement général de l'armée, le droit de porter pour toujours l'uniforme lui fut accordé, ainsi que la croix de métal et une marque de distinction spéciale à laquelle vingt ans de services, comme officier, lui donnaient droit.

Des recherches scientifiques occupèrent ses dernières années à Haarlem, où il mourut le 11 avril 1870.

Il avait épousé, le 18 mai 1829, Jeanne-Jacqueline-Christopheline DE BOCK, née à la Haye le 18 août 1808 ; elle le suivit dans la tombe, à Haarlem, le 14 février 1871.

De son mariage sont nés :

A. Otton-Félix-Marie-Guillaume-Gustave-Adolphe WERDMULLER, né à Bois-le-Duc, le 28 septembre 1830, mort à Leeuwarden, le 7 juin 1873, marié à Hauptweil (Suisse) avec Marie-Henriette DEKKER, fille d'un capitaine pensionné de l'armée des Indes. De ce mariage naquirent :

A. A. Jacqueline-Jeanne-Albertine-Emme-Marie-Henriette WERDMULLER, née à Hauptweil, le 20 avril 1870 ;

B. B. Auguste-Félice-Eugénie-Caroline-Marie-Théodore, née à Leuwarden, le 2 mai 1872;

B. Otteline-Félicie-Marie-Guillemette-Albertine-Jacqueline WERDMULLER, née à Delft, le 5 mai 1833, mariée à Oud-Beyerland, le 29 juin 1871, avec Jean HOOGWERF, du lieu de Pernis ;

C. Paul-Alexandre-Conrad-Henri-Théodore-Albert WERDMULLER, né à Leyde, le 21 mars 1838, chevalier des ordres de la couronne de Prusse, de Hohenzollern, de Saxe, de la maison Ernestine, de Waldeck-Pyrmont, etc., pour ses actions héroïques et mérites scientifiques. Officier de l'armée des Indes, dès 1859, il y

reçut plusieurs blessures qui nécessitèrent sa mise à la retraite le 28 février 1865.

Devenu bourgmestre et secrétaire de Zandwort, le 1er mai 1866, il fut créé major commandant le 8e bataillon de la garde civique de la province de Gueldre le 27 mai 1869, et nommé bourgmestre de Culemborg, le 11 juillet 1872.

Il a épousé, le 29 mars 1866, à Amsterdam, Marie-Jacqueline-Henriette-Dorothée DU PUY DE MONTBRUN-SAINT-ANDRÉ (1), née à Helder, le 28 janvier 1841, dont il a eu :

C. C. Marie-Jeanne-Auguste-Emme-Adélaïde WERDMULLER, née à Zandwoort, le 15 janvier 1867 ;

D. D. Albertine-Bernarde-Conradine-Jeanne-Henriette WERDMULLER, née à Zandwoort le 21 avril 1868, morte en bas âge ;

E. E. Jean-Bernard-Conrad-Félix-Rudolphe WERDMULLER, née à Dœtinchem, le 27 juin 1869 ;

F. F. Rudolphe-Otton-Eugène-Gustave-Albert WERDMULLER, né à Dœtinchem, le 16 octobre 1870 ;

G. G. Onno-Adolphe-Edwin-Félix-Eugène WERDMULLER, né à Dœtinchem, le 11 septembre 1871, mort au berceau ;

D. Frédéric-Auguste-Ferdinand-Ernest-Edouard-Victor WERDMULLER, né à Leyde, le 27 mars 1840, officier de l'armée des Indes, y remplit d'importantes fonctions civiles et devint capitaine, décoré de la croix militaire de l'expédition d'Atyeh, etc. ;

E. Théophile-Richard-Eugène-Alphonse-Constantin-Omar WERDMULLER, né à la Haye, le 8 avril 1843, mort officier à l'armée des Indes, le 21 mars 1871 ;

F. Rudolphe-César-Achille-Maximilien-Edgard-Almanzor WERDMULLER, né à Renswoude, le 12 avril 1846, chef de bureau à l'administration principale des chemins de fer de l'État, à Utrecht ;

G. Adélaïde-Emme-Mathilde-Virginie-Berthe-Constance WERDMULLER, née à Haarlem, le 11 novembre 1850 ;

9° Anne-Suzanne WERDMULLER, née à Naarden, le 11 septembre 1803, morte en cette ville en 1805 ;

(1) Armes de la noble famille DU PUY DE MONTBRUN SAINT-ANDRÉ :
Au 1, de gueules au coq d'or, crêté d'argent, becqué, barbé, membré et armé d'azur, qui est de Bourgogne cisjurane ou d'Arles ; au 2, d'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermines de sable, qui est de MONTBRUN ; au 3, d'azur à l'aigle d'argent, languée, becquée, membrée et armée de gueules, qui est de SAINT-ANDRÉ ; au 4, CONTRE-ÉCARTELÉ : au 1, de gueules à quatre otelles d'argent adossées en sautoir, qui est de COMMINGES, au 2, parti d'or à trois pals de gueules, qui est de FOIX. — Sur le tout : d'or au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'azur. — SUPPORTS : deux lions contournés du champ, armés, lampassés et couronnés de gueules. DEVISE : *Agere et pati* [illegible] ! CRI : *Montbrun à la rescousse ! Du mont* [illegible] *du Seigneur* [illegible].

10° Autre Anne-Suzanne WERDMULLER, née aussi à Naarden, le 25 juillet, morte à Rotterdam, le 28 juin 1810;
11° Conradine-Catherine WERDMULLER, née à Rotterdam, le 17 novembre 1808;
12° Henriette-Caroline-Philippine WERDMULLER, née à la Haye, le 21 avril 1812, mariée avec Georges-Frédéric DE GONZENBACH, seigneur de Hauptiveil, né en 1801, capitaine de l'armée des Indes;
13° Anne-Marie WERDMULLER, née à Maëstricht, le 17 septembre 1815, morte à un an.

XIV. Georges-André, baron DE WERDMULLER D'ELGG, né à Maëstricht, le 6 avril 1787, partit au service de l'Angleterre au Cap de Bonne-Espérance et y mourut le 16 novembre 1867. Il s'y était marié, le 2 novembre 1817, à Catherine Jacqueline RICHERT, alors âgée de 21 ans; elle est morte le 10 janvier 1865.

De ce mariage sont nés :

1° Gertrude-Marie-Catherine WERDMULLER, née le 29 mars 1819, mariée au Cap de Bonne-Espérance, le 18 mars 1847, à Robbert ROBBERTS, né à Bombay, en 1822, dont postérité;
2° Jean-André, qui suit;
3° Conrad-Jean-Otton WERDMULLER, né le 6 mars 1824, marié au Cap de Bonne-Espérance, le 4 septembre 1850, à Auguste-Louise DE KOLBE, âgée de 21 ans, née dans cette ville, dont cinq enfants, tous nés à Burgersdorp:
   A. Otton-Georges-Auguste-Kolbe WERDMULLER, né le 10 septembre 1851;
   B. Charles-André WERDMULLER, né le 23 décembre 1851;
   C. Valentin-William-Fell WERDMULLER, né le 14 février 1857;
   D. Frédéric-Fortuné-Steenkamp WERDMULLER, né le 25 avril 1861;
   E. Jean-Casimir-Kolbe WERDMULLER, né le 17 novembre 1866;
   F. Victor WERDMULLER, né le 17 septembre 1870;
4° Marie-Catherine WERDMULLER, née au Cap de Bonne-Espérance, le 13 janvier 1826, y mourut le 23 septembre 1827.

XV. Jean-André baron DE WERDMULLER D'ELGG, né au Cap de Bonne-Espérance, le 13 avril 1822, se maria le 12 août 1850 à Anne-Élisabeth GREYBE, qui mourut le 8 août 1867, en cette ville.

De ce mariage sont issus :

1° Anne-Élisabeth-Frédéricque WERDMULLER, née au Cap de Bonne-Espérance, le 30 avril 1851, morte audit lieu le 27 mars 1857;
2° Catherine-Marie-Jeanne WERDMULLER, née au Cap de Bonne-Espérance, le 22 août 1855.

TABLE GÉNÉRALE

DES

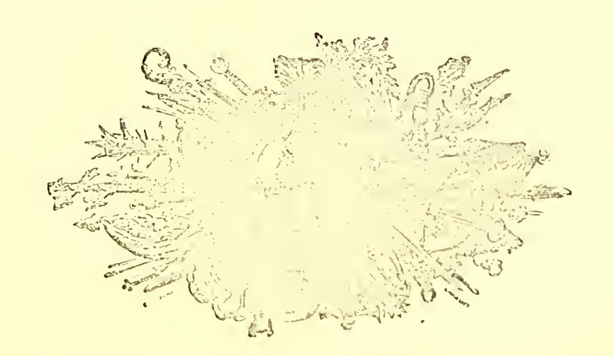
GÉNÉALOGIES ET NOTICES

CONTENUES DANS LES

QUATORZE VOLUMES

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

TABLE

DES GÉNÉALOGIES

ET DES

NOMS DE FAMILLES

CONTENUS DANS LE XIVe VOLUME

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

ERRATA ET OMISSIONS

Art. DE BLOCK.

Page 5, ligne 8, lire : *décédé* au lieu de *décédée*.

Page 8, ligne 21, lire : *troisième fils de Jean* au lieu de *troisième de Jean*.

Page 9, 1re ligne, lire : *le 4 juillet* 1704, au lieu de 1714.

Page 9, lire au IXe degré : *Gilbert Gaudon, échevin, à Clermont, marié :* 1° *à Madeleine Redon, petite-fille de M. Chomel, avocat;* 2° etc.

Art. BONNETON.

Page 12, note (1), lire : *M. Thouret a été ministre sous la présidence de Cavaignac*, au lieu de *sous Louis-Philippe; il était alors député de l'Allier.*

Page 14, note (1), ligne 5, lire : *de Saint-Pourçain*, au lieu de : *et de Saint-Pourçain.*

Page 14, note (1), rectifier ainsi : *Les de Montgond d'Auvergne n'ont rien de commun avec les Barthelemy Montgond.*

Page 16, ligne 3, lire : BOUSSARD D'HAUTEROCHE, fils de *Claude-Antoine-Adrien Boussard d'Hauteroche, ancien conservateur des hypothèques, à Moulins, et de Marie-Antoinette-Gabrielle-Célestine d'Arzac du Savel.*

Page 16, ligne 27, lire : *Berthomier* au lieu de *Berthonnier*.

Art. FORGET.

Page 3, ligne 19, lire : *mariée en* 1806, au lieu de *mariée en* 1805.

Page 3, ligne 32, lire : *baptisé le* 17 *novembre* 1806, au lieu de *baptisé le* 1er *juillet* 1806.

Art. DE MAURIERAS.

Page 2, ligne 14, lire : *Éléonore-Narcisse* FRANÇOIS DE WARNEVILLE, au lieu de *Éléonore-Narcisse-Adélaïde* DE WARNEVILLE.

Art. DE PLACE.

Page 3, ligne 23, DD, lire : *né en* 1879, au lieu de : *née en* 1879.

Page 3, ligne 35, lire : *mariée en* 1857, au lieu de *mariée en* 1877.